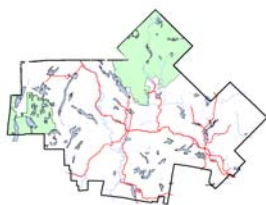




MRC des Laurentides



[Table des matières des chapitres](#)

[Table des matières détaillées](#)

[Liste des tableaux](#)

[Listes des cartes](#)

[Liste des graphiques](#)

[Remerciements aux participants](#)

[Abréviations](#)

Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2004-2008



Source : Photos numériques, Bureau du cinéma et de la télévision d'Argenteuil-Laurentides (BCTAL)

Service de la planification du territoire
Juillet 2004

REMERCIEMENTS AUX PARTICIPANTS

[Retour à la page d'accueil](#)

Nous tenons à remercier sincèrement tous les membres du Comité de coordination sur la planification de la gestion des matières résiduelles (PGMR) et du personnel des MRC des Laurentides et d'Antoine-Labelle qui ont contribué de façon soutenue à la démarche sur l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) des MRC.

COMITÉ DE COORDINATION PGMR (2001-2004)¹

Élu(e)s MRC des Laurentides

M. Laurent Lachaine, préfet, maire Val-David (2001-03)
M. Ronald Provost[✧], préfet, maire Brébeuf (2003-04)
Mme Monique Grenier, mairesse Lac-Supérieur (2004)
M. Jean-Marie Morin, maire de Huberdeau (2001)
Mme Pâquerette Léonard, mairesse Labelle (2001-04)
M. André Lantier, maire de Huberdeau (2001-04)

Élu(e)s MRC d'Antoine-Labelle

M. André Brunet, préfet, maire de Lac-des-Écorces (2001-2004)
M. Jocelyn Séguin, maire de L'Annonciation (2001-03)
M. Marcel Grenier, maire de Notre-Dame-de-Pontmain (2001)
M. Michel Mongeau, maire de Kiamika (2001-2003)
M. Roger Lapointe, maire de Mont-Saint-Michel (2003)
M. François Desjardins, maire suppléant de Mont-Laurier (2003)
M. Jean-Jacques Paquette, maire Chute-St-Philippe (2003-04)
M. Wilfrid Marleau, conseiller municipal de Nominigüe (2003)
M. Rosaire Senécal, maire de Nominigüe (2003-04)
Mme Déborah Bélanger, mairesse de Rivière-Rouge (2004)

Personnes-ressources

M. Sylvain Boulianne,	directeur général, MRC des Laurentides;
M. Pierre Borduas,	directeur général, MRC d'Antoine-Labelle;
M. André Leduc,	directeur général, Régie intermunicipale de Récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL);
Mme Johanne Bock,	directrice générale, Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR);
M. Jimmy Brisebois,	directeur général, Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL);
M. Jocelyn Séguin,	ex-maire de L'Annonciation (2003-04);
M. Richard Morin,	directeur du service à la planification du territoire, MRC des Laurentides;
Mme Suzanne Mercure,	chargée de projet PGMR, MRC des Laurentides et d'Antoine-Labelle.

CONCEPTION ET RÉDACTION

Mme Suzanne Mercure, chargée de projet PGMR, MRC des Laurentides et d'Antoine-Labelle.

ÉQUIPE DE COORDINATION ET DE SUPERVISION

Mme Suzanne Mercure,	chargée de projet PGMR, MRC des Laurentides et d'Antoine-Labelle;
M. Richard Morin,	directeur du service à la planification du territoire, MRC des Laurentides;
M. Sylvain Boulianne,	directeur général, MRC des Laurentides.

ÉQUIPE DE CARTOGRAPHIE ET DE SECRÉTARIAT

M. Martin Chabot,	géographe, cartographie numérisée, MRC des Laurentides;
Mme Danielle Fleurent,	secrétaire aux finances et à la planification du territoire, MRC des Laurentides.

Note générale : Nous tenons à remercier également le personnel des municipalités de la MRC et tout intervenant du territoire qui ont participé aux sondages municipal et industrie, commerce et institution (ICI) en janvier 2002, le centre local de développement de la MRC ainsi que la firme Roche Ltée.



SIÈGE SOCIAL DE LA MRC

1111, Chemin du Lac-Colibri
Saint-Faustin-Lac-Carré, Québec, J0T 1J2
Télé. : (819) 688-3661
Télec. : (819) 688-6590
Courriel : adm@mrclaurentides.qc.ca

¹ Les élus membres du comité identifiés en gras sont les membres actifs et/ou nommés en 2004.

[✧] A agi comme suppléant à M. Laurent Lachaine, préfet et maire de Val-David, durant un congé de maladie en 2003.

SOMMAIRE

MISE EN CONTEXTE

Depuis le 1^{er} janvier 2001, le milieu municipal est soumis à l'application de la nouvelle *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008* dont l'objectif général pour l'ensemble du Québec consiste à assurer, d'ici 2008, la valorisation de 65% des 7,1 millions de tonnes de matières résiduelles susceptibles d'être mises en valeur annuellement. Par le truchement de cette politique et de nouvelles mesures législatives, les MRC et communautés urbaines se voient dans l'obligation d'élaborer un plan de gestion des matières résiduelles à l'échelle de leur territoire de planification.

Le 20 septembre 2001, la MRC des Laurentides adoptait une résolution de démarrage confirmant son intention de débiter les travaux de réalisation du projet de PGMR de la MRC. Un comité de coordination PGMR a donc été formé en collaboration avec la MRC d'Antoine-Labelle afin d'analyser toutes les stratégies ou options possibles de gestion applicables à l'ensemble des deux territoires des MRC. Fort de l'appui des ressources professionnelles des MRC et de l'expertise d'un consultant privé, le comité a été en mesure de formuler des recommandations au conseil des maires de la MRC des Laurentides.

Le 8 juillet 2004, un peu plus de deux (2) ans et demi après le début des travaux, le conseil de la MRC adoptait le PGMR dans sa version définitive.

PORTRAIT DE LA SITUATION DANS LA MRC

Sur l'ensemble des dix-huit (18) municipalités du territoire, cinq (5) municipalités locales assument individuellement en 2004 leur compétence à l'égard de la gestion des déchets alors que les treize (13) autres, ont délégué cette responsabilité à deux (2) structures de gestion : la Régie intermunicipale de Récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL) et la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR). La première, la RIRHL, concentre ses activités à la collecte et au transport des matières recyclables, des déchets et des encombrants ainsi qu'au traitement des matières recyclables via le centre de tri situé à Rivière-Rouge, alors que la seconde, la RIDR, s'occupe des activités liées à l'enfouissement par le biais de son LES (lieu d'enfouissement sanitaire) localisé également à Rivière-Rouge, sur territoire de la MRC d'Antoine-Labelle. Depuis bon nombre d'années, la MRC des Laurentides fait donc appel à des équipements opérant à l'extérieur de son territoire, principalement localisés dans la MRC d'Antoine-Labelle.

Sur le territoire de la MRC, il s'est généré approximativement 46 000 tonnes de matières résiduelles en 2001, tout secteur confondu. Près de 21 000 tonnes proviennent du secteur municipal, environ 13 000 tonnes du secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) ainsi que 12 000 tonnes du secteur construction et démolition (C&D).

En ce qui concerne les efforts de mise en valeur, le taux de récupération correspondait à 18% en 2001, ce qui est encore peu par rapport à l'objectif municipal de 60% exigé de la part du gouvernement. De 3 234 tonnes récupérées en 2001, les municipalités devront accentuer leurs efforts et récupérer 11 500 tonnes d'ici 2008. Par ailleurs, la performance actuelle de la MRC à l'égard des activités liées à la récupération des matières recyclables est principalement due au système de collecte porte-à-porte en milieu rural instauré depuis 1995 et poursuivi en 1997 avec la création officielle de la RIRHL. Soulignons également que l'apport des ICI desservis par la RIRHL permet de contribuer à cette performance.

STRATÉGIES DE GESTION

La MRC souhaite atteindre les objectifs gouvernementaux dans le respect de l'échéancier prévu (2008). Toutefois, le concept proposé repose sur une vision intégrée de la gestion des matières résiduelles dont la mise en œuvre totale de ses principales composantes vise plutôt un horizon 2008-2010. Les stratégies de gestion reposent essentiellement sur les trois grandes sphères suivantes : la structure organisationnelle, la logistique du système de cueillette et de transport ainsi que les équipements liés à la gestion des matières résiduelles.

Un nouvel encadrement organisationnel

Le concept retenu sous-tend une importante réorganisation de la gestion actuelle des matières résiduelles sur le plan régional.

Sur la base du principe de l' imputabilité financière et fonctionnelle de chacun des systèmes proposés, la MRC préconise la révision du mode organisationnel en privilégiant, dans un premier temps, son organisation afin d' exercer éventuellement la compétence en gestion des matières résiduelles pour la totalité de ses municipalités.

Cette nouvelle responsabilité de la MRC et les nouvelles exigences de rendement et d' imputabilité nécessiteront par ailleurs, une révision importante des mandats actuels des régies existantes et des ententes entre les différents partenaires, notamment en regard des exigences accrues en matière de planification, de suivi environnemental et du PGMR ainsi que d' un nouveau mode de répartition des coûts. Ce mode de répartition dont les modalités restent à définir dans le cadre la mise en œuvre du PGMR sera basé sur l' opération de chacun des systèmes ainsi que sur la prise en compte des quantités de matières produites par les municipalités et les autres clients.

Des collectes desservant l'ensemble de la population et adaptées au milieu

Les collectes des ordures ménagères et des matières recyclables seront étendues, à moyen terme, à l' ensemble des municipalités du territoire en intégrant à la fois les résidences et l' ensemble des ICI, y compris le pôle touristique de la Station Mont-Tremblant. Des adaptations particulières seront effectuées afin de desservir certains lieux touristiques et établissements d' envergure. Une troisième collecte pour les matières putrescibles sera également implantée. Ce type de collecte se limitera toutefois aux secteurs urbanisés situés le long de l' axe routier de la 117.

Pour en arriver à ces fins, les collectes des différentes matières de ce secteur devront, à plus ou moins brève échéance, être intégrées au service municipal de collecte selon des modalités à préciser.

Un réseau d'équipements à parfaire

Le système projeté requerra des investissements importants pour la mise à niveau d' un réseau multifonctionnel et décentralisé d' équipements:

- ⊗ mise en place du **Complexe interrégional de traitement RV-E de la Rouge**, sis à Rivière-Rouge, où se destinera la majorité des matières résiduelles originant de la MRC des Laurentides et une partie du secteur de la Vallée de la Rouge de la MRC d'Antoine-Labelle:
 - traitement des matières recyclables en provenance de la totalité de la MRC d'Antoine-Labelle et de la majorité de la MRC des Laurentides à l' aide du centre de tri actuel;
 - nouvelle plate-forme de compostage pour la valorisation des matières putrescibles dont sa localisation à l' échelle des Laurentides restera à définir;
 - sécurisation environnementale du lieu d'enfouissement sanitaire actuel;
 - consolidation du dépôt permanent actuel de RDD.
- ⊗ réalisation d' un complexe multifonctionnel de transbordement des matières dans la zone de Tremblant:
 - implantation d'un pôle central de transbordement pour diverses matières (déchets ultimes, recyclables, etc.);
 - possibilité d' un éco-centre connexe au complexe.
- ⊗ implantation d' un service décentralisé:
 - un réseau d' éco-centres pour un service plus rapproché des citoyens des principales agglomérations pour le réemploi et la récupération des autres types de matières (ex. RDD, encombrants, matériaux secs, textile, et.);
 - traitement des matières putrescibles en milieu rural directement à la source, soit par le biais du compostage domestique à la maison.

CONCLUSION

Le conseil de la MRC des Laurentides opte donc pour une stratégie qui privilégie une révision significative du mode actuel de gestion des matières résiduelles. Cette stratégie qui repose sur des principes d'efficacité et d'équité, se concrétisera grâce à une cohésion et une intégration accrues entre les intervenants dans le cadre de nouveaux partenariats (municipalités, MRC, régies et secteurs privé et communautaire).

Les interventions prévues sont parfois ambitieuses mais essentielles, et requerront des études plus spécifiques et un programme de suivi rigoureux afin de s'assurer d'une évolution constante des activités vers l'atteinte des objectifs gouvernementaux et de la réussite proprement dite du PGMR 2004-2008.

Un défi de taille dans le domaine de la gestion des matières résiduelles attend donc la MRC des Laurentides et ses partenaires au cours des prochaines années.

ABRÉVIATIONS

[Retour à la page d'accueil](#)

3RV-E:	Réduction à la source, réemploi, récupération, valorisation et élimination
AOMGMR:	Association des organismes municipaux en gestion des matières résiduelles
BAPE:	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
BFS:	Boues de fosses septiques
BM:	Boues municipales
C&D:	Construction et démolition
CFER:	Centre de formation en entreprises et récupération
CRD:	Construction, rénovation et démolition
DET:	Dépôt en tranchée
DMS:	Dépôt de matériaux secs
ICI:	Industriel, commercial et institutionnel
LES:	Lieu d'enfouissement sanitaire
LET:	Lieu d'enfouissement technique
LQE :	Loi sur la qualité de l'environnement
MEF:	Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec
MENV:	Ministère de l'Environnement du Québec
MP:	Matières putrescibles
MR:	Matières recyclables
MR:	Communauté métropolitaine, communauté urbaine ou MRC (selon contexte)
MRC:	Municipalité régionale de comté
MRN :	Ministère des Ressources naturelles
n/a:	Non applicable
n/d:	Non disponible
OSBL :	Organisme sans but lucratif
PGMR:	Plan de gestion des matières résiduelles
R&D :	Recherche et développement
RDD:	Résidus domestiques dangereux
RIADM:	Régie Intercommunale Argenteuil Deux-Montagnes
RIDL:	Régie intercommunale des déchets de la Lièvre
RIDR:	Régie intercommunale des déchets de la Rouge
RIRHL:	Régie intercommunale de Récupération des Hautes-Laurentides
SEB:	Site d'élimination de boues
STB:	Site de traitement de boues
TNO:	Territoires non organisés

INTRODUCTION

TABLE DES MATIÈRES DES CHAPITRES

PARTIE A: PORTRAIT DE LA SITUATION

CHAPITRE 1 DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION

CHAPITRE 2 INVENTAIRE DES ORGANISMES ET ENTREPRISES ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES 3RV-E SUR LE TERRITOIRE

CHAPITRE 3 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE DE PLANIFICATION

CHAPITRE 4 GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE D'APPLICATION

PARTIE B: ORIENTATIONS ET PLAN DE MISE EN OEUVRE

CHAPITRE 5 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION

CHAPITRE 6 LES COMPOSANTES DU SCÉNARIO RETENU

CHAPITRE 7 PLAN DE MISE EN OEUVRE

CONCLUSION

LEXIQUE

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

LISTE DES ANNEXES

TABLES DES MATIÈRES

[Retour à la page d'accueil](#)

INTRODUCTION

PARTIE A: PORTRAIT DE LA SITUATION

CHAPITRE 1	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION.....	1-1
1.1	DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION.....	1-1
1.2	GRANDES ORIENTATIONS ET AFFECTATIONS DU TERRITOIRE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC	1-5
1.2.1	Grandes orientations	1-5
1.2.2	Affectations (utilisation du sol : secteur urbain, semi-urbain, rural par municipalité et type d'habitation)	1-6
1.3	DÉMOGRAPHIE.....	1-7
1.3.1	Population et ménages.....	1-7
1.4	PROFIL SOCIAL	1-8
1.4.1	Professions.....	1-8
1.4.2	Dépenses de consommation.....	1-9
1.5	PROFIL ÉCONOMIQUE.....	1-10
1.5.1	Entreprises	1-10
1.5.2	Emplois.....	1-11
1.5.3	Investissements.....	1-12
1.6	PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE.....	1-14
1.7	REGROUPEMENTS MUNICIPAUX.....	1-16
CHAPITRE 2	INVENTAIRE DES ORGANISMES ET ENTREPRISES ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES 3RV-E SUR LE TERRITOIRE	2-1
2.1	ORGANISMES PUBLICS RESPONSABLES DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE.....	2-1
2.1.1	Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR).....	2-1
2.1.2	Régie intermunicipale de Récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL).....	2-5
2.2	ENTREPRISES RESPONSABLES DE LA COLLECTE ET DU TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	2-9
2.2.1	Principaux entrepreneurs en collecte et transport des matières résiduelles.....	2-9
2.2.2	Principaux entrepreneurs en collecte et transport des boues de fosses septiques (BFS)	2-11

2.3	INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET D'ÉLIMINATION LIÉES À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	2-12
2.3.1	Ordures ménagères, enfouissement et/ou transbordement.....	2-15
2.3.2	Matières recyclables.....	2-22
2.3.3	Matières putrescibles.....	2-25
2.3.4	Résidus domestiques dangereux (RDD).....	2-25
2.3.5	Débris de construction et de démolition (C&D).....	2-25
2.3.6	Boues de fosses septiques et municipales	2-27
2.4	RECENSEMENT DES ENTREPRISES ET ORGANISMES 3RV-E	2-28

CHAPITRE 3 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE DE PLANIFICATION..... 3-1

3.1	CONSIDÉRATIONS D'ORDRE MÉTHODOLOGIQUE.....	3-1
3.1.1	Caractérisation des matières résiduelles	3-2
3.1.2	Caractérisation des matières résiduelles dans la MRC des Laurentides.....	3-3
3.2	PORTRAIT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUVANT ÊTRE MISES EN VALEUR (MEV) SECTEURS MUNICIPAL, ICI ET C&D	3-4
3.2.1	Matières recyclables récupérées et valorisées, secteurs municipal et ICI.....	3-4
3.2.2	Résidus organiques récupérés et valorisés, secteur municipal	3-7
3.2.3	Résidus domestiques dangereux (RDD) récupérés et valorisés, secteur municipal	3-7
3.2.4	Matériaux secs récupérés et valorisés	3-8
3.2.5	Matières consignées récupérées et valorisées	3-8
3.2.6	Pneus hors d'usage récupérés et valorisés	3-9
3.2.7	Textiles récupérés et valorisés	3-9
3.2.8	Réemploi à la maison ou autres.....	3-9
3.2.9	Résidus de bois récupérés et valorisés.....	3-9
3.2.10	Boues de fosses septiques (BFS) récupérées et valorisées.....	3-10
3.2.11	Boues municipales (BM) récupérées et valorisées	3-11
3.3	PORTRAIT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES VOUÉES À L'ÉLIMINATION SECTEURS MUNICIPAL ET ICI.....	3-12
3.3.1	Matières éliminées pour les secteurs municipal et ICI.....	3-12
3.3.2	Matières éliminées et lieu de destination pour secteur municipal.....	3-14
3.3.3	Matières éliminées et lieu de destination pour secteur ICI.....	3-14
3.4	BILAN DE MASSE TOTAL DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SECTEURS MUNICIPAL, ICI ET C&D	3-15
3.4.1	Matières générées pour l'ensemble du territoire	3-15
3.4.2	Boues produites pour l'ensemble du territoire.....	3-21

CHAPITRE 4	GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE D'APPLICATION.....	4-1
4.1	MUNICIPALITÉS LOCALES VISÉES	4-1
4.2	ORGANISATION ADMINISTRATIVE.....	4-1
4.3	ENTENTES INTERMUNICIPALES	4-4
4.4	RÉGLEMENTATION MUNICIPALE	4-4
4.5	PROGRAMMES MUNICIPAUX DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	4-6
4.5.1	Collecte des matières résiduelles domestiques (ou ordures ménagères)	4-6
4.5.2	Collecte des matières recyclables.....	4-10
4.5.3	Collecte des résidus organiques ou putrescibles.....	4-15
4.5.4	Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)	4-18
4.5.5	Collecte des résidus encombrants	4-21
4.5.6	Collectes spéciales (pneus, textiles, sapins de Noël, etc.)	4-21
4.5.7	Collecte des boues (fosses septiques et municipales)	4-21
4.5.8	Collectes municipales des ICI	4-22
4.5.9	Activités de communication et de sensibilisation	4-23
4.6	COÛTS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ASSUMÉS PAR LE SECTEUR MUNICIPAL	4-26
4.6.1	Coût total pour l'ensemble des différentes collectes.....	4-26
4.6.2	Taxe municipale et système de tarification	4-28
 PARTIE B: ORIENTATIONS ET PLAN DE MISE EN OEUVRE		
CHAPITRE 5	ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION	5-1
5.1	ORIENTATIONS ET OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX.....	5-1
5.2	PRINCIPAUX ENJEUX DÉGAGÉS DANS LA MRC DES LAURENTIDES.....	5-2
5.3	ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION	5-3
5.3.1	Orientations générales du plan de gestion.....	5-3
5.3.2	Objectifs qualitatifs et quantitatifs	5-4
5.4	PERFORMANCES ACTUELLES ET OBJECTIFS À ATTEINDRE.....	5-5
5.4.1	Taux annuel de diversion	5-5
5.4.2	Taux annuel de récupération.....	5-13
CHAPITRE 6	LES COMPOSANTES DU SCÉNARIO RETENU	6-1
6.1	PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS.....	6-1
6.1.1	Mise en contexte (étude économique et technique)	6-1

6.1.2	Scénarios communs d'intervention proposés.....	6-2
6.1.3	Méthode d'évaluation des coûts économiques des scénarios	6-2
6.2	DESCRIPTION DU CONCEPT PROPOSÉ	6-2
6.2.1	Administratif et organisationnel	6-6
6.2.1.1	Structure organisationnelle	6-7
6.2.1.2	Mode de répartition des coûts.....	6-7
6.2.2	Système de collecte et de transport	6-8
6.2.2.1	Service municipal porte-à-porte des matières	6-8
6.2.2.2	Système transitionnel des matières	6-10
6.2.3	Équipement de traitement et d'élimination	6-13
6.2.3.1	Récupération des matières recyclables	6-14
6.2.3.2	Valorisation centralisée et décentralisée des matières putrescibles	6-15
6.2.3.3	Élimination des déchets ultimes.....	6-15
CHAPITRE 7	PLAN DE MISE EN OEUVRE.....	7-1
7.1	DESCRIPTION DES OBJECTIFS ET ACTIONS	7-1
7.2	ÉVALUATION DES COÛTS PROJETÉS.....	7-4
7.2.1	Coûts d'immobilisation des principaux équipements	7-5
7.2.2	Coûts de l'ensemble des actions proposées.....	7-6
7.2.3	Coûts des principaux services proposés.....	7-12
7.3	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE.....	7-14
7.4	PROGRAMME DE SUIVI ET DE CONTRÔLE	7-17

CONCLUSION

LEXIQUE

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

LISTE DES ANNEXES

LISTE DES TABLEAUX

[Retour à la page d'accueil](#)

Tableau 1-1	Évolution démographique de la MRC des Laurentides / 1981-1991-1996-2001	1-7
Tableau 1-2	Investissements et emplois reliés à la station Mont-Tremblant, 1992-2015	1-13
Tableau 1-3	Création globale d'emplois dans la zone d'étude et poids relatif de la station Mont-Tremblant.....	1-13
Tableau 2-1	Liste des 19 municipalités membres de la RIDR en 2001.....	2-2
Tableau 2-2	Liste des 29 municipalités membres de la RIRHL en 2001.....	2-6
Tableau 2-3	Principaux entrepreneurs en collecte et transport des matières résiduelles desservant le territoire de la MRC des Laurentides en 2001	2-10
Tableau 2-4	Principaux entrepreneurs en collecte et transport des BFS desservant le territoire de la MRC des Laurentides en 2001	2-11
Tableau 2-5	Évolution du tonnage au lieu d'enfouissement sanitaire de Rivière-Rouge depuis 1990.....	2-16
Tableau 2-6	Évolution de la quantité (en tonnage) de matières recyclables (MR) traitées au centre de tri régional de Rivière-Rouge de 1995 à 2003.....	2-23
Tableau 3-1	Production moyenne de matières résiduelles produites au Québec - Secteur résidentiel -	3-2
Tableau 3-2	Portrait détaillé sur les quantités de matières recyclables récupérées et valorisées par les secteurs public et privé (ICI) sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001	3-6
Tableau 3-3	Production de sous-produits par les usines de transformation primaire du bois dans la MRC des Laurentides - Québec 2001.....	3-10
Tableau 3-4	Portrait détaillé sur les quantités de matières résiduelles éliminées par les secteurs public et privé (ICI) sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001 (avec fusion Tremblant)	3-13
Tableau 3-5	Bilan de masse sur les quantités de matières résiduelles générées (excluant résidus de scieries et boues) sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001	3-16
Tableau 3-6	Bilan de masse des boues générées sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001	3-22
Tableau 4-1	Responsabilité des intervenants municipaux sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001	4-3
Tableau 4-2	Ententes intermunicipales ou contrats octroyés sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001	4-5

Tableau 4-3	Contrats de collecte des matières résiduelles domestiques sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001	4-9
Tableau 4-4	Quantités et coûts à la tonne des matières résiduelles domestiques éliminées pour le secteur municipal dans la MRC des Laurentides en 2001	4-11
Tableau 4-5	Contrats de collecte sélective des matières recyclables sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001	4-16
Tableau 4-6	Quantités et coûts à la tonne des matières recyclables récupérées pour le secteur municipal dans la MRC des Laurentides en 2001	4-17
Tableau 4-7	Infrastructures de traitement des eaux usées dans la MRC des Laurentides	4-22
Tableau 4-8	Activités de sensibilisation et d'information sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001	4-25
Tableau 4-9	Coûts de gestion des matières résiduelles assumés par le secteur municipal sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001.....	4-27
Tableau 4-10	Coûts de gestion des matières résiduelles et taxe attribuée par le secteur municipal sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001.....	4-29
Tableau 5-1	Objectifs gouvernementaux de mise en valeur par catégorie de matières et par secteur	5-2
Tableau 5-2	Origine et destination des matières résiduelles générées par secteur d'activité sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001.....	5-6
Tableau 5-3	Présentation du taux de diversion (uniquement pour les matières recyclables) pour les municipalités de la MRC des Laurentides en 2001 - Secteur municipal -	5-8
Tableau 5-4	Projection des matières résiduelles générées et objectifs à atteindre en 2008 par secteur d'activité sur le territoire de la MRC des Laurentides.....	5-9
Tableau 5-5	Projections des matières résiduelles générées et objectifs à atteindre en 2008 par municipalité sur le territoire de la MRC des Laurentides - Secteur municipal -	5-12
Tableau 5-6	Performances actuelles en 2001 et objectifs à atteindre en 2008 par catégorie de matières sur le territoire de la MRC des Laurentides - Secteur municipal -	5-13
Tableau 7-1	Estimation des coûts d'immobilisation des principaux équipements - Horizon 2004-2008 – MRC des Laurentides	7-5
Tableau 7-2	Évaluation des coûts pour l'ensemble des actions proposées - Horizon 2004-2008 - Plan de gestion des matières résiduelles MRC des Laurentides	7-8
Tableau 7-3	Évaluation des coûts annuels à la tonne et à la porte des principaux services proposés, selon hypothèse de calcul optimale - Horizon 2004-2008 - Plan de gestion des matières résiduelles MRC des Laurentides.....	7-13

LISTE DES CARTES

[Retour à la page d'accueil](#)

CARTE 1	Le territoire de la MRC des Laurentides.....	1-3
CARTE 2	La population totale dans la MRC des Laurentides, 2001.....	1-7
CARTE 3	Les dépenses à la consommation courante dans la MRC des Laurentides, 1999.....	1-9
CARTE 4	Le nombre total d'entreprises dans la MRC des Laurentides, 1998	1-10
CARTE 5	Le nombre total d'emplois dans la MRC des Laurentides, 1998.....	1-11
CARTE 6	Les investissements dans la MRC des Laurentides, 2000.....	1-12
CARTE 7	Les 19 municipalités membres de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) - 2001.....	2-3
CARTE 8	Les 29 municipalités membres de la Régie Intermunicipale de Récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL) - 2001.....	2-7
CARTE 9	Installations de traitement et d'élimination des matières résiduelles sur le territoire des MRC Laurentides et Antoine-Labelle en 2001	2-13
CARTE 10	Localisation du site d'enfouissement de Rivière-Rouge.....	2-19
CARTE 11	Proportion des matières résiduelles générées en 2001 - secteurs municipal et industrie, commerce & institution (IC) présentée par municipalité pour le territoire des MRC Laurentides et Antoine-Labelle	3-19
CARTE 12	Situation actuelle - Élimination (2001) - Origine et destination des déchets ultimes sur le territoire des MRC des Laurentides et Antoine-Labelle	4-7
CARTE 13	Situation actuelle - Récupération (2001) - Origine et destination des matières recyclables sur le territoire des MRC des Laurentides et Antoine-Labelle	4-13
CARTE 14	Territoires de dessertes des résidus domestiques dangereux (RDD) – niveau municipal – 2001 - MRC Laurentides et Antoine-Labelle	4-19
CARTE 15	Taux de diversion et proportion des matières résiduelles générées en 2001 par municipalité pour le territoire des MRC des Laurentides et d'Antoine-Labelle - Secteur municipal -	5-7
CARTE 16	Projection des matières résiduelles générées et objectifs de 65% à atteindre en 2008 par municipalité sur le territoire des MRC des Laurentides et d'Antoine-Labelle - Secteur municipal -	5-11
CARTE 17	Plan de gestion des matières résiduelle 2004-2008 - Grandes composantes du scénario retenu - MRC des Laurentides	6-17

LISTE DES GRAPHIQUES

[Retour à la page d'accueil](#)

Graphique 1-1 Répartition du territoire de la MRC en fonction des catégories d'affectation.....	1-6
Graphique 1-2 Répartition de la population active selon les professions, MRC des Laurentides	1-8
Graphique 1-3 Projections de l'augmentation de la population et des ménages (permanents) de 1996 à 2016	1-14
Graphique 3-1 Composition des matières résiduelles produites pour l'ensemble des secteurs - Secteur résidentiel -	3-3
Graphique 3-2 Composition des matières résiduelles produites dans la MRC des Laurentides - Secteur résidentiel -	3-3
Graphique 3-3 Composition des matières récupérées par la collecte sélective porte-à-porte pour le secteur résidentiel	3-4
Graphique 3-4 Destination des quantités éliminées dans la MRC Laurentides 2001 - Secteur municipal -	3-14
Graphique 3-5 Destination des quantités éliminées dans la MRC Laurentides 2001 - Secteur ICI –	3-14
Graphique 3-6 Total des matières générées par secteur d'activités sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001	3-15
Graphique 4-1 Répartition des coûts de gestion des matières résiduelles en 2001	4-26
Graphique 5-1 Bilan des matières résiduelles générées et taux de diversion en 2001 sur le territoire de la MRC des Laurentides - Secteur municipal -	5-6
Graphique 5-2 Projection des matières résiduelles générées et objectifs à atteindre en 2008 pour la MRC des Laurentides - Secteur municipal -	5-9

INTRODUCTION

[Retour à la page d'accueil](#)

À l'aube du troisième millénaire, les enjeux environnementaux continuent d'être des défis à relever et des responsabilités à partager dans une perspective du développement durable, un développement qui vise à répondre aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins. En matière de législation dans le domaine des matières résiduelles, le gouvernement a décidé de prendre position et de responsabiliser les municipalités régionales (MR)² quant à la planification de la gestion de leurs matières résiduelles sur leur territoire.

En effet, dans le cadre du projet de loi n° 90, loi modifiant la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et d'autres dispositions législatives concernant la gestion des matières résiduelles, le gouvernement s'est engagé à adopter de nouvelles mesures afin de mettre en œuvre la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. La pierre angulaire de cet amendement à la loi consiste principalement en l'obligation d'établir un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) par les MRC sur leur territoire d'application, et ce, avant le 1^{er} janvier 2003³.

À l'heure des choix qui s'imposent, la MRC des Laurentides a décidé de prendre un nouveau virage afin de se conformer aux exigences gouvernementales. En septembre 2001, la MRC des Laurentides adoptait une résolution de démarrage confirmant son intention de débiter les travaux de réalisation du projet de PGMR de la MRC. Le 8 juillet 2004, un peu plus de deux (2) ans et demi après le début des travaux, le conseil de la MRC adoptait le PGMR dans sa version définitive.

Le contenu du projet PGMR comprend essentiellement tous les éléments tels qu'exigés dans la loi. D'autre part, et tel que stipulé également dans la loi, ce document a été soumis pour consultation publique en décembre 2003; processus selon lequel la consultation de la population est importante et obligatoire. La gestion des matières résiduelles constitue un *enjeu collectif* et un *choix de société*. À cet effet, la MRC des Laurentides souhaite accomplir et respecter les différentes actions proposées dans le plan de gestion en misant notamment sur la participation de toutes les municipalités du territoire. Consciente des grands enjeux et des investissements importants que nécessiteront la mise en œuvre du plan de gestion au cours des prochaines années, la MRC désire sensibiliser la population et unir les efforts de tous et chacun en vue d'assurer une meilleure gestion des matières résiduelles plus respectueuse de l'environnement et de la santé des personnes.

Le plan de gestion est scindé en deux parties : la partie A présente le portrait de la situation en 2001⁴ et la partie B les orientations de la MRC ainsi que le plan de mise en œuvre. Le document est constitué de sept (7) principaux chapitres. Le premier présente la description du territoire de planification. Le second identifie tous les intervenants dans le domaine de la gestion des matières résiduelles ainsi que la liste des installations de traitement et d'élimination utilisées par la MRC des Laurentides. Le troisième chapitre donne le bilan de masse des matières résiduelles produites pour l'année 2001 par filière de traitement et d'élimination pour chacun des secteurs d'activités : municipal, industriel, commercial et institutionnel (ICI) et construction et démolition (C&D). Le quatrième fait le portrait actuel de la gestion des matières résiduelles du secteur municipal ainsi que des modes de gestion qui y sont associés.

La partie B constitue le concept organisationnel préconisé par la MRC. Elle inclut le cinquième chapitre qui présente les grandes orientations, objectifs et performances actuelles de la MRC. Le sixième chapitre définit les grandes composantes du scénario retenu. Enfin, le dernier chapitre décrit la liste des actions proposées selon un échéancier, accompagnées des évaluations de coûts ainsi que du programme de suivi.

² L'expression « municipalité régionale » (MR) comprend la Communauté métropolitaine de Montréal, la Communauté métropolitaine de Québec, la Ville de Lévis, la Ville de Hull-Gatineau et les municipalités régionales de comté à l'exception de celles dont le territoire est entièrement compris dans celui de la Communauté métropolitaine de Montréal ou de la Communauté métropolitaine de Québec, conformément à l'article 53.5. 2^e alinéa de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

³ Une nouvelle section de la LQE, sous-section 2 de la section VII du chapitre 1, est entrée officiellement en vigueur le 1^{er} janvier 2001. En décembre 2002, l'Assemblée nationale modifiait l'article 53.7. de la LQE reportant d'un an l'échéancier prévu du 1^{er} janvier 2003 au 1^{er} janvier 2004.

⁴ Le portrait de la situation (ex. : profil démographique, inventaire du bilan de masse, coûts de gestion, etc.) a été recensé à partir de chiffres qui ont été compilés en 2001, année de référence du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC des Laurentides.

Chapitre 1 Description du territoire de planification

1.1	DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION.....	1-1
1.2	GRANDES ORIENTATIONS ET AFFECTATIONS DU TERRITOIRE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC	1-5
1.2.1	Grandes orientations	1-5
1.2.2	Affectations (utilisation du sol : secteur urbain, semi-urbain, rural par municipalité et type d'habitation)	1-6
1.3	DÉMOGRAPHIE.....	1-7
1.3.1	Population et ménages.....	1-7
1.4	PROFIL SOCIAL.....	1-8
1.4.1	Professions	1-8
1.4.2	Dépenses de consommation	1-9
1.5	PROFIL ÉCONOMIQUE.....	1-10
1.5.1	Entreprises.....	1-10
1.5.2	Emplois	1-11
1.5.3	Investissements	1-12
1.6	PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE.....	1-14
1.7	REGROUPEMENTS MUNICIPAUX.....	1-16

CHAPITRE 1

DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION

1.1 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION

La MRC des Laurentides est localisée dans la région administrative des Laurentides à 80 km au nord de l'agglomération de Montréal. Elle est circonscrite par la MRC d'Antoine-Labelle au nord-ouest, la MRC d'Argenteuil au sud, la MRC Les Pays-d'en-Haut au sud-est, la MRC Papineau au sud-ouest et la MRC Matawinie au nord-est, cette dernière étant située dans la région administrative de Lanaudière.

Situé dans la chaîne de montagnes des Laurentides, le territoire a une superficie de 2 488,76 km². La forêt prédominante sur le territoire est de type « mixte » et couvre une proportion de quatre-vingt-cinq pour cent (85%) du territoire, principalement composée de feuillus (érablières à bouleaux jaunes et à tilleuls) et dans une proportion moindre de résineux (sapins).

On y retrouve deux grands espaces verts publics, soit le parc du Mont-Tremblant et la Réserve faunique Papineau-Labelle. Le parc linéaire du P'tit train du Nord occupe également une place importante comme équipement récréotouristique.

La MRC est aussi reconnue pour la qualité et l'importance de son réseau hydrographique constitué de nombreux lacs et rivières, dont les principaux et les plus reconnus sont : les lacs Labelle, Tremblant, des Sables et les rivières Rouge, du Nord et de la Diable. Ces plans d'eau constituent un potentiel récréotouristique et de villégiature remarquable à l'échelle du Québec, à proximité du vaste bassin de population de la grande région de Montréal.

La MRC des Laurentides compte 18 municipalités (voir carte suivante), dont les centres urbains et de services se concentrent dans les villes de Sainte-Agathe-des-Monts, Mont-Tremblant et Labelle. La Station Mont-Tremblant, quant à elle, connaît depuis quelques années, avec la venue d'Intrawest, une croissance considérable et constitue le principal moteur du développement économique et touristique de la région. Le territoire est desservi par un réseau routier bien développé : l'autoroute 15 et la route 117 traversent la région suivant un axe Nord / Sud et les routes 323, 327 et 329 permettent l'accès aux secteurs Est et Ouest du territoire.

Le territoire de la MRC est divisé principalement en 4 zones :

Zone Grand Ste-Agathe

Sainte-Agathe-des-Monts
Sainte-Lucie-des-Laurentides
Lantier
Val-des-Lacs
Val-David
Val-Morin

Zone Ouest

Amherst
Arundel
Barkmere
Brébeuf
Huberdeau
Montcalm

Zone Mont-Tremblant

Saint-Faustin-Lac-Carré
Lac-Supérieur
Ville Mont-Tremblant

Zone Labelle

Labelle
La Conception
La Minerve

[Retour à la page d'accueil](#)

CARTE 1
Le territoire de la MRC des Laurentides

[Cliquez ici pour ouvrir cette carte \(277 ko\)](#)

1.2 GRANDES ORIENTATIONS ET AFFECTATIONS DU TERRITOIRE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC

1.2.1 Grandes orientations

Dans le schéma d'aménagement révisé de la MRC, adopté en mai 2000, il existe six (6) grands objectifs qui balisent les choix de développement et d'aménagement retenus. Ces grands objectifs représentent en quelque sorte la "philosophie d'intervention" du schéma révisé. En ce qui a trait aux activités ou au groupe d'activités relié à la protection de l'environnement, et particulièrement à la gestion des matières résiduelles, le 5^e objectif est celui qui cadre cette activité.

5^e OBJECTIF: Poursuivre les efforts de protection et de mise en valeur du cadre environnemental

Le 5^e objectif définit huit (8) orientations sectorielles du domaine de l'environnement. On vise essentiellement à protéger les éléments suivants et/ou entamer une meilleure gestion de certaines activités existantes sur le territoire: lacs, cours d'eau et milieux humides; les habitats fauniques; la qualité du paysage; les impacts générés par l'extraction des ressources naturelles; la foresterie; l'agriculture; la gestion des déchets et le domaine patrimonial et culturel. L'orientation sectorielle 5.6 est celle où l'on prend en considération la gestion des matières résiduelles

ORIENTATION SECTORIELLE

5.6 Contrôle régional sur l'implantation d'équipements et d'activités liées à la gestion et à la valorisation des déchets.

Elle sous-tend que toute nouvelle implantation d'équipements, d'infrastructures d'installations d'élimination, de traitement, de récupération ou de valorisation des matières résiduelles est sous le contrôle de la MRC.

Afin de permettre l'application de l'orientation sectorielle 5.6. du schéma d'aménagement, le règlement 155-99 : "Contrôle intérimaire pour l'implantation et les usages liés aux lieux et équipements de gestion des déchets sur le territoire de la MRC des Laurentides" (RCI) a été adopté le 8 juillet 1999 par la MRC des Laurentides.

Par le biais des règlements d'urbanisme en vigueur qui reconduisent l'essentiel des positions du schéma révisé en ce domaine, il est interdit, d'implanter tout nouveau lieu d'élimination des déchets ou de dépôt en tranchée sur l'ensemble du territoire de la MRC. Cependant, une municipalité qui possède un dépôt en tranchée existant, à la date d'entrée du schéma révisé, peut continuer à l'exploiter, le consolider ou l'agrandir, ainsi que le reconnaître dans sa réglementation d'urbanisme à titre d'usage industriel ou d'utilité publique autorisé. Le RCI et les nouvelles réglementations d'urbanisme en vigueur conformes au schéma révisé régissent également toute nouvelle utilisation, tels poste de transbordement des déchets solides, de matériaux secs ou de déchets mélangés; lieu de compostage de matières fermentescibles; dépôt de matériaux secs; etc. sur l'ensemble du territoire de la MRC des Laurentides.

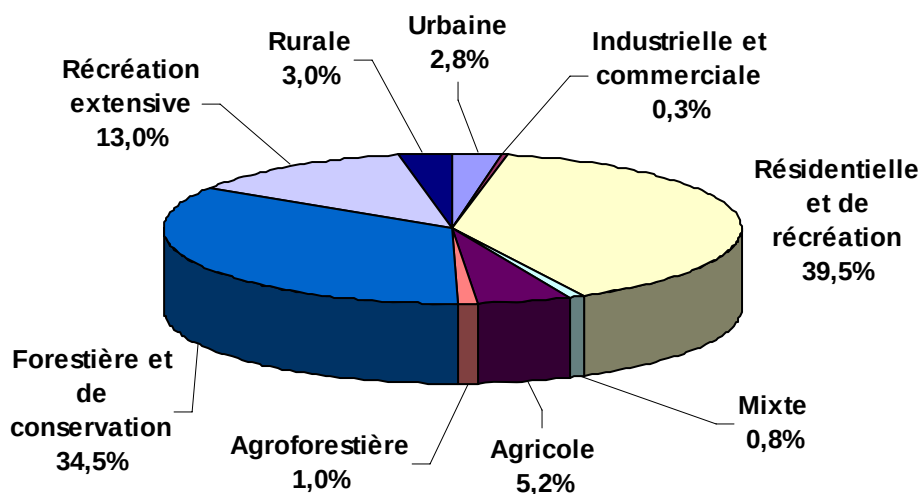
Dans le cas où la MRC des Laurentides repositionnerait ses choix quant à l'implantation d'infrastructures ou d'équipements en matière de gestion des matières résiduelles sur son

territoire, elle se verrait dans l'obligation de modifier son schéma d'aménagement révisé et, conséquemment, la municipalité concernée aurait à modifier son règlement d'urbanisme.

1.2.2 Affectations (utilisation du sol : secteur urbain, semi-urbain, rural par municipalité et type d'habitation)

Le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides découpe le territoire en neuf (9) grandes catégories d'affectation illustrées ci-dessous :

Graphique 1-1
Répartition du territoire de la MRC en fonction des catégories d'affectation

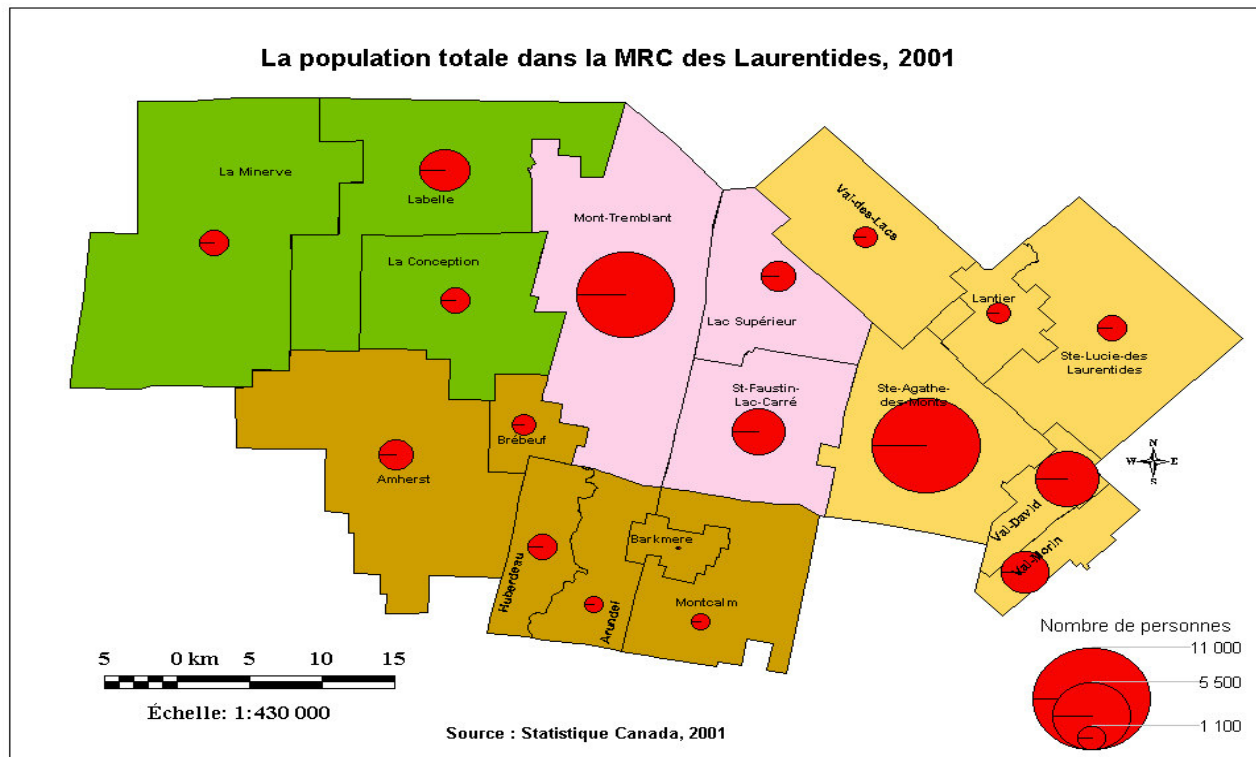


1.3 DÉMOGRAPHIE

1.3.1 Population et ménages

La liste de tous les tableaux représentant le profil démographique plus détaillé (pop., superficie, ménages, etc.) est présentée à l'annexe 1-1 du document.

CARTE 2



Une croissance démographique 6 fois supérieure à celle du Québec

- ⊗ En 2001, la population de la MRC des Laurentides était de 39 535 résidents permanents.
- ⊗ Le territoire de la MRC a connu une augmentation de 8,8% de sa population entre 1996 et 2001, comparativement à une croissance de 1,4% pour l'ensemble du Québec.
- ⊗ La population saisonnière (villégiateurs) fait presque doubler la population totale du territoire de la MRC en période de haute saison, atteignant 75 608 résidents (voir carte A1-1 à l'annexe 1-2).

TABLEAU 1-1
Évolution démographique de la MRC des Laurentides / 1981-1991-1996-2001

ZONES	POPULATION PERMANENTE				CROISSANCE EN %		
	1981	1991	1996	2001	1981-1991	1991-1996	1996-2001
STE-AGATHE	13 736	15 310	17 451	18 666	11,4 %	13,9 %	7,0%
ST-JOVITE/TREMBLANT	8 253	9 263	10 967	12 340	12,2 %	18,4 %	12,5%
OUEST	2 985	3 381	3 817	3 991	13,3 %	12,9 %	4,6%
LABELLE	3 593	3 665	4 100	4 538	2,0 %	11,9 %	10,7%
TOTAL MRC	28 567	31 619	36 335	39 535	10,6 %	14,9 %	8,8%

Source: Recensement Canada:1996 – Statistique Canada – no. 93-357-XPB au catalogue. Chiffres de population et des logements.
 Février 2002 – Portrait global du territoire – CLD Laurentides

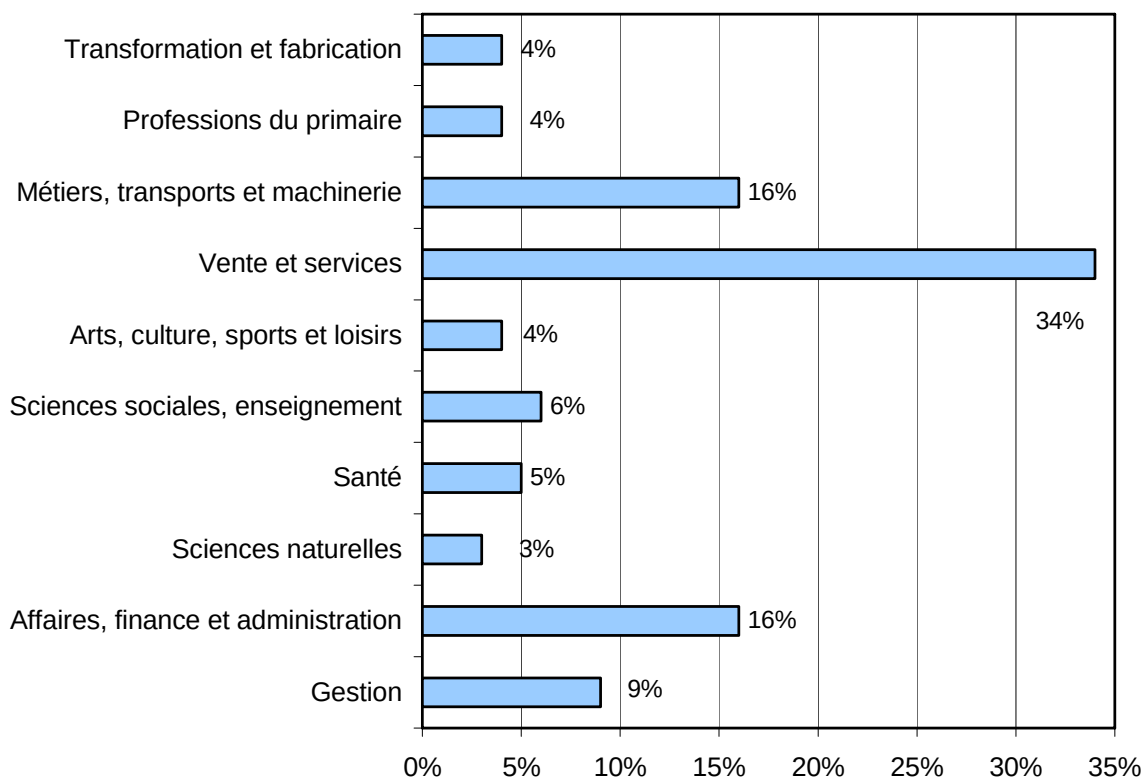
1.4 PROFIL SOCIAL

1.4.1 Professions

Une population en pleine mutation

- ✚ À l'instar de nombreuses autres régions du Québec, la population de la MRC des Laurentides est légèrement plus âgée, moins scolarisée et moins active que la population des grands centres urbains. Ce profil est toutefois en pleine mutation.
- ✚ L'essor économique observé depuis maintenant une dizaine d'années favorise ainsi l'arrivée de nombreux jeunes venus dans la région pour y travailler.
- ✚ En 1996, la MRC des Laurentides comptait un nombre important de travailleurs autonomes soit 14,2% de la population active. De 1991 à 1996, leur nombre a augmenté de 13,2% dans la MRC passant de 2 155 à 2 440 travailleurs.

Graphique 1-2
Répartition de la population active selon les professions,
MRC des Laurentides



Source : Statistique Canada, 1996

[Retour à la page d'accueil](#)

CARTE 3

Les dépenses à la consommation courante dans la MRC des Laurentides, 1999

[Cliquez ici pour ouvrir cette carte \(221 ko\)](#)

[Retour à la page d'accueil](#)

CARTE 4
Le nombre total d'entreprises dans la MRC des Laurentides, 1998

[Cliquez ici pour ouvrir cette carte \(114 ko\)](#)

[Retour à la page d'accueil](#)

CARTE 5

Le nombre total d'emplois dans la MRC des Laurentides, 1998

[Cliquez ici pour ouvrir cette carte \(113 ko\)](#)

[Retour à la page d'accueil](#)

CARTE 6
Les investissements dans la MRC des Laurentides, 2000

[Cliquez ici pour ouvrir cette carte \(113 ko\)](#)

Tableau 1-2
Investissements et emplois reliés à la station Mont-Tremblant, 1992-2015

	Phase 1 complétée (1992-1997)	Phase II en développement (1997-2002)	Phase III en planification (2002-2005)	Phases potentielles (2005-2015)
Investissements	467 M \$	500 M \$	540 M \$	1 MM \$
Emplois années (construction)	7 264	8 627	9 317	17 000
Emplois années (opération)	1 674	1 150	1 200	2 300

Source : Rapport du **Comité interministériel** du suivi de la Station Mont-Tremblant (1998/02/19)

Tableau 1-3
Création globale d'emplois dans la zone d'étude et
poids relatif de la station Mont-Tremblant

	Croissance de l'emploi		
	Station	Autres	Total
1991-1998	1 675 (67)	825 (33)	2 500
1998-2005	2 350 (67)	1 150 (33)	3 500

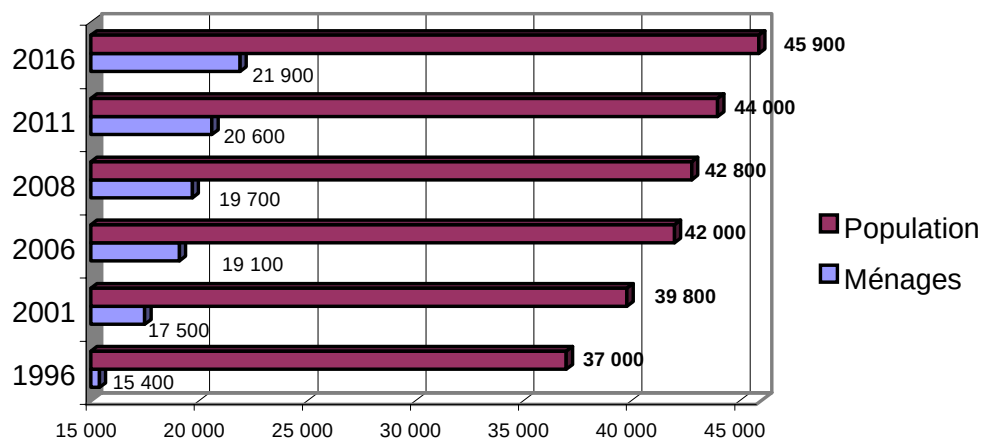
Source : Groupe Cartier en collaboration avec Pierre Bélanger Plus. Demande résidentielle liée à l'afflux de nouveaux travailleurs dans la région de Saint-Jovite / Mont-Tremblant, conjoncture 1992-1998 et perspectives d'ici 2005. Réalisé pour le Centre local de développement (CLD) Laurentides. Rapport final, mai 1999, 45 pages et 5 annexes.

(...) Proportion en % de la Station sur la création totale des emplois.

1.6 PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE

- Les projections de l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ) de 2000 prévoient une croissance démographique relativement importante, qui pourrait atteindre environ 42 000 résidents permanents en l'an 2006.

Graphique 1-3
Projections de l'augmentation de la population
et des ménages (permanents) de 1996 à 2016



Source : Institut de la Statistique du Québec, 2000

- Cette croissance est marquée par un vieillissement global de la population: les groupes d'âge généralement les plus actifs sur le plan économique (30-49 ans) évoluent légèrement à la baisse, les plus âgés augmentent très significativement alors que les groupes de 0 à 29 ans maintiennent leur représentativité actuelle.
- L'évolution du profil démographique dans la MRC des Laurentides aura certes une influence déterminante quant aux activités et services futurs à prévoir pour la communauté:
- maintien probable de la demande en services scolaires, au moins à son niveau actuel compte tenu de la stabilité prévue des effectifs démographiques chez les 0-14 ans;
 - légère augmentation du groupe d'âge des 15 à 29 ans, la clientèle-cible pour laquelle il faut trouver des emplois en région et qui représente le segment de la population permanente le plus important pour la demande en logements (formation de nouveaux ménages);
 - pression accrue pour les besoins en services de santé, de bien-être et d'accueil dans la région, compte tenu de l'augmentation très significative de la population plus âgée (50 ans et plus);
 - forte croissance en demande de services commerciaux et administratifs qui se fera plus particulièrement sentir dans la zone Saint-Jovite/Tremblant et le long des grands axes d'accès à la Station Mont-Tremblant (routes 117, 327, Montée Ryan, chemin du Lac-Supérieur).

- Les municipalités de la région Tremblant constituent l'aire de marché de la Station Mont-Tremblant : Brébeuf, La Conception, Lac-Supérieur, Mont-Tremblant et Saint-Faustin-Lac-Carré.
- La prévision démographique de ISQ pourrait cependant être largement dépassée compte tenu des nouveaux investissements colossaux réalisés et projetés par la Société Intrawest à la Station Mont-Tremblant; le nombre de résidents permanents pourrait atteindre approximativement, pour l'ensemble de la MRC des Laurentides, 45 000 personnes en l'an 2006, alors qu'il était de 36 335 en 1996 :
 - cette forte croissance pourrait être attribuable jusque dans une proportion des deux-tiers (2/3) à l'impact de la Station Tremblant sur le marché de l'emploi (de 7 450 à 11 000 emplois entre 1998 et 2006) pour la seule région de Tremblant.⁵

Demande résidentielle

- La demande en nouveaux logements permanents générée par les emplois directs et indirects de la Station Mont-Tremblant pourrait ainsi signifier à elle seule une croissance de la population permanente de la région de Tremblant de l'ordre de 5 000 personnes durant la période de 1998-2006,⁽⁴⁾
 - la croissance prévisible en logements permanents, en tenant compte de l'impact de la Station Mont-Tremblant sur le marché local uniquement (excluant notamment les résidences secondaires et les condos), ferait en sorte que le nombre d'unités de logement évoluerait sur l'ensemble du territoire de la MRC de 15 859 unités en 1996 à environ 20 000 unités pour l'horizon 2006;
 - on peut extrapoler, en se référant aux données de base de l'étude du CLD Laurentides⁶ sur la demande résidentielle de la région de Tremblant, que cette croissance pourrait être majoritairement concentrée (de la moitié au deux-tiers) dans la seule région de Tremblant, c'est-à-dire l'ajout d'au moins 2 000 unités de logement pour la période 1996-2006;
 - toujours selon la même étude¹, le logement locatif pourrait accaparer jusqu'à 60% du nombre total de nouvelles unités de logement et résidences (2 000) prévus pour la région de Tremblant, lesquelles se concentreraient surtout dans les périmètres urbains dans le cas du logement locatif.
- Le nombre de nouvelles unités de logement permanents et secondaires (logements en copropriété et résidences unifamiliales secondaires) pourrait passer pour la période 1996-2006, de 30 000 à 40 000 approximativement pour l'ensemble du territoire de la MRC des Laurentides.

⁵ Source : Groupe Cartier en collaboration avec Pierre Bélanger Plus. Demande résidentielle liée à l'afflux de nouveaux travailleurs dans la région de Saint-Jovite / Mont-Tremblant, conjoncture 1992-1998 et perspectives d'ici 2005. Réalisé pour le Centre local de développement (CLD) Laurentides. Rapport final, mai 1999, 45 pages et 5 annexes.

⁶ Source : Groupe Cartier en collaboration avec Pierre Bélanger Plus. Demande résidentielle liée à l'afflux de nouveaux travailleurs dans la région de Saint-Jovite / Mont-Tremblant, conjoncture 1992-1998 et perspectives d'ici 2005. Réalisé pour le Centre local de développement (CLD) Laurentides. Rapport final, mai 1999, 45 pages et 5 annexes.

Des fiches descriptives par municipalité sont présentées à l'annexe 1-3 du plan de gestion. Ces fiches dressent le profil socio-économique propre à chacune des municipalités du territoire de la MRC des Laurentides.

1.7 REGROUPEMENTS MUNICIPAUX

En 2000, le territoire de la MRC des Laurentides comptait vingt-trois (23) municipalités. Les regroupements municipaux depuis les trois (3) dernières années ont permis la fusion de cinq (5) municipalités. La MRC compte aujourd'hui dix-huit (18) municipalités.

Le 22 novembre 2000, la Ville de Saint-Jovite, Saint-Jovite Paroisse ainsi que les municipalités de Lac-Tremblant-Nord et de Mont-Tremblant se sont fusionnées et sont devenues aujourd'hui « Ville de Mont-Tremblant ».

Ville, village, paroisse ou municipalité	Population (hab.)	Superficie (km ²)
Saint-Jovite*	4 903	22,11
Saint-Jovite Paroisse*	1 815	155,86
Lac-Tremblant-Nord*	4	20,64
Mont-Tremblant*	1 190	52,99
Nouvelle Ville de Mont-Tremblant*	7 912	251,60
Ville de Mont-Tremblant (en 2003)	8 417	256,61

*Répertoire des municipalités du Québec, 2000

Avec la fusion en 2002 des municipalités de Ivry-sur-le-lac et de Sainte-Agathe-Nord, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts compte aujourd'hui 10 122 habitants.

Ville, village, paroisse ou municipalité	Population (hab.)	Superficie (km ²)
Ivry-sur-le-lac *	373	30,84
Sainte-Agathe-Nord*	1 564	88,68
Ste-Agathe-des-Monts*	8 154	40,35
Nouvelle Ville Ste-Agathe-des-Monts*	10 091	159,87
Ville Ste-Agathe-des-Monts (en 2003)	10 122	159,87

* Répertoire des municipalités du Québec, 2001

Chapitre 2 Inventaire des organismes et entreprises œuvrant dans le domaine des 3rv-e sur le territoire

2.1	ORGANISMES PUBLICS RESPONSABLES DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE	2-1
2.1.1	Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR).....	2-1
2.1.2	Régie intermunicipale de Récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL).....	2-5
2.2	ENTREPRISES RESPONSABLES DE LA COLLECTE ET DU TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	2-9
2.2.1	Principaux entrepreneurs en collecte et transport des matières résiduelles.....	2-9
2.2.2	Principaux entrepreneurs en collecte et transport des boues de fosses septiques (BFS)	2-11
2.3	INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET D'ÉLIMINATION LIÉES À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	2-12
2.3.1	Ordures ménagères, enfouissement et/ou transbordement.....	2-15
2.3.2	Matières recyclables.....	2-22
2.3.3	Matières putrescibles.....	2-25
2.3.4	Résidus domestiques dangereux (RDD).....	2-25
2.3.5	Débris de construction et de démolition (C&D)	2-25
2.3.6	Boues de fosses septiques et municipales	2-27
2.4	RECENSEMENT DES ENTREPRISES ET ORGANISMES 3RV-E	2-28

CHAPITRE 2

INVENTAIRE DES ORGANISMES ET ENTREPRISES

ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES 3RV-E SUR LE

TERRITOIRE

Contrairement à la perception qu'on peut y apporter, la gestion des matières résiduelles couvre un large secteur d'activités sur le territoire de la MRC des Laurentides. La chaîne d'intervenants est relativement importante et tous ont un rôle distinct à jouer, qu'il soit du secteur municipal, privé ou communautaire. Avant de présenter le bilan de masses de matières résiduelles produites sur le territoire et le portrait actuel de la gestion des matières résiduelles, il serait d'abord important de connaître tous les intervenants du milieu ainsi que la description de tous les équipements présentement disponibles pour gérer ces matières. Ce portrait a pour but d'obtenir une vue d'ensemble de la situation avant de connaître ultérieurement les actions proposées et retenues, entre autres, par le milieu municipal. Le chapitre 2 présente donc tous les organismes et entreprises qui œuvrent dans les domaines du réemploi, de la récupération, de la valorisation et de l'élimination ainsi que les différentes installations de traitement et d'élimination des matières résiduelles utilisées sur ou à l'extérieur du territoire de la MRC des Laurentides.

2.1 ORGANISMES PUBLICS RESPONSABLES DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE

Il existe présentement deux regroupements municipaux qui se partagent la responsabilité de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Laurentides : la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) et la Régie intermunicipale de Récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL). Il existe cependant une troisième régie, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) qui dessert seulement la MRC d'Antoine-Labelle, soit la partie localisée plus au nord de cette MRC et appelée secteur de la Lièvre. En somme, ces régies ont vu le jour vers le milieu des années 80 et couvrent un territoire distinct et partagé entre les deux MRC des Laurentides et d'Antoine-Labelle. Les régies intermunicipales des déchets de la Rouge (RIDR) et de la Lièvre (RIDL), couvrent un territoire distinct et concentrent principalement leurs activités à la disposition des ordures ménagères, alors que la RIRHL couvre la totalité du territoire des deux autres régies et est responsable du système de collecte et de transport des matières et de la récupération des matières recyclables.

2.1.1 Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)

C'est en 1984 qu'une entente intermunicipale a été constituée dans le but de gérer le lieu d'enfouissement sanitaire par atténuation naturelle localisé dans la municipalité de Marchand⁷. Depuis le 1^{er} octobre 1992, l'entente intermunicipale entre les municipalités membres a donné véritablement naissance à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR). Les municipalités membres bénéficient aujourd'hui de plusieurs services reliés à l'élimination des ordures ménagères et à la récupération de certains types de matières. En 2001, cette régie comptabilisait 19 municipalités membres (voir [tableau 2-1](#)) dont six localisées dans la MRC d'Antoine-Labelle et 13 dans la MRC des Laurentides (avant la fusion officielle de Mont-Tremblant). Elle dessert une population de 30 461 résidents permanents sur le territoire de la MRC des Laurentides, ce qui correspond à 77% de la population permanente. Comme il s'agit d'une région touristique fort achalandée durant les périodes estivale et hivernale, la population totale, incluant les résidents saisonniers, peut s'élever à près de 51 480 habitants pour l'ensemble de la MRC (données de 2001). Au niveau de l'ensemble des deux MRC, cette régie dessert une population de 38 763 résidents, ce qui correspond à 52% de la population

⁷ Depuis décembre 2002, cette municipalité a été fusionnée avec La Macaza, L'Annonciation et St-Véronique pour former la nouvelle Ville de Rivière-Rouge.

permanente. La [carte 7](#) permet de visualiser le territoire d'application de la RIDR en 2001. Avec les dernières fusions (2001-2003), la RIDR compte en 2004 un total de 17 municipalités membres⁸.

Tableau 2-1
Liste des 19 municipalités membres de la RIDR en 2001

MUNICIPALITÉS MEMBRES	TERRITOIRE DE MRC
Arundel	Laurentides
Brébeuf	Laurentides
Huberdeau	Laurentides
Labelle	Laurentides
La Conception	Laurentides
Lac-Saguay	Antoine-Labelle
Lac-Supérieur	Laurentides
La Macaza ⁹	Antoine-Labelle
La Minerve	Laurentides
L'Annonciation ⁸	Antoine-Labelle
Marchand ⁸	Antoine-Labelle
Nominingue	Antoine-Labelle
Sainte-Agathe-des-Monts ¹⁰	Laurentides
Sainte-Véronique ⁸	Antoine-Labelle
Saint-Faustin-Lac-Carré	Laurentides
Saint-Jovite ville ¹¹	Laurentides
Saint-Jovite paroisse ¹⁰	Laurentides
Val-David	Laurentides
Val-des-Lacs	Laurentides

⁸ Avec les dernières fusions (Rivière-Rouge, Mont-Tremblant et Sainte-Agathe-des-Monts) et l'ajout des municipalités suivantes (2002-2003) : L'Ascension et Ste-Lucie-des-Laurentides.

⁹ En 2002, les municipalités de La Macaza, l'Annonciation, Marchand et Sainte-Véronique se sont fusionnées pour créer la nouvelle Ville de Rivière-Rouge.

¹⁰ Avant la fusion de 2002 des municipalités de Sainte-Agathe-Nord et de Ivry-sur-le-Lac avec la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

¹¹ Dans le courant de l'année 2001, les municipalités de St-Jovite ville, St-Jovite paroisse et Lac-Tremblant-Nord ont été fusionnées avec l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant pour créer la nouvelle Ville de Mont-Tremblant.

[Retour à la page d'accueil](#)

CARTE 7

Les 19 municipalités membres de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) - 2001

[Cliquez ici pour ouvrir cette carte \(308 ko\)](#)

2.1.2 Régie intermunicipale de Récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL)

La Régie intermunicipale de Récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL) a été créée en 1997 et possède la responsabilité de la collecte porte-à-porte et du transport des ordures ménagères, des matières recyclables et des encombrants. Cette régie s'occupe également des activités de récupération liées aux matières recyclables via son centre de tri localisé dans la Ville de Rivière-Rouge. Le système de collecte porte-à-porte des matières recyclables est instauré depuis 1995 et était opéré à l'époque, avant la création de la RIRHL, par les RIDR et RIDL¹².

Cette régie couvre donc la totalité des deux territoires des régies de la Rouge et de la Lièvre. Ainsi, une municipalité qui souhaite adhérer aux systèmes de collecte et transport des matières et de récupération (traitement) par le biais de la RIRHL doit nécessairement devenir membre de l'une ou l'autre des deux régies, RIDR ou RIDL, dépendant du territoire d'occupation de la municipalité (secteur de la Rouge ou de la Lièvre), et inversement. La gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Laurentides est en grande majorité contrôlée par la présence de ces organismes publics. Toutes les municipalités membres reçoivent donc un service identique pour la collecte et le transport et la disposition des matières d'un bout à l'autre du territoire.

En 2001, la RIRHL comptait un total de 29 municipalités membres (voir [tableau 2-2](#)) dont 16 municipalités dans la MRC d'Antoine-Labelle et 13 municipalités dans la MRC des Laurentides (avant la fusion officielle de Mont-Tremblant). En terme de représentativité, c'est un peu plus de 80% de la population permanente des MRC des Laurentides et d'Antoine-Labelle, soit 61 238 habitants, qui adhère et bénéficie présentement du système mis en place par ces organismes. La [carte 8](#) présente le territoire d'application de la RIRHL en 2001. Avec les dernières fusions (2001-2003), la RIRHL compte en 2004 un total de 27 municipalités membres¹³.

¹² En 1995, les municipalités membres de la RIDR étaient La Conception, Labelle, Marchand, L'Annonciation, La Macaza et Lac Nominique et de la RIDL, Val-Barrette, Beaux-Rivages, Mont-Laurier, Des Ruisseaux, Ferme-Neuve et St-Aimé-du-Lac-des-Îles.

¹³ Avec les dernières fusions (Lac-des-Écorces, Rivière-Rouge et Mont-Laurier dans la MRC Antoine-Labelle et Mont-Tremblant et Ste-Agathe-des-Monts dans la MRC des Laurentides) et l'ajout des municipalités suivantes (2002-2004) : Kiamika, Notre-Dame-de-Pontmain, Lac-du-Cerf, L'Ascension, Ste-Lucie-des-Laurentides et Mont-St-Michel.

Tableau 2-2
Liste des 29 municipalités membres de la RIRHL en 2001

MUNICIPALITÉS MEMBRES	TERRITOIRE DE MRC
<u>Secteur sud Sainte-Agathe (3)</u>	
Sainte-Agathe-des-Monts ¹⁴	Laurentides
Val-David	Laurentides
Val-des-Lacs	Laurentides
<u>Secteur sud Saint-Jovite (7)</u>	
Arundel	Laurentides
Brébeuf	Laurentides
Huberdeau	Laurentides
Lac-Supérieur	Laurentides
Saint-Faustin-Lac-Carré	Laurentides
Saint-Jovite ville ¹⁵	Laurentides
Saint-Jovite paroisse ¹⁴	Laurentides
<u>Secteur nord de La Rouge (9)</u>	
Labelle	Laurentides
La Conception	Laurentides
Lac-Saguay	Antoine-Labelle
La Macaza ¹⁶	Antoine-Labelle
La Minerve	Laurentides
L'Annonciation ¹⁵	Antoine-Labelle
Marchand ¹⁵	Antoine-Labelle
Nominingue	Antoine-Labelle
Sainte-Véronique ¹⁵	Antoine-Labelle
<u>Secteur nord de La Lièvre (10)</u>	
Beaux-Rivages ¹⁷	Antoine-Labelle
Chutes-Saint-Philippe	Antoine-Labelle
Des Ruisseaux ¹⁸	Antoine-Labelle
Ferme-Neuve	Antoine-Labelle
Lac-des-Écorces ¹⁶	Antoine-Labelle
Lac-Saint-Paul	Antoine-Labelle
Mont-Laurier ¹⁷	Antoine-Labelle
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles ¹⁷	Antoine-Labelle
Sainte-Anne-du-Lac	Antoine-Labelle
Val-Barrette ¹⁶	Antoine-Labelle

¹⁴ Avant la fusion de 2002 des municipalités de Sainte-Agathe-Nord et de Ivry-sur-le-Lac avec la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

¹⁵ Dans le courant de l'année 2001, les municipalités de St-Jovite ville, St-Jovite paroisse et Lac-Tremblant-Nord ont été fusionnées avec l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant pour créer la nouvelle Ville de Mont-Tremblant.

¹⁶ En 2002, les municipalités de La Macaza, l'Annonciation, Marchand et Sainte-Véronique se sont fusionnées pour créer la nouvelle Ville de Rivière-Rouge.

¹⁷ Les municipalités de Beaux-Rivages et de Val-Barrette se sont fusionnées le 18 octobre 2002 avec Lac-des-Écorces.

¹⁸ Les municipalités de Des Ruisseaux et de St-Aimé-du-Lac-des-Îles se sont regroupées le 8 janvier 2003 avec la Ville de Mont-Laurier.

[Retour à la page d'accueil](#)

CARTE 8
Les 29 municipalités membres de la
Régie Intermunicipale de Récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL) - 2001

[Cliquez ici pour ouvrir cette carte \(305 ko\)](#)

2.2 ENTREPRISES RESPONSABLES DE LA COLLECTE ET DU TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2.2.1 Principaux entrepreneurs en collecte et transport des matières résiduelles

On retrouve près d'une dizaine d'entrepreneurs en collecte et transport des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Laurentides. Au niveau résidentiel, le service de collecte est assumé à un peu plus de 90% du territoire par des entrepreneurs privés. Peu de municipalités prennent en charge la collecte et le transport de leurs matières résiduelles. Les municipalités locales ou la RIRHL, puisque cette régie a la responsabilité d'assumer la collecte et le transport des matières résiduelles à ses municipalités membres, possèdent des contrats de services avec des entrepreneurs privés.

Au niveau de la collecte et le transport de nature commerciale, l'entreprise *Services R.C. Miller inc.* possède la majorité des contrats de collecte sur le territoire de la MRC des Laurentides. Le [tableau 2-3](#) présente la liste des différents entrepreneurs en collecte et transport du territoire, leur secteur d'activité desservi (résidentiel, ICI C&D), le territoire desservi ainsi que le lieu de destination finale des matières collectées.

Tableau 2-3
Principaux entrepreneurs en collecte et transport des matières résiduelles desservant le territoire de la MRC des Laurentides en 2001

Entrepreneur et localisation	Secteur d'activité desservi	Périmètre du territoire desservi (origine)	Destination des ordures et/ou des matières recyclables (MR)
Intersan inc. à Sainte-Sophie	Résidentiel, ICI et C&D (Ordures et matières recyclables (MR))	Secteur Val-David jusqu'à St-Jovite pour la RIRHL (Résidentiel et une partie des ICI), Parc du Mont-Tremblant (secteur de la Diable) et ensemble de la MRC Laurentides pour ICI et C&D	LES de Rivière-Rouge (Résidentiel et une partie des ICI) LES de Ste-Sophie (ICI) et Centre de tri
S.E.L. à Chatam	Résidentiel et ICI (Ordures et MR)	Secteurs de la Lièvre et de la Rouge pour la RIRHL, Réserve Papineau-Labelle (secteur sud)	LES de Mont-Laurier LES de Rivière-Rouge et Centre de tri
Services R.C. Miller inc. à Mont-Tremblant	ICI et C&D (Ordures et MR)	Val-Morin jusqu'à Labelle et Station Mont-Tremblant	LES de Rivière-Rouge (ICI) et LES de Lachute (Station Mont-Tremblant)
Services sanitaires de la Rouge à Labelle	ICI et C&D (Ordures)	Labelle, La Macaza (C&D), Ste-Véronique, La Minerve, Nomingue et L'Annonciation	LES de Rivière-Rouge
Les Entreprises St-Donat Ltée à St-Donat	Résidentiel et ICI (Ordures et MR)	Ste-Lucie et Ivry-sur-le-Lac (municipal) et Ste-Agathe, Val-David et St-Faustin (ICI)	DET municipal Ste-Lucie et LES de Lachute et Centre de tri Rivière-Rouge
Claude Hébert à La Macaza	ICI seulement (Ordures)	La Macaza (pénitencier et réserve Rouge-Matawin), Parc du Mont-Tremblant (secteur Lac cachée)	LES de Rivière-Rouge
Les Entreprises J.P. Maurice (3098-8166 Québec inc.) à Amherst	Résidentiel et ICI (Ordures)	Amherst et Montcalm (municipal), Huberdeau et/ou Brébeuf (ICI)	DET municipal Amherst, LES de Ste-Sophie et LES de Rivière-Rouge
François Nadon (particulier) à Labelle	Résidentiel (Ordures et MR)	Lac Labelle en bateau (villégiature) pour la RIRHL	LES et Centre de tri de Rivière-Rouge
La Station Mont-Tremblant elle-même ainsi que Services R.C. Miller inc.	Résidentiel et ICI (Ordures et MR)	La Station Mont-Tremblant	LES et Centre de tri de Lachute LES et Centre de tri de Rivière-Rouge

2.2.2 Principaux entrepreneurs en collecte et transport des boues de fosses septiques (BFS)

La gestion des boues usées de fosses septiques n'est pas sous contrôle municipal sur le territoire de la MRC et, par conséquent, demeure sous la responsabilité des entrepreneurs privés de collecte et transport des boues de la région. C'est environ six (6) entrepreneurs qui se partagent cette responsabilité. La majorité du territoire est desservie principalement par les entreprises : *Plomberie St-Jovite inc.* de Mont-Tremblant et *Service Sani-Pro* de Lac-Supérieur.

Les boues de fosses septiques du territoire sont acheminées vers trois principaux sites : *Plomberie St-Jovite inc.* à Mont-Tremblant, *Réservoir Septique Lachute* à Lachute ainsi que chez *Recyclage Jorg inc.* à Nominique. Seul le site de Plomberie St-Jovite est localisé sur le territoire de la MRC des Laurentides. Ce dernier entrepreneur ne reçoit aucunement des boues provenant des autres entrepreneurs. Pour plus de détails sur l'exploitation du site de traitement de boues de St-Jovite, se référer à la [section 2.3.6.](#) du présent chapitre.

Tableau 2-4
Principaux entrepreneurs en collecte et transport des BFS desservant le territoire de la MRC des Laurentides en 2001

ENTREPRENEUR ET LOCALISATION	PÉRIMÈTRE DU TERRITOIRE DESSERVI (ORIGINE)	DESTINATION DES BFS
Plomberie St-Jovite inc. à Mont-Tremblant	Secteurs Mont-Tremblant, Ste-Agathe et environs	Plomberie St-Jovite inc. (STB)
Services Sani-Pro à Lac-Supérieur	Couvre tout le territoire de la MRC des Laurentides	Réservoir Septique Lachute Ltée (STB)
Fosses septiques Val-David/Val-Morin à Val-Morin	Piedmont à Ste-Agathe-des-Monts	Réservoir Septique Lachute Ltée (STB)
Recyclage Jorg inc. à Nominique	Secteur de la Rouge	Recyclage Jorg inc. (STB)
Excavation Narcisse Gargantini et Fils à Rivière-Rouge	Secteur de la Rouge	Recyclage Jorg inc. (STB)
Services sanitaires de la Rouge à Labelle	Secteur de la Rouge	Recyclage Jorg inc. (STB)

2.3 INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET D'ÉLIMINATION LIÉES À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La MRC des Laurentides possède peu d'infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles qui sont localisées sur son territoire. On retrouve principalement deux (2) dépôts en tranchée (DET) municipaux, deux (2) sites de traitement de boues de fosses septiques par lagunage ainsi que deux (2) postes de transbordement ou parcs à conteneurs pour les matériaux secs.

Parmi les MRC environnantes de la MRC des Laurentides, on compte beaucoup d'infrastructures de traitement et d'élimination des matières résiduelles. Toutefois, dans la majorité des cas, ce sont de petites installations qui devront procéder à leur fermeture éventuelle avec l'entrée en vigueur du projet de *Règlement sur l'élimination des matières résiduelles*. Au nord, le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle possède 32 installations : 2 LES, 7 DET municipaux, un centre de tri, un poste de transbordement des matières recyclables, 2 centres de récupération de débris de construction et de démolition, 2 DMS, 2 sites de traitement de boues, un dépôt permanent de RDD, 9 DET et 5 sites de traitement de boues en TNO. À l'est, le territoire de la MRC de Matawinie accueille une usine de tri et de compostage à Chertsey.

Plus au sud dans la région administrative des Laurentides, sont localisés deux (2) importants LES, soit l'un à Ste-Sophie dans la MRC Rivière-du-Nord et l'autre, à Lachute dans la MRC d'Argenteuil. Ces principaux LES, ainsi que celui de Lachenaie localisé sur le territoire de la MRC des Moulins dans Lanaudière, représentent les trois (3) plus gros sites d'enfouissement au Québec desservant toute la région métropolitaine ainsi qu'une partie de l'Outaouais. Ces sites connaissent une problématique particulière à l'effet que leur exploitation atteint actuellement leur limite de capacité, telle qu'autorisée initialement par le ministère de l'Environnement. Des demandes d'agrandissement sont présentement traitées au sein de l'appareil gouvernemental. Enfin, la MRC d'Argenteuil détient également d'autres installations reconnues, telles qu'un centre de tri, une plate-forme de compostage, un dépôt permanent de RDD ainsi qu'un site de traitement boues.

Depuis plus d'une dizaine d'années, plusieurs municipalités de la MRC des Laurentides se partagent avec celles de la MRC d'Antoine-Labelle certains équipements localisés près de la limite territoriale des deux (2) MRC, soit dans le dans le secteur de la Rouge, par le truchement de deux regroupements municipaux : la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) pour le volet disposition des déchets et la Régie Intermunicipale de Récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL) pour le volet transport et récupération. D'autre part, deux (2) municipalités rurales continuent d'opérer un DET et d'autres possèdent des contrats avec le privé dans la partie plus au sud de la MRC.

Ainsi, la MRC des Laurentides dirige presque la totalité de ses matières résiduelles à l'extérieur de son territoire. À cet effet, le mouvement des matières éliminées se déplace donc dans une proportion d'environ les deux tiers vers le site de Rivière-Rouge et environ le tiers plus au sud du territoire, soit dans les lieux d'enfouissement sanitaire (LES) de la compagnie d'*Intersan inc.* à Ste-Sophie et de la *Régie Intermunicipale d'Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM)* à Lachute.

La [carte 9](#) à la page suivante localise tous les équipements de traitement et d'élimination sur le territoire de la MRC des Laurentides et, par conséquent, ceux utilisés et/ou localisés dans la MRC d'Antoine-Labelle ainsi que ceux se retrouvant ailleurs dans la région des Laurentides. L'annexe 2-1 répertorie toutes les infrastructures sur le territoire de planification et des MRC environnantes en spécifiant leur localisation, le propriétaire, les volumes autorisés et complétés ainsi que leur capacité.

La section suivante fait une description détaillée de toutes les installations de traitement et d'élimination des matières résiduelles utilisées par les municipalités de la MRC des Laurentides. Cette description est présentée par filière (ordures ménagères, matières recyclables, matières putrescibles, etc.).

[Retour à la page d'accueil](#)

CARTE 9

Installations de traitement et d'élimination des matières résiduelles sur le territoire des MRC Laurentides
et Antoine-Labelle en 2001

[Cliquez ici pour ouvrir cette carte \(324 ko\)](#)

2.3.1 Ordures ménagères, enfouissement et/ou transbordement

Lieu d'enfouissement sanitaire de Rivière-Rouge

L'ouverture du LES actuel date de septembre 1984 et était géré à l'époque par la corporation municipale de Canton Marchand. Depuis 1992, le LES est opéré par la RIDR. En 2001, la régie desservait au total 19 municipalités dont une population de 38 763 résidents permanents et une population totale (incluant les saisonniers) de 67 470 résidents (avant fusion officielle de Mont-Tremblant).

Ce lieu d'enfouissement sanitaire de première génération de type par atténuation naturelle, c'est-à-dire que le lixiviat produit par les déchets enfouis est épuré par le sol granulaire en place, est localisé précisément sur les lots 2 et 3 du rang ouest de la Rivière Rouge, canton Marchand dans l'ancienne municipalité de Marchand, maintenant annexée à la nouvelle ville de Rivière-Rouge.

La superficie totale du site d'enfouissement est de 230 000 m² dont 30 000 m² ont déjà été utilisés pour l'enfouissement des déchets. La zone d'enfouissement active possède une superficie de 10 000 m² alors que les 190 000 m² restants sont encore inexploités. Dans cette zone inexploitée, seulement 15 000 à 20 000 m² présentent un potentiel d'exploitation appréciable, le restant de cette zone présentant un relief montagneux (SNC-Lavalin inc., 2001). Le volume autorisé initialement par le MENV est de 439 200 m³ (estimation qui a été corrigée à partir d'informations fournies par la RIDR).

Ce lieu d'enfouissement actuel a été conçu à l'origine pour une population de 16 950 habitants générant environ 35 131 m³ (17 566 tonnes/an avec une compaction de 0,5 tonne/m³) de déchets domestiques, commerciaux et industriels annuellement. L'année de fermeture avait été établie en 1999. Cependant, l'acquisition d'un compacteur, la construction du centre de tri en 1995 ainsi que la mise en place de diverses mesures de réduction du volume de déchets à enfouir au cours des dernières années ont permis de prolonger la durée de vie utile du site de telle sorte que la fermeture a pu être repoussée à l'année 2003 (SNC-Lavalin inc., 2001)¹⁹. En 2001, les coûts d'enfouissement au site étaient de l'ordre de 25\$ à 30\$/tonne.

Le [tableau 2-5](#) présente l'évolution du tonnage enfoui des déchets au LES de Rivière-Rouge depuis 1990. Depuis son ouverture en 1984 jusqu'en 1989, le LES aurait reçu approximativement 53 703 tonnes de déchets mais il est impossible de fournir la proportion des déchets de nature municipale par rapport au commercial. Si on comptabilise depuis le tout début des opérations du LES en 1984, c'est une quantité de 286 183 tonnes de déchets qui auraient été enfouies au site, soit une moyenne annuelle de 16 831 tonnes.

¹⁹ Avec les nouvelles informations fournies par la RIDR (2003), et tel qu'il a été autorisé par le MENV, il est confirmé que la durée de vie du site pourra être prolongée jusqu'en 2005 avec l'exploitation de deux nouvelles tranchées.

Tableau 2-5
Évolution du tonnage au lieu d'enfouissement sanitaire
de Rivière-Rouge depuis 1990

ANNÉE	TONNAGE
1990	16 828
1991	20 523
1992	21 364
1993	19 030
1994	23 447
1995	17 230
1996	17 244
1997	15 212
1998	18 868
1999	20 065
2000	21 199
2001	21 470
TOTAL	232 480

Source : Données fournies par la RIDR, 2002

En 1999, le volume complété atteint près de 80% du volume autorisé par le ministère de l'Environnement. La RIDR décide donc de poursuivre sa démarche, entamée en 1994 auprès du MENV, en vue de procéder à sa demande d'agrandissement officielle. Le ministère a considéré que le projet n'était pas visé par la *Loi portant l'interdiction d'établir ou d'agrandir certains lieux d'élimination de déchets* (L.R.Q., c. I-14.1) puisque l'avis de projet avait été reçu avant l'entrée en vigueur du moratoire, en décembre 1995. À cet effet, la firme *SNC-Lavalin inc.* s'est vue confier le mandat de réaliser une étude d'impact sur le projet d'agrandissement²⁰. Cette étude a été également réalisée en tenant compte des nouveaux paramètres environnementaux exigés dans le projet de *Règlement sur l'élimination des matières résiduelles*²¹, qui devra éventuellement remplacer le *Règlement sur les déchets solides* (Q-2, r.14).

Le nouveau projet, comparativement au site existant, possédera des paramètres d'exploitation nettement plus exigeants sur le plan technologique et de la protection de l'environnement. L'aire d'agrandissement prévue pour l'enfouissement des déchets couvre une superficie de 8,3 hectares et serait exploitée sur une hauteur d'environ 25 mètres par rapport au terrain naturel et permettrait l'enfouissement de 30 000 tonnes de déchets annuellement sur une période de 30 ans (aménagement progressif de 16 cellules en 6 phases). La capacité totale serait d'environ 1 million de m³. Le site, aménagé avec un double niveau d'imperméabilisation (3 membranes), bénéficierait d'un système de captage et de traitement des eaux de lixiviation qui seraient traitées avant leur rejet dans la Rivière Rouge. Avec ce nouveau niveau de système de protection, les coûts d'exploitation se situeraient selon l'étude d'impact de *SNC-Lavalin inc.* à 62,30 \$ la tonne.

²⁰ Depuis le printemps 1993, la *Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination des déchets* (L.R.Q., c. E-43.1) soumet obligatoirement les projets d'établissement et d'agrandissement de tous les LES et DMS à la procédure d'évaluation environnementale.

²¹ Ce projet de Règlement a été publié dans la Gazette officielle du Québec n° 43, le 25 octobre 2000. Ce projet de règlement est toujours en processus d'évaluation et, par conséquent, n'est pas encore en vigueur. Toutefois, tout nouveau projet d'agrandissement doit essentiellement répondre à ces nouvelles normes.

Ce projet d'agrandissement a été déposé au MENV en janvier 2002 pour analyse de recevabilité de l'étude d'impact. Le projet a été confié au Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) en vertu des articles 31.1 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2). Des audiences publiques ont eu lieu durant la période automnale 2003 et le BAPE a déposé le 19 février 2004 son rapport au ministre de l'Environnement. Pour de plus amples informations, l'étude d'impact du projet d'agrandissement du LES de Rivière-Rouge et tous les documents connexes sont disponibles à la RIDR ou sur le site du BAPE pour consultation. Suite à cette procédure, il en reviendra au ministre de formuler sa décision à l'égard du projet d'agrandissement actuel.

La [carte 10](#) à la page suivante présente la localisation du LES de Rivière-Rouge ainsi que l'aire d'agrandissement sur le site. On y retrouve également l'emplacement du centre de tri régional des matières recyclables situé dans la partie sud-ouest du site existant.

[Retour à la page d'accueil](#)

CARTE 10

Localisation du site d'enfouissement de Rivière-Rouge

[Cliquez ici pour ouvrir cette carte \(486 ko\)](#)

Lieu d'enfouissement sanitaire de Ste-Sophie

Ce LES est opéré par la compagnie *Intersan inc.* et localisé dans la municipalité de Ste-Sophie, territoire de la MRC de la Rivière-du-Nord. Cette entreprise exploite un système de bioréaction où les biogaz peuvent être optimisés et convertis en énergie. La compagnie prévoit offrir plusieurs services dans les années à venir, tels la réouverture de son centre de tri, une plate-forme de compostage ainsi qu'un dépôt permanent de RDD. Le permis d'exploitation autorisé actuellement par le MENV est de 6 563 423 m³. La capacité annuelle du site est près de 1 000 000 tonnes. En 2001, environ 900 000 tonnes ont été enfouies dans le LES *d'Intersan*. La date de saturation du site est prévue en 2004. Une demande d'agrandissement est en cours afin d'obtenir un tonnage de 1 000 000 tonnes annuellement. Le coûts d'enfouissement chez Intersan se situe à environ 35 \$ la tonne.

Ce site dessert environ 35 municipalités avec une population de 750 000 habitants. En pratique, toutes les MRC de la couronne nord de Montréal sont desservies en totalité ou en partie par le site. Outre les MRC limitrophes²², les villes de Laval et de Montréal contribuent pour la plus grande portion des matières enfouies dans le LES de Ste-Sophie. L'agrandissement de ce site ainsi que la limitation ou l'interdiction de l'importation des déchets sur le territoire de la MRC de la Rivière-du-Nord (référence L.R.Q., c. Q-2 art. 53.9.) constituent à l'heure actuelle un enjeu majeur dans le cadre du projet de PGMR de cette MRC.

Lieu d'enfouissement sanitaire de Lachute

Initialement, ce LES établi en 1971, comblait seulement les besoins de la Ville de Lachute et de la Paroisse de St-Jérusalem. Ce site en est aujourd'hui à sa quatrième génération en terme de méthode de gestion des déchets. D'un simple dépotoir, le LES a été transformé en site d'enfouissement par atténuation naturelle en 1975. C'est particulièrement depuis 1995 que le LES, exploité par la Régie Intermunicipale d'Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM), connaît un développement considérable, après sa transformation en un site d'élimination de haute technologie comprenant l'encapsulation des déchets dans des cellules d'argile étanches, de même que le captage et le traitement des eaux de lixiviation et du biogaz. Ces derniers investissements ont permis de réaménager le site selon les futures normes du MENV et de standards environnementaux élevés.

Le volume autorisé par le MENV est de 3 000 000 m³ et le volume complété correspond à 1 950 000 m³ avec une capacité annuelle de 350 000 tonnes; ce qui permet d'estimer une durée de vie du site d'environ de 3 ans (en 2001). Le site dessert près de 70 municipalités comprises dans les MRC des régions administratives Laurentides, Lanaudière, Montérégie, Laval et Outaouais. Une demande d'agrandissement a été faite en 2001 et prévoit 9 500 000 tonnes d'enfouissement sur une période totale de 19 ans; la capacité annuelle serait de 500 000 tonnes. Le volume autorisé auprès du MENV est de 14 920 000 m³ (RIADM, 2002). Les coûts d'enfouissement varient de 25\$ à 30\$ la tonne.

Dépôt en tranchée d'Amherst

La municipalité d'Amherst opère un dépôt en tranchée autorisé par le MENV depuis décembre 1987. Ce terrain est loué par la municipalité à M. Georges-Étienne Labonté et est localisé sur le lot P-23 dans la municipalité même. Le service municipal de collecte des ordures ménagères dessert tout le résidentiel et tous les bâtiments de nature commerciale : les institutions, édifices municipaux, industries et commerces. La municipalité ne pratique pas la collecte sélective et une quantité appréciable de matières

²² Les MRC des Pays-d'en-Haut, Matawinie, Montcalm, des Moulins, Thérèse-De-Blainville, Mirabel, Argenteuil ainsi que le territoire de la MRC des Laurentides enfouissent une partie de leurs matières résiduelles dans le LES de Ste-Sophie.

recyclables s'en va directement à l'enfouissement avec les ordures ménagères. Cependant, une certaine partie des gros rebuts ou encombrants est récupérée.

Dépôt en tranchée de Ste-Lucie-des-Laurentides

La municipalité de Ste-Lucie-des-Laurentides a opéré jusqu'en 2002, date à laquelle cette municipalité est devenue membre des RIRHL et RIDR, un dépôt en tranchée pour les déchets générés en provenance de son territoire. L'existence de ce DET date de 1993 et était localisé sur le lot P-60 dans la municipalité elle-même; deux (2) tranchées d'environ 19 800 m³ chacune y étaient aménagées. À part l'enlèvement des ordures ménagères, on y pratique la collecte porte-à-porte des matières recyclables, des feuilles et du gazon et des résidus encombrants. Au niveau des résidus domestiques dangereux (RDD), une collecte par apport volontaire est organisée une fois par année. De par ses activités, la municipalité détourne de l'enfouissement un volume appréciable de matières résiduelles sur son territoire.

Poste de transbordement à la Station Mont-Tremblant

Un poste de transbordement des déchets solides est en opération présentement à la Station Mont-Tremblant (au sud du versant soleil) sans avoir obtenu, au préalable, un certificat d'autorisation par le MENV. Il est présentement géré par un entrepreneur privé qui possède le contrat de disposition des matières résiduelles générées par la Station. L'accroissement important depuis quelques années de la Station engendre aujourd'hui une problématique particulière au niveau du système organisationnel de collecte et de transport. Il faudra revoir la logistique de collecte et transport des déchets en regard de la complexité et de la configuration particulière qu'exige la mise en place d'un véritable système intégré de collecte et de transport de toutes matières résiduelles dans cette station touristique.

2.3.2 Matières recyclables

Centre de tri régional de Rivière-Rouge

En 1995, à l'aide d'une subvention d'Hydro-Québec dans le cadre de son programme de mise en valeur de l'environnement, les municipalités du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle ont décidé d'investir dans l'implantation d'un centre tri à Rivière-Rouge. À l'origine, le choix de cet emplacement visait principalement à faire détourner les matières destinées au LES de Rivière-Rouge, contribuant ainsi à faire prolonger la durée de vie utile du site. L'ouverture du centre de tri régional date de mai 1995 et était opéré, à l'époque, par les deux régies : la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) et la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL). La Régie intermunicipale de Récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL) a été créée en 1997 et opère depuis ce temps ce centre de tri régional. Ce type d'installation constitue un apport économique significatif puisqu'il crée aujourd'hui plus d'une trentaine d'emplois dans la région.

Le [tableau 2-6](#) présente l'évolution du tonnage traité au centre de tri de Rivière-Rouge depuis le tout début de ses opérations. Cet équipement a traité depuis son ouverture un peu plus de 34 000 tonnes de matières recyclables (papier-carton, verre, plastique et métal) et traite aujourd'hui un peu plus de 6 000 tonnes annuellement de matières recyclables provenant des secteurs résidentiel et commercial. On constate l'augmentation significative du tonnage de 1997 à 1998 (1 900 à 3 926 tonnes) par l'ajout de dix (10)

nouvelles municipalités membres, toutes en provenance du territoire de la MRC des Laurentides²³.

Tableau 2-6
Évolution de la quantité (en tonnage) de matières recyclables (MR) traitées
au centre de tri régional de Rivière-Rouge de 1995 à 2003

ANNÉE	TONNAGE
1995	750
1996	1 500
1997	1 900
1998	3 926
1999	4 271
2000	4 595
2001	5 074
2002	5 824
2003	6 350
TOTAL	34 190

Source : Données fournies par la RIRHL, 2003

La capacité maximale du centre de tri est estimée à 10 000 tonnes avec un quart de travail supplémentaire à temps complet. Le mode de tarification est établi en fonction du nombre total de portes inscrit au rôle d'évaluation foncière de chacune des municipalités membres de la RIRHL, les coûts de traitement sont les mêmes pour toutes les municipalités membres et reviennent donc à 14,24\$ par porte (en 2001). En terme de coûts réels pour les opérations seulement du centre de tri, excluant tout le volet transport et autres frais, les coûts de traitement reviennent donc à environ 170 \$ la tonne²⁴, incluant la revente des matières secondaires (Estimation *Roche Ltée*, selon chiffres de 2001).

Poste de transbordement des matières recyclables de Mont-Laurier

Un poste de transbordement des matières recyclables localisé au LES de Mont-Laurier est entré en fonction en juillet 1995 peu après l'ouverture du centre de tri de Rivière-Rouge, tous deux propriétés de la RIRHL. Ce poste de transbordement permet de desservir les municipalités membres de la RIRHL mais uniquement du secteur de la Lièvre²⁵, la municipalité du Lac-du-Cerf ainsi que certains ICI situés à l'intérieur d'un rayon de 22 km de Mont-Laurier.

Ce bâtiment couvert, d'une dimension de 112 m², est conçu afin d'assurer une facilité d'accès quant aux déchargements des camions. Il possède présentement une capacité maximale d'environ 1 500 tonnes annuellement. Selon la variation des activités journalières, le poste peut recevoir jusqu'à un maximum de 8 t./jr. La capacité répond difficilement au besoin actuel d'autant plus qu'il n'existe aucune aire de réception

²³ Nouvelles municipalités adhérant à la RIRHL : Arundel, Brébeuf, Huberdeau, Lac-Supérieur, Ste-Agathe-des-Monts, St-Jovite Ville et St-Jovite Paroisse, St-Faustin-Lac-Carré, Val-David et Val-des-Lacs.

²⁴ À titre indicatif, les coûts de traitement des matières recyclables se situent au Québec entre 100 et 125\$ la tonne. Les revenus issus de la revente de l'ensemble des matières secondaires sont aux environs de 60 à 90\$ la tonne, selon les fluctuations du marché. Une fois les revenus retranchés, les coûts réels de traitement selon la moyenne québécoise se situeraient approximativement à 35\$ la tonne (référence Guide de l'AOMGMR, page 107, 2001).

²⁵ Les dix (10) municipalités du secteur de la Lièvre et membres de la RIDL en 2001 sont : Beaux-Rivages, Chutes-Saint-Philippe, Des Ruisseaux, Ferme-Neuve, Lac-des-Écorces, Lac-Saint-Paul, Mont-Laurier, Saint-Aimé-du-Lac-des-îles, Sainte-Anne-du-Lac et Val-Barrette.

présentement pour recevoir les matières. À l'occasion, celles-ci doivent être entassées et laissées sur le sol à l'extérieur du bâtiment non protégées des intempéries.

Des travaux d'agrandissement du poste de transbordement actuel ont été entamés dans le courant de l'année 2003 afin de répondre aux activités de récupération sans cesse croissantes du secteur de la Lièvre ainsi qu'aux normes exigées par le ministère de l'Environnement. Pour les années 2000 et 2001, cet équipement a transbordé 1 326 et 1 522 tonnes pour être acheminées ensuite au centre de tri de Rivière-Rouge pour traitement. Pour les citoyens et commerçants qui résident à l'extérieur des municipalités membres et qui viennent déposer leurs matières recyclables, les coûts sont de 40 \$ la tonne, alors qu'il n'existe aucuns frais pour les citoyens des municipalités membres de la RIRHL. Ce service municipal crée indirectement un incitatif chez les citoyens à récupérer contrairement à éliminer puisque le tarif à l'enfouissement au site de Mont-Laurier est de 70 \$ / tonne (en 2002), ce qui contribue à faire hausser les activités de récupération dans le secteur de la Lièvre.

Corporation régionale du Centre de Tri-CFER de Lachute

C'est en 1994 que la Régie Intermunicipale d'Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM) a entrepris de mobiliser une cinquantaine de municipalités de la région pour la construction d'un centre de tri de propriété municipale. La Corporation régionale du Centre de Tri-CFER a officiellement ouvert ses portes le 22 juin 1998. Établi à Lachute sur le site du complexe environnemental de la RIADM, le centre de tri est l'employeur d'une vingtaine de personnes de la région et le lieu de formation des élèves du programme CFER, programme destiné aux jeunes décrocheurs scolaires en réinsertion. Bâti au coût de 3 M \$, le centre de tri dessert une population de 300 000 habitants et traite les matières recyclables issues de la collecte sélective des secteurs résidentiel et commercial de certaines municipalités membres ou non de la MRC d'Argenteuil et des MRC limitrophes. Il est à noter que le centre de tri est en mesure de gérer le double de son tonnage actuel. Deux municipalités du territoire de la MRC utilisent cette installation pour le traitement de leurs matières recyclables, soit les municipalités de Lantier et de Val-Morin. De plus, un certain volume de matières recyclables non significatif provenant du commercial est également traité à cet endroit. En moyenne, les frais de traitement pour les municipalités membres se situent approximativement à 10\$ la tonne métrique, alors que les clients non-membres paient un montant de 40\$ la tonne (en 2001).

Centre de tri de Ste-Sophie

La compagnie *Intersan inc.* opérait, jusqu'en décembre 2001, un centre de tri des matières recyclables localisé au site d'enfouissement même. Pour des raisons économiques, entre autres, Intersan a décidé de procéder à la fermeture de son installation. Seule la municipalité de Sainte-Agathe-Nord²⁶ ainsi qu'une partie du commercial issu de la Station Mont-Tremblant y acheminaient leurs matières recyclables. La portion de matières récupérées et acheminées à Ste-Sophie pour traitement et provenant de la MRC des Laurentides est donc très négligeable. Des discussions se poursuivent à l'heure actuelle entre les principaux intervenants du milieu dans la MRC Rivière-du-Nord pour analyser les possibilités de procéder à sa réouverture.

²⁶ Maintenant fusionnée avec la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

2.3.3 Matières putrescibles

Plate-forme de compostage de Lachute

Aménagé en 1995, et conformément aux exigences du MENV, le site de compostage de la RIADM est situé à même le lieu d'enfouissement sanitaire et est présentement géré par *GSI Environnement*. Ce site occupe une superficie totale de 5 hectares (50 000 m²) et comprend une plate-forme de traitement, une aire de réception, de tamisage et d'entreposage du compost mature. La capacité d'accueil du site de compostage est de 80 000 m³ ou 32 000 tonnes et la technique de compostage pratiquée est l'andainage²⁷. Il faut compter de 8 à 16 mois pour obtenir un produit final de qualité qui sera vendu directement aux citoyens se présentant au site ou via la journée « *Retour à la Terre* ».

Le site de compostage dessert actuellement 25 municipalités de la région qui acheminent, chacune, leurs matières organiques. Sur le territoire de la MRC des Laurentides, seule la municipalité de Val-Morin acheminait en 2001 ses résidus de jardin (feuilles et gazon) à la plate-forme de compostage de Lachute par le biais de sa collecte annuelle de feuilles; 34 tonnes y ont été récupérées (RIADM). Présentement, les principaux types de résidus recueillis et compostés au site sont : les feuilles d'automne, les sapins de Noël, les copeaux de bois, les matières putrescibles résidentielles et commerciales incluant gazon, plantes, résidus de jardins et de table. La quantité de résidus traitée au site en 2000 a été de 3 755 tonnes (PGMR MRC d'Argenteuil, 2002).

2.3.4 Résidus domestiques dangereux (RDD)

Dépôt de résidus domestiques dangereux (RDD) de Rivière-Rouge

Au niveau de la disposition des matières dangereuses, le MENV a délivré le 13 avril 1995 à la RIDR un certificat d'autorisation lui permettant de réaliser la construction et l'exploitation d'un lieu d'entreposage permanent de RDD. Ce bâtiment a été construit à même l'emplacement du LES de Rivière-Rouge. L'ouverture officielle du dépôt de RDD remonte en 1996. Depuis ce temps, les citoyens des municipalités membres de la régie bénéficient d'un endroit en permanence, autres que chez les détaillants et commerçants récupérateurs de produits dangereux répertoriés et présentés dans la liste à l'[annexe 2-2](#). Ainsi, les résidants des municipalités membres de la RIDR peuvent venir y disposer à l'année leurs diverses matières dangereuses, telles que les batteries, huiles usées, peinture, pesticides, acides, bonbonnes d'aérosol, etc..

2.3.5 Débris de construction et de démolition (C&D)

Centre de récupération de débris de construction et de démolition à Rivière-Rouge

En plus de détenir des autorisations pour l'exploitation du LES ainsi que du dépôt permanent de RDD à son site de Rivière-Rouge, la RIDR détient également un certificat de conformité par le MENV depuis juin 1994 lui permettant d'aménager une aire clôturée en vue d'y exercer des activités de récupération des matériaux secs et des déchets solides volumineux. La RIDR instaurait en 1994 un programme de récupération des matériaux secs et objets volumineux auprès de ses municipalités membres. Ce programme permet le réemploi des meubles, des appareils ménagers et des matériaux de construction en bon état, la valorisation des branches et du bois de construction inutilisable par le biais du compostage ainsi que le recyclage des objets volumineux irrécupérables, des fils de cuivre

²⁷ Ou nommé aussi méthode par andains, est celle où l'on dispose les résidus organiques en longs tas triangulaires ou en forme de trapèze qui mesure habituellement environ 2 m de hauteur et 5 m de largeur à la base. Ces andains doivent être retournés à intervalles réguliers afin d'assurer une aération adéquate. Cette méthode, la plus couramment utilisée, permet de composter efficacement et à peu de frais, comparée aux méthodes technologiques plus évoluées (AOMGMR, 2001).

et de la ferraille. Selon la RIDR, la mise en place de cette activité de récupération aurait permis de détourner de l'enfouissement plus de 3 000 tonnes de résidus de 1994 à 1999 inclusivement. En 2001, c'est environ 750 tonnes qui ont été récupérées par l'ensemble des municipalités membres (19) de la RIDR.

Poste de transbordement des matériaux secs à la Ville de Mont-Tremblant

Un des plus gros entrepreneurs en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Laurentides est la compagnie *Services R.C. Miller* dont les installations sont localisées en bordure de la Route 117, sur le lot 826, dans la Ville de Mont-Tremblant. Les activités de cet entrepreneur se tournent principalement vers la collecte et le transport, la location de conteneurs pour les matières résiduelles des secteurs résidentiel et commercial, incluant la Station Mont-Tremblant, ainsi que le transbordement des matières résiduelles infermentescibles ou matériaux secs.

En janvier 2000, les *Services R.C. Miller* ont fait une demande auprès du MENV afin de pratiquer officiellement des activités de transbordement des matières résiduelles sur ce même lot. Le poste de transbordement est actuellement non-assujéti à l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement. Toutefois, les activités de l'entrepreneur sont établies selon les conditions suivantes : transbordement uniquement de matières résiduelles infermentescibles (papier, carton, bois, métal, matières minérales et matériaux cuits (matériaux secs), aucun sac vert (ordures ménagères) n'est autorisé ainsi que tous résidus domestiques dangereux. La capacité du poste de transbordement est fixée par le MENV à 10 000 tonnes métriques par année.

Ce sont les *Services R.C. Miller* qui ont été retenus suite à la parution d'un appel d'offres en 1998 par la RIDR afin de desservir les résidants des municipalités membres de la région pour la disposition des débris de construction et de démolition dans la partie centrale et plus au nord de la MRC : Lac Supérieur, St-Jovite paroisse et St-Jovite ville (avant fusion), St-Faustin-Lac-Carré, Brébeuf, Arundel, Huberdeau, La Conception, Labelle et La Minerve. Bien sûr, cet entrepreneur fait également la collecte des matériaux secs du secteur privé. Au total, la capacité du poste de transbordement atteint près de la limite autorisée par le MENV. Le tonnage total est difficilement estimable selon l'entrepreneur des lieux d'exploitation puisqu'un bon nombre de récupérateurs de bois et de métal viennent y recueillir sur place les matériaux en bonne condition afin de les réutiliser à d'autres fins. Toutefois, le tonnage réel de matériaux secs transbordé représente aujourd'hui un peu plus de 6 000 tonnes par année et le tout est acheminé au LES de la RIADM à Lachute.

Puisque les activités de ce poste de transbordement ont atteint près de leur capacité maximale autorisée annuellement, l'entrepreneur a déposé à la Ville de Mont-Tremblant à l'hiver 2002 une demande de modification à la réglementation d'urbanisme afin de permettre l'extension du site pour éventuellement augmenter la capacité de traitement de ces matières ainsi que l'entreposage extérieur d'équipements lourds et saisonniers. Le dossier est présentement en attente à la ville puisque le processus d'élaboration du projet de PGMR est en cours au sein de la MRC. Ce plan de gestion, en complémentarité avec les règles d'occupation du schéma révisé, doit dicter des grandes orientations en matière de planification des matières résiduelles d'où doivent découler certaines propositions à l'égard des équipements requis.

Poste de transbordement des matériaux secs à Ste-Agathe-des-Monts

Un service est également offert aux citoyens des municipalités membres de la RIDR afin de disposer de leurs gros rebuts et de matériaux de construction. Ce poste de transbordement dessert les municipalités membres du secteur plus au sud de la MRC, soit Ste-Agathe-des-Monts, Val-des-Lacs et Val-David. Cette installation, d'une superficie de

4 000 m², est située à proximité du site de l'ancien hôtel de ville de Sainte-Agathe-Sud (partie du lot P.1) au 1700, rue Principale dans la Ville de Ste-Agathe-des-Monts. Un contrat de location de terrain lie la RIDR à la Ville jusqu'au 4 juin 2004. Suite à la publication d'un appel d'offres par la RIDR, les services d'un entrepreneur privé, *Opération gestion C.P. 1998*, ont été retenus afin de gérer ce parc à conteneurs. Ce site est exclusivement ouvert au public du mercredi au samedi et opère un volume d'un peu plus de 150 tonnes annuellement. De cette quantité, environ 100 tonnes sont éliminées à l'extérieur du territoire, soit au LES d'Intersan à Ste-Sophie alors que le volume récupéré est acheminé au LES de Rivière-Rouge.

Dépôt de matériaux secs de Ste-Adèle (DMS)

Un volume important de débris de construction et de démolition provenant de la partie sud de la MRC des Laurentides, notamment des municipalités non-membres de la régie, est acheminé au dépôt de matériaux secs localisé au 1158, rue Notre-Dame (le lot 19-B) dans la municipalité de Sainte-Adèle, territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut. Ce dépôt de matériaux secs est exploité par un entrepreneur privé *1348-1288 Québec inc.* dont l'ouverture date de 1992. Le volume autorisé par le MENV correspond à 162 000 m³ alors que le volume annuel traité est de 18 000 m³. Selon les informations fournies par l'entrepreneur, la quantité de matériaux secs récupérés provenant du territoire de la MRC des Laurentides (en 2001) est estimée à environ 5 000 tonnes métriques. De cette quantité, on estime que 1 500 tonnes auraient été récupérées (ex. : asphalte, béton, métaux, pierre concassée, sable, terre et bois et transformation du bois en copeaux). Les activités actuelles de récupération et de valorisation permettront de prolonger d'une dizaine d'années encore la longévité du DMS de Ste-Adèle.

2.3.6 Boues de fosses septiques et municipales

Site de traitement de boues de Mont-Tremblant

Le site de traitement de boues de fosses septiques de *Plomberie St-Jovite inc.* existe depuis 1985 et est localisé sur le lot P-518 dans la Ville de Mont-Tremblant. Un certificat de conformité a été délivré par le MENV afin de permettre l'exploitation d'un site par lagunage, le lixiviat étant traité par atténuation naturelle dans le sol. En 1994, un certificat d'autorisation a été émis par le MENV pour l'implantation d'un centre de compostage des boues de fosses septiques. Ainsi, un système y est aménagé afin de composter les boues. Ces boues sont mélangées avec du bran de scie et des écorces de bois franc afin d'en créer un compost d'une certaine qualité. Après des mois de maturation, le compost prêt est revendu à des entreprises sylvicoles de la région. En plus de recevoir et de traiter les boues, l'entrepreneur assure également un service de collecte des boues de fosses septiques sur le territoire de la MRC des Laurentides qui s'étend de Val-David jusqu'à Labelle.

Celui de Mont-Tremblant soulève actuellement un problème sur le territoire, et ce, depuis que le gouvernement a établi, en 1996, un moratoire interdisant tout agrandissement des lagunes existantes et la construction de nouvelles. À cet effet, *Plomberie St-Jovite inc.* ne peut procéder à l'agrandissement de ses lagunes. L'emplacement du site se retrouve dans un secteur à vocation domiciliaire caractérisé par une problématique environnementale particulière, eu égard à l'importance et à l'étendue d'une contamination possible des eaux souterraines en provenance de ces installations de traitement des boues; à cette fin, une expertise technique sur la qualité et le comportement des eaux souterraines permettrait de mieux cerner cette problématique et d'y proposer des solutions durables.

Site traitement de boues de la municipalité de La Minerve

Le site de traitement de boues dans la municipalité de La Minerve est en opération depuis octobre 1980 et est localisé sur le lot 17. La superficie est d'environ 22 150 pieds carrés (50' X 443') selon les informations décrites dans le certificat de conformité délivré par le MENV. Le site sert uniquement à desservir les boues des fosses septiques provenant des résidences de cette municipalité. Cet équipement est le seul autre site autorisé sur le territoire de la MRC à recevoir des boues.

Site de traitement de boues de la municipalité de Nominingue

Un certificat d'autorisation a été émis en octobre 1986 par le MENV pour l'exploitation d'un site de lagunage et de compostage dans la municipalité de Nominingue, territoire de la MRC d'Antoine-Labelle. Ce site est situé sur le lot P-50 et est opéré par un entrepreneur privé : *Recyclage Jorg inc.* Le site est constitué de quatre (4) bassins où le traitement des boues se fait par lagunage. La capacité maximale du site correspondrait à environ plus de 1,5 M de gallons de boues par année. L'entrepreneur pratique le compostage à partir des boues récupérées. Ce site dessert présentement la majorité des municipalités du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, à l'exception de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus qui possède son propre site et des sites de traitement en TNO, ainsi que la partie plus au nord du territoire de la MRC des Laurentides.

Site de traitement de boues de Lachute

Située dans la municipalité de Brownsburg-Chatam sur le territoire de la MRC d'Argenteuil, la compagnie *Réservoir Septique Lachute* opère depuis 1990 un site de traitement de boues par lagunage et adjacent à ce dernier, un site de compostage. Grâce à un équipement de pointe dont un presseur rotatif, les boues sont déshydratées et ensuite mélangées à des copeaux de bois pour donner en toute fin d'opération du compost. Ce compost est vendu par la suite, entre autres, à des compagnies d'excavation. Plusieurs collecteurs de boues acheminent des boues provenant des municipalités de la MRC à ce site de disposition.

2.4 RECENSEMENT DES ENTREPRISES ET ORGANISMES 3RV-E

L'ensemble des principaux acteurs du territoire qui œuvrent dans le domaine des 3RV-E sont présentés à l'annexe 2-2. On y retrouve la liste de toutes les entreprises et organismes qui ont un rôle à jouer dans le domaine de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Laurentides : équipements en traitement et élimination des matières résiduelles (lieu d'enfouissement sanitaire, dépôt en tranchée, centre de tri, etc.), entrepreneurs qui font la collecte des différentes matières (déchets, matières recyclables, pneus, boues, etc.), les municipalités, entreprises privées, organismes gouvernementaux, milieu communautaire, OSBL, etc.

Chapitre 3 Inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire de planification

3.1	CONSIDÉRATIONS D'ORDRE MÉTHODOLOGIQUE.....	3-1
3.1.1	Caractérisation des matières résiduelles	3-2
3.1.2	Caractérisation des matières résiduelles dans la MRC des Laurentides.....	3-3
3.2	PORTRAIT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUVANT ÊTRE MISES EN VALEUR (MEV) SECTEURS MUNICIPAL, ICI ET C&D	3-4
3.2.1	Matières recyclables récupérées et valorisées, secteurs municipal et ICI.....	3-4
3.2.2	Résidus organiques récupérés et valorisés, secteur municipal	3-7
3.2.3	Résidus domestiques dangereux (RDD) récupérés et valorisés, secteur municipal	3-7
3.2.4	Matériaux secs récupérés et valorisés	3-8
3.2.5	Matières consignées récupérées et valorisées	3-8
3.2.6	Pneus hors d'usage récupérés et valorisés	3-9
3.2.7	Textiles récupérés et valorisés	3-9
3.2.8	Réemploi à la maison ou autres	3-9
3.2.9	Résidus de bois récupérés et valorisés.....	3-9
3.2.10	Boues de fosses septiques (BFS) récupérées et valorisées.....	3-10
3.2.11	Boues municipales (BM) récupérées et valorisées	3-11
3.3	PORTRAIT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES VOUÉES À L'ÉLIMINATION SECTEURS MUNICIPAL ET ICI	3-12
3.3.1	Matières éliminées pour les secteurs municipal et ICI.....	3-12
3.3.2	Matières éliminées et lieu de destination pour secteur municipal	3-14
3.3.3	Matières éliminées et lieu de destination pour secteur ICI.....	3-14
3.4	BILAN DE MASSE TOTAL DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SECTEURS MUNICIPAL, ICI ET C&D	3-15
3.4.1	Matières générées pour l'ensemble du territoire	3-15
3.4.2	Boues produites pour l'ensemble du territoire.....	3-21

CHAPITRE 3

INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE DE PLANIFICATION

3.1 CONSIDÉRATIONS D'ORDRE MÉTHODOLOGIQUE

Le bilan de masse total des matières résiduelles produites sur le territoire doit inclure essentiellement les matières générées par les citoyens du secteur municipal, mais également celles des secteurs industriel, commercial et institutionnel (ICI) et construction et démolition (C&D). Pour ce faire, un travail d'inventaire a dû être réalisé afin de dresser un portrait le plus réaliste possible de cette quantité produite sur l'ensemble du territoire. Des questionnaires ont été envoyés auprès des municipalités ainsi que des ICI et C&D. Les questionnaires qui ont servi à cette fin sont présentés à l'annexe 3-1. En complément à ce sondage, des lettres ont été acheminées auprès des principaux intervenants clés en matière de gestion des déchets (régies, entrepreneurs privés – collecteur, enfouissement et récupération, C&D, etc.) sur et à l'extérieur du territoire. La méthodologie utilisée qui a permis de réaliser le bilan de masse ainsi que le portrait actuel de la gestion (en terme de coûts) est présentée à l'annexe 3-2. Le détail de la procédure tant pour le secteur municipal que pour le secteur ICI y est explicité. En général, les informations quant aux quantités de matières résiduelles recueillies proviennent de différentes sources d'information. Notons que les différentes régies desservant le territoire (RIDR et RIRHL), et actuellement responsables de la gestion des matières résiduelles pour la majorité des municipalités, se sont avérées être une source de renseignements inestimables au niveau du processus de compilation des données (voir détails en annexe). L'année 2001 constitue l'année de référence du bilan de masse du présent chapitre ainsi que du recensement des différentes activités qui ont trait à la gestion (coûts) des matières résiduelles du secteur municipal (référence chapitre 4).

Dans le cadre de la réalisation de l'inventaire, il a fallu distinguer les données provenant du secteur municipal, représentant les résidus générés par les ménages québécois, des données provenant du secteur des ICI; les objectifs de valorisation dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* étant différents pour des matières semblables selon les secteurs d'activités en question. D'autre part, comme la planification de la gestion des boues doit faire partie intégrante du plan de gestion, un bilan de masse des boues a été réalisé en complément mais, toutefois, il n'a pas été comptabilisé à l'intérieur du bilan de masse des matières résiduelles, le bilan des boues étant présenté à part. De plus, au niveau des résidus de bois (écorces) provenant des scieries, ces quantités n'ont pas été incluses dans le bilan de masse global puisqu'elles auraient faussé le portrait global; ces quantités représentent une proportion fortement significative. Ces estimations sont présentées aussi à part.

L'annexe 3-3 dresse la liste des différents tableaux sur les quantités de matières résiduelles générées sur le territoire par filière, autres que les ordures ménagères destinées uniquement à l'élimination et les matières recyclables (papier-carton, verre, plastique et métal). Pour chaque filière, on y retrouve une description des quantités récupérées et valorisées ou éliminées quand la matière n'a pu être mise en valeur. Par contre, il est important de mentionner (voir explication sur la méthodologie utilisée) que dans l'inventaire de masse qui a été réalisé, la quantité de matières résiduelles du secteur municipal, tant pour les ordures ménagères que pour les matières recyclables, inclut une certaine portion des résidus d'origine ICI. Cette quantité ramassée via la collecte municipale est estimée à environ 50% du nombre de ICI et non du tonnage.

En ce qui a trait aux matières qui doivent être exclues du bilan de masse, on retrouve les contenants de matières gazeuses; les résidus miniers; les sols qui contiennent des contaminants en quantité ou concentration supérieure à celle fixée par règlement en vertu du paragraphe a de l'article 31.52 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2); les déchets biomédicaux ainsi que les matières dangereuses autres que celles d'origine domestique. De plus, les neiges

usées, les eaux usées, les sols (sable et terre) et les fertilisants agricoles (ex. : fumier, lisier et purin) sont également exclus du plan de gestion.

3.1.1 Caractérisation des matières résiduelles

Puisque les objectifs édictés dans la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008* sont des objectifs d'ordre quantitatifs, la compilation des quantités de matières générées sur le territoire devient incontournable afin de connaître la performance actuelle (taux de récupération) non seulement globale, mais également pour les différents types de matières exigés dans la Politique. D'autre part, lorsqu'il est question de gérer les déchets, bien connaître le contenu du « sac vert » est essentiel afin d'évaluer des infrastructures adaptées aux besoins régionaux. Pour ce faire, une nouvelle étude²⁸ de caractérisation des matières résiduelles au Québec a été conçue par le *groupe Chamard-CRIQ-Roche* en 2000. Cette étude avait pour but de fournir un portrait actualisé de la production et de la composition des matières résiduelles générées au Québec selon différents secteurs d'activités (municipal, ICI et C&D). Les résultats de cette étude permettent de servir de données de référence aux MRC dans le cadre de la confection du bilan de masse des matières résiduelles de leur plan de gestion. Le tableau 3-1 présente les quantités moyennes de matières produites annuellement au Québec par personne ou par ménage du secteur résidentiel. Selon ces données, le taux annuel de production moyen est évalué à 0,420 tonnes (420 kg) de matières résiduelles par personne et près d'une tonne (993 kg) par ménage par an. Pour l'ensemble du Québec, ce taux représente une quantité annuelle d'un peu plus de 3 millions de tonnes de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel.

Tableau 3-1
Production moyenne de matières résiduelles produites au Québec
- Secteur résidentiel -

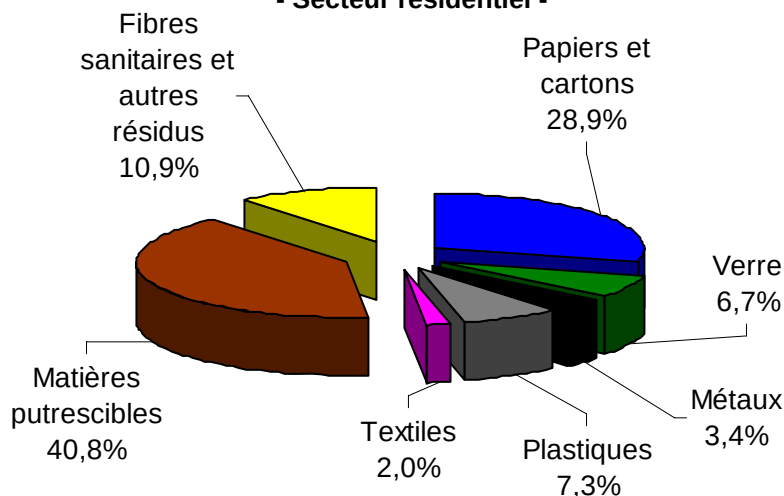
Secteurs	Par personne/an (en tonne)	Par ménage/an (en tonne)
Ensemble des secteurs (urbain, semi-urbain et rural)	0,420	0,993
Secteur rural	0,274	0,770

Source : Étude de caractérisation des matières résiduelles au Québec par *Chamard-CRIQ-Roche*, 2000

Le [graphique 3-1](#) suivant illustre la proportion des différentes catégories de matières contenues dans les matières résiduelles pour l'ensemble des secteurs au Québec. Les matières putrescibles occupent donc en théorie plus de 40%, en poids, de la composition des matières résiduelles. Les papiers et cartons comptent près de 30% de cette composition. Par la suite, les plastiques, le verre, les métaux et les textiles sont présents dans une proportion variant, chacun, entre 7 et 2%. Cette composition varie selon le secteur et le niveau de revenu. En somme, on constate qu'environ 10% des matières contenues dans le « sac vert » seraient destinées à l'enfouissement, puisqu'en théorie près de 90% des matières peuvent être mises en valeur pour l'ensemble des secteurs.

²⁸ D'autres études ont été réalisées antérieurement sur la composition des matières résiduelles au Québec, entre autres, par la firme *Roche Ltée* en 1985 et le *GRAIGE* en 1989.

Graphique 3-1
Composition des matières résiduelles produites pour l'ensemble des secteurs
- Secteur résidentiel -

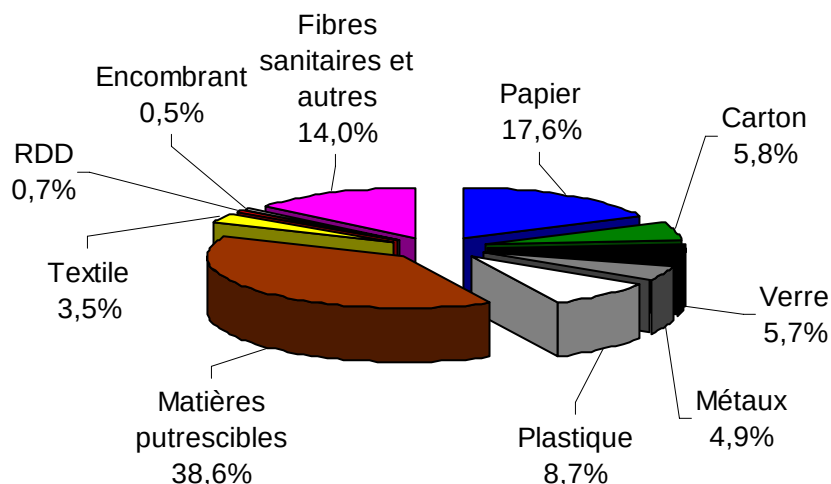


Source : Étude de caractérisation des matières résiduelles au Québec par Charmard-CRIQ-Roche, 2000

3.1.2 Caractérisation des matières résiduelles dans la MRC des Laurentides

En ce qui a trait au territoire propre de la MRC des Laurentides, les informations se rapportant à la composition des matières résiduelles pour le secteur résidentiel ont été divisé en dix (10) catégories de matière : papier, carton, verre, métaux, plastique, matières putrescibles, textile, RDD, encombrant ainsi que fibres sanitaires et autres résidus. Le graphique 3-2 visualise la répartition moyenne en pourcentage (en poids) des différentes matières à l'intérieur de la poubelle des résidents de la MRC. Ainsi, cette composition tient compte à la fois de son contexte de villégiature et de ses principaux secteurs (rural et urbain) qui caractérisent le territoire de la MRC (pour explication sur la caractérisation des matières résiduelles de la MRC, se référer à l'[annexe 3-4](#)).

Graphique 3-2
Composition des matières résiduelles produites dans la MRC des Laurentides
- Secteur résidentiel -



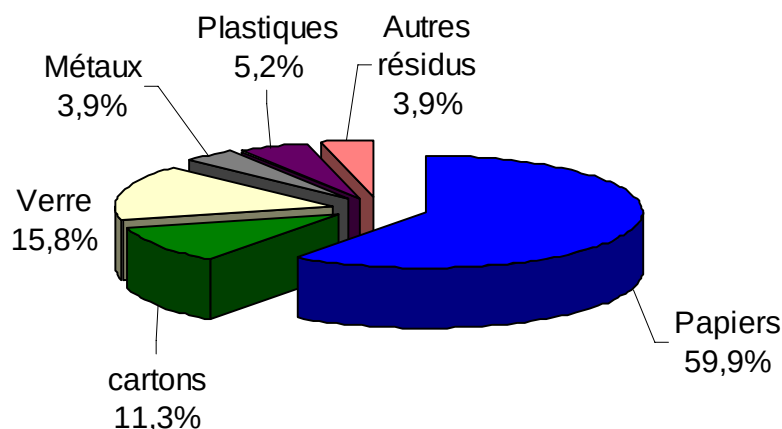
3.2 PORTRAIT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUVANT ÊTRE MISES EN VALEUR (MEV) SECTEURS MUNICIPAL, ICI ET C&D

La quantité de matières pouvant être mise en valeur est celle où une matière issue des matières résiduelles peut être récupérée et/ou subir une transformation et être utilisée à d'autres fins afin d'être détournée de l'élimination. Selon l'étude de caractérisation de *Chamard-CRIQ-Roche*, le taux de récupération potentiel global pour l'ensemble des secteurs est de 89%. Ce potentiel représente le maximum théorique de mise en valeur des matières résiduelles. En ce qui a trait à la MRC, la portion valorisable des matières résiduelles pour le secteur résidentiel a été évaluée à **86%**. C'est ce dernier taux qui a été utilisé afin d'évaluer globalement les matières résiduelles pouvant être mises en valeur sur le territoire de la MRC des Laurentides ([référence annexe 3-4](#)).

3.2.1 Matières recyclables récupérées et valorisées, secteurs municipal et ICI

La composition moyenne des matières récupérées par le biais de la collecte porte-à-porte des matières recyclables au Québec est présentée au graphique 3-3. Toujours selon l'étude de *Chamard-CRIQ-Roche*, les papiers représentent près de 60% de la composition totale des matières récupérées par la collecte sélective. Suivent dans l'ordre, le verre, cartons, plastiques et métaux. Les matières impropres représentent en moyenne moins de 4% des matières issues de la collecte sélective par l'ensemble des québécois.

Graphique 3-3
Composition des matières récupérées par la collecte sélective
porte-à-porte pour le secteur résidentiel



Source : Étude de caractérisation des matières résiduelles au Québec par *Charmard-CRIQ-Roche*, 2000

En 2001, dix-sept (17) municipalités du territoire de la MRC des Laurentides ont recueilli, par le biais de leur programme de récupération porte-à-porte ou par apport volontaire, 3 123 tonnes de matières recyclables. De ce total, seules les matières issues des municipalités de Lantier, Sainte-Agathe-Nord²⁹ et Val-Morin, d'un peu plus de 175 tonnes, ont été transportées à l'extérieur du territoire pour traitement, entre autres, au centre de tri de Ste-Sophie (fermé depuis décembre 2001) et au tri-CFER de Lachute. Au niveau des municipalités membres de la RIRHL (12 municipalités), ce sont 2 756 tonnes qui ont été récupérées. Les municipalités qui en ont récupéré les plus grandes quantités sont Ste-

²⁹ Fusionnée en 2002 avec la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

Agathe-des-Monts, St-Jovite ville (avant fusion) et Val-David avec respectivement 687 tonnes, 419 tonnes et 362 tonnes. Le [tableau 3-2](#) présente le portrait de la situation des quantités de matières recyclables récupérées et valorisées par les secteurs public et privé dans la MRC des Laurentides en 2001.

En terme de performance, si on considère ces quantités par rapport au nombre de ménages (récupération/porte), on constate que la situation change quelque peu, les municipalités de Brébeuf, St-Jovite ville et Arundel arrivent au premier rang. D'autre part, si on tient compte des quantités récupérées par rapport aux quantités pouvant être mises en valeur, on dénote que la majorité des municipalités desservies par la RIRHL ont un taux de récupération fort élevé pour une moyenne de 38%, alors que Ste-Lucie-des-Laurentides domine avec 53%. Cette dernière est l'une des pionnières sur le territoire de la MRC, après les municipalités de Labelle et de La Conception en 1995, au niveau de la participation à la collecte sélective porte-à-porte avec bac roulant (240 litres), et ce, depuis 1996; il va s'en dire que la sensibilisation des citoyens s'est fortement intensifiée au cours des dernières années dans cette municipalité. À cet effet, cette municipalité présentement atteint près l'objectif de récupération exigé par le gouvernement pour les matières recyclables de 60%. Dans l'ensemble de la MRC, le taux de récupération est donc de 36%.

Toutefois, il est important d'apporter un point de précision à l'égard de cette performance, notamment des municipalités membres de la RIRHL. Cette dernière inclut une bonne partie du tonnage du secteur ICI dans sa collecte municipale. Les ICI étant en général des plus grands récupérateurs que le secteur résidentiel (référence Bilan 2000 de *Recyc-Québec*) viennent rehausser le taux de récupération de ces municipalités membres. Bien que le tonnage des ICI (une petite partie des ICI seulement) n'a pas été extrait du tonnage municipal (voir justification à l'[annexe 3-2](#)), on peut affirmer en réalité que le taux de récupération des municipalités pourrait se situer plus approximativement entre 20% et 30%.

Il reste que cette performance s'avère être relativement élevée et qu'elle est également justifiée par le fait que ce système de récupération fut instauré depuis déjà 1995. Avant le regroupement et la création officielle de la RIRHL en 1997, les douze (12) municipalités membres des RIDR et RIDL à l'époque³⁰ s'occupaient du système de collecte porte-à-porte des matières recyclables. Les municipalités des Hautes-Laurentides (RIDL et RIDR en 1995), innovatrices³¹ en terme de système de récupération porte-à-porte en milieu rural avec bac roulant, ont été rapidement imitées par plusieurs autres régions du Québec. Pour ce qui est des municipalités du territoire offrant un service de récupération par apport volontaire, la performance s'avère être moindre comme en témoignent les cas de Lantier et de Val-Morin. En somme, la collecte porte-à-porte des matières recyclables demeure une solution incontournable à l'atteinte des objectifs gouvernementaux. La performance actuelle est justifiée, entre autres, et en grande partie par les efforts encourus depuis le tout début par la RIRHL.

³⁰ En 1995, les municipalités membres de la RIDR étaient La Conception, Labelle, Marchand, L'Annonciation, La Macaza et Lac Nominique et de la RIDL, Val-Barrette, Beaux-Rivages, Mont-Laurier, Des Ruisseaux, Ferme-Neuve et St-Aimé-du-Lac-des-Îles.

³¹ Seules les deux (2) municipalités de Labelle et de La Conception font partie du territoire de la MRC des Laurentides.

TABLEAU 3-2

Portrait détaillé sur les quantités de matières recyclables récupérées et valorisées par les secteurs public et privé (ICI) sur le territoire de la MRC des Laurentides

Municipalités	Quantités de matières recyclables récupérées (t/2001)											
	Secteur municipal											Secteur ICI
	papier ¹	carton	verre	métaux	plastique	autres	total	Nbre de portes ²	récupé./porte (kg) ³	Potentiel récupérable ⁴	Taux de récupération ⁵	
Amherst	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 616	n/a	247,27	0%	n/a
Arundel	34,86	6,58	9,19	2,27	3,03	2,27	58,19	426	136,60	142,79	41%	inclus avec le secteur municipal
Barkmere	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213	n/a	21,53	0%	n/a
Brébeuf	50,09	9,45	13,21	3,26	4,35	3,26	83,63	511	163,66	196,69	43%	inclus avec le secteur municipal
Huberdeau	32,31	6,10	8,52	2,10	2,80	2,10	53,94	550	98,07	149,84	36%	inclus avec le secteur municipal
Ivry-sur-le-Lac *	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	438	n/a	n/a	n/a	n/a
Labelle	108,31	20,43	28,57	7,05	9,40	7,05	180,81	1 940	93,20	500,61	36%	2
La Conception	55,80	10,53	14,72	3,63	4,84	3,63	93,16	1 117	83,40	281,11	33%	inclus avec le secteur municipal
Lac-Supérieur	73,83	13,93	19,48	4,81	6,41	4,81	123,26	1 460	84,42	352,91	35%	inclus avec le secteur municipal
Lac-Tremblant-Nord*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175	0,00	n/a	n/a	n/a
La Minerve	74,96	14,14	19,77	4,88	6,51	4,88	125,14	1 687	74,18	367,20	34%	inclus avec le secteur municipal
Lantier	21,14	3,99	5,58	1,38	1,84	1,38	35,30	861	41,00	256,80	14%	inclus avec le secteur municipal
Montcalm	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	705	0,00	103,45	0%	n/a
Mont-Tremblant muni. *	77,87	14,69	20,54	5,07	6,76	5,07	130,00	3 341	38,91	n/a	n/a	10
Mont-Tremblant Ville (fusion)	425,12	80,20	112,13	27,68	36,90	27,68	709,71	7 516	94,43	1 838,76	39%	inclus avec le secteur municipal
Sainte-Agathe-des-Monts	411,78	77,68	108,62	26,81	35,75	26,81	687,44	5 177	132,79	1 842,00	37%	4
Sainte-Agathe-Nord *	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	1 495	n/d	n/d	n/d	n/d
St-Jovite paroisse*	96,11	18,13	25,35	6,26	8,34	6,26	160,45	1 246	128,77	n/a	n/a	inclus avec le secteur municipal
St-Jovite ville*	251,14	47,38	66,24	16,35	21,80	16,35	419,26	2 754	152,24	n/a	n/a	inclus avec le secteur municipal
Sainte-Lucie	58,70	11,07	15,48	3,82	5,10	3,82	98,00	962	101,87	185,00	53%	inclus avec le secteur municipal
Saint-Faustin-Lac-Carré	133,97	25,27	35,34	8,72	11,63	8,72	223,65	2 033	110,01	600,70	37%	inclus avec le secteur municipal
Val-David	216,70	40,88	57,16	14,11	18,81	14,11	361,77	2 787	129,81	820,41	44%	inclus avec le secteur municipal
Val-des-Lacs	33,28	6,28	8,78	2,17	2,89	2,17	55,56	906	61,32	191,74	29%	inclus avec le secteur municipal
Val-Morin	83,08	15,67	21,91	5,41	7,21	5,41	138,69	1 893	73,26	695,69	20%	inclus avec le secteur municipal
Station Mont-Tremblant	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	159,26
Autres	57,04	10,76	15,05	3,71	4,95	3,71	95,23	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Total RIRHL (12 muni.)	1 651,00	311,46	435,49	107,49	143,33	107,49	2 756,26	n/a	n/a	7 284,75	38%	inclus avec le secteur municipal
Total autres municipalités	219,96	41,50	58,02	14,32	19,10	14,32	367,22	n/a	n/a	1 509,75	24%	169,26
TOTAL (22 municipalités)	1 870,96	352,95	493,51	121,82	162,42	121,82	3 123,48	n/a	n/a	8 794,50	36%	175,26
	Municipalités membres de la Régie Intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) pour la disposition des déchets et membres de la Régie Intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL) pour la collecte et transport des déchets et des matières recyclables.											

Note 1 : L'étude de caractérisation de Charmard-CRIQ-ROCHE, décembre 2000, a été utilisée afin d'évaluer la proportion (en %) de la composition des matières récupérées par la collecte sélective porte-à-porte des matières recyclables : papier 59,9%, carton 11,3%, verre 15,8%, métaux 3,9%, plastique 5,2% et autres résidus 3,9%.

Note 2 : Le nombre de portes ou de ménages inclut les ICI puisque la majorité des contrats de collecte des déchets inclut bon nombre de commerces et institutions. C'est le cas pour la RIRHL qui comprend une partie des ICI dans sa collecte et transport des déchets et des matières recyclables. Données provenant du rôle d'évaluation de la MRC des Laurentides de décembre 2000 et utilisées par la RIRHL pour l'année d'imposition 2001.

Note 3 : Selon Recyc-Québec (Bilan 2000), la moyenne québécoise (incluant par rapport volontaire et porte-à-porte) établie pour la récupération est de 43,7 kg/pers./an et de 106 kg/mén./an.

Note 4 : Le potentiel récupérable représente les matières recyclables pouvant être mises en valeur par rapport au total des matières générées (total des matières générées * portion de l'ensemble des matières recyclables par municipalité (référence annexe 3-4)).

Note 5 : Le taux de récupération réel, en relation avec les objectifs du gouvernement, correspond à la quantité réelle de matières recyclables récupérées / par la quantité potentielle de matières recyclables pouvant être mises en valeur.

*En 2001, les municipalités St-Jovite ville, St-Jovite paroisse, Lac-Tremblant-Nord et Mont-Tremblant ont été fusionnées et ont formé la nouvelle Ville de Mont-Tremblant, alors que Ivry-sur-le-Lac et Ste-Agathe-Nord ont été fusionnées en 2002 avec la Ville, les mu Agathe-des-Monts.

3.2.2 Résidus organiques récupérés et valorisés, secteur municipal

En ce qui a trait aux résidus organiques ou matières putrescibles, il a été très difficile d'estimer la proportion totale de matières présentement mises en valeur dans la MRC. Les matières putrescibles sont divisées en deux grandes catégories : résidus verts et de jardin et résidus de table. Les résidus de jardin proviennent des activités de jardinage, d'entretien ou d'aménagement extérieur et les résidus de table de produits alimentaires après consommation.

Au niveau des résidus verts et de jardin, certaines municipalités offrent une collecte particulière pour les feuilles et branches à plusieurs occasions durant l'année. La RIRHL n'offre pas ce service et les municipalités membres doivent elles-mêmes collecter et disposer ces matières soit en les valorisant ou en les éliminant. Lors du sondage municipal, il a été impossible de connaître des municipalités les quantités récupérées. Par ailleurs, la municipalité de Val-Morin achemine ses feuilles, durant la collecte automnale, à la plate-forme de compostage de la RIADM pour des fins de compostage. En 2001, ce sont 34 tonnes qui ont été valorisées. Depuis plusieurs années, la RIDR tente de disposer sur une partie de son terrain et en retrait les feuilles qu'elle reçoit à son site. Consciente des impacts négatifs que procure l'élimination de ce type de matière³² sur un site conçu sans protection (LES par atténuation naturelle) et, cherchant à prolonger la durée de vie utile de son LES, la RIDR a préconisé cette approche afin d'éviter ultérieurement leur élimination. En 2001, se sont approximativement 17 tonnes de feuilles et de branches qui aurait détourné de l'enfouissement par la régie (territoire seul de la MRC des Laurentides).

Quant aux résidus de table, les composteurs domestiques, de plus en plus en vogue, permettent de valoriser, sous forme de compost, ces résidus mais également les résidus verts. La RIDR, en collaboration avec le Comité environnemental de la Rouge, a procédé en 1997 à la distribution de composteurs domestiques aux résidents afin qu'ils puissent faire leur propre compostage à la maison. C'est un nombre de 250 composteurs qui auraient été distribués sur le territoire desservi par la RIDR. Depuis les dernières années, la sensibilisation aux activités de compostage a sans cesse augmenté et, par conséquent, l'estimation du nombre de composteurs domestiques présents sur le territoire demeure aujourd'hui difficilement chiffrable. Toutefois, en considérant le nombre de composteurs distribués en 1997 sur le territoire seul de la MRC des Laurentides (190 composteurs), on pourrait estimer qu'environ 19 tonnes de matières auraient été valorisées en 2001 via les activités de compostage domestique³³. Au grand total, en incluant les résidus de table et de jardin, 70 tonnes de matières organiques auraient été minimalement mises en valeur en 2001.

3.2.3 Résidus domestiques dangereux (RDD) récupérés et valorisés, secteur municipal

Du côté des RDD, c'est environ 40 tonnes qui auraient été récupérées dans le courant de l'année 2001. Le [tableau A3-1 de l'annexe 3-3](#) présente le détail des quantités récupérées. Les principales sources d'informations qui ont permis de recueillir les quantités proviennent de la RIDR qui possède un dépôt permanent de RDD à son site et qui offre en permanence à ses municipalités un service par apport volontaire; des municipalités de Lantier et Ste-Lucie qui fournissent un service de collecte annuelle de RDD ainsi que de l'entreprise *Peintures récupérées du Québec inc.* qui assure un système de récupération des restants de peinture à travers le Québec. *Peintures récupérées du Québec inc.* a

³² Ces résidus sont parmi les plus dommageables, avec les RDD, dans les lieux d'enfouissement sanitaire (LES), car leur dégradation entraîne la formation de biogaz et génère des lixiviats qui doivent ensuite être récupérés et traités.

³³ Dans le guide de l'AOMGMR à l'annexe 6 (et selon le manuel de GAP), il est établi qu'un composteur domestique (1 composteur par ménage) détourne de l'enfouissement environ 100 kg/an de matières putrescibles.

permis de fournir la quantité de peinture récupérée provenant des détaillants et/ou dépositaires de RDD localisés dans les deux (2) principaux pôles du territoire : Ste-Agathe-des-Monts et Mont-Tremblant (ex. : Canadian Tire, Rona, etc.).

3.2.4 Matériaux secs récupérés et valorisés

Dans un premier temps, il est important de souligner que la quantité de résidus encombrants mis en valeur a été comptabilisée et est incluse à l'intérieur de la portion des matériaux secs récupérés. Ces matériaux englobent tous les objets lourds et/ou encombrants (appareils électroménagers), le métal, le bois décheté et de construction, l'asphalte, le ciment, etc. Le tableau A3-2 de l'annexe 3-3 présente le portait détaillé de ces quantités sur l'ensemble du territoire en 2001. La quantité de matériaux secs récupérés ne peut malheureusement être présentée par municipalité puisque la majorité des municipalités du territoire sont desservies par la RIRHL (collecte porte-à-porte) et par la RIDR (disposition) via son centre de récupération de débris de construction et de démolition situé à Rivière-Rouge. Rappelons que la RIDR possède deux (2) ententes avec le privé afin de desservir par apport volontaire et à l'année ses municipalités autrement que par le service de collecte municipale porte-à-porte des encombrants effectué par la RIRHL (référence sections 2.3.5. et 4.5.5.). Ainsi, les quantités ont pu être obtenues à partir des différentes sources suivantes : RIDR, *Service R.C. Miller, Opération gestion C.P., Services Valiquette Ltée*, Municipalité de Val-Morin et *Intersan inc.*

Au total, on estime qu'environ 2 250 tonnes ont été récupérées, dont 600 tonnes (25%) par les activités de la RIDR. Les quantités de matériaux secs générés sur l'ensemble du territoire sont en grande partie disposées par un entrepreneur de la région, *Service R.C. Miller*. Cet entrepreneur ramasse les débris de construction et de démolition du secteur municipal (selon entente avec la RIDR) mais également du secteur privé, notamment de la Station Mont-Tremblant qui connaît depuis la venue d'Intrawest une croissance immobilière fort importante générant une augmentation significative des matériaux secs dans ce secteur du territoire. Toutefois, la portion récupérable n'a pas pu être obtenue par cet entrepreneur privé, par manque d'information (bon nombre de récupérateurs viennent s'approvisionner à même le site). Notons que la portion des matériaux secs d'origine domestique n'a pu être comptabilisée à part des matériaux secs produits par le secteur privé. Dans le bilan de masse total (référence section 3.4.1.), la quantité de matériaux secs générés qui y est présentée pour le secteur C&D, inclut la totalité des matériaux secs générés des différents secteurs (municipal et privé) sur l'ensemble du territoire.

3.2.5 Matières consignées récupérées et valorisées

Le programme de récupération des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses (consignes) au Québec est géré par *Recyc-Québec*. Cette société d'État a pour mission de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources. À cet effet, les quantités de matières récupérées et recyclées ont été fournies par *Recyc-Québec*. Ces chiffres sont le résultat d'un calcul fait à partir de la quantité totale de matières consignées recueillies pour l'ensemble du Québec et ramenés à l'échelle des MRC à partir de leur poids démographique. Pour l'ensemble des consignes (aluminium, plastique, verre), 189 tonnes ont été récupérées en 2001 dans la MRC des Laurentides via ce programme de récupération. Le taux de récupération correspond à 74% alors que l'objectif dans la Politique est de 80%. *Recyc-Québec* doit se préoccuper d'atteindre cet objectif d'ici 2008.

3.2.6 Pneus hors d'usage récupérés et valorisés

Il existe, parallèlement au système de consignes, un programme de récupération des pneus usés géré par *Recyc-Québec* et créé depuis 1997 (*Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage*). Ce programme a pour objectif de récupérer les pneus hors d'usage générés annuellement au Québec, de les diriger vers des industries qui vont les mettre en valeur (recyclage, valorisation énergétique) et de favoriser le développement de ces industries dans une perspective d'autofinancement. Les principaux récupérateurs de pneus sont présentés dans la liste des entreprises et organismes 3RV-E à l'annexe 2-2. Les transporteurs accrédités par *Recyc-Québec* sur le territoire de la MRC ont été, en 2001-2002, *Transport Warnett express Ltée* ainsi que *Groupe Enviropneu*. C'est un peu plus de 321 tonnes de pneus qui auraient été récupérées dans la MRC des Laurentides en 2001 (données fournies par *Recyc-Québec*, 2001), dont 91 tonnes par la RIDR.

3.2.7 Textiles récupérés et valorisés

Tous les textiles sont récupérés par l'entremise d'une multitude d'organismes sans but lucratif (OSBL) ou encore par des entreprises privées sur le territoire de la MRC. La RIRHL ne procède pas à la récupération de ce type de matière et lorsqu'elle en reçoit au centre de tri par le biais de sa collecte, cette matière est destinée à l'enfouissement puisqu'elle a été contaminée et ne peut être récupérée par les réutilisateurs (friperies, comptoirs d'entraide) de la région. Le recensement pour cette catégorie de matière n'a pas été pris en considération puisque les données reçues lors du sondage ICI se sont avérées insuffisantes. De plus, cette catégorie de matière est difficilement estimable dû au fait que tout dépend du degré ou de l'intensité d'activités des organismes liés au domaine du réemploi. D'autre part, le maintien et/ou la durabilité de ce type d'organismes est très instable (friperies, etc.). Ainsi, cette quantité, très arbitraire, n'a pas été comptabilisée dans l'inventaire en raison du manque et de l'irrégularité de l'information et n'est, par conséquent, pas disponible sur le territoire de la MRC. (se référer à l'annexe 2-2 pour la liste des organismes en ce domaine). Toutefois, la portion éliminée, quant à elle, est incluse avec les déchets domestiques.

3.2.8 Réemploi à la maison ou autres

Le réemploi est une activité des plus importantes au niveau de la diminution de masse des déchets destinés à l'enfouissement et souvent fortement négligé par notre société de surconsommation. Il constitue, entre autres le deuxième « R » des 3RV-E (réduction à la source, réemploi, récupération, valorisation et élimination). Cette activité vise essentiellement l'utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans y apporter une modification de son apparence ou de ses propriétés. Le réemploi à la maison ainsi que tous les commerçants qui vendent des articles usagés ou autres produits (antiquaires, meubles, livres et disques usagés, etc.) représentent une forme de réemploi d'un produit au lieu d'être destiné à l'abandon définitif par l'utilisateur une fois consommé. Bien qu'il ait été recommandé de comptabiliser cette forme de quantité dans le Guide de l'AOMGMR³⁴, ce type d'activité n'a pas été tenu compte dans le bilan de masse du présent projet de plan de gestion.

3.2.9 Résidus de bois récupérés et valorisés

Au niveau des résidus de bois, il existe sur le territoire une quinzaine d'industries susceptibles de générer ce type de résidus. Dans le cadre du sondage ICI, il a été très

³⁴ Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles, préparé par l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles, mai 2001.

difficile de recevoir la teneur des quantités générées et leur type de disposition. De ce nombre, cinq (5) industries récupèrent et valorisent leurs résidus de bois. Dans les autres cas, lorsqu'ils sont acheminés à des fins d'élimination au site de Rivière-Rouge, la RIDR récupère une certaine quantité de bois via son programme de récupération des débris de construction et de démolition ([référence 3.2.4. matériaux secs récupérés et valorisés](#)). Puisqu'il a été difficile de soutirer les quantités de bois générées par le biais du sondage ICI auprès des industries du territoire, des informations ont été recueillies auprès du ministère des Ressources naturelles (MRN).

Le tableau 3-3 suivant présente les quantités potentielles pour l'ensemble des résidus de bois générés sur le territoire de la MRC des Laurentides. D'autre part, et selon des données fournies par un promoteur du territoire, la quantité d'écorces pouvant être récupérées à des fins de valorisation serait estimée à environ 21 589 tonnes anhydres (sans eau) par les scieries du territoire, alors que les estimations du MRN pour l'année 2001 étant de 29 758 tonnes anhydres.

Tableau 3-3
Production de sous-produits par les usines de
transformation primaire du bois dans la MRC des Laurentides - Québec 2001

Tonnes métriques anhydres	
Résidus de bois	780-Les Laurentides
Copeaux	58 423
Sciures et rabotures	28 464
Écorces	29 758
Autres résidus	12
Total	116 657

Source : Registre forestier, DED, DDIPF, MRN (2002-04-02)

Enfin, un important projet est en cours présentement afin d'implanter une usine de cogénération sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle. Ce projet de central mis de l'avant par *Boralex inc.* s'avère structurant et majeur pour le développement économique de la région. Ce nouveau projet permettrait de valoriser, sous forme énergétique, les résidus d'écorces laissés sur place par les différentes scieries, entre autres, des MRC des Laurentides et en grande majorité du territoire d'Antoine-Labelle. Le potentiel valorisable pour ces deux dernières MRC représenterait 84 592 tonnes anhydres (pour les résidus d'écorces seulement).

Dans le bilan de masse global des matières résiduelles, on peut prendre en considération qu'une certaine quantité des résidus de bois a été incluse par le truchement des activités de récupération et d'élimination de la RIDR, à l'exception des écorces de bois. Dans les années à venir, la valorisation de ces résidus énergétiques sur le territoire constituera une alternative fort intéressante. Elle permettra de régler les problèmes environnementaux que génère l'amoncellement de ces résidus issus de l'exploitation des industries forestières dans les cours d'usine tout en contribuant au développement régional.

3.2.10 Boues de fosses septiques (BFS) récupérées et valorisées

En ce qui concerne les boues de fosses septiques, le calcul de la production des boues s'est fait à partir du nombre de fosses d'origine résidentielle (résidence permanente et saisonnière) et commerciale. Par ailleurs, puisqu'il est fastidieux et trop long de connaître la grandeur réelle de toutes les fosses, un volume moyen de 3,41 m³ a été attribué à toutes

les fosses qu'elles soient de type résidentiel ou commercial³⁵. D'autre part, la fréquence de vidange des fosses septiques diffère en fonction du caractère permanent ou saisonnier des résidences dans le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.8). Ainsi, les fosses septiques des résidences permanentes doivent être vidangées tous les 2 ans alors que les saisonnières tous les 4 ans³⁶. Cette particularité a été prise en compte dans les calculs afin d'évaluer le plus justement possible les volumes des boues générées pour l'ensemble des fosses septiques des résidences et commerces isolés de chacune des municipalités du territoire.

Selon les estimations fournies par les municipalités lors du sondage, il y aurait approximativement 18 200 fosses septiques sur le territoire. Lorsqu'on additionne les quantités pour chacune des municipalités, on comptabilise un total d'environ 26 000 tonnes de boues liquides qui auraient été générées dans la MRC. De ce nombre, on estime que plus de la moitié aurait été disposée à des fins de compostage puisque la grande majorité de ces boues sont acheminées au site de *Plomberie St-Jovite inc.* à Mont-Tremblant ou chez *Recyclage Jorg inc.* à Nominique, tous deux opérant un site de valorisation des boues de fosses septiques.

Ce calcul a été fait selon l'hypothèse que toutes les fosses septiques sont remplies à pleine capacité et qu'elles sont vidangées sur une base régulière, tel qu'exigé dans le Q-2, r.8, ce qui n'est pas toujours le cas. La municipalité possède le pouvoir d'appliquer le règlement mais il en revient au citoyen de se responsabiliser à cet effet³⁷. En considérant qu'à l'origine, les informations quant au nombre de fosses ont été recueillies auprès des municipalités, de la variation du type de fosse (dimension) ainsi que de l'irrégularité du vidangeage par le citoyen, on peut affirmer que cette estimation est sous réserve et demeure une approximation.

3.2.11 Boues municipales (BM) récupérées et valorisées

Dans la MRC des Laurentides, huit (8) municipalités sur dix-huit (18)³⁸ sont dotées d'un réseau d'égout et d'une station d'épuration de type étang aéré ou autres types d'installations. Bien sûr, ces systèmes génèrent des boues qui devront être par la suite, comme pour les boues de fosses septiques, disposées dans des sites autorisés, soit en les valorisant ou en les éliminant. Certaines municipalités se partagent le même système de traitement des eaux usées comme Val-David et Val-Morin. Quant à la ville de Mont-Tremblant, celle-ci possède cinq (5) installations afin de desservir plusieurs secteurs : ancien village et Ville de Mont-Tremblant (2 systèmes), la Station et le secteur de St-Jovite. Au total, les réseaux d'égout desservent un minimum de 6 100 logements (résidentiel et commercial), à l'exception des municipalités de Val-Morin, Val-David et Ville Mont-Tremblant en raison d'un manque d'information.

Les quantités de boues potentiellement générées ont été difficiles à évaluer. Dans certains cas, en raison d'une construction relativement récente ou du type d'installation (étang aéré, système de biodisque, etc.), bon nombre de systèmes n'ont pas encore été vidangés³⁹. Pour ce faire, les boues générées ont été obtenues de certaines municipalités par le mesurage des boues accumulées au fond des étangs aérés. Ainsi, le volume total

³⁵ Ce qui correspond à 750 gallons pour une résidence conventionnelle de 3 chambres à coucher.

³⁶ En ce qui a trait au commercial, la fréquence de la vidange des fosses septiques a été calculée en fonction d'un vidangeage moyen de trois fois par année.

³⁷ Quelques municipalités, comme par exemple la Ville de Mont-Tremblant, ont fait adopter un règlement municipal leur permettant d'avoir un suivi rigoureux et de renforcer, par conséquent, les obligations du vidangeage tel que prescrit dans le règlement.

³⁸ Avec les dernières fusions de Mont-Tremblant en 2001 et de Sainte-Agathe-des-Monts en 2002.

³⁹ L'intervalle de vidange peut parfois même dépasser les 20 ans.

accumulé durant toutes ces années a été ramené sur une base annuelle et en tonnage. Dans d'autres cas, lorsqu'il était impossible de connaître la quantité par le mesurage des boues, un taux annuel de génération des boues par habitant a été utilisé⁴⁰. En conclusion, c'est un minimum de 38 200 tonnes de boues liquides qui auraient été générées sur le territoire, excluant les quantités en provenance des cinq (5) installations de Ville Mont-Tremblant et celle de la municipalité de St-Faustin-Lac-Carré (données non disponibles). Comme pour les boues de fosses septiques, l'estimation de ces calculs demeure également sous toute réserve.

3.3 PORTRAIT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES VOUÉES À L'ÉLIMINATION SECTEURS MUNICIPAL ET ICI

3.3.1 Matières éliminées pour les secteurs municipal et ICI

Selon les données de *Recyc-Québec*, dans le *Bilan 2000 de la gestion des matières résiduelles au Québec*, le secteur municipal est celui qui dirige le plus de matières résiduelles vers l'élimination par rapport aux autres secteurs d'activités. Les secteurs ICI et C&D éliminent respectivement 55% et 57% sur l'ensemble de leurs matières générées alors que le secteur municipal 86%. Dans les années à venir, les municipalités devront davantage investir temps et argent sur la sensibilisation de leurs citoyens à récupérer puisque cet effort n'est présentement au Québec que de 14%⁴¹.

Sur le territoire à l'étude, le secteur municipal aurait éliminé 17 262 tonnes d'ordures ménagères en 2001. Le détail des quantités éliminées par municipalité est présenté au [tableau 3-4](#) suivant. La quantité de matières éliminées par ménage pour le secteur municipal dans la MRC représente une moyenne annuelle d'une demie tonne (0,529 tonne) par ménage, alors que les chiffres de *Recyc-Québec* (Bilan 2000) nous indiquent une moyenne québécoise près d'une tonne par ménage (0,920 tonne). Cet important écart est justifié par le fait que le nombre total de logements pour chacune des municipalités inscrit dans le rôle d'évaluation de la MRC inclut tous les logements saisonniers. En réalité, en excluant les logements à vocation secondaire (15 348 ménages référence [tableau A1-3](#) à l'[annexe 1-1](#)), et qui éliminent une portion négligeable de déchets durant l'année, la quantité éliminée correspondrait à 1 tonne par ménage permanent (17 262 tonnes éliminées / 17 253 ménages). Dans ce taux de génération, il faut toujours considérer que la quantité d'ordures ménagères éliminées du secteur municipal inclut une certaine quantité provenant de petits ICI, ramassée par la RIRHL, et n'ayant pu être extraite du bilan de masse du secteur municipal. On constate donc que la proportion éliminée par ménage est en réalité fort comparable à la moyenne provinciale.

En ce qui a trait au secteur ICI, 12 098 tonnes auraient été éliminées. Ces chiffres proviennent des données compilées par les régies ainsi que des principaux entrepreneurs privés de la région desservant le secteur ICI de la MRC. Au total, c'est 29 360 tonnes de matières qui auraient été éliminées par les secteurs municipal et ICI en 2001.

⁴⁰ Les boues sont considérées comme étant des boues liquides et un ratio de 0,21 à 0,49 m³ (moyenne utilisée de 0,3 m³) par 1000 habitants par jour s'applique à des systèmes de traitement par étang aéré (Guide de l'AOMGMR, mai 2001, page 116). Ce qui revient environ à un taux annuel de génération de l'ordre de 0,1095 m³/hab. C'est ce taux qui a été utilisé dans le cadre de cet exercice de comptabilisation.

⁴¹ Le secteur municipal a mis en valeur, en 2000, une proportion de 466 000 tonnes de matières sur un total généré de 3 293 000 tonnes. Ce taux de 14% représente le taux de diversion du secteur municipal.

TABLEAU 3-4

Portrait détaillé sur les quantités de matières résiduelles éliminées par les secteurs public et privé (ICI)
sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001 (avec fusion Tremblant)

Municipalités	Population (nbre)			ICI (nbre)			Nombre de portes (sans ici) ¹	Nombre de portes (inclus ici) ²	Quantités déchets domestiques éliminés (t/2001)				
	perm.	sais.	totale	desservis par la collecte	desservis par le privé	totale			secteur municipal		secteur ICI ⁴	grand total	tonnage réel par porte
									municipal ³	par porte			
Amherst	1 256	2 424	3 680	27	0	27	1578	1616	510,00	0,323	91,34	601,34	0,372
Arundel	460	358	818	10	13	23	403	426	253,02	0,628	76,22	329,24	0,773
Barkmere	41	446	487	4	0	4	209	213	41,79	0,200	0,85	42,63	0,200
Brébeuf	791	485	1 276	10	0	10	492	511	351,23	0,714	51,30	402,53	0,788
Huberdeau	957	389	1 346	26	4	30	524	550	285,47	0,545	210,39	495,86	0,902
Ivry-sur-le-Lac*	373	684	1 057	2	7	9	432	438	325,00	0,752	5,93	330,93	0,756
Labelle	2 365	2 167	4 532	97	30	127	1843	1940	897,55	0,487	285,03	1 182,58	0,610
La Conception	1 147	901	2 048	7	4	11	1100	1117	518,09	0,471	59,28	577,37	0,517
Lac-Supérieur	1 327	2 162	3 489	14	1	15	1430	1460	611,19	0,427	134,41	745,60	0,511
La Minerve	1 026	2 899	3 925	14	6	20	1655	1687	617,26	0,373	94,12	711,38	0,422
Lantier	682	1 397	2 079	16	3	19	843	861	492,00	0,584	79,61	571,61	0,664
Montcalm	486	1 135	1 621	10	0	10	695	705	211,00	0,304	9,44	220,44	0,313
Mont-Tremblant Ville (fusion)	8 058	7 937	15 995	300	354	654	7190	7516	3 362,69	0,468	6 225,48	9 588,17	1,276
Sainte-Agathe-des-Monts	8 154	1 639	9 793	40	422	462	4556	5177	2 726,87	0,599	3 304,25	6 031,12	1,165
Sainte-Agathe-Nord*	1 564	1 858	3 422	aucun	n/d	n/d	1358	1495	423,00	0,311	172,28	595,28	0,398
Sainte-Lucie	1 046	1 219	2 265	aucun	85	85	941	962	295,00	0,313	87,23	382,23	0,397
Saint-Faustin-Lac-Carré	2 955	2 208	5 163	85	aucun	100	1957	2033	1 088,69	0,556	316,61	1 405,30	0,691
Val-David	3 791	2 419	6 210	78	62	140	2652	2787	1 447,72	0,546	629,23	2 076,95	0,745
Val-des-Lacs	770	1 483	2 253	10	1	11	896	906	339,91	0,379	48,03	387,94	0,428
Val-Morin	2 286	1 862	4 148	aucun	56	56	1847	1893	1 374,02	0,744	217,28	1 591,30	0,841
Rejets centre de tri	nil	nil	nil	nil	nil	nil	nil	nil	1 090,50	n/a	n/a	1 090,50	n/a
Quantité de matières résiduelles éliminées secteur municipal (inclus une partie de ICI)									17 262,00				
Tonnage moyen par porte pour le secteur municipal									0,529				
Quantité de matières résiduelles domestiques éliminées secteur ICI											12 098,17		
Quantité totale de matières résiduelles tous secteurs confondus											29 360,29		
Tonnage réel par porte incluant les ICI													0,856
	Municipalités membres de la Régie Intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) pour la disposition des déchets et membres de la Régie Intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL) pour la collecte et transport des déchets et des matières recyclables.												

Note 1 : Données provenant du rôle d'évaluation de la MRC des Laurentides, octobre 2001.

Note 2 : Données provenant du rôle d'évaluation de la MRC des Laurentides de décembre 2000 et utilisées par la RIRHL pour l'année d'imposition 2001.

Note 3 : Selon Charmard-CRIQ-Roche, octobre 2000, la quantité moyenne de matières résiduelles produites (éliminées + mises en valeur) pour le secteur rural est de 0,75 kg/pers./jour (274 kg/pers./an) et 2,11 kg/mén./jour (770,15 kg/mén./an). Ce taux de génération des matières résiduelles a été utilisé pour les municipalités n'ayant pu fournir le tonnage de déchets enfouis annuellement. Il a été également utilisé chez les municipalités possédant des dépôts en tranchée (aucun système de pesé).

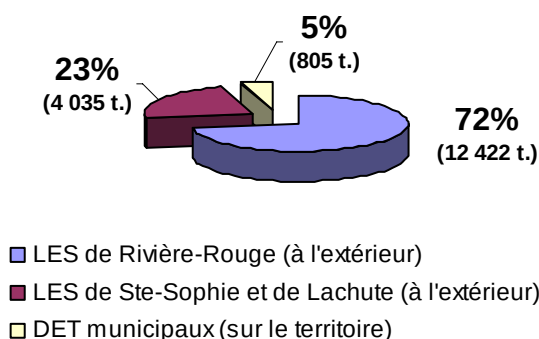
Note 4 : La quantité de matières résiduelles éliminées pour le secteur ICI a été répartie ou ajustée selon le pourcentage du total de la valeur imposable et non imposable (richesse foncière uniformisée RFU) pour l'ensemble des secteurs commerce au détail, services et industries manufacturières (code 50, 60,2-3), et ce, pour chaque municipalité par rapport à l'ensemble de la MRC des Laurentides.

*En 2002, les municipalités d'Ivry-sur-le-Lac et Ste-Agathe-Nord ont été fusionnées avec la Ville de Ste-Agathe-des-Monts.

3.3.2 Matières éliminées et lieu de destination pour secteur municipal

Au niveau de la destination des matières éliminées du secteur municipal, les camions d'ordures ménagères sont dirigés presque en totalité à l'extérieur du territoire, soit de l'ordre de 95%. De ce pourcentage, 72% du tonnage est destiné au site de Rivière-Rouge dans la MRC d'Antoine-Labelle, alors que 23% est acheminé dans les LES situés plus au sud, soit dans les MRC d'Argenteuil (LES de la RIADM à Lachute) et Rivière-du-Nord (LES d'Intersan à Ste-Sophie). Le détail des quantités éliminées par municipalité pour le secteur municipal, en précisant le lieu de destination finale, est présenté au [tableau A3-5](#) à l'[annexe 3-3](#). Le graphique 3-4 suivant illustre cette proportion en pourcentage.

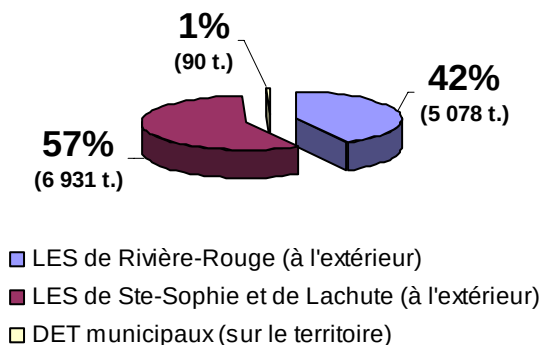
Graphique 3-4
Destination des quantités éliminées dans la MRC Laurentides 2001
- Secteur municipal -



3.3.3 Matières éliminées et lieu de destination pour secteur ICI

Le graphique suivant permet de visualiser l'importance de la quantité de matières éliminées, provenant de l'ensemble des ICI de la MRC, et acheminées dans les deux principaux LES du sud (Ste-Sophie et Lachute) de la région administrative Laurentides. Ce pourcentage est un peu plus du double (57%) par rapport au secteur municipal (23%).

Graphique 3-5
Destination des quantités éliminées dans la MRC Laurentides 2001
- Secteur ICI -



Sur le tonnage total (29 360 tonnes) des deux secteurs, public et privé, c'est 10 966 tonnes qui auraient été acheminées dans le sud, alors que 17 500 tonnes plus au nord au site de Rivière-Rouge.

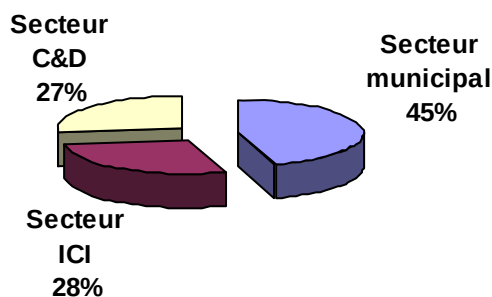
3.4 BILAN DE MASSE TOTAL DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SECTEURS MUNICIPAL, ICI ET C&D

3.4.1 Matières générées pour l'ensemble du territoire

Le [tableau 3-5](#) fait la synthèse des quantités de matières résiduelles générées sur l'ensemble du territoire de la MRC des Laurentides en 2001, tout secteur confondu. Ce tableau est présenté en trois parties: la première est l'ensemble des quantités des diverses matières mises en valeur, la seconde les quantités éliminées et la dernière est la quantité générée provenant de la somme des deux premières parties (total des matières mises en valeur et éliminées). Le tout est présenté globalement ainsi que par secteur d'activité: municipal, ICI et C&D.

Les chiffres indiquent que pour l'année 2001, 45 599 tonnes de résidus de toutes sortes ont été générées dans les Laurentides : 20 684 tonnes par le secteur municipal, 12 595 tonnes par le secteur des ICI et 12 320 tonnes par le secteur débris de construction et de démolition (C&D). Le graphique 3-6 illustre ces résultats en pourcentage et par secteur d'activités. On constate que la proportion de matières générées du secteur municipal s'avère être la plus significative, soit de 45%.

Graphique 3-6
Total des matières générées par secteur d'activités
sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001



En fonction de ce bilan de masse, on observe que le secteur municipal a un taux de génération par habitant de 0,523 t./pers./an, alors que la moyenne québécoise est de 0,447 t./pers./an (incluant les boues) selon les données du Bilan 2000 de *Recyc-Québec* et de 0,420 t./pers./an selon l'étude de caractérisation de *Chamard-CRIQ-Roche*.

Collectes municipales des ICI

La quantité de matières générées du secteur municipal est de 20 684 tonnes. Par ailleurs, rappelons que dans ce bilan municipal, une certaine quantité de matières, notamment par le biais des collectes des matières recyclables et des matières résiduelles domestiques destinées à l'élimination et assumées en majorité par la RIRHL, provient des ICI soit de petits commerces et/ou d'institutions. Ainsi, en appliquant le ratio du pourcentage des matières générées par secteur d'activité du Bilan 2000 de *Recyc-Québec*⁴² sur le total de matières générées (45 599 t.), nous pourrions approximativement obtenir et présumer de la quantité de matières collectées par le service municipal (RIRHL) auprès des commerces

⁴² Les proportions pour les secteurs municipal, ICI et C&D étant respectivement de 30%, 45% et de 25%

TABLEAU 3-5

Bilan de masse sur les quantités de matières résiduelles générées
(excluant résidus de scieries et boues) sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001

MATIÈRES	SECTEUR MUNICIPAL (t/an)	SECTEUR ICI (t/an)	SECTEUR C&D (t/an)	TOTAL (t/an)
Mise en valeur (A)				
Collecte sélective	3 123,48	175,26		3 298,74
Résidus organiques	70,00			70,00
Résidus domes. dangereux	40,23			40,23
Matériaux secs			2 246,71	2 246,71
Pneus hors d'usage		321,22		321,22
Consignes	188,60			188,60
Autres (s'il y a lieu)	n/d	n/d	n/d	0,00
Sous-total mise en valeur (A)	3 422,31	496,48	2 246,71	6 165,50
Élimination (B)				
Incinération	n/d	n/d	n/d	0,00
Enfouissement sanitaire (RIDR)	12 421,98	5 077,69	n/d	17 499,67
Enfouissement sanitaire (autres)	4 035,02	6 930,48		10 965,50
Dépôt en tranchée municipale	805,00	90,00		895,00
Dépôt de matériaux secs			10 072,88	10 072,88
Autres formes de décharge	n/d	n/d	n/d	0,00
Sous-total élimination (B)	17 262,00	12 098,17	10 072,88	39 433,05
TOTAL DES MATIÈRES GÉNÉRÉES (A+B)	20 684,31	12 594,65	12 319,59	45 598,55
TOTAL DES MATIÈRES GÉNÉRÉES ¹	13 679,56	20 519,35	11 399,64	45 598,55
	7 004,74	7 924,70		
POPULATION PERMANENTE	39 535			
GÉNÉRATION PER CAPITA (t/personne/an) ²	0,523	0,319	0,312	1,153
POPULATION TOTALE (permanente+saisonnière)	75 607			
GÉNÉRATION PER CAPITA (t/personne/an)	0,274	0,167	0,163	0,603

Note générale: Il est important de mentionner que la quantité de matières au niveau de la collecte sélective et de l'enfouissement sanitaire (RIDR) pour le secteur municipal inclut également une certaine quantité provenant du secteur ICI, soit de petits commerces et institutions.

Note 1: Le total des matières générées est présenté ici et calculé en fonction des données fournies dans le Bilan 2000 de Recyc-Québec, à l'effet que les matières résiduelles générées pour les secteurs municipal, ICI et C&D représentent respectivement à 30%, 45% et 25%.

Note 2: Selon les données fournies dans le Bilan 2000 de Recyc-Québec, le taux de génération des matières résiduelles per capita est de 0,447 t/pers/an (incluant les boues) pour le secteur municipal, de 0,658 t/pers/an pour le secteur ICI, de 0,373 t/pers/an pour le secteur C&D et de 1,48 t/pers/an pour tout secteur confondu (municipal, ICI et CRD). Selon l'étude de caractérisation de Chamard-CRIQ-Roche d'octobre 2000, le taux de génération des matières résiduelles per capita au Québec pour le secteur résidentiel uniquement est de 0,420 t./pers./an (0,993 t./mén./an).

et institutions. En se référant au [tableau 3-5](#), on observe que le secteur municipal diminue passant de 20 684 à 13 680 tonnes, alors que le secteur ICI augmente de 12 595 à 20 519 tonnes. En extrapolant, on pourrait affirmer en moyenne que **7 500 tonnes** du secteur municipal pourraient être issues du commercial.

D'autre part, on peut utiliser une autre forme de calcul afin d'évaluer approximativement la portion des ICI incluse dans la collecte municipale, en utilisant le taux annuel de génération par habitant. En considérant un taux de génération de 0,274 t./pers./an pour le secteur rural et de la population permanente, 13 482 tonnes seraient générées par le secteur municipal sans l'apport du commercial, d'où un écart de **7 202 tonnes** (référence des calculs au [tableau A3-6](#) à l'annexe 3-3). En conclusion, et en ayant utilisé deux méthodes de calcul, on pourrait supposer qu'un peu plus de **7 000 tonnes** de matières générées par le secteur ICI seraient incluses dans le tonnage du secteur municipal.

Enfin, la [carte 11](#) démontre visuellement la proportion des matières résiduelles générées par municipalité et par secteur d'activité. En 2001, sur l'ensemble des deux territoires de MRC, le secteur municipal représentait 35 681 tonnes et le secteur ICI 26 419 tonnes pour un total de 62 100 tonnes de matières générées (excluant secteur C&D). Sur le territoire de la MRC des Laurentides, on constate que les pôles économiques de Mont-Tremblant et de Ste-Agathe-des-Monts génèrent tous deux (19 151 tonnes) plus de la moitié des déchets du territoire soit 58% (sur 33 279 tonnes). L'apport du commercial y est fort important, notamment dans la zone de Tremblant.

[Retour à la page d'accueil](#)

CARTE 11
Proportion des matières résiduelles générées en 2001
- secteurs municipal et industrie, commerce & institution (IC)
présentée par municipalité pour le territoire des MRC Laurentides et Antoine-Labelle

[Cliquez ici pour ouvrir cette carte \(486 ko\)](#)

3.4.2 Boues produites pour l'ensemble du territoire

Le [tableau 3-6](#) fait la synthèse de la production des boues générées sur le territoire de la MRC des Laurentides pour l'année 2001. Il regroupe les quantités de boues produites issues des fosses septiques (BFS) ainsi que des usines d'épuration des eaux usées municipales (BM). Selon les estimations réalisées en fonction de ces deux (2) catégories de groupe de boues respectivement, ce sont 64 200 tonnes de boues liquides (BFS+BM) qui auraient été générées dans la MRC.

Si on tient compte de la quantité réelle de boues solides qui correspond à 4% en moyenne de ce tonnage à une siccité estimée de 20%, la quantité totale de boues générées en poids correspondrait à 2 568 tonnes de boues sèches. En somme, cette quantité représenterait le potentiel de boues qui peut être disposée officiellement à des fins d'élimination dans les sites d'enfouissement sanitaire selon le *Règlement sur les déchets solides*.

Enfin, il faut considérer que cette évaluation des boues générées sur le territoire ne tient compte que d'une portion de boues puisque la cueillette de données de source municipale n'est pas exhaustive.

TABLEAU 3-6

Bilan de masse des boues générées sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001

Provenance	Quantités de boues générées (t/2001)			Coût (\$/an)		
	valorisés	éliminés	générés (total)	collecte et transport	élimination et traitement	total
Boues de fosses septiques Laurentides	n/d	n/d	25 997,79	privé	privé	privé
Boues municipales Laurentides	149,20	36 950,00	38 203,15	0,00	28 166,69	28 166,69
Total des boues générées	149,20	36 950,00	64 200,94	0,00	28 166,69	28 166,69
Sites de disposition des boues (installations)						
Plomberie St-Jovite (Site de traitement de boues-STB)	6 288,75	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
La Minerve (Site d'élimination de boues-SEB)	n/a	625,35	n/a	n/a	2 000,00	2 000,00
Total des boues éliminées ou valorisées	6 288,75	625,35	n/a	0,00	2 000,00	2 000,00

Total (valorisé, éliminé et généré)	6 288,75	625,35	64 200,94
Quantité destination inconnue (qté générée-qté valorisée-qté éliminée)	57 286,83		
Quantité totale et réelle de boues solides ¹	251,55	25,01	2 568,04
Quantité destination inconnue selon le ratio de boues solides (20% de siccité) ¹	2 291,47		
POPULATION PERMANENTE	39 389		
GÉNÉRATION PER CAPITA (t/personne/an) ²	0,065		
POPULATION TOTALE (permanente+saisonnière)	75 156		
GÉNÉRATION PER CAPITA (t/personne/an)	0,034		

Note générale : La conversion du volume (m³) des boues usées en poids (en tonnes) est établie selon la masse volumique des boues par le MENV, soit de 1,01 t/m³. De plus, la masse volumique de l'eau est établie à : 220 gal. = 1 m³ = 1 000 litres d'eau = 1 tonne.

Note 1 : En tenant compte de la quantité réelle de solides de ces boues qui correspond à environ à 4% de ce volume à une siccité estimé à 20%, la quantité totale de solides générés en poids représente 2 291,49 tonnes (Guide de l'AOMGMR, mai 2001, p.116). Selon le *Règlement sur les déchets solides* (Q-2, r.3.2) à l'article 54, il est stipulé que les boues pelletables et non dangereuses sont définies comme étant des déchets acceptables à enfouir, ce qui représente environ une siccité d'environ 20%.

Note 2: Selon les données fournies dans le Bilan 2000 de Recyc-Québec, le taux de génération des boues per capita pour l'ensemble du Québec correspondrait à 0,023 t/pers/an. Ces boues sont converties en tonnes métriques anhydres (boues sèches).

Chapitre 4 Gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire d'application

4.1	MUNICIPALITÉS LOCALES VISÉES	4-1
4.2	ORGANISATION ADMINISTRATIVE.....	4-1
4.3	ENTENTES INTERMUNICIPALES	4-4
4.4	RÉGLEMENTATION MUNICIPALE	4-4
4.5	PROGRAMMES MUNICIPAUX DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	4-6
4.5.1	Collecte des matières résiduelles domestiques (ou ordures ménagères)	4-6
4.5.2	Collecte des matières recyclables.....	4-10
4.5.3	Collecte des résidus organiques ou putrescibles.....	4-15
4.5.4	Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)	4-18
4.5.5	Collecte des résidus encombrants	4-21
4.5.6	Collectes spéciales (pneus, textiles, sapins de Noël, etc.)	4-21
4.5.7	Collecte des boues (fosses septiques et municipales)	4-21
4.5.8	Collectes municipales des ICI	4-22
4.5.9	Activités de communication et de sensibilisation	4-23
4.6	COÛTS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ASSUMÉS PAR LE SECTEUR MUNICIPAL	4-26
4.6.1	Coût total pour l'ensemble des différentes collectes.....	4-26
4.6.2	Taxe municipale et système de tarification	4-28

CHAPITRE 4

GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE D'APPLICATION

Les municipalités de la MRC des Laurentides ont assumé en 2001 un montant total d'un peu plus de 2,7 M \$ (incluant l'achat de bacs) pour la gestion de leurs matières résiduelles, ce qui représente 5,5% du budget municipal total sur l'ensemble du territoire. De ce montant, la moitié est consacrée à des activités de mise en valeur des matières. En terme d'activités, on y retrouve principalement un service de collecte porte-à-porte des matières recyclables, à l'aide de bacs roulants, et du traitement de celles-ci majoritairement traitées au centre de tri de Rivière-Rouge. Ce service municipal, opéré en totalité par la RIRHL, permet présentement de desservir un peu plus de 30 461 habitants permanents dans 13 municipalités⁴³ du territoire de la MRC, soit 77% de la population permanente (2001). De plus, six (6) autres municipalités pratiquent la collecte sélective autrement que par la RIRHL. Avec la venue de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, adoptée en septembre 2000, le gouvernement souhaite responsabiliser davantage le monde municipal à la gestion de leurs matières résiduelles et, de surcroît, à atteindre de nouveaux objectifs de mise en valeur, et ce, pour différents types de matières. Bien que la MRC assume présentement un effort considérable depuis 1995 en matière de récupération, elle doit revoir, intensifier et/ou diversifier son mode de gestion organisationnelle actuelle afin de mieux répondre aux nouvelles exigences gouvernementales.

Cette section présente donc le portrait actuel de la gestion des matières résiduelles du secteur municipal sur le territoire de la MRC des Laurentides pour l'année de référence 2001. On y retrouve la mention des municipalités locales visées par ce projet de plan de gestion, une description de l'organisation administrative, les différentes ententes intermunicipales et/ou les contrats octroyés, la réglementation municipale ainsi que les différents programmes existants et les coûts afférents à la gestion des matières résiduelles.

4.1 MUNICIPALITÉS LOCALES VISÉES

Dans un premier temps, il est important de souligner que les municipalités locales visées par le présent projet de plan de gestion comprend la totalité des 18 municipalités⁴⁴ du territoire. (se référer à la [carte 1](#) du chapitre 1). Le projet couvre donc un territoire d'une superficie totale de 2 493,77 km² avec une population permanente de 40 038 habitants⁴⁵.

4.2 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Actuellement, la MRC des Laurentides n'assume aucune responsabilité en regard de la gestion des matières résiduelles sur son territoire, à l'exception de l'obligation de produire un projet de plan de gestion des matières résiduelles, tel que décrit à l'article 53.7 dans la *Loi sur la Qualité de l'environnement*. La responsabilité légale et administrative incombe, en majorité, à deux regroupements municipaux : la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) et la Régie intermunicipale de Récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL) dont 13 municipalités (avant la fusion de Ville Mont-Tremblant) sont présentement membres de ces organisations. La création de ces structures municipales relève des municipalités du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle (voir historique et description des régies au chapitre 2). Mis à part ces deux (2) regroupements municipaux, les autres municipalités locales assument la gestion de leurs matières résiduelles par le biais d'ententes ou de contrats avec le privé ou par la présence de dépôt en tranchée toujours actif (municipalités d'Amherst et Ste-Lucie-des-Laurentides).

⁴³ Avant les dernières fusions de Tremblant (2001) et de Ste-Agathe-des-Monts (2002).

⁴⁴ Après les dernières fusions de Tremblant (2001) et de Ste-Agathe-des-Monts (2002).

⁴⁵ Selon Répertoire des municipalités du Québec, MAMSL 2004.

Le *Code municipal* et la *Loi sur les Cités et Villes* accordent aux municipalités le pouvoir de gérer les matières résiduelles sur leur territoire. Les municipalités offrent divers services à la population afin de maintenir la salubrité publique et se conformer à la réglementation gouvernementale. La responsabilité de la gestion des matières résiduelles aux municipalités à qui incombe cette charge peut se présenter sous plusieurs formes. Il n'y a pas si longtemps, les municipalités assumaient cette responsabilité simplement en collectant une fois semaine ou aux deux semaines la collecte des ordures ménagères qui comprenait l'ensemble des déchets mis au chemin par les citoyens. Aujourd'hui, avec la pression croissante de la part du gouvernement sur le principe de priorisation des 3RV-E (Réduction à la source, Réemploi, Récupération, Valorisation et Élimination) et le développement de nouveaux marchés pour la vente des différents types de matières dans les domaines du réemploi, récupération et valorisation, les municipalités sont amenées à revoir et diversifier leur mode gestion pour la collecte des déchets.

Le [tableau 4-1](#) permet de présenter une vision d'ensemble de la situation, et ce, pour les différents services de collectes offerts dans les municipalités de la MRC des Laurentides. Pour chacun de ces services, un organisme responsable ou une autorité compétente est identifié, que ce soit la municipalité elle-même qui fait sa propre collecte, un entrepreneur privé, différentes régies ou autres. Pour chaque type d'activités, on retrouvera dans les pages suivantes une description plus détaillée.

TABLEAU 4-1

Responsabilité des intervenants municipaux sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001

Municipalités	Collecte du domestique	Enfouissement	Collecte sélective	Collecte organiques	Collecte des RDD	Collecte des encombrants	Gestion des boues	Collecte spéciale	Collecte des ICI	Activités de sensibilisation
Amherst	Privé	DET municipal	non	oui	non	Rivé	Citoyen	Privé	Privé	Municipal
Arundel	RIRHL	RIDR	RIRHL	non	RIDR	RIRHL	Citoyen	non	RIRHL-Privé	RIRHL
Barkmere	Privé	RIDR	non	non	non	Rivé	Citoyen	non	Privé	non
Brébeuf	RIRHL	RIDR	RIRHL	oui	RIDR	RIRHL	Citoyen	oui	RIRHL-Privé	RIRHL
Huberdeau	RIRHL	RIDR	RIRHL	non	RIDR	RIRHL	Citoyen	non	RIRHL-Privé	RIRHL
Ivry-sur-le-Lac*	Privé	LES Lachute	non	non	non	Privé	Citoyen	non	Privé	Municipal
Labelle	RIRHL	RIDR	RIRHL	non	RIDR	RIRHL	Citoyen	non	RIRHL-Privé	RIRHL
La Conception	RIRHL	RIDR	RIRHL	oui	RIDR	RIRHL	Citoyen	non	RIRHL-Privé	RIRHL+municipalité
Lac-Supérieur	RIRHL	RIDR	RIRHL	non	RIDR	RIRHL+muni.	Citoyen	non	RIRHL-Privé	RIRHL+municipalité
Lac-Tremblant-Nord*	Privé	RIDR	Privé	non	non	Privé	Citoyen	non	Privé	non
La Minerve	RIRHL	RIDR	RIRHL	non	RIDR	RIRHL	Citoyen	non	RIRHL-Privé	RIRHL
Lantier	Privé	LES Ste-Sophie	Tri-CFER Lachute	non	RIADM	Privé	Citoyen	oui	RIRHL-Privé	Municipal
Montcalm	Privé	LES Ste-Sophie	non	non	non	Privé	Citoyen	non	Privé	non
Mont-Tremblant muni.*	Privé	RIDR	Privé	non	non	Privé	Citoyen	non	Privé	non
Sainte-Agathe-des-Monts	RIRHL	RIDR	RIRHL	oui	RIDR	RIRHL	Citoyen	non	RIRHL-Privé	RIRHL+municipalité
Sainte-Agathe-Nord*	Privé	LES Ste-Sophie	Privé	oui	non	Privé	Citoyen	non	Privé	non
St-Jovite paroisse*	RIRHL	RIDR	RIRHL	oui	RIDR	RIRHL	Citoyen	non	RIRHL-Privé	RIRHL
St-Jovite ville*	RIRHL	RIDR	RIRHL	oui	RIDR	RIRHL	Citoyen	non	RIRHL-Privé	RIRHL
Sainte-Lucie	Privé	DET municipal	Privé	oui	RIADM	Privé(s)	Citoyen	non	Privé	Municipal
Saint-Faustin-Lac-Carré	RIRHL	RIDR	RIRHL	non	RIDR	RIRHL	Citoyen	non	RIRHL	RIRHL
Val-David	RIRHL	RIDR	RIRHL	non	RIDR	RIRHL	Citoyen	non	RIRHL-Privé	RIRHL
Val-des-Lacs	RIRHL	RIDR	RIRHL	oui	RIDR	RIRHL	Citoyen	non	RIRHL-Privé	RIRHL+municipalité
Val-Morin	Municipalité	RIADM-Lachute	Tri-CFER Lachute	oui	non	Municipalité	Citoyen	oui	municipalité	Municipal
	Municipalités membres de la Régie Intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) pour la disposition des déchets et membres de la Régie Intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL) pour la collecte et transport des déchets et des matières recyclables.									

*En 2001, les municipalités St-Jovite ville, St-Jovite paroisse, Lac-Tremblant-Nord et Mont-Tremblant ont été fusionnées et ont formé la nouvelle Ville de Mont-Tremblant, alors que Ivry-sur-le-Lac et Ste-Agathe-Nord ont été fusionnées en 2002 avec la Ville de Ste-Agathe-des-Monts.

4.3 ENTENTES INTERMUNICIPALES

Les différentes ententes intermunicipales ou contrats octroyés sur le territoire sont présentés au [tableau 4-2](#). Ce tableau inclut pour chaque entente ou contrat les parties impliquées, l'objet et/ou description de la ou des matières visées, le coût annuel (2001), la durée ainsi que l'entrée en vigueur et la date d'échéance de ce contrat. On retrouve au total 38 ententes intermunicipales et/ou contrats octroyés en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Laurentides. Treize (13) municipalités ont des ententes avec la Régie Intermunicipale de Récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL) pour la collecte et le transport des déchets, matières recyclables (MR) et encombrants ainsi que pour le traitement des MR. Également treize (13) avec la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) pour la disposition des ordures ménagères, alors que les autres municipalités (12) ont des contrats avec le privé. Les ententes avec les régies sont ordinairement d'une durée de deux (2) ans et se renouvellent par reconduction tacite, à moins que la municipalité exprime le désir d'y mettre fin.

Le mode de répartition des contributions financières entre les municipalités membres est similaire pour les deux (2) régies et est établi selon une quote-part annuelle. Cette quote-part est calculée au prorata du nombre total de portes des municipalités membres de cette régie. Ce nombre total de portes est la somme du nombre total de logements et autres locaux de chacune des municipalités, tel qu'il apparaît au Sommaire du rôle d'évaluation foncière de la municipalité en vigueur le 1^{er} janvier de l'année en cours. Ces contributions financières versées annuellement par les municipalités servent à couvrir les coûts d'exploitation (s'il y a lieu) ainsi qu'à toutes autres activités reliées à l'exercice de la compétence de la régie. D'autre part, une municipalité doit verser lors de son adhésion aux régies, en plus de sa cotisation annuelle, une quote-part particulière au niveau des immobilisations (sur l'évaluation des actifs). Cette quote-part est également établie au prorata du nombre total de portes sur l'ensemble des municipalités membres. Ce mode de tarification présentement en vigueur au sein des régies permet d'assurer une facilité d'application, un suivi et contrôle simples et plus d'être uniforme pour tous. Toutefois, le système en place ne tient pas compte des efforts déployés par les municipalités au niveau de la réduction et de leur récupération des matières résiduelles. De plus, il désavantage les municipalités disposant d'un nombre élevé de résidences secondaires, ces dernières ne générant que de très petits volumes de matières résiduelles.

Le coût total pour l'ensemble des ententes et/ou contrats en 2001 est de 2 088 044 \$ dont 1 429 071 \$ avec la RIRHL, 171 940 \$ avec la RIDR et 487 033 \$ avec le privé ou autres organismes. On retrouve les deux (2) principales ententes intermunicipales (RIRHL et RIDR) sur le territoire de la MRC des Laurentides à [l'annexe 4-1](#).

4.4 RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Puisque les municipalités ont la responsabilité de gérer leurs déchets, celles-ci doivent obligatoirement établir un règlement édictant le mode de collecte des ordures ménagères à instaurer sur leur territoire. Ces règlements visent dans la majorité des cas à définir la fréquence des collectes, à fixer des normes relatives aux contenants pouvant être utilisés pour déposer les matières résiduelles, les matières résiduelles acceptées ou refusées via la collecte des ordures, etc. Sur la liste de matières prohibées par les municipalités, on peut y lire: les carcasses d'animaux; les débris de construction et de démolition; la peinture et les huiles usées; les carcasses d'automobiles; les résidus industriels et manufacturiers; les déchets biomédicaux, etc. Ils visent également à limiter les matières résiduelles, qui seront ramassées, à celles qu'il est permis d'éliminer dans un lieu d'enfouissement sanitaire. La RIRHL possède son propre règlement (*règlement N° 001, R.97.09.096*) concernant le mode de collecte des déchets et des matières recyclables. Les municipalités membres de la RIRHL relèvent donc de cette réglementation et à cet effet, les résidants doivent disposer de leurs matières en bordure du chemin lors des collectes hebdomadaires en vertu de cette législation.

TABLEAU 4-2

Ententes intermunicipales ou contrats octroyés sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001

Partie à l'entente	Partie à l'entente	Objet ou matières visées	Coût (\$/2001)	Durée (ans)	Date d'entrée (an/mois/jour)	Date d'échéance (an/mois/jour)
Amherst	Les Entreprises J.P. Maurice	Collecte et transport des déchets, résidus verts, encombrants et m.s.	54 000,00 \$	3	01-01-01	03-12-31
Arundel	RIRHL	Collecte et transport des déchets, MR, encombrants et traitement des MR	26 944,50 \$	2	97-06-19	renouvellement
Arundel	RIDR	Enfouissement déchets, disposition RDD et matériaux secs	3 241,86 \$	2	97-07-01	renouvellement
Barkmere	R.C. Miller inc.	Collecte, transport et disposition des déchets	9 240,00 \$	n/a	n/a	n/a
Brébeuf	RIRHL	Collecte et transport des déchets, MR, encombrants et traitement des MR	32 320,75 \$	2	97-06-19	renouvellement
Brébeuf	RIDR	Enfouissement déchets, disposition RDD et matériaux secs	3 888,71 \$	2	97-07-01	renouvellement
Huberdeau	RIRHL	Collecte et transport des déchets, MR, encombrants et traitement des MR	34 787,50 \$	2	97-06-19	renouvellement
Huberdeau	RIDR	Enfouissement déchets, disposition RDD et matériaux secs	4 185,50 \$	2	97-07-01	renouvellement
Ivry-sur-le-Lac*	Les Entreprises St-Donat Ltée	Collecte, transport et disposition des déchets et encombrants	40 971,00 \$	3	00-04-01	03-03-31
Labelle	RIRHL	Collecte et transport des déchets, MR, encombrants et traitement des MR	122 705,00 \$	2	97-06-19	renouvellement
Labelle	RIDR	Enfouissement déchets, disposition RDD et matériaux secs	14 763,40 \$	2	95-01-01	renouvellement
La Conception	RIRHL	Collecte et transport des déchets, MR, encombrants et traitement des MR	70 650,25 \$	2	97-06-19	renouvellement
La Conception	RIDR	Enfouissement déchets, disposition RDD et matériaux secs	8 500,37 \$	2	95-01-01	renouvellement
Lac-Supérieur	RIRHL	Collecte et transport des déchets, MR, encombrants et traitement des MR	92 345,00 \$	2	97-06-19	renouvellement
Lac-Supérieur	RIDR	Enfouissement déchets, disposition RDD et matériaux secs	11 110,60 \$	2	97-07-01	renouvellement
Lac-Tremblant-Nord*	R.C. Miller inc.	Collecte, transport et disposition des déchets, mat. recyclables et encombrants	inclus avec mun. Mt-Tremblant	n/d	n/d	n/d
La Minerve	RIRHL	Collecte et transport des déchets, MR, encombrants et traitement des MR	106 702,75 \$	2	00-01-01	renouvellement
La Minerve	RIDR	Enfouissement déchets, disposition RDD et matériaux secs	12 838,07 \$	2	00-01-01	renouvellement
Lantier	Intersan Inc.	Collecte, transport et disposition des déchets et encombrants	47 795,00 \$	5	01-01-01	05-12-31
Lantier	Tri-CFER Lachute	Traitement des m.r.	1 005,00 \$	10	98-08-10	08-08-09
Montcalm	Les Entreprises J.P. Maurice	Collecte, transport et élimination des déchets et encombrants	33 450,00 \$	3	99-01-01	01-12-31
Mont-Tremblant muni.*	R.C. Miller inc.	Collecte, transport et disposition des déchets, mat. recyclables et encombrants	94 500,00 \$	n/d	n/d	n/d
Ste-Agathe-des-Monts	RIRHL	Collecte et transport des déchets, MR, encombrants et traitement des MR	327 445,25 \$	2	97-06-19	renouvellement
Ste-Agathe-des-Monts	RIDR	Enfouissement déchets, disposition RDD et matériaux secs	39 396,97 \$	2	98-01-01	renouvellement
Ste-Agathe-Nord*	Intersan Inc.	Collecte, transport et disposition déchets, m.r., m.organiques et encombrants	120 015,29 \$	3	01-01-01	03-12-31
St-Jovite paroisse*	RIRHL	Collecte et transport des déchets, MR, encombrants et traitement des MR	78 809,50 \$	2	97-06-19	renouvellement
St-Jovite paroisse*	RIDR	Enfouissement déchets, disposition RDD et matériaux secs	9 482,06 \$	2	97-07-01	renouvellement
St-Jovite ville*	RIRHL	Collecte et transport des déchets, MR, encombrants et traitement des MR	174 190,50 \$	2	97-06-19	renouvellement
St-Jovite ville*	RIDR	Enfouissement déchets, disposition RDD et matériaux secs	20 957,94 \$	2	97-07-01	renouvellement
Sainte-Lucie	Les Entreprises St-Donat Ltée	Collecte et transport des déchets, matières recyclables et encombrants	42 814,00 \$	5	01-01-01	05-12-31
St-Faustin-Lac-Carré	RIRHL	Collecte et transport des déchets, MR, encombrants et traitement des MR	128 587,25 \$	2	97-06-19	renouvellement
St-Faustin-Lac-Carré	RIDR	Enfouissement déchets, disposition RDD et matériaux secs	15 471,13 \$	2	97-07-01	renouvellement
Val-David	RIRHL	Collecte et transport des déchets, MR, encombrants et traitement des MR	176 277,75 \$	2	97-06-19	renouvellement
Val-David	RIDR	Enfouissement déchets, disposition RDD et matériaux secs	21 209,07 \$	2	98-01-01	renouvellement
Val-des-Lacs	RIRHL	Collecte et transport des déchets, MR, encombrants et traitement des MR	57 304,50 \$	2	97-06-19	renouvellement
Val-des-Lacs	RIDR	Enfouissement déchets, disposition RDD et matériaux secs	6 894,66 \$	2	97-09-01	renouvellement
Val-Morin	Centre de Tri-cfer à Lachute	Traitement des m.r.	3 243,00 \$	10	98-03-09	08-03-08
Val-Morin	RIADM	Enfouissement déchets	40 000,00 \$	5	96-10-01	renouvellement
PAR TERRITOIRE			LAURENTIDES	ANTOINE-LABELLE		TOTAL
COÛT TOTAL RIRHL (13 municipalités dans Laurentides et 16 dans A-L)			1 429 070,50 \$	1 215 981,25 \$		2 645 051,75 \$
COÛT TOTAL RIDL (0 municipalité dans Laurentides et 10 dans A-L)			0,00 \$	89 000,00 \$		89 000,00 \$
COÛT TOTAL RIDR (13 municipalités dans Laurentides et 6 dans A-L)			171 940,34 \$	50 926,12 \$		222 866,46 \$
COÛT TOTAL RÉGIES (13 municipalités dans Laurentides et 16 dans A-L)			1 601 010,84 \$	1 355 907,37 \$		2 956 918,21 \$
COÛT TOTAL PRIVÉ (10 municipalités dans Laurentides et aucun dans A-L)			487 033,29 \$	0,00 \$		487 033,29 \$
GRAND TOTAL (23 municipalités dans Laurentides et 22 dans A-L)			2 088 044,13 \$	1 355 907,37 \$		3 443 951,50 \$

*En 2001, les municipalités St-Jovite ville, St-Jovite paroisse, Lac-Tremblant-Nord et Mont-Tremblant ont été fusionnées et ont formé la nouvelle Ville de Mont-Tremblant, alors que Ivry-sur-le-Lac et Ste-Agathe-Nord ont été fusionnées en 2002 avec la Ville de Ste-Agathe-des-Monts.

Il existe également une réglementation municipale en ce qui a trait au mode de tarification pour la taxe des ordures ménagères attribué distinctement pour le résidentiel et le commercial. C'est le cas, entre autres, lorsque les municipalités y insèrent la collecte et transport des ordures ménagères et des matières recyclables issus du commercial dans leur collecte municipale. Dès lors, une taxe municipale est chargée au commercial différemment du résidentiel (se référer [section 4.6.2. taxe municipale](#)).

4.5 PROGRAMMES MUNICIPAUX DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Dans le cadre de l'élaboration du projet de plan de gestion, et afin de tracer un portrait le plus fidèle possible du territoire, un sondage a été effectué auprès de toutes les municipalités ainsi que des ICI. Les questionnaires qui ont servi à cette fin sont présentés à [l'annexe 3-1](#). Les informations recueillies auprès des municipalités ont permis de dresser toutes leurs activités qui ont trait à la gestion des matières résiduelles. Ainsi, des services municipaux sont offerts présentement pour six (6) catégories de matières : les ordures ménagères, les matières recyclables, les résidus organiques, les résidus domestiques dangereux, les résidus encombrants et les collectes spéciales. En ce qui concerne les boues, les municipalités gèrent l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 8) et, s'il y a lieu, de la vidange des boues de fosses septiques, des réseaux d'égouts, d'aqueduc ainsi que des usines d'épuration. Les détails de ces modes de gestion pour chacune des municipalités sont décrits dans les pages ultérieures. [L'annexe 4-2](#) présente la liste des tableaux des modalités de gestion pour les catégories de matières résiduelles suivantes : les résidus organiques, RDD, résidus encombrants, les collectes spéciales ainsi que différents coûts associés au budget municipal.

4.5.1 Collecte des matières résiduelles domestiques (ou ordures ménagères)

La collecte des matières résiduelles domestiques représente la traditionnelle collecte des ordures ménagères destinées en totalité à l'élimination, sans aucune intervention de réemploi ou de récupération. On utilise encore pour ce type de collecte l'appellation suivante : « sac à vidanges », « déchets » ou « poubelle »⁴⁶. Sur le territoire, cette collecte est effectuée et partagée par la RIRHL et le secteur privé. Dans le cas de la RIRHL, des contrats sont octroyés auprès d'entrepreneurs privés; le territoire à couvrir pour la collecte est partagé en deux secteurs distincts: secteur sud (de La Rouge) et secteur nord (de la Lièvre). La fréquence de ces collectes se fait aux deux semaines sauf durant la période estivale où la collecte se fait sur une base hebdomadaire. Les autres municipalités le font une fois semaine (52 collectes). Au niveau de la disposition des ordures ménagères en 2001⁴⁷, seize (16) municipalités acheminaient leurs matières à Rivière-Rouge, trois (3) au lieu d'enfouissement sanitaire (LES) d'Intersan à Ste-Sophie, deux (2) au LES situé à Lachute et seulement (2) à leur DET. La [carte 12](#) à la page suivante permet de visualiser l'origine et la destination des matières vouées à l'élimination.

En 2001, le coût total de la collecte, du transport et de l'élimination des ordures ménagères pour l'ensemble des municipalités de la MRC représente un montant de 1 283 629 \$. Le [tableau 4-3](#) présente le détail de ces coûts. De ce montant, les trois quarts vont à la collecte et au transport tandis qu'un quart va à l'élimination. Le coût moyen par porte est de 37,43\$, dont 27,41\$ pour la collecte et le transport et 10,02\$ pour l'élimination. La municipalité où le coût unitaire est le plus faible est de 31,76\$ par porte par la RIRHL (avec

⁴⁶ Cette ancienne appellation provient d'un dénommé "Eugène René Poubelle", préfet de la Seine en France, qui, par un arrêté en 1884, a obligé les propriétaires à procurer des contenants à leurs locataires afin que ces derniers puissent y disposer leurs ordures ménagères.

⁴⁷ Avant les dernières fusions de Tremblant (2001) et de Ste-Agathe-des-Monts (2002).

[Retour à la page d'accueil](#)

CARTE 12

Situation actuelle - Élimination (2001) - Origine et destination des déchets ultimes sur le territoire des
MRC des Laurentides et Antoine-Labelle

[Cliquez ici pour ouvrir cette carte \(353 ko\)](#)

TABLEAU 4-3

Contrats de collecte des matières résiduelles domestiques sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001

Municipalités	Nom entreprise	Date d'échéance (an/mois/jour)	Durée (an)	Fréquence (nbre fois/an)	Nbre de portes ¹	Multi-log. Desservis	Nbre de ICI desservis	Lieu d'élimination	Coûts (\$/an)					
									collecte/trans.	par porte	élimination	par porte	total	par porte
Amherst	Les Entre. J.P. Maurice	03-12-31	3	63	1 616	tous	27	DET municipal	54 000,00	33,42	4 620,00	2,86	58 620,00	36,27
Arundel	RIRHL	renouvellement	2	32	426	tous	10	RIDR	10 287,90	24,15	3 241,86	7,61	13 529,76	31,76
Barkmere	R.C. Miller inc.	n/a	1	52	213	n/a	4	RIDR	5 870,28	27,56	3 369,72	15,82	9 240,00	43,38
Brébeuf	RIRHL	renouvellement	2	32	511	tous	10	RIDR	12 340,65	24,15	3 888,71	7,61	16 229,36	31,76
Huberdeau	RIRHL	renouvellement	2	32	550	tous	26	RIDR	13 282,50	24,15	4 185,50	7,61	17 468,00	31,76
Ivry-sur-le-Lac*	Les Entre. St-Donat Ltée	03-03-31	3	52	438	tous	2	RIADM-Lachute	31 871,00	72,76	9 100,00	20,78	40 971,00	93,54
Labelle	RIRHL	renouvellement	2	32	1 940	tous	97	RIDR	46 851,00	24,15	14 763,40	7,61	61 614,40	31,76
La Conception	RIRHL	renouvellement	2	32	1 117	tous	7	RIDR	26 975,55	24,15	8 500,37	7,61	35 475,92	31,76
Lac-Supérieur	RIRHL	renouvellement	2	32	1 460	tous	14	RIDR	35 259,00	24,15	11 110,60	7,61	46 369,60	31,76
Lac-Tremblant-Nord*	R.C. Miller inc.	n/d	n/d	63	175	n/a	tous	RIDR	inclus avec mun. Mt-Tremblant	n/d	inclus avec mun. Mt-Tremblant	n/d	inclus avec mun. Mt-Tremblant	n/d
La Minerve	RIRHL	renouvellement	2	32	1 687	tous	14	RIDR	40 741,05	24,15	12 838,07	7,61	53 579,12	31,76
Lantier	Intersan inc.	05-12-31	5	52	861	6 log et moins	16	Site d'enfouissement Ste-Sophie	31 205,00	36,24	16 590,00	19,27	47 795,00	55,51
Montcalm	Les Entre. J.P. Maurice	01-12-31	3	69	705	3 log et moins	tous 10	Site d'enfouissement Ste-Sophie	26 950,00	38,23	6 500,00	9,22	33 450,00	47,45
Mont-Tremblant muni.*	R.C. Miller inc.	n/d	n/d	63	3 341	tous	tous	RIDR	44 000,00	13,17	30 000,00	8,98	74 000,00	22,15
Ste-Agathe-Monts	RIRHL	renouvellement	2	32	5 177	tous	40	RIDR	132 624,55	25,62	39 396,97	7,61	172 021,52	33,23
Ste-Agathe-Nord*	Intersan Inc.	03-12-31	3	52	1 495	tous	aucun	Site d'enfouissement Ste-Sophie	60 663,43	40,58	40 649,02	27,19	101 312,45	67,77
St-Jovite paroisse*	RIRHL	renouvellement	2	32	1 246	n/d	n/d	RIDR	30 090,90	24,15	9 482,06	7,61	39 572,96	31,76
St-Jovite ville*	RIRHL	renouvellement	2	32	2 754	n/d	n/d	RIDR	66 509,10	24,15	20 957,94	7,61	87 467,04	31,76
Sainte-Lucie	Les Entre. St-Donat Ltée	05-12-31	5	30	962	non	26	DET municipal	36 528,00	37,97	22 000,00	22,87	58 528,00	60,84
Saint-Faustin	RIRHL	renouvellement	2	32	2 033	tous	85	RIDR	49 096,95	24,15	15 471,13	7,61	64 568,08	31,76
Val-David	RIRHL	renouvellement	2	32	2 787	tous	78	RIDR	67 306,05	24,15	21 209,07	7,61	88 515,12	31,76
Val-des-Lacs	RIRHL	renouvellement	2	32	906	tous	10	RIDR	21 879,90	24,15	6 894,66	7,61	28 774,56	31,76
Val-Morin	Municipalité	n/a	n/a	52	1 893	non	56	RIADM-Lachute	95 809,00	50,61	38 718,00	20,45	134 527,00	71,07
TOTAL DE LA COLLECTE ET TRANSPORT									940 141,81	27,41				
TOTAL D'ÉLIMINATION											343 487,08	10,02		
TOTAL													1 283 628,89	37,43
Municipalités membres de la Régie Intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) pour la disposition des déchets et membres de la Régie Intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL) pour la collecte et transport des déchets et des matières recyclables.														

Note 1 : Le nombre de portes ou de ménages inclut les ICI puisque la majorité des contrats de collecte des déchets inclut bon nombre de commerces et institutions. C'est le cas pour la RIRHL qui comprend une partie des ICI dans sa collecte et transport des déchets et des matières recyclables. Données provenant du rôle d'évaluation de la MRC des Laurentides de décembre 2000 et utilisées par la RIRHL pour l'année d'imposition 2001.

*En 2001, les municipalités St-Jovite ville, St-Jovite paroisse, Lac-Tremblant-Nord et Mont-Tremblant ont été fusionnées et ont formé la nouvelle Ville de Mont-Tremblant, alors que Ivry-sur-le-Lac et Ste-Agathe-Nord ont été fusionnées en 2002 avec la Ville de Ste-Agathe-des-Monts.

disposition à Rivière-Rouge - RIDR). À l'inverse, les municipalités où les coûts unitaires sont les plus élevés sont à Ivry-sur-le-Lac⁴⁸ avec 93,54\$/porte et Val-Morin avec 71,07\$/porte.

Pour toutes les municipalités membres des deux régies, le coût de la collecte et du transport est de 24,15\$ par porte (RIRHL) et de l'élimination de 7,61\$ par porte (RIDR) pour un total de 31,76\$ par porte. Contrairement à ce qu'on peut s'attendre, le montant alloué à la collecte et au transport pour les municipalités membres de la RIRHL n'augmente pas par rapport à la distance entre la municipalité et le lieu d'enfouissement sanitaire, soit à Rivière-Rouge pour les municipalités membres de la RIDR. En somme, les régies offrent un service identique pour les volets transport et enfouissement à l'ensemble des municipalités membres à un coût égal par porte, selon une approche de péréquation, quelle que soit leur localisation sur le territoire. Il en est de même pour le service de récupération des matières recyclables.

Le [tableau 4-4](#) présente les coûts de revient à la tonne des ordures ménagères par municipalité. Il faut prendre en considération que les résultats des coûts à la tonne pour les municipalités membres des régies relèvent à la base d'un système de tarification établi au nombre total de portes, alors que les autres coûts présentés sont affectés dans chacune des municipalités en fonction des coûts réels du marché et/ou d'exploitation sans système de péréquation (se référer par exemple pour Lantier et Val-Morin, etc.). Dans l'ensemble, on remarque une grande variation de ces coûts tant pour la collecte et le transport que pour l'élimination. Plus particulièrement pour l'élimination, le coût de revient des municipalités membres de la RIDR (selon le système de tarification à la porte) se situe entre 11\$ à 20\$ la tonne, alors que le coût d'exploitation réel du LES de Rivière-Rouge était de 25\$ la tonne (en 2001). Il est important de souligner qu'avec le nouveau projet d'agrandissement du LES de Rivière-Rouge (avec sécurisation), les coûts d'exploitation réels passeront de 25\$ à entre 50\$ à 60\$ la tonne approximativement. À cet effet, les municipalités membres de la RIDR connaîtront, dans les années à venir, une augmentation significative sur leurs coûts d'enfouissement⁴⁹. Pour les municipalités enfouissant leurs déchets ultimes au LES de Lachute ou de Ste-Sophie, les coûts varient entre 25\$ à 35\$ la tonne, comparable au coût moyen d'enfouissement au Québec.

4.5.2 Collecte des matières recyclables

Sur l'ensemble du territoire, dix-neuf (19) municipalités offraient en 2001 la collecte sélective des matières recyclables à leurs résidants, soit dix-sept (17) par le biais d'une collecte porte-à-porte et deux (2) par apport volontaire (Lantier et Val-Morin). Les municipalités ne participant toujours pas à la collecte sélective sont : Amherst, Barkmere, Ivry-sur-le-Lac et Montcalm. Pour les municipalités participantes, des contrats sont également octroyés par la RIRHL auprès des entrepreneurs privés comme pour la collecte des ordures ménagères. Les matières recyclables des municipalités membres de la RIRHL sont acheminées directement au centre de tri de Rivière-Rouge pour traitement, alors que les autres municipalités membres acheminent leurs matières recyclables, soit aux centres de tri de Lachute ou de Ste-Sophie. En décembre 2001, le centre de tri de Ste-Sophie, sous la responsabilité de la compagnie *Intersan inc.*, a procédé officiellement à sa fermeture. Le territoire délimité par la collecte sélective est présenté à la [carte 13](#).

⁴⁸ Fusionnée avec la Ville de Ste-Agathe-des-Monts depuis 2002.

⁴⁹ Toutefois, l'autorisation de poursuivre l'exploitation du LES de Marchand, en fonction du nouveau projet d'agrandissement, dépendra de la décision du ministre de l'Environnement à cet effet.

TABLEAU 4-4

Quantités et coûts à la tonne des matières résiduelles domestiques éliminées pour le secteur municipal dans la MRC des Laurentides en 2001

MUNICIPALITÉS	MATIÈRES RÉSIDUELLES DOMESTIQUES ÉLIMINÉES SECTEUR MUNICIPAL								NOMBRE DE PORTES 2001 ²
	collecte/trans.		élimination		total		Quantité (tonne/an) ¹	Quantité (kg/porte/an)	
	(\$/an)	(\$/tonne)	(\$/an)	(\$/tonne)	(\$/an)	(\$/tonne)			
Amherst	54 000,00	105,88	4 620,00	9,06	58 620,00	114,94	510,00	315,59	1 616
Arundel	10 287,90	40,66	3 241,86	12,81	13 529,76	53,47	253,02	593,94	426
Barkmere	5 870,28	140,47	3 369,72	80,63	9 240,00	221,11	41,79	196,20	213
Brébeuf	12 340,65	35,14	3 888,71	11,07	16 229,36	46,21	351,23	687,34	511
Huberdeau	13 282,50	46,53	4 185,50	14,66	17 468,00	61,19	285,47	519,04	550
Ivry-sur-le-Lac*	31 871,00	98,06	9 100,00	28,00	40 971,00	126,06	325,00	742,01	438
Labelle	46 851,00	52,20	14 763,40	16,45	61 614,40	68,65	897,55	462,65	1 940
La Conception	26 975,55	52,07	8 500,37	16,41	35 475,92	68,47	518,09	463,82	1 117
Lac-Supérieur	35 259,00	57,69	11 110,60	18,18	46 369,60	75,87	611,19	418,62	1 460
Lac-Tremblant-N*	inclus avec mun. Mt-Tremblant	n/d	inclus avec mun. Mt-Tremblant	n/d	inclus avec mun. Mt-Tremblant	n/d	14,25	81,43	175
La Minerve	40 741,05	66,00	12 838,07	20,80	53 579,12	86,80	617,26	365,89	1 687
Lantier	31 205,00	63,42	16 590,00	33,72	47 795,00	97,14	492,00	571,43	861
Montcalm	26 950,00	127,73	6 500,00	30,81	33 450,00	158,53	211,00	299,29	705
Mt-Tremblant muni. *	44 000,00	36,80	30 000,00	25,09	74 000,00	61,89	1 195,75	357,90	3 341
Ste-Agathe-Monts	132 624,55	48,64	39 396,97	14,45	172 021,52	63,08	2 726,87	526,73	5 177
Ste-Agathe-Nord*	60 663,43	143,41	40 649,02	96,10	101 312,45	239,51	423,00	282,94	1 495
St-Jovite paroisse*	30 090,90	47,46	9 482,06	14,95	39 572,96	62,41	634,07	508,88	1 246
St-Jovite ville*	66 509,10	43,80	20 957,94	13,80	87 467,04	57,60	1 518,62	551,42	2 754
Sainte-Lucie	36 528,00	123,82	22 000,00	74,58	58 528,00	198,40	295,00	306,65	962
Saint-Faustin	49 096,95	45,10	15 471,13	14,21	64 568,08	59,31	1 088,69	535,51	2 033
Val-David	67 306,05	46,49	21 209,07	14,65	88 515,12	61,14	1 447,72	519,45	2 787
Val-des-Lacs	21 879,90	64,37	6 894,66	20,28	28 774,56	84,65	339,91	375,18	906
Val-Morin	95 809,00	69,73	38 718,00	28,18	134 527,00	97,91	1 374,02	725,84	1 893
Total	940 141,81	58,14	343 487,08	21,24	1 283 628,89	79,38	16 171,50	471,57	34 293
	Municipalités membres de la Régie Intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) pour la disposition des déchets et membres de la Régie Intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL) pour la collecte et transport des déchets et des matières recyclables.								

Note 1 : La quantité totale de matières résiduelles domestiques éliminées représente uniquement le secteur municipal.

Note 2 : Le nombre de portes ou de ménages inclut les ICI puisque la majorité des contrats de collecte des déchets inclut bon nombre de commerces et institutions. C'est le cas pour la RIRHL qui comprend une partie des ICI dans sa collecte et transport des déchets et des matières recyclables. Données provenant du rôle d'évaluation de la MRC des Laurentides de décembre 2000 et utilisées par la RIRHL pour l'année d'imposition 2001.

*En 2001, les municipalités St-Jovite ville, St-Jovite paroisse, Lac-Tremblant-Nord et Mont-Tremblant ont été fusionnées et ont formé la nouvelle Ville de Mont-Tremblant, alors que Ivry-sur-le-Lac et Ste-Agathe-Nord ont été fusionnées en 2002 avec la Ville de Ste-Agathe-des-Monts.

CARTE 13

Situation actuelle - Récupération (2001) - Origine et destination des matières recyclables sur le territoire des MRC des Laurentides et Antoine-Labelle

[Cliquez ici pour ouvrir cette carte \(332 ko\)](#)

La collecte sélective municipale porte-à-porte était offerte à 28 500 logements (ménages permanents, saisonniers et ICI)⁵⁰ sur le territoire de la MRC en 2001 (17 municipalités). Les matières sont amassées pêle-mêle au moyen de bacs roulants⁵¹ fournis aux résidants des municipalités membres de la RIRHL mais, également pour la collecte des ordures ménagères. La municipalité membre se charge de rembourser le montant de l'achat des bacs roulants auprès de la RIRHL et celle-ci s'assure de leur distribution; le coût d'achat des bacs est amorti sur une période de sept (7) ans pour les municipalités membres. La fréquence de la collecte sélective varie en fonction de la municipalité et des saisons afin de tenir compte d'une affluence plus accrue durant les périodes de hautes saisons (résidents secondaires) qui est un facteur considérable sur le territoire. En règle générale, la collecte sélective a lieu une fois tous les deux semaines (26 collectes annuelles).

En 2001, les coûts de la collecte sélective comprenant la collecte et le transport et traitement s'élevaient au total à 949 747\$. Le détail de ces coûts est présenté au [tableau 4-5](#). Le coût moyen par porte pour la collecte et le transport était de 17,48\$ et pour le traitement de 10,22\$, pour un total de 27,70\$. Au niveau de la RIRHL, toutes les municipalités paient le même coût total par porte, soit de 38,39\$, le coût étant de 24,15\$ pour la collecte et le transport et de 14,24\$ pour le traitement des matières recyclables.

Le [tableau 4-6](#) présente les coûts à la tonne pour les matières recyclables par municipalité. Comme pour les ordures ménagères, rappelons que les résultats des coûts à la tonne des municipalités membres des régies relèvent à la base d'un système de tarification établi au prorata du nombre total de portes, alors que les coûts présentés pour certaines municipalités sont en fonction des coûts réels du marché et/ou d'exploitation (ex. : Lantier et Val-Morin avec 10\$ à 12\$ la tonne pour le traitement). En se référant au tableau, on constate que pour un service identique à un coût à la porte égal - 38,39\$ (municipalités membres de la RIRHL), il existe une fluctuation fort importante des coûts à la tonne par municipalité. En raison du tonnage récupéré, certaines municipalités paient plus cher, ce qui ne reflète pas nécessairement un coût réel lié à l'effort de mise en valeur. Le coût moyen de la collecte sélective (collecte & transport et traitement des matières recyclables) sur l'ensemble du territoire de la MRC représente 314\$ la tonne en 2001. Le coût moyen de la collecte sélective au Québec est présentement d'environ 155\$ la tonne⁵².

4.5.3 Collecte des résidus organiques ou putrescibles

D'abord, on divise généralement les résidus organiques, également appelés « matières putrescibles », en deux catégories : les résidus de table et résidus verts. Ces derniers sont des résidus de nature végétale produits essentiellement à l'extérieur des résidences et associés à l'entretien des terrains publics ou privés : herbe, feuilles, branches, résidus de taille, résidus de jardin, sapins de Noël, etc. Les résidus de table ou alimentaires sont généralement produits à l'intérieur des résidences et englobent les restes de table, les papiers et les cartons souillés, les mouchoirs, les filtres à café, etc. Dès lors, tous les résidus verts peuvent être valorisés par le biais du compostage (domestique et centralisé). Toutefois, dans le cas des résidus de table, ceux-ci ne peuvent être valorisés qu'en partie par la méthode du compostage domestique, contrairement au compostage centralisé (plate-forme) où les résidus peuvent y être traités en totalité.

⁵⁰ Environ 27 000 ménages permanents et saisonniers sans les ICI.

⁵¹ D'une capacité de 240 litres pour les matières recyclables (bac vert) et de 360 litres pour les ordures ménagères (bac noir).

⁵² Selon *Recyc-Québec*, les coûts nets de la collecte sélective se situent aujourd'hui aux environs de 50 M \$ pour l'ensemble du Québec (incluant la revente des matières secondaires), alors que 322 000 tonnes de matières recyclables ont été récupérées par la collecte sélective en 2000; le taux de récupération moyen étant de 15% (objectif à atteindre de 60%) (Source : commentaires sur le projet de loi 102, mai 2002, AOMGMR et Bilan 2000, *Recyc-Québec*).

TABLEAU 4-5

Contrats de collecte sélective des matières recyclables sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001

Municipalités	Nom entreprise	Date d'échéance (an/mois/jour)	Durée (an)	Fréquence (nbre fois/an)	Nombre de portes ¹	Type de collecte ²			Nombre ICI desservis	Destination	Coûts (\$/an)					
						PP	AV	ML			collecte/trans.	par porte	traitement	par porte	total	par porte
Amherst	n/a	n/a	n/a	n/a	1 616	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	0,00	n/a	0,00	n/a	0,00	n/a
Arundel	RIRHL	renouvellement	2	26	426	oui	non	oui	10	RIRHL	10 287,90	24,15	6 066,24	14,24	16 354,14	38,39
Barkmere	n/a	n/a	n/a	n/a	213	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	0,00	n/a	0,00	n/a	0,00	n/a
Brébeuf	RIRHL	renouvellement	2	26	511	oui	non	oui	10	RIRHL	12 340,65	24,15	7 276,64	14,24	19 617,29	38,39
Huberdeau	RIRHL	renouvellement	2	26	550	oui	non	oui	26	RIRHL	13 282,50	24,15	7 832,00	14,24	21 114,50	38,39
Ivry-sur-le-Lac*	n/a	n/a	n/a	n/a	438	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	0,00	n/a	0,00	n/a	0,00	n/a
Labelle	RIRHL	renouvellement	2	26	1 940	oui	non	oui	97	RIRHL	46 851,00	24,15	27 625,60	14,24	74 476,60	38,39
La Conception	RIRHL	renouvellement	2	26	1 117	oui	non	oui	7	RIRHL	26 975,55	24,15	15 906,08	14,24	42 881,63	38,39
Lac-Supérieur	RIRHL	renouvellement	2	26	1 460	oui	non	oui	14	RIRHL	35 259,00	24,15	20 790,40	14,24	56 049,40	38,39
Lac-Tremblant-N*	R.C. Miller inc.	n/d	n/d	n/d	175	oui	non	n/d	n/a	RIRHL	inclus avec mun. Mt-Tremblant	n/d	inclus avec mun. Mt-Tremblant	n/d	n/d	n/d
La Minerve	RIRHL	renouvellement	2	26	1 687	oui	non	oui	14	RIRHL	40 741,05	24,15	24 022,88	14,24	64 763,93	38,39
Lantier	collecte privée et Tri-CFER	08-08-09	10	n/a	861	non	oui	oui	16	Tri-CFER Lachute	9 617,00	11,17	421,00	0,49	10 038,00	11,66
Montcalm	n/a	n/a	n/a	n/a	705	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	0,00	n/a	0,00	n/a	0,00	n/a
Mont-Tremblant muni.*	R.C. Miller inc.	n/d	n/d	n/d	3 341	oui	non	n/d	n/d	RIRHL	16 500,00	4,94	4 000,00	1,20	20 500,00	6,14
Ste-Agathe-Monts	RIRHL	renouvellement	2	26	5 177	oui	non	oui	40	RIRHL	125 024,55	24,15	73 720,48	14,24	198 745,03	38,39
Ste-Agathe-Nord*	Intersan Inc.	03-12-31	3	26	1 495	oui	non	non	aucun	Centre de tri Ste-Sophie	inclus avec contrat ordures	n/d	18 702,84	12,51	18 702,84	n/d
St-Jovite paroisse*	RIRHL	renouvellement	2	26	1 246	oui	non	oui	n/d	RIRHL	30 090,90	24,15	17 743,04	14,24	47 833,94	38,39
St-Jovite ville*	RIRHL	renouvellement	2	26	2 754	oui	non	oui	n/d	RIRHL	66 509,10	24,15	39 216,96	14,24	105 726,06	38,39
Sainte-Lucie	Les Entreprises St-Donat Ltée	05-12-31	5	26	962	oui	non	non	26	RIRHL	19 776,00	20,56	4 062,00	4,22	23 838,00	24,78
Saint-Faustin	RIRHL	renouvellement	2	26	2 033	oui	non	oui	85	RIRHL	49 096,95	24,15	28 949,92	14,24	78 046,87	38,39
Val-David	RIRHL	renouvellement	2	26	2 787	oui	non	oui	78	RIRHL	67 306,05	24,15	39 686,88	14,24	106 992,93	38,39
Val-des-Lacs	RIRHL	renouvellement	2	26	906	oui	non	oui	10	RIRHL	21 879,90	24,15	12 901,44	14,24	34 781,34	38,39
Val-Morin	Municipalité	n/a	n/a	4 conteneurs dans la muni.	1 893	non	oui	non	56	Tri-CFER Lachute	7 873,00	4,16	1 411,86	0,75	9 284,86	4,90
TOTAL DE LA COLLECTE ET TRANSPORT											599 411,10	17,48				
TOTAL DE TRAITEMENT													350 336,26	10,22		
TOTAL															949 747,36	27,70
Municipalités membres de la Régie Intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) pour la disposition des déchets et membres de la Régie Intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL) pour la collecte et transport des déchets et des matières recyclables.																

Note 1 : Le nombre de portes ou de ménages inclut les ICI puisque la majorité des contrats de collecte des déchets inclut bon nombre de commerces et institutions. C'est le cas pour la RIRHL qui comprend une partie des ICI dans sa collecte et transport des déchets et des matières recyclables. Données provenant du rôle d'évaluation de la MRC des Laurentides de décembre 2000 et utilisées par la RIRHL pour l'année d'imposition 2001.

Note 2 : Les types de collecte peuvent être soit porte-à-porte (PP), par apport volontaire (AV) ou desservant également les multi-logements (ML).

*En 2001, les municipalités St-Jovite ville, St-Jovite paroisse, Lac-Tremblant-Nord et Mont-Tremblant ont été fusionnées et ont formé la nouvelle Ville de Mont-Tremblant, alors que Ivry-sur-le-Lac et Ste-Agathe-Nord ont été fusionnées en 2002 avec la Ville de Ste-Agathe-des-Monts.

TABLEAU 4-6

Quantités et coûts à la tonne des matières recyclables récupérées pour le secteur municipal dans la MRC des Laurentides en 2001

MUNICIPALITÉS	MATIÈRES RECYCLABLES RÉCUPÉRÉES SECTEUR MUNICIPAL								NOMBRE DE PORTES 2001 ³
	collecte/trans.		traitement		total		Quantité (tonne/an) ¹	Quantité (kg/porte/an) ²	
	(\$/an)	(\$/tonne)	(\$/an)	(\$/tonne)	(\$/an)	(\$/tonne)			
Amherst	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	1 616
Arundel	10 287,90	176,80	6 066,24	104,25	16 354,14	281,05	58,19	136,60	426
Barkmere	0,00	n/a	0,00	n/a	0,00	n/a	n/a	n/a	213
Brébeuf	12 340,65	147,56	7 276,64	87,01	19 617,29	234,57	83,63	163,66	511
Huberdeau	13 282,50	246,25	7 832,00	145,20	21 114,50	391,44	53,94	98,07	550
Ivry-sur-le-Lac*	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	438
Labelle	46 851,00	259,12	27 625,60	152,79	74 476,60	411,91	180,81	93,20	1 940
La Conception	26 975,55	289,56	15 906,08	170,74	42 881,63	460,30	93,16	83,40	1 117
Lac-Supérieur	35 259,00	286,05	20 790,40	168,67	56 049,40	454,72	123,26	84,42	1 460
Lac-Tremblant-N*	inclus avec mun. Mt-Tremblant	n/a	inclus avec mun. Mt-Tremblant	n/a	n/d	n/a	n/a	n/a	175
La Minerve	40 741,05	325,56	24 022,88	191,97	64 763,93	517,53	125,14	74,18	1 687
Lantier	9 617,00	272,44	421,00	11,93	10 038,00	284,36	35,30	41,00	861
Montcalm	0,00	n/a	0,00	n/a	0,00	n/a	n/a	n/a	705
Mt-Tremblant muni.*	16 500,00	n/a	4 000,00	n/a	20 500,00	n/a	130,00	n/a	3 341
Ste-Agathe-Monts	125 024,55	181,87	73 720,48	107,24	198 745,03	289,11	687,44	132,79	5 177
Ste-Agathe-Nord*	inclus avec contrat ordures	n/a	18 702,84	n/a	18 702,84	n/a	n/a	n/a	1 495
St-Jovite paroisse*	30 090,90	187,54	17 743,04	110,58	47 833,94	298,12	160,45	128,77	1 246
St-Jovite ville*	66 509,10	158,63	39 216,96	93,54	105 726,06	252,17	419,26	152,24	2 754
Sainte-Lucie	19 776,00	201,80	4 062,00	41,45	23 838,00	243,24	98,00	101,87	962
Saint-Faustin	49 096,95	219,53	28 949,92	129,44	78 046,87	348,97	223,65	110,01	2 033
Val-David	67 306,05	186,05	39 686,88	109,70	106 992,93	295,75	361,77	129,81	2 787
Val-des-Lacs	21 879,90	393,81	12 901,44	232,21	34 781,34	626,01	55,56	61,32	906
Val-Morin	7 873,00	56,77	1 411,86	10,18	9 284,86	66,95	138,69	73,26	1 893
Total	599 411,10	197,94	350 336,26	115,69	949 747,36	313,63	3 028,25	115,10	34 293

Municipalités membres de la Régie Intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) pour la disposition des déchets et membres de la Régie Intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL) pour la collecte et transport des déchets et des matières recyclables.

Note 1 : La quantité totale de matières recyclables récupérées représente uniquement le secteur municipal.

Note 2 : Selon des données issues du Bilan 2000 de Recyc-Québec, couvrant tout le territoire québécois à raison de 7 372 448 pers. et de 2,43 pers./ménage, les quantités récupérées correspondent à 43,7 kg/pers./an et de 106 kg/ménage/an. Alors que selon l'étude de Chamard-CRIQ-Roche, oct. 2001, les quantités récupérées sont de 85 kg/pers./an et de 200 kg/ménage/an. Cette étude a été effectuée auprès de ménages uniquement desservis par un programme de collecte sélective de porte à porte, ce qui accroît la différence (Bilan 2000 Recyc-Québec).

Note 3 : Le nombre de portes ou de ménages inclut les ICI puisque la majorité des contrats de collecte des déchets inclut bon nombre de commerces et institutions. C'est le cas pour la RIRHL qui comprend une partie des ICI dans sa collecte et transport des déchets et des matières recyclables. Données provenant du rôle d'évaluation de la MRC des Laurentides de décembre 2000 et utilisées par la RIRHL pour l'année d'imposition 2001.

*En 2001, les municipalités St-Jovite ville, St-Jovite paroisse, Lac-Tremblant-Nord et Mont-Tremblant ont été fusionnées et ont formé la nouvelle Ville de Mont-Tremblant, alors que Ivry-sur-le-Lac et Ste-Agathe-Nord ont été fusionnées en 2002 avec la Ville de Ste-Agathe-des-Monts.

Il existe présentement sur le territoire des collectes porte-à-porte mais uniquement pour les résidus verts, tels que pour les feuilles, branches et gazon. Les municipalités de Val-Morin, Ste-Lucie-des-Laurentides, Val-des-Lacs, Brébeuf et La Conception disposent sur des terrains municipaux ou privés (ferme privée, RIADM à Lachute) ces résidus en vue de leur valorisation éventuelle sous forme de compostage. La Ville de Ste-Agathe-des-Monts, entre autres, fait des collectes spéciales deux fois par année des feuilles, branches et gazon pour les acheminer au lieu d'enfouissement sanitaire de Rivière-Rouge. Toutefois, lorsque les collectes peuvent le permettre, le site de Rivière-Rouge dispose des matières organiques séparément afin d'éviter leur élimination; un endroit particulier et temporaire sur les lieux est aménagé en vue de leur valorisation ainsi que la récupération des matériaux secs et des résidus encombrants.

Pour les autres municipalités, les résidus organiques sont déposés ordinairement à même les ordures ménagères. Rappelons que la RIDR aurait distribué en 1997 un nombre de 250 composteurs à ses municipalités ([référence section 3.2.2.](#)). Au fil du temps, bon nombre de résidents se sont conscientisés par le processus de valorisation des résidus organiques et se sont appropriés des composteurs, mais il demeure présentement difficile de dénombrer le nombre actuel de participants qui utilise cette forme d'activité. Les composteurs domestiques permettent de mettre en valeur les résidus verts et une partie des résidus de table. Le [tableau A4-1 à l'annexe 4-2](#) présente un résumé de la situation sur les actions posées en regard aux matières organiques.

4.5.4 Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)

Pour ce qui est du territoire desservi par la RIDR, il n'existe présentement aucune collecte annuelle de RDD. Au début des années 1990, la MRC des Laurentides a procédé à la mise sur pied d'un programme de collecte annuelle des RDD sur son territoire. La collecte se réalisait dans quatre (4) municipalités délimitant quatre grandes zones de service. Les résidants des municipalités devaient apporter lors de la journée de collecte tous leurs RDD. La compagnie privée était responsable de recueillir, transporter et de disposer ces RDD. Depuis plusieurs années, la MRC a cessé cette activité et aujourd'hui les résidants doivent eux-mêmes acheminer leurs RDD, soit auprès des détaillants ou commerçants autorisés ou au site de Rivière-Rouge. À cet endroit, un dépôt permanent y est aménagé et un service est offert à l'année aux résidants des municipalités membres de la RIDR. Les coûts pour l'entretien du dépôt permanent de RDD de Rivière-Rouge sont inclus dans la quote-part attribuée aux municipalités membres de la RIDR. Présentement sur le territoire, seules les municipalités de Lantier et Ste-Lucie-des-Laurentides poursuivent une collecte annuelle des RDD, alors que les municipalités Val-Morin, Montcalm, Barkmere et Amherst n'offrent aucune activité au niveau de ce type de matière. La [carte 14](#) présente le territoire de desserte municipal ainsi que les installations ou les lieux de récupération qui ont trait à la récupération des RDD.

CARTE 14

Territoires de dessertes des résidus domestiques dangereux (RDD) – niveau municipal – 2001 - MRC Laurentides et Antoine-Labelle

[Cliquez ici pour ouvrir cette carte \(293 ko\)](#)

4.5.5 Collecte des résidus encombrants

Au niveau de la collecte des résidus encombrants ou objets lourds, la RIRHL offre ce service auprès des municipalités membres. Ce service se fait par le biais de deux (2) collectes par année, soit une au printemps et une autre à l'automne. Ces résidus comprennent : appareils ménagers, meubles, branches attachées en fagots, pneus, pierre, béton, terre et grosses branches ayant un poids inférieur à 25 kilogrammes et disposés dans des contenants suffisamment solides. Les matériaux provenant des travaux de démolition, de rénovation ou de construction sont également acceptés dans la collecte des gros rebuts mais ne doivent pas dépasser un volume maximum de 1 m³.

Les coûts de cette collecte sont inclus dans la quote-part annuelle des municipalités membres de la RIRHL; il est donc impossible de déterminer pour l'ensemble de la MRC les coûts de ce service puisqu'ils sont inclus avec ceux de la collecte des ordures ménagères. Pour ce qui est des autres municipalités indépendantes, un service est également offert deux fois par an et/ou, dans certains cas, les objets lourds sont ramassés en même temps que les ordures ménagères et destinées à l'enfouissement. Les gros rebuts sont acheminés au site d'enfouissement de Rivière-Rouge et certains organismes d'entraide en récupèrent cependant une partie (par apport volontaire ou par collecte à domicile), ainsi que les ferrailleurs itinérants et les commerçants d'articles usagés avant d'être par la suite voués à l'élimination. Mis à part le site d'enfouissement, il existe d'autres points de collectes importants, tels que *Les Services R.C. Miller*, à la Ville de Mont-Tremblant et *Opération gestion C.P.* à Ste-Agathe-des-Monts qui permettent d'assurer un service aux municipalités membres de la RIDR dans les parties centrale et plus au sud du territoire.

4.5.6 Collectes spéciales (pneus, textiles, sapins de Noël, etc.)

Certaines municipalités offrent une collecte additionnelle et appropriée pour certains types de matières, autre que celle pour les résidus encombrants. Par exemple pour le métal, ferraille, débris de construction et de démolition, pneus hors norme, etc. C'est le cas pour les municipalités de Val-Morin, Ste-Agathe-des-Monts, Lantier, Brébeuf et Amherst. La plupart de ces municipalités ont des contrats avec le privé pour la récupération de ces matières.

4.5.7 Collecte des boues (fosses septiques et municipales)

En général, il y a trois principaux types de boues à considérer, soit les boues de fosses septiques (BFS), les boues municipales (BM) et les boues industrielles et non dangereuses. Les boues de fosses septiques proviennent des vidanges périodiques des fosses septiques des résidences et des ICI non raccordés à un système d'égout municipal. Les boues municipales sont générées par les activités de filtration de l'eau potable et d'épuration des eaux usées municipales. Enfin, les boues industrielles proviennent d'industries dont la totalité ou une partie des matières résiduelles générées se retrouve sous forme de boues et traitée par un système autonome, indépendant du système municipal. Comme il existe très peu d'usine ou de grosses industries dans la MRC des Laurentides et que, par conséquent, ces dernières n'ont aucun système de traitement des eaux usées à part, on ne retrouve donc aucune boue de type industrielle sur le territoire. La majorité des ICI sont raccordés au réseau d'égout municipal.

En milieu rural, les eaux usées domestiques sont recueillies soit par une installation septique (fosse septique avec champ d'épuration) ou par un réseau d'égout municipal. Ces deux modes de gestion génèrent des boues que l'on doit valoriser ou éliminer à intervalle régulier; ces boues sont considérées et définies comme étant un déchet solide au sens du *Règlement sur l'élimination des déchets solides* (R.R.Q., 1981, c.Q-2, r.14). de la *Loi sur la Qualité de l'environnement* (L.R.Q., c.Q-2). Présentement, il n'existe aucun contrôle

municipal sur la collecte des boues de fosses septiques sur le territoire de la MRC des Laurentides; le rôle de la collecte des boues est laissé entièrement aux entrepreneurs privés. Ces derniers se doivent d'assumer leur propre responsabilité en regard de la collecte des boues de fosses septiques et d'en disposer dans des endroits reconnus et conformes. Il en coûte en moyenne aux résidents entre 100 \$ et 200 \$ par vidange de fosse septique. Cette variation de coût peut s'expliquer en partie par les particularités du lieu de chaque résidence et de l'emplacement de la fosse septique : difficulté d'accès et capacité de la fosse, distance des lieux de disposition des boues, type de collecte et traitement, etc.

Au niveau de la vidange, certaines municipalités gèrent un programme de vidange obligatoire des fosses septiques. Les municipalités de Ste-Lucie-des-Laurentides, St-Faustin-Lac-Carré, Mont-Tremblant, Huberdeau et La Conception demandent à leurs résidents de procéder à la vidange une fois tous les deux ans pour les résidences permanentes et une fois tous les quatre ans pour les résidences secondaires, conformément au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q., 1981, c.Q-2, r.8) de la *Loi sur la Qualité de l'environnement* (L.R.Q., c.Q-2).

Pour ce qui est de la gestion des boues d'origine municipale sur le territoire, le programme provincial d'assainissement des eaux usées a contribué pour beaucoup à l'amélioration de la qualité de l'eau des cours d'eau et lacs, notamment dans le cas des rivières Rouge, du Diable et du Nord. Au total, ce programme gouvernemental a déjà permis depuis le tout début la mise en place de douze (12) installations ou usines d'épuration dans les municipalités suivantes :

Tableau 4-7
Infrastructures de traitement des eaux usées dans la MRC des Laurentides

Brébeuf - 1994	Mont-Tremblant (5 installations)	Ste-Lucie - 1986
Labelle - 1994	Ste-Agathe-des-Monts - 1987	Val-David - 1981 (avec Val-Morin)
La Conception	St-Faustin-Lac-Carré - 1997	Val-Morin - 1981

Les boues générées de certaines usines d'épuration, tout dépendant du type de système mis en place, n'ont dans certains cas jamais été vidangées : Val-Morin, Val-David (système commun avec Val-David), Ste-Lucie-des-Laurentides et Labelle. Les boues municipales de St-Faustin-Lac-Carré, Mont-Tremblant, Brébeuf et La Conception sont présentement disposées à des fins de valorisation (compost), alors que celles de la Ville de Ste-Agathe-des-Monts sont acheminées au LES de la Régie Intermunicipale d'Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM) de Lachute pour élimination.

4.5.8 Collectes municipales des ICI

Les industries, commerces et institutions (ICI) ont la responsabilité de disposer correctement des matières résiduelles générées par leurs propres activités. Ils prennent eux-mêmes des ententes directement avec des entrepreneurs privés au niveau de la collecte et du transport des déchets et, par la suite, ces derniers doivent en disposer dans des sites reconnus. Il en est de même pour certains ICI qui prennent l'initiative de faire la collecte de leurs matières pouvant être récupérées. En fait, il existe environ 2000 ICI sur le territoire et plus de la moitié de ces entreprises se retrouvent dans les villes de Ste-Agathe-des-Monts et de Mont-Tremblant; la Station touristique de Mont-Tremblant

comptabilise à elle seule plus d'une centaine de commerces, hôtels et restaurants. Présentement, la Station Mont-Tremblant assure elle-même le service de collecte des ordures ménagères sur le site ainsi que la tarification. Avec l'expansion projetée de la Station, l'implantation de nouveaux services en vue de maximiser la mise en valeur des matières ainsi que d'assurer un système de collecte adéquat constitue un enjeu de taille. À cet effet, un aménagement particulier et adapté à ce lieu touristique fortement achalandé durant les périodes de hautes saisons devra être configuré afin de répondre à ce nouveau besoin du territoire.

Au niveau de la collecte municipale, bon nombre de commerces utilisent ordinairement le service municipal. Notons qu'un grand nombre des établissements sont identifiés au rôle d'évaluation foncière comme étant des usages à dominance résidentielle⁵³, bien qu'ils aient une vocation partiellement commerciale. Ceci concerne, entre autres, les petits salons de coiffure, les travailleurs autonomes, certaines boutiques artisanales, etc. Dans tous les cas, ces établissements sont inclus dans la collecte résidentielle. Toutefois, et de façon générale, les ICI de plus grande taille sont exclus de la collecte municipale. À partir des informations qui ont été recueillies auprès des municipalités du territoire, on estime près de la moitié des ICI est incluse dans la collecte municipale. Les ICI localisés dans les municipalités membres de la RIRHL bénéficient des services offerts non seulement pour la collecte des ordures ménagères mais également des matières recyclables. Pour ce qui est des municipalités à caractère plus rural et ayant leur propre DET, ces dernières se chargent elles-mêmes de la collecte des ICI puisque le nombre y est relativement peu significatif. Le [tableau A4-5 de l'annexe 4-2](#) démontre la proportion des ICI desservis par le service municipal pour chacune des municipalités.

4.5.9 Activités de communication et de sensibilisation

Les activités d'information et de sensibilisation sur les différents programmes de collectes municipales sont réalisées selon l'initiative des municipalités locales. Certaines d'entre elles font de l'information et de la sensibilisation à des degrés et par des moyens différents en plus du rôle joué par la RIRHL.

Le bulletin municipal s'avère être l'outil le plus couramment utilisé pour diffuser l'information touchant les matières résiduelles auprès des résidents. Quelques municipalités du territoire ont un bulletin municipal distribué entre deux et douze fois par année. Cette publication contient principalement de l'information pratique sur les différents services municipaux dont celle relative aux matières résiduelles, telle que la fréquence des différentes collectes, le volet récupération, la collecte annuelle des RDD, les nouveaux services offerts ou encore la tenue des collectes printanières. Dans quelques municipalités, on tente de cibler le volet éducatif : on élabore un peu plus sur l'importance du développement durable et de l'attention qu'on doit apporter au recyclage par exemple ou, encore, on explique pourquoi il est dangereux d'éliminer les RDD, etc..

Certaines municipalités ont également recours à la distribution de communiqués et d'avis publics dans les journaux et de façon ponctuelle. Parfois, de l'information est distribuée dans certains cas aux nouveaux résidents. D'autre part, quelques municipalités procèdent à des informations ponctuelles sur différents sujets : la sensibilisation porte-à-porte lors du lancement de la collecte sélective (lors de l'adhésion à la RIRHL), la tournée des écoles pour sensibiliser sur l'importance de récupérer les RDD et les formations sur le compostage domestique sont les principales. Les coûts reliés à l'information et à la sensibilisation sont difficiles à obtenir dans la majorité des cas : ceux-ci sont généralement inclus dans le coût total de production du bulletin municipal par exemple ou, encore, sont compris dans le salaire du personnel déjà en place.

⁵³ Sous le code 1000 dans le rôle d'évaluation foncière.

Pour ce qui est des activités de communication organisées par la RIRHL, la majeure partie de ces informations est véhiculée par le biais d'articles dans les principaux journaux locaux du territoire et diffuser à plusieurs reprises durant l'année. Il existe d'autres outils ou moyens de sensibilisation tels que la publicité via la radio, les calendriers, dépliants et brochures distribuées aux résidents. En 2001, la RIRHL a assumé sur le territoire des Laurentides un coût total de 16 042\$ pour de l'information et de la sensibilisation auprès de 22 594 ménages (13 municipalités membres sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001), soit un coût de revient d'environ 0,71 \$ par porte. Au total, l'ensemble des municipalités de la MRC des Laurentides aurait déboursé 18 147 \$. (voir les détails des activités de communication et de sensibilisation de chacune des municipalités au [tableau 4-8](#)).

TABLEAU 4-8
Activités de sensibilisation et d'information sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001

Municipalités	Moyen	Matières visées	Responsable	Coût (\$)	Nbre de portes 1	Coût par porte (\$/porte)
Amherst	bulletin mensuel	RDD	municipalité	inclus dans frais généraux	1 616	0,00
Arundel	journaux, radio, calendrier, dépliant et brochure par porte	services collectes, type de matières recyclables, autres	RIRHL	302,46	426	0,71
Barkmere	n/a	n/a	n/a	0,00	213	0,00
Brébeuf	journaux, radio, calendrier, dépliant et brochure par porte	services collectes, type de matières recyclables, autres	RIRHL	362,81	511	0,71
Huberdeau	journaux, radio, calendrier, dépliant et brochure par porte	services collectes, type de matières recyclables, autres	RIRHL	390,50	550	0,71
Ivry-sur-le-Lac*	n/a	n/a	n/a	0,00	438	0,00
Labelle	journaux, radio, calendrier, dépliant et brochure par porte	services collectes, type de matières recyclables, autres	RIRHL	1 377,40	1 940	0,71
La Conception	journaux, radio, calendrier, dépliant et brochure par porte	services collectes, type de matières recyclables, autres	RIRHL+municipalité	843,07	1 117	0,75
Lac-Supérieur	journaux, radio, calendrier, dépliant et brochure par porte	services collectes, type de matières recyclables, autres	RIRHL+municipalité	1 536,60	1 460	1,05
Lac-Tremblant-Nord*	n/d	n/d	n/d	n/d	175	0
La Minerve	journaux, radio, calendrier, dépliant et brochure par porte	services collectes, type de matières recyclables, autres	RIRHL	1 197,77	1 687	0,71
Lantier	Dépliant envoyé avec compte de taxes et bulletin municipal	Pneus, recyclage, RDD et matériaux secs en 2002	municipalité	605,00	861	0,70
Montcalm	n/a	n/a	n/a	0,00	705	0,00
Mont-Tremblant muni.*	n/d	n/d	n/d	n/d	3 341	0
Ste-Agathe-des-Monts	journaux, radio, calendrier, dépliant et brochure par porte	services collectes, type de matières recyclables, autres	RIRHL+municipalité	4 125,67	5 177	0,80
Ste-Agathe-Nord*	n/a	n/a	n/a	0,00	1 495	0,00
St-Jovite paroisse*	journaux, radio, calendrier, dépliant et brochure par porte	services collectes, type de matières recyclables, autres	RIRHL	884,66	1 246	0,71
St-Jovite ville*	journaux, radio, calendrier, dépliant et brochure par porte	services collectes, type de matières recyclables, autres	RIRHL	1 955,34	2 754	0,71
Ste-Lucie-des-Laurentides	dépliant et journaux locaux	matières recyclables et RDD	municipalité	inclus dans frais généraux	962	0,00
Saint-Faustin-Lac-Carré	journaux, radio, calendrier, dépliant et brochure par porte	services collectes, type de matières recyclables, autres	RIRHL	1 443,43	2 033	0,71
Val-David	journaux, radio, calendrier, dépliant et brochure par porte	services collectes, type de matières recyclables, autres	RIRHL	1 978,77	2 787	0,71
Val-des-Lacs	journaux, radio, calendrier, dépliant et brochure par porte	services collectes, type de matières recyclables, autres	RIRHL+municipalité	1 143,26	906	1,26
Val-Morin	Le journal de Val-Morin	matières recyclables, RDD, feuilles et métaux	municipalité	aucun frais	1893	0,00
TOTAL RIRHL DANS LAURENTIDES				16 041,74 \$	22 594	0,71 \$
TOTAL AUTRES				2 105,00 \$	11 699	0,18 \$
GRAND TOTAL				18 146,74 \$	34 293	0,53 \$
Municipalités membres de la Régie Intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) pour la disposition des déchets et membres de la Régie Intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL) pour la collecte et transport des déchets et des matières recyclables.						

Note 1 : Le nombre de portes ou de ménages inclut les ICI puisque la majorité des contrats de collecte des déchets inclut bon nombre de commerces et institutions. C' est cas pour la RIRHL qui comprend une partie des ICI dans sa collecte et transport des déchets et des matières recyclables. Données provenant du rôle d' évaluation de la MRC des Laurentides de décembre 2000 et utilisées par la RIRHL pour l' année d' imposition 2001.

*En 2001, les municipalités St-Jovite ville, St-Jovite paroisse, Lac-Tremblant-Nord et Mont-Tremblant ont été fusionnées et ont formé la nouvelle Ville de Mont-Tremblant, alors que Ivry-sur-le-Lac et Ste-Agathe-Nord ont été fusionnées en 2002 avec la Ville de Ste-Agathe-des-Monts.

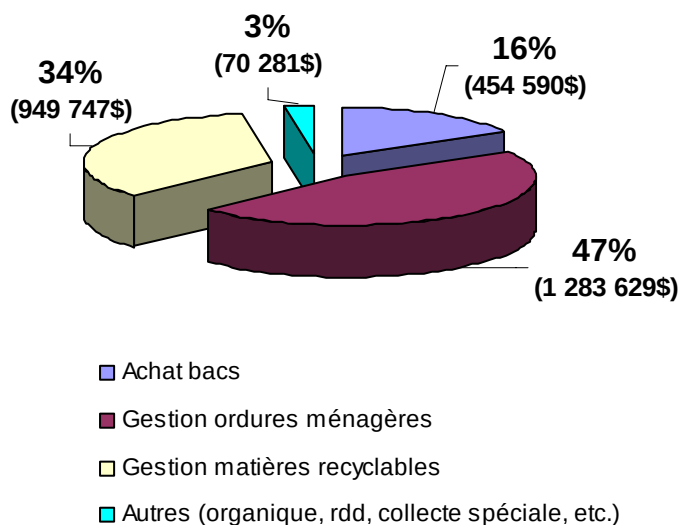
4.6 COÛTS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ASSUMÉS PAR LE SECTEUR MUNICIPAL

4.6.1 Coût total pour l'ensemble des différentes collectes

Les sommes allouées à la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de la MRC des Laurentides s'élevaient à un peu plus de 2,7 M \$ en 2001 (incluant l'achat de bacs). Ce montant correspond au total des sommes dépensées par chacune des municipalités pour la gestion de leurs matières résiduelles. Le [tableau 4-9](#) répartit ce montant à travers les différentes activités de gestion. Le graphique 4-1 présente visuellement le pourcentage respectif des principales activités qui y ont trait. On constate que la gestion des ordures ménagères, et conventionnelle, représente près de la moitié (47%) du montant global engagé en 2001, soit 1 283 629\$. Les activités qui ont trait à la collecte, transport et traitement des matières recyclables représentent 34 % du coût global. Au niveau des investissements reliés à l'achat de bacs, ces coûts représentent 16% du coût global⁵⁴. Toutefois, il importe de mentionner que la majorité des municipalités ont presque finalisé la totalité de leur paiement. Ainsi, ce coût devrait significativement diminuer dans le temps.

Enfin, on remarque que le système de collecte et de transport pour les ordures et matières recyclables représente pour l'ensemble de la MRC, plus de 56% du coût global, alors que les coûts imputables au traitement et à l'élimination des matières ne constituent que seulement 25% du coût. Les frais à assumer pour l'élimination sont de moindre importance par rapport au système de collecte et de transport et s'explique, entre autres, par la présence d'un vaste territoire à couvrir et, d'autre part, par des installations d'élimination sans niveau de protection (LES par atténuation naturelle). L'agrandissement et, par conséquent, la sécurisation du LES de Rivière-Rouge amènera dans le courant des prochaines années une hausse significative du coût d'enfouissement pour les municipalités membres de la RIDR.

Graphique 4-1
Répartition des coûts de gestion des matières résiduelles en 2001



⁵⁴ Le coût total de l'achat des bacs roulants inclut le calcul de l'amortissement sur une période de sept (7) ans.

TABEAU 4-9

Coûts de gestion des matières résiduelles assumés par le secteur municipal sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001

Municipalités	COÛTS TOTAUX DES DIFFÉRENTES COLLECTES ASSUMÉES PAR LE SECTEUR MUNICIPAL (\$/2001)												Nombre de portes pour 2001 ¹
	matières résiduelles domestiques			sélective			autres (organique, encombrants, rdd, etc.)	Coût total (\$/2001)	Coût par porte (\$/p./2001)	Achat bacs (\$/an)	Coût total (\$/2001)	Coût par porte (\$/p./2001)	
	collecte/trans.	élimi.	total	collecte/trans.	traitement	total							
Amherst	54 000,00	4 620,00	58 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 620,00	36,27	0,00	58 620,00	36,27	1 616
Arundel	10 287,90	3 241,86	13 529,76	10 287,90	6 066,24	16 354,14	302,46	30 186,36	70,86	9 200,00	39 386,36	92,46	426
Barkmere	5 870,28	3 369,72	9 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 240,00	43,38	0,00	9 240,00	43,38	213
Brébeuf	12 340,65	3 888,71	16 229,36	12 340,65	7 276,64	19 617,29	3 262,81	39 109,46	76,54	11 178,00	50 287,46	98,41	511
Huberdeau	13 282,50	4 185,50	17 468,00	13 282,50	7 832,00	21 114,50	390,50	38 973,00	70,86	12 029,00	51 002,00	92,73	550
Ivry-sur-le-Lac*	31 871,00	9 100,00	40 971,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 971,00	93,54	0,00	40 971,00	93,54	438
Labelle	46 851,00	14 763,40	61 614,40	46 851,00	27 625,60	74 476,60	1 377,40	137 468,40	70,86	37 168,00	174 636,40	90,02	1 940
La Conception	26 975,55	8 500,37	35 475,92	26 975,55	15 906,08	42 881,63	2 861,76	81 219,31	72,71	23 391,00	104 610,31	93,65	1 117
Lac-Supérieur	35 259,00	11 110,60	46 369,60	35 259,00	20 790,40	56 049,40	1 536,60	103 955,60	71,20	31 050,00	135 005,60	92,47	1 460
Lac-Tremblant-Nord*	inclus avec mun. Mt-Tremblant	inclus avec mun. Mt-Tremblant	inclus avec mun. Mt-Tremblant	inclus avec mun. Mt-Tremblant	inclus avec mun. Mt-Tremblant	n/d	0,00	n/d	n/d	0,00	n/d	n/d	175
La Minerve	40 741,05	12 838,07	53 579,12	40 741,05	24 022,88	64 763,93	1 197,77	119 540,82	70,86	36 087,00	155 627,82	92,25	1 687
Lantier	31 205,00	16 590,00	47 795,00	9 617,00	421,00	10 038,00	3 306,95	61 139,95	71,01	0,00	61 139,95	71,01	861
Montcalm	26 950,00	6 500,00	33 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 450,00	47,45	0,00	33 450,00	47,45	705
Mont-Tremblant muni.*	44 000,00	30 000,00	74 000,00	16 500,00	4 000,00	20 500,00	0,00	94 500,00	28,28	0,00	94 500,00	28,28	3 341
Ste-Agathe-Monts	132 624,55	39 396,97	172 021,52	125 024,55	73 720,48	198 745,03	31 773,67	402 540,22	77,76	95 676,25	498 216,47	96,24	5 177
Ste-Agathe-Nord*	60 663,43	40 649,02	101 312,45	inclus avec contrat ordures	18 702,84	18 702,84	0,00	120 015,29	80,28	0,00	120 015,29	80,28	1 495
St-Jovite paroisse*	30 090,90	9 482,06	39 572,96	30 090,90	17 743,04	47 833,94	884,66	88 291,56	70,86	25 668,00	113 959,56	91,46	1 246
St-Jovite ville*	66 509,10	20 957,94	87 467,04	66 509,10	39 216,96	105 726,06	1 955,34	195 148,44	70,86	49 575,00	244 723,44	88,86	2 754
Sainte-Lucie	36 528,00	22 000,00	58 528,00	19 776,00	4 062,00	23 838,00	3 630,00	85 996,00	89,39	0,00	85 996,00	89,39	962
Saint-Faustin	49 096,95	15 471,13	64 568,08	49 096,95	28 949,92	78 046,87	1 443,43	144 058,38	70,86	42 550,00	186 608,38	91,79	2 033
Val-David	67 306,05	21 209,07	88 515,12	67 306,05	39 686,88	106 992,93	11 293,77	206 801,82	74,20	60 203,00	267 004,82	95,80	2 787
Val-des-Lacs	21 879,90	6 894,66	28 774,56	21 879,90	12 901,44	34 781,34	4 164,10	67 720,00	74,75	20 815,00	88 535,00	97,72	906
Val-Morin	95 809,00	38 718,00	134 527,00	7 873,00	1 411,86	9 284,86	900,00	144 711,86	76,45	0,00	144 711,86	76,45	1 893
Total muni. membres RIDR+ RIRHL (13)	553 245,10	171 940,34	725 185,44	545 645,10	321 738,56	867 383,66	62 444,27	1 655 013,37	73,25	454 590,25	2 109 603,62	93,37	22 594
Total autres municipalités	386 896,71	171 546,74	558 443,45	53 766,00	28 597,70	82 363,70	7 836,95	648 644,10	55,44	0,00	648 644,10	55,44	11 699
GRAND TOTAL	940 141,81	343 487,08	1 283 628,89	599 411,10	350 336,26	949 747,36	70 281,22	2 303 657,47	67,18	454 590,25	2 758 247,72	80,43	34 293
	Municipalités membres de la Régie Intercommunale des déchets de la Rouge (RIDR) pour la disposition des déchets et membres de la Régie Intercommunale de récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL) pour la collecte et transport des déchets et des matières recyclables.												

Note 1 : Le nombre de portes ou de ménages inclut les ICI puisque la majorité des contrats de collecte des déchets inclut bon nombre de commerces et institutions. C'est le cas pour la RIRHL qui comprend une partie des ICI dans sa collecte et transport des déchets et des matières recyclables. Données provenant du rôle d'évaluation de la MRC des Laurentides de décembre 2000 et utilisées par la RIRHL pour l'année d'imposition 2001.

*En 2001, les municipalités St-Jovite ville, St-Jovite paroisse, Lac-Tremblant-Nord et Mont-Tremblant ont été fusionnées et ont formé la nouvelle Ville de Mont-Tremblant, alors que Ivry-sur-le-Lac et Ste-Agathe-Nord ont été fusionnées en 2002 avec la Ville de Ste-Agathe-des-Monts.

4.6.2 Taxe municipale et système de tarification

À l'heure actuelle, le coût de la gestion des déchets relevant du service municipal est imposé au citoyen sous forme de taxation. Les systèmes de tarification en vigueur au Québec ne prennent pas en considération les efforts que les résidents et ICI consacrent à réduire leur quantité de déchets. Outre la volonté d'agir, pour accroître la performance, il faudrait que des mesures incitatives, entres autres financières, soient disponibles et contribuent à encourager les citoyens qui agissent par rapport à ceux qui ne font aucun effort.

On peut distinguer deux grandes familles de système de tarification : la *tarification fixe* et la *tarification directe*. La *tarification fixe* (ou cachée) est basée sur l'impôt foncier ou sur la tarification forfaitaire (taxe municipale) et ne prend pas en compte la quantité de déchets générés et les actions de réduction et de récupération. Elle est basée uniquement sur une répartition uniforme des coûts de la gestion des déchets, tandis que la *tarification directe* est basée en fonction du volume, poids et ou à l'acte et tient compte des quantités générées et des efforts de réduction et de récupération. Au Québec, on utilise habituellement le système de *tarification fixe* pour la gestion des déchets. Avec ce modèle de tarification, l'incitation à consentir des efforts de réduction est pratiquement nulle pour les citoyens. Dès lors, l'implantation de nouveaux services ou infrastructures, destinés à réduire les quantités à éliminer, est souvent perçue comme des coûts additionnels pour les élus et, par conséquent, pour les citoyens (Chamard, 1999).

Le système de tarification appliqué sur le territoire de la MRC est la *tarification fixe*. En 2001, la taxe municipale au contribuable était l'ordre de 50\$ à 108\$ par porte pour le résidentiel, alors que la taxe au niveau commercial variait de l'ordre de 140\$ à 200\$ par commerce, tout dépendant du mode de répartition des coûts imposés dans le règlement sur la taxe des ordures ménagères de la municipalité. Le [tableau 4-10](#) présente le portrait des coûts par municipalité. En tenant compte du coût total de la gestion des matières résiduelles de 2,7 M \$ et du nombre total de portes, le coût réel de la taxe pour le secteur résidentiel correspondrait à environ à 80,43\$ par porte (incluant toujours les ICI).

Pour les municipalités membres des RIRHL et RIDR, une particularité s'impose au niveau du système de tarification. D'abord, la gestion des déchets est sous la responsabilité des régies. Seule la taxe municipale chargée au contribuable sur les ordures ménagères pour le résidentiel et le commercial via son règlement est établie par la municipalité. Ces municipalités doivent tenir compte dans leur budget annuel de l'ensemble des coûts à assumer en matière de gestion des déchets et qui inclut, entre autres, les quotes-parts des RIRHL et RIDR. Il est important de rappeler que le système de péréquation des quotes-parts comptabilise et est établi selon le nombre total de portes (nombre total de logements et autres locaux – commercial, tel qu'inscrit dans le sommaire du rôle d'évaluation de la municipalité). Ainsi, certaines municipalités peuvent être désavantagées par ce système de péréquation par le nombre de portes saisonnières et d'ICI présents sur leur territoire. D'autre part, ce système n'est pas représentatif de la quantité réelle qu'elles génèrent.

À cet effet, toutes les municipalités membres des régies paient un coût par porte égal pour un service complet et identique : 63,25\$ par porte (excluant R&D) pour la RIRHL et pour 7,61\$/porte pour la RIDR pour un total de 70,86\$ par porte (référence [tableau A4-8](#) en annexe). En somme, ce système de tarification est simple, facile à gérer et uniforme pour toutes les municipalités mais ne tient pas compte du tonnage réel, ni des efforts consentis au niveau de la récupération par les municipalités, induisant ainsi certaines iniquités.

En conclusion, la présentation du portrait de la situation a fait ressortir quelques enjeux dont, entre autres, la logistique du transport, la consolidation de certains équipements ainsi que le système de répartition des coûts.

TABLEAU 4-10

Coûts de gestion des matières résiduelles et taxe attribuée par le secteur municipal sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001

Municipalités	Coûts totaux gestion des matières résiduelles (\$/2001)	Nombre de portes pour 2001 ¹	Coût réel (\$/porte/2001)	Taxe municipale au contribuable (\$/porte/2001) ²	
				résidentiel	commercial
Amherst	58 620,00	1 616	36,27	50,00	140,00
Arundel	39 386,36	426	92,46	95,00	200,00
Barkmere	9 240,00	213	43,38	inclus dans la taxe générale	n/a
Brébeuf	50 287,46	511	98,41	100,00	n/a
Huberdeau	51 002,00	550	92,73	102,00	n/a
Ivry-sur-le-Lac*	40 971,00	438	93,54	95,00	n/a
Labelle	174 636,40	1 940	90,02	97,75	n/a
La Conception	104 610,31	1 117	93,65	97,00	n/a
Lac-Supérieur	135 005,60	1 460	92,47	100,00	n/a
Lac-Tremblant-Nord*	n/d	175	n/d	n/d	n/d
La Minerve	155 627,82	1 687	92,25	75,00	n/a
Lantier	61 139,95	861	71,01	85,00	n/a
Montcalm	33 450,00	705	47,45	inclus dans la taxe générale	n/a
Mont-Tremblant muni.*	94 500,00	3 341	28,28	n/d	n/d
Ste-Agathe-des-Monts	498 216,47	5 177	96,24	108,00	108,00
Ste-Agathe-Nord*	120 015,29	1 495	80,28	92,00	n/a
St-Jovite paroisse*	113 959,56	1 246	91,46	n/d	n/d
St-Jovite ville*	244 723,44	2 754	88,86	n/d	n/d
Sainte-Lucie-des-Laurentides	85 996,00	962	89,39	98,00	variable
Saint-Faustin	186 608,38	2 033	91,79	98,00	157,00
Val-David	267 004,82	2 787	95,80	95,76	160,00
Val-des-Lacs	88 535,00	906	97,72	100,00	n/a
Val-Morin	144 711,86	1 893	76,45	88,00	variable
Total muni. membres RIDR+ RIRHL (13)	2 109 603,62	22 594	93,37	n/d	n/a
Total autres municipalités	648 644,10	11 699	55,44	n/d	n/a
GRAND TOTAL	2 758 247,72	34 293	80,43	n/d	n/a
	Municipalités membres de la Régie Intermunicipale des déchets de la Rouée (RIDR) pour la disposition des déchets et membres de la Régie Intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL) pour la collecte et transport des déchets et des matières recyclables.				

Note 1 : Le nombre de portes ou de ménages inclut les ICI puisque la majorité des contrats de collecte des déchets inclut bon nombre de commerces et institutions. C'est le cas pour la RIRHL qui comprend une partie des ICI dans sa collecte et transport des déchets et des matières recyclables. Données provenant du rôle d'évaluation de la MRC des Laurentides de décembre 2000 et utilisées par la RIRHL pour l'année d'imposition 2001.

Note 2 : La taxe des ordures ménagères est régie selon un règlement distinct, tout dépendant de certaines municipalités.

*En 2001, les municipalités St-Jovite ville, St-Jovite paroisse, Lac-Tremblant-Nord et Mont-Tremblant ont été fusionnées et ont formé la nouvelle Ville de Mont-Tremblant, alors que Ivry-sur-le-Lac et Ste-Agathe-Nord ont été fusionnées en 2002 avec la Ville de Ste-Agathe-des-Monts.

Chapitre 5 Orientations et objectifs du plan de gestion

5.1	ORIENTATIONS ET OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX.....	5-1
5.2	PRINCIPAUX ENJEUX DÉGAGÉS DANS LA MRC DES LAURENTIDES	5-2
5.3	ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION	5-3
5.3.1	Orientations générales du plan de gestion.....	5-3
5.3.2	Objectifs qualitatifs et quantitatifs	5-4
5.4	PERFORMANCES ACTUELLES ET OBJECTIFS À ATTEINDRE.....	5-5
5.4.1	Taux annuel de diversion	5-5
5.4.2.	Taux annuel de récupération.....	5-13

CHAPITRE 5

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION

La présente section décrit les orientations et les objectifs du plan de gestion de la MRC des Laurentides. Dans le processus d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles, auquel sont soumis présentement les MRC au Québec, le plan doit comprendre des orientations et des objectifs à atteindre en matière de récupération et de valorisation des matières résiduelles, lesquels doivent toutefois être compatibles avec la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* (L.R.Q., c. Q-2, art. 53.9. 5^o). Ces grandes orientations traduisent la vision d'ensemble eu égard au territoire de planification et servent de cadre de référence pour la définition et la compréhension des objectifs et des moyens de mise en œuvre du plan de gestion.

5.1 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Le *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, issu des recommandations du processus de consultation publique mené par le BAPE en 1996, a été adopté par le ministère de l'Environnement et de la Faune en septembre 1998. Ce plan d'action annonçait la venue d'une série de mesures, de nouvelles dispositions législatives et de changements majeurs dans les méthodes de gestion des résidus. On y retrouve les principes d'action, les objectifs ainsi qu'une série de 29 actions qui interpellent les principaux acteurs de la société qui ont un rôle clé à jouer en ce domaine. Ce plan d'action est devenu la «*Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*». Cette Politique propose une gestion plus respectueuse de l'environnement tout en contribuant au développement social et économique du Québec.

PRINCIPES D'ACTION

Dans la Politique, on retrouve 29 actions lesquelles doivent reposer sur les cinq (5) principes fondamentaux suivants :

- ↳ les 3RV-E ;
- ↳ la responsabilité élargie des producteurs ;
- ↳ la participation des citoyens et des citoyennes ;
- ↳ la régionalisation ;
- ↳ le partenariat.

OBJECTIFS

Les deux objectifs généraux de la Politique sont :

- 1^o récupérer et mettre en valeur, d'ici 2008, plus de 65% des résidus pouvant être mis en valeur, à chaque année ;
- 2^o rendre plus sécuritaire les activités d'élimination tant pour les personnes que pour l'environnement.

Une copie de cette politique est fournie à [l'annexe 5-1](#).

Par conséquent, l'objectif global de mettre en valeur plus de 65% des matières résiduelles pouvant être mises en valeur annuellement ne pourra être atteint que si tous les secteurs de la société y contribuent également. Ainsi, des objectifs quantifiables ont été fixés dans la Politique pour chaque secteur d'activités (municipal, industriel, commercial et institutionnel (ICI) et débris de construction, rénovation et démolition (CRD) et pour chaque catégorie de matières.

Tableau 5-1
Objectifs gouvernementaux de mise en valeur
par catégorie de matières et par secteur

OBJECTIFS SECTORIELS			
SECTEURS	CATÉGORIES DE MATIÈRES	OBJECTIFS	TOTAL
Municipal	Papier-carton, verre, plastique et métal	60%	65%
	Matières putrescibles	60%	
	Résidus encombrants	60%	
	Consignes ¹	80%	
	Textile	50%	
	Résidus domestiques dangereux (RDD)	75%	
Industriel, commercial et institutionnel (ICI)	Plastique et fibres (et bois) et textiles	70%	75%
	Métaux et verre	95%	
	Matières putrescibles	60%	
	Pneus	85%	
Construction, rénovation et démolition (CRD)	Toutes matières pouvant être mises en valeur	60%	60%
OBJECTIF GLOBAL DE MISE EN VALEUR			65%

Note 1 : L'objectif de 80% pour les consignes est du ressort de Recyc-Québec. Ainsi, en excluant le % des consignes, l'objectif global du secteur municipal correspondrait à 60%.

5.2 PRINCIPAUX ENJEUX DÉGAGÉS DANS LA MRC DES LAURENTIDES

La détermination des grandes orientations du projet de plan de gestion doit reposer sur les principaux enjeux dégagés de la problématique de gestion des matières résiduelles du territoire de planification. La détermination de ces orientations permet d'établir une base de consensus important devant servir de fondement aux autres éléments du plan. Les orientations découlent donc principalement des enjeux du territoire.

AU PLAN ÉCONOMIQUE

- ↳ Convertir à un coût acceptable (masse critique et rentabilité) 2 LES (Rivière-Rouge et Mont-Laurier) en LET (avec sécurisation) sur un vaste territoire ayant un faible tonnage de disposition (actuellement de 36 000 t./an)
- ↳ Investissements majeurs requis en immobilisations afin de répondre aux objectifs de récupération et de valorisation de la politique ainsi qu'aux exigences environnementales, tout en maintenant un coût acceptable au citoyen
- ↳ Intégration au système de gestion les matières (recyclables et déchets) issues du secteur ICI qui opère présentement de façon indépendante
- ↳ Partage d'infrastructures municipales au plan régional

AU PLAN TECHNIQUE ET OPERATIONNEL

- ↳ Gestion des matières résiduelles issues du secteur ICI non intégrée à la collecte municipale
- ↳ Intégration d'un système de récupération et de valorisation des matières sur un vaste territoire et où certains secteurs consacrés au tourisme et à la villégiature sont en forte croissance
- ↳ Équipements de traitement et/ou d'élimination non conformes aux normes en vigueur ou à venir
- ↳ Cohabitation harmonieuse des équipements avec l'environnement immédiat

AU PLAN ORGANISATIONNEL

- ↳ Diversification des coûts de gestion de l'ensemble des municipalités (municipalités membres des régies, contrats privés, taxation, etc.)
- ↳ Système de tarification en place permettant difficilement de connaître les coûts réels d'exploitation de chacun des systèmes (\$ à la tonne pour la récupération et pour l'élimination) et, par conséquent, l'efficacité par municipalité
- ↳ Mode de gestion actuel peu compatible avec les indicateurs de performance (programme de suivi, projets de loi n°102-130, etc.) qui seront exigés par les autorités gouvernementales
- ↳ Complexité de la gestion des déchets sur le territoire tant sur le plan administratif (multitude d'ententes et/ou contrats à gérer) qu'organisationnel (3 régies incluant MRC Antoine-Labelle)
- ↳ Présence sur le territoire de plusieurs organismes publics responsables ayant des missions et intérêts parfois divergents en matière de gestion des matières résiduelles (récupération vs élimination)

5.3 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION

5.3.1 Orientations générales du plan de gestion

En général, tous les plans de gestion des matières résiduelles au Québec seront conçus de façon à mettre en valeur 65% des matières qui peuvent être mises en valeur afin de diminuer les résidus destinés à l'enfouissement. Toutefois, c'est à travers les orientations et surtout les moyens de mise en oeuvre que les plans de gestion se distingueront le plus. La MRC des Laurentides a élaboré son plan en tenant compte des six (6) grandes orientations suivantes :

- ❶ METTRE EN PLACE UN SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES;
- ❷ OPTER POUR UN SYSTÈME DE TARIFICATION ÉQUITABLE ET INCITATIF;
- ❸ PROMOUVOIR LA RÉDUCTION À LA SOURCE, LE RÉEMPLOI, LA RÉCUPÉRATION ET LA VALORISATION AFIN DE RÉDUIRE AU MINIMUM LA QUANTITÉ DE MATIÈRES RÉSIDUELLES À ÉLIMINER;
- ❹ ASSURER UN MODE DE GESTION PROPRE AU MILIEU AINSI QU'AUX PARTICULARITÉS TERRITORIALES;
- ❺ FAVORISER L'IMPUTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET ÉCONOMIQUE DE CHACUN DES SYSTÈMES DE GESTION SOUS RESPONSABILITÉ MUNICIPALE;
- ❻ PRIVILÉGIER LA MISE EN COMMUN, ENTRE LES MUNICIPALITÉS ET/OU TERRITOIRES DE PLANIFICATION AVOISINANTS, DES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS.

5.3.2 Objectifs qualitatifs et quantitatifs

Objectifs qualitatifs

Déoulant à l'origine des différents enjeux ressortis du territoire décrits à la [section 5.2.](#) et en lien aux orientations décrites ci-haut, sept (7) objectifs qualitatifs ont été fixés :

- 1^{er} OBJECTIF:** Faire évoluer le système de gestion actuel vers le nouvel encadrement organisationnel proposé par le PGMR;
- 2^e OBJECTIF:** Revoir le système de répartition des coûts;
- 3^e OBJECTIF:** Augmenter le rendement de toute activité de desserte liée à la mise en valeur des matières en tenant compte des réalités économiques et territoriales;
- 4^e OBJECTIF:** Favoriser la valorisation des boues, si requise;
- 5^e OBJECTIF:** Privilégier le partenariat avec les organismes du milieu;
- 6^e OBJECTIF:** Consolider les infrastructures en place et/ou en implanter de nouvelles, si requises;
- 7^e OBJECTIF:** Assurer un contrôle et un suivi en regard de la gestion des matières résiduelles sur le territoire.

Objectifs quantitatifs

Les objectifs généraux sur le plan quantitatif qui sont privilégiés par la MRC des Laurentides visent essentiellement les mêmes que ceux édictés dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* (référence [tableau 5-1](#)). Dans le cadre du plan de gestion, le milieu municipal doit se préoccuper en principe d'atteindre uniquement les objectifs du secteur municipal. Les municipalités peuvent toutefois mettre en place des mesures particulières afin d'inciter les secteurs ICI et CRD à entreprendre des démarches de récupération et, par conséquent, contribuer à ce que ces deux derniers secteurs atteignent leur propre objectif.

5.4 PERFORMANCES ACTUELLES ET OBJECTIFS À ATTEINDRE

La validation de l'atteinte des objectifs quantifiables de la politique et la réussite proprement dite du plan de gestion des matières résiduelles passent nécessairement par le calcul de la performance des activités de mise en valeur des matières de la MRC. Dans la législation, il est exigé de réaliser un suivi du plan et à en vérifier périodiquement l'application, notamment en ce qui a trait au degré d'atteinte des objectifs fixés ainsi qu'à l'efficacité des mesures mises en place par le plan de gestion. Ainsi, à l'aide du bilan, il est possible d'évaluer le rendement du système de gestion de la MRC dans son ensemble ainsi que celui de chacune des municipalités du territoire. Les résultats permettront de fournir un bon indicateur afin d'améliorer régulièrement le système présentement mis en place et/ou d'y apporter de nouvelles mesures.

5.4.1 Taux annuel de diversion

Bien qu'il existe plusieurs types de calculs de performance, deux formes de calculs sont présentées. Le taux de diversion représente le pourcentage de matières détournées de l'élimination. Il représente la quantité de matières annuellement valorisées et détournées de l'élimination en relation avec la quantité totale de matières annuellement générées sur le territoire de planification. Ce calcul s'effectue de la façon suivante :

$$\text{Taux de diversion (\%)} = \frac{\text{Quantité annuelle de matières valorisées (t.)} \times 100}{\text{Quantité totale annuelle de matières générées (t.)}}$$

La quantité annuelle de matières valorisées doit inclure toutes les quantités récupérées et valorisées, soit par le biais du recyclage, du compostage ou autre moyen ou procédé de mise en valeur des matières, alors que la quantité des matières générées constitue la somme des quantités éliminées et valorisées. Le total des matières résiduelles générées constitue essentiellement le bilan de masse. Ce taux est peut-être le plus difficile à évaluer puisqu'il comptabilise toutes les données incluses dans le bilan de masse annuel. Le taux annuel de diversion représente donc un indicateur des efforts déployés par les municipalités et les citoyens pour atteindre les objectifs de récupération de la politique. En somme, plus les mesures de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation (3RV) seront efficaces et plus le taux de diversion sera élevé.

En 2001, le taux de diversion de la MRC des Laurentides se chiffrait autour de 16% (3 234 t. / 20 496 t.) pour l'ensemble des filières (matières recyclables, putrescibles, RDD mais excluant les consignes), secteur municipal seulement. Il représente également environ 16% (3 028 t. / 19 200 t.) si on ne comptabilise que les matières recyclables (majeure partie des matières résiduelles détournées présentement du LES de Rivière-Rouge). Les illustrations aux pages suivantes (référence tableaux [5-2](#) et [5-3](#), [graphique 5-1](#) et [carte 15](#)) démontrent le résultat de ce pourcentage pour l'ensemble de la MRC ainsi que pour chacune des municipalités.

En considérant la projection des matières résiduelles générées et de l'objectif global de 60% à atteindre d'ici 2008 par le secteur municipal⁵⁵, c'est environ un total de 11 555 tonnes de matières qui devront être mises en valeur. Dès lors, le taux de diversion pour le secteur municipal correspondrait à 52% (11 555 t. / 22 393 t.) en 2008 alors qu'il est de 16% en 2001; ce qui confirme la nécessité d'une augmentation des efforts de mise en valeur pour les prochaines années de 36% (référence tableaux [5-4](#) et [5-5](#), [graphique 5-2](#) et [carte 16](#)).

⁵⁵ Le pourcentage de 60% du secteur municipal exclut le % des consignes de 80%.

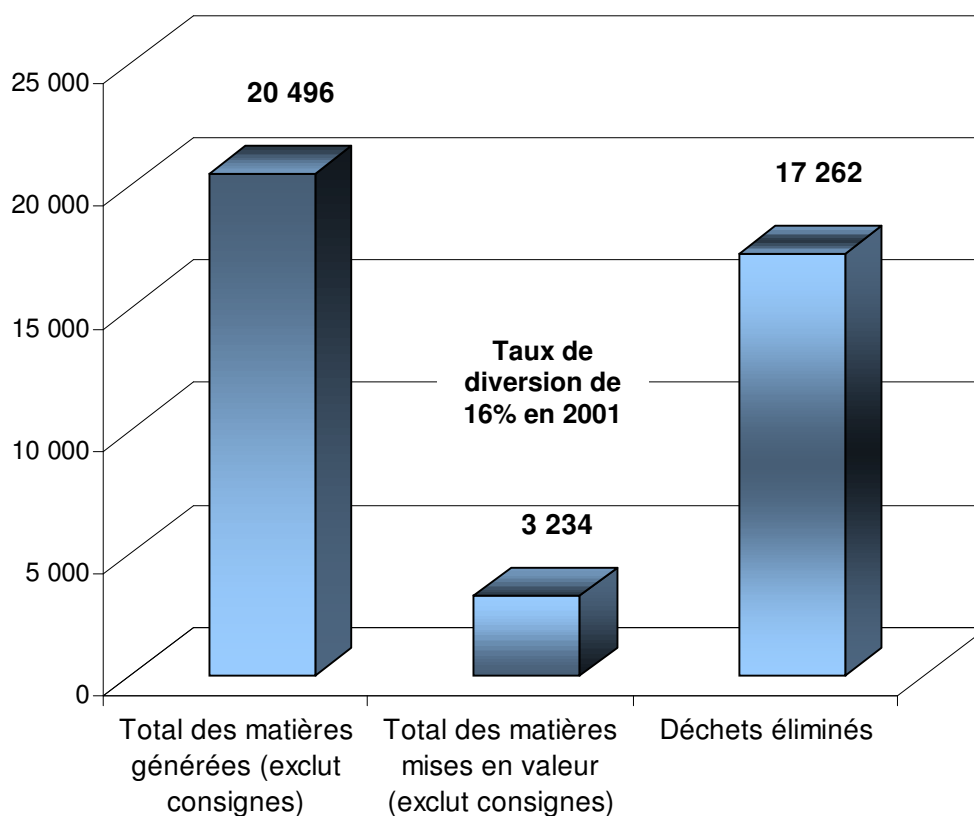
TABLEAU 5-2

Origine et destination des matières résiduelles générées par secteur d'activité sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001

	Secteur municipal (t/an)	Secteur ICI (t/an)	Secteur C&D (t/an)	Total (t/an)
Total des matières générées (exclut consignes)	20 496	12 595	12 320	45 410
Total des matières mises en valeur (exclut consignes)	3 234	496	2 247	5 977
Déchets éliminés	17 262	12 098	10 073	39 433

GRAPHIQUE 5-1

Bilan des matières résiduelles générées et taux de diversion en 2001 sur le territoire de la MRC des Laurentides
- Secteur municipal -



[Retour à la page d'accueil](#)

CARTE 15

Taux de diversion et proportion des matières résiduelles générées en 2001 par municipalité pour le territoire des MRC des Laurentides et d'Antoine-Labelle - Secteur municipal -

[Cliquez ici pour ouvrir cette carte \(291 ko\)](#)

TABLEAU 5-3

Présentation du taux de diversion (uniquement pour les matières recyclables)
pour les municipalités de la MRC des Laurentides en 2001
- Secteur municipal -

Municipalités	Matières éliminées (t/an)	Matières récupérées (t/an)	Matières générées (total) ¹	Taux de diversion
Amherst	510,00	0,00	510,00	0%
Arundel	253,02	58,19	311,21	19%
Barkmere	41,79	0,00	41,79	0%
Brébeuf	351,23	83,63	434,86	19%
Huberdeau	285,47	53,94	339,41	16%
Labelle	897,55	180,81	1 078,36	17%
La Conception	518,09	93,16	611,25	15%
Lac-Supérieur	611,19	123,26	734,45	17%
La Minerve	617,26	125,14	742,40	17%
Lantier	492,00	35,30	527,30	7%
Montcalm	211,00	0,00	211,00	0%
Mont-Tremblant Ville	3 362,69	709,71	4 072,40	17%
Ste-Agathe-des-Monts	3 474,87	687,44	4 162,31	17%
Ste-Lucie-des-Laurentides	295,00	98,00	393,00	25%
Saint-Faustin-Lac-Carré	1 088,69	223,65	1 312,34	17%
Val-David	1 447,72	361,77	1 809,49	20%
Val-des-Lacs	339,91	55,56	395,47	14%
Val-Morin	1 374,02	138,69	1 512,71	9%
MRC Laurentides	16 171,50	3 028,25	19 199,75	15,77%

Note 1 : Les matières générées sont la somme des ordures ménagères éliminées et des matières recyclables récupérées excluant le textile, RDD et encombrants ou autres matières mises en valeur; le taux diversion reflète donc uniquement les efforts attribués à la récupération des matières recyclables.

TABLEAU 5-4

Projection des matières résiduelles générées et objectifs à atteindre en 2008 par secteur d'activité sur le territoire de la MRC des Laurentides

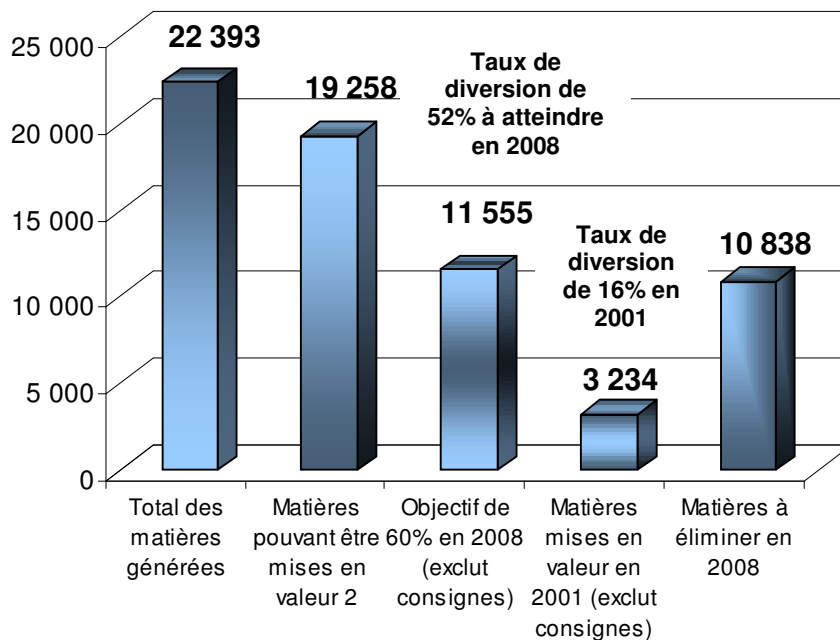
2008 ¹				
	Secteur municipal (t/an)	Secteur ICI (t/an)	Secteur C&D (t/an)	Total (t/an)
Total des matières générées	22 393	18 635	18 233	59 260
Matières pouvant être mises en valeur ²	19 258	16 864	16 628	52 751
Objectif de 60% en 2008 (exclut consignes)	11 555	12 648	9 977	34 180
Total des matières mises en valeur en 2001 (exclut consignes)	3 234	496	2 247	5 977
Matières à éliminer en 2008	10 838	5 986	8 256	25 080

Note 1 : La projection des matières générées en 2008 par secteur d'activités a été calculée en fonction du taux de génération per capita (t/pers./an) des matières tiré du bilan global compilé de la MRC des Laurentides en 2001 pour chacun des secteurs multiplié par la somme de la population permanente de la MRC en 2008 (avec ajustement pour les ICI notamment en regard à la particularité de la Station Mont-Tremblant).

Note 2 : La quantité de matières pouvant être mises en valeur a été calculée en fonction du pourcentage estimé pour la MRC des Laurentides (référence annexe 3-4), soit de 86% pour le secteur municipal, alors que les secteurs ICI et C&D sont estimés à 90,5% et 91,2% dans la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

GRAPHIQUE 5-2

Projection des matières résiduelles générées et objectifs à atteindre en 2008 pour la MRC des Laurentides - Secteur municipal -



[Retour à la page d'accueil](#)

CARTE 16

Projection des matières résiduelles générées et objectifs de 65% à atteindre en 2008 par municipalité sur le territoire des MRC des Laurentides et d'Antoine-Labelle - Secteur municipal -

[Cliquez ici pour ouvrir cette carte \(290 ko\)](#)

TABLEAU 5-5

Projections des matières résiduelles générées et objectifs à atteindre en 2008
par municipalité sur le territoire de la MRC des Laurentides - Secteur municipal -

MUNICIPALITÉS	EN 2008								
	MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES (TOTAL)	POTENTIEL DE MEV SELON MUNICIPALITÉ	MATIÈRES RECYCLABLES (60%)	MATIÈRES ORGANIQUES (60%)	TEXTILE (50%)	RDD (75%)	ENCOMBRANTS (60%)	TOTAL DES MATIÈRES À METTRE EN VALEUR	MATIÈRES À ÉLIMINER EN 2008
Amherst	598.86	519.80	160.67	136.29	9.62	2.56	1.33	310.47	288.39
Arundel	365.44	313.64	92.81	85.06	6.47	1.87	1.06	187.26	178.17
Barkmere	49.07	43.15	13.98	10.87	0.69	0.16	0.07	25.78	23.29
Brébeuf	510.63	436.96	127.78	119.54	9.27	2.72	1.56	260.87	249.77
Huberdeau	398.55	339.45	97.38	94.15	7.51	2.26	1.33	202.62	195.93
Labelle	1 266.26	1 089.03	324.90	293.53	22.05	6.28	3.50	650.26	615.99
La Conception	717.76	616.09	182.39	167.03	12.70	3.66	2.07	367.85	349.91
Lac-Supérieur	862.42	747.09	229.19	197.06	14.10	3.82	2.02	446.19	416.23
La Minerve	871.76	759.74	238.39	196.77	13.48	3.47	1.73	453.84	417.92
Lantier	619.18	537.80	166.65	140.72	9.88	2.62	1.35	321.23	297.95
Montcalm	247.77	215.51	67.14	56.15	3.90	1.02	0.52	128.73	119.04
Mont-Tremblant Ville	4 629.34	3 985.09	1 193.23	1 071.18	79.99	22.63	12.55	2 379.58	2 249.75
Ste-Agathe-des-Monts	4 887.56	4 163.67	1 195.42	1 154.17	91.90	27.62	16.23	2 485.34	2 402.22
Ste-Lucie-des-Laurentides	461.48	398.11	120.20	106.33	7.83	2.18	1.19	237.74	223.74
Saint-Faustin-Lac-Carré	1 541.01	1 321.90	390.36	359.04	27.42	7.93	4.50	789.24	751.76
Val-David	2 124.78	1 819.11	532.98	496.95	38.41	11.24	6.44	1 086.03	1 038.75
Val-des-Lacs	464.38	403.06	124.57	105.69	7.46	1.99	1.03	240.74	223.63
Val-Morin	1 776.29	1 525.39	452.40	412.98	31.32	9.00	5.07	910.77	865.52
TOTAL MRC	22 392.52	19 257.40	5 736.96	5 186.11	391.87	117.56	67.18	11 499.68	10 892.84
Matières pouvant être mises en valeur (86%)	19 257.40	Cette quantité diverge du 11 555 tonnes car la comptabilisation se fait par catégorie de matières comparativement au % global de 60%. 11 499.68							
Objectif de 60% (exclut les consignes)	11 554.44								

5.4.2. Taux annuel de récupération

Le second calcul de performance, et le plus couramment utilisé, est celui du taux de récupération. Il correspond aux objectifs proprement dits par catégorie de matières et par secteur d'activité dans la politique. Il représente le rapport entre la quantité annuelle de matières recyclables récupérées et la quantité annuelle de matières recyclables potentiellement disponibles. Il est important de mentionner que ce taux de récupération est calculé à partir de la portion valorisable d'une filière (ex. : matières recyclables, putrescibles, etc.) et non de la production totale des matières résiduelles. Cette formule s'établit comme suit :

$$\text{Taux de récupération (\%)} = \frac{\text{Quantité annuelle de matières recyclables récupérées (t.)} \times 100}{\text{Quantité annuelle de matières potentiellement disponibles (t.)}}$$

En somme, cet indicateur permet de connaître le rendement du programme de récupération des matières recyclables ou pour tout autre type de matières valorisables ainsi que le niveau d'atteinte de l'objectif de récupération fixé. Récupérer la quantité annuelle potentiellement disponible constituerait l'objectif idéal et ultime. Plus le taux de récupération est élevé et plus les programmes de récupération dans une municipalité sont efficaces.

Le tableau 5-6 suivant indique le taux de récupération de la MRC des Laurentides en 2001 par catégorie de matières comparativement aux objectifs gouvernementaux. Le pourcentage global pour l'ensemble de la MRC des Laurentides est de 18% (3 234 t. / 17 626 t.). C'est la filière des matières recyclables qui indique la meilleure performance parmi toutes les activités de récupération et de valorisation mises en place par les municipalités, avec un taux de récupération de 36% (3 123 t. / 8 752 t.)⁵⁶, alors que l'objectif à atteindre est de 60%⁵⁷. À l'opposé, le taux de récupération des matières putrescibles est très faible soit de 1%. En conclusion, les principales filières sur lesquelles la MRC devra apporter de nouveaux changements dans le système de gestion actuel afin d'améliorer son rendement sont les matières putrescibles et les RDD. Le détail de la compilation des données du tableau 5-6 est présenté à l'annexe 5-2.

Tableau 5-6
Performances actuelles en 2001 et objectifs à atteindre en 2008 par catégorie
de matières sur le territoire de la MRC des Laurentides - Secteur municipal -

Catégorie de matières valorisables	Taux de récupération en 2001	Tonnage récupéré en 2001	Objectifs gouvernementaux	Tonnage à récupérer en 2008
Matières recyclables	36%	3 123	60%	5 737
Matières putrescibles	1%	70	60%	5 186
Textiles	n/d	n/d	50%	392
Encombrants	n/d	n/d	60%	67
RDD	28%	40	75%	118
Consignes ¹	74%	189	80%	203
TOTAL ²	18%	3 234	60%	11 500

Note 1 : Sous la responsabilité de Recyc-Québec.

Note 2 : Le taux de récupération total exclut la consigne.

⁵⁶ Il est juste de souligner que ce taux de performance notable du secteur municipal inclut une bonne partie du secteur des ICI puisque les matières recyclables et les ordures ménagères sont ramassées via la collecte municipale.

⁵⁷ Rappelons que le taux de récupération moyen au Québec pour les matières recyclables est de 15% puisque 322 000 tonnes de matières recyclables ont été récupérées par la collecte sélective en 2000 (Bilan 2000, Recyc-Québec).

Chapitre 6 Les composantes du scénario retenu

6.1	PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS.....	6-1
6.1.1	Mise en contexte (étude économique et technique)	6-1
6.1.2	Scénarios communs d'intervention proposés.....	6-2
6.1.3	Méthode d'évaluation des coûts économiques des scénarios	6-2
6.2	DESCRIPTION DU CONCEPT PROPOSÉ	6-2
6.2.1	Administratif et organisationnel	6-6
6.2.1.1	Structure organisationnelle	6-7
6.2.1.2	Mode de répartition des coûts.....	6-7
6.2.2	Système de collecte et de transport	6-8
6.2.2.1	Service municipal porte-à-porte des matières	6-8
6.2.2.2	Système transitionnel des matières	6-10
6.2.3	Équipement de traitement et d'élimination	6-13
6.2.3.1	Récupération des matières recyclables	6-14
6.2.3.2	Valorisation centralisée et décentralisée des matières putrescibles	6-15
6.2.3.3	Élimination des déchets ultimes.....	6-15

CHAPITRE 6

LES COMPOSANTES DU SCÉNARIO RETENU

La MRC des Laurentides souhaite atteindre les objectifs gouvernementaux en matière de récupération, et ce, dans le respect des échéanciers prévus (2008). Pour ce faire, intensifier les activités de mise en valeur à l'ensemble du territoire en mettant en place des programmes efficaces de même qu'impliquer les instances municipales et la population s'avèrent essentiels.

Un exercice d'évaluation de scénarios a été réalisé au sein de la MRC des Laurentides dans le courant de l'année 2002-2003. Cet exercice de planification régionale a constitué un processus laborieux et fort enrichissant pour les élus municipaux du territoire et les décisions qui en ont découlé engendreront dans les prochaines années à venir des impacts considérables sur l'ensemble de l'organisation de la gestion des matières résiduelles. L'exercice a principalement tenu compte des caractéristiques et activités propres à la MRC, notamment de l'étendue et de la répartition de son territoire, des activités et des particularités territoriales, des organismes de gestion présentement en place ainsi que des installations utilisées. Le présent chapitre décrit les principaux scénarios qui ont été analysés et proposés dont celui retenu par la MRC au printemps 2003.

6.1 PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS

6.1.1 Mise en contexte (étude économique et technique)

Le choix judicieux d'un scénario doit à l'ordinaire reposer sur les résultats d'une analyse comparative de plusieurs scénarios, basée à partir de critères économiques, financiers, techniques, environnementaux et socio-politiques. À cet effet, l'analyse de chaque option envisageable à l'égard de la réduction à la source, du réemploi, du recyclage, de la valorisation et de l'élimination permettra de faire ressortir les avantages et les inconvénients afin d'en arriver, ultérieurement, à faire adopter un scénario optimal, acceptable et le plus adapté à la réalité socio-économique du territoire de planification.

À prime abord, il est important de préciser que depuis le tout début de l'exercice de mise en branle des projets de plan de gestion des matières résiduelles, les MRC des Laurentides et d'Antoine-Labelle ont exprimé le désir de travailler en étroite collaboration. De par la présence de plusieurs organismes de gestion des déchets sur l'ensemble des deux territoires, les MRC ont conclu de développer un partenariat qui s'est traduit par le partage d'une ressource professionnelle et la création d'un comité inter-MRC.

Ce comité est composé d'élus et de représentants de chacune des MRC, des responsables des régies intermunicipales œuvrant sur les deux territoires de MRC en matières de gestion des déchets (RIRHL, RIDR et RIDL) ainsi que de la chargée de projet responsable des plans de gestion. Ce comité a comme principaux mandats d'apporter des recommandations aux conseils des maires, de voir au bon déroulement de la réalisation des projets de plan de gestion et d'analyser toutes les stratégies ou options possibles des gestion applicables à l'ensemble des deux (2) territoires. Rendu à l'étape de réalisation de scénarios, les MRC ont convenu de faire appel à une firme externe afin de réaliser une étude technique et économique d'éléments de scénarios qui fut supervisée par la responsable du projet.

Dans le cadre de ce mandat, ce sont les services de la firme *Roche Ltée* qui ont été retenus. L'objectif de ce mandat était de produire une étude d'opportunité sur des éléments de scénarios afin de choisir les composantes optimales. L'étude a couvert les territoires des MRC des Laurentides et d'Antoine-Labelle, tant pour les matières résiduelles originant des secteurs municipal, ICI (industriel, commercial et institutionnel) que C&D (construction et démolition).

Les résultats de cette étude ont permis de fournir un éclairage juste quant aux décisions qu'ont dû prendre les élus municipaux des MRC des Laurentides et d'Antoine-Labelle sur le choix des modes de gestion et des équipements à consolider ou à implanter en matière de gestion des matières résiduelles en vue de répondre aux exigences de la Loi.

6.1.2 Scénarios communs d'intervention proposés

Comme il a été mentionné antérieurement, la grande majorité des municipalités des MRC des Laurentides et d'Antoine-Labelle possèdent actuellement le même système de gestion et d'opérations par le biais des trois régies intermunicipales en place. Ainsi, différents scénarios de réalisation ont été développés, notamment en considérant une intensification des activités de récupération actuelles (intégration des municipalités non participantes), tout en tenant compte également de la logistique de desserte du service opérée par les régies. Au total, c'est un peu plus d'une quinzaine de scénarios qui ont été étudiés par le comité de PGMR.

6.1.3 Méthode d'évaluation des coûts économiques des scénarios

L'étude réalisée par *Roche Ltée* constitue avant tout une étude d'opportunité basée sur une analyse économique et technique dont le but visait essentiellement à fournir des estimations de coûts pour diverses options envisageables. Les coûts présentés n'ont pas tenu compte du mode de tarification actuellement en place et opéré par les régies intermunicipales présentes sur le territoire.

Toutes les données qui ont été compilées dans le cadre de la réalisation du projet de plan de gestion (bilan de masse, évaluation du tonnage projeté par catégorie de matières et selon objectif, nombre de portes, distance des collectes et transport, etc.) ont permis de servir d'assise à l'évaluation des coûts par la firme *Roche Ltée*. Les coûts totaux de tous les scénarios ont été présentés par MRC et évalués en tenant compte d'une multitude de facteurs (ex. : collecte & transport de chacune des municipalités, tonnage projeté selon l'atteinte des objectifs 2008 par catégorie de matières, mise aux normes des équipements, etc.).

6.2 DESCRIPTION DU CONCEPT PROPOSÉ

Suite aux différents travaux d'analyse menés par le comité, ce dernier a proposé, au printemps 2003, des recommandations auprès des conseils des maires des MRC respectives. Le 3 juillet 2003, la MRC des Laurentides adoptait officiellement un grand scénario de gestion des matières résiduelles pour son territoire. Une copie de cette décision (résolution n° 2003.07.3100) à l'égard du scénario retenu est fournie à l'annexe 6.

Le concept proposé (ou scénario retenu) repose sur une vision intégrée de la gestion des matières résiduelles dont la mise en œuvre de ses principales composantes vise plutôt l'horizon 2008-2010. La figure montrée à la page suivante résume de façon schématique ses principales composantes.

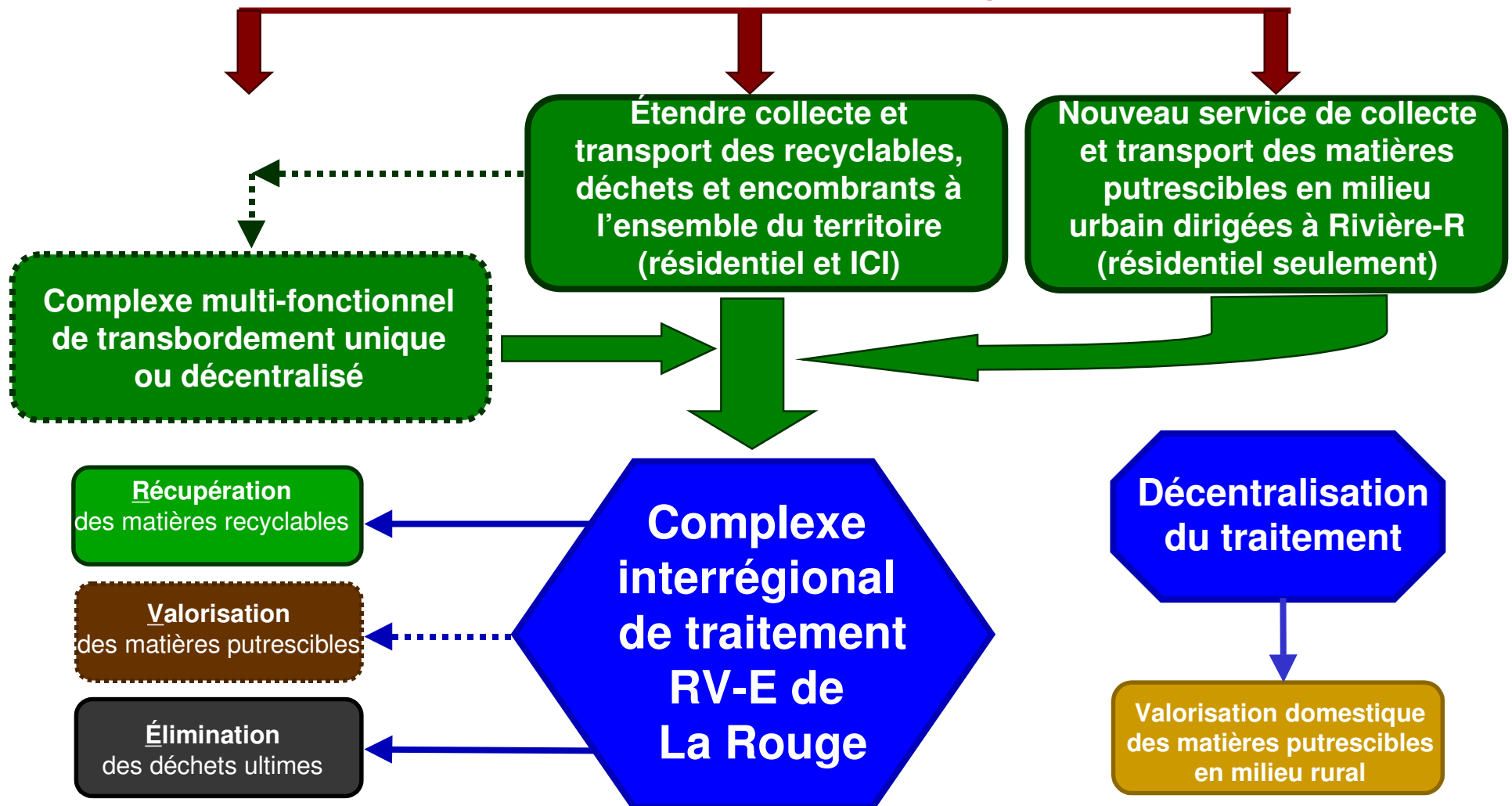


Municipalité régionale de
comté des Laurentides

Entité régionale de gestion des matières résiduelles

Figure 6-1

Gère l'ensemble des diverses activités de
planification, administration, promotion,
suivi et d'encadrement technique



Un nouvel encadrement organisationnel

Le scénario retenu sous-tend une importante réorganisation de la gestion actuelle des matières résiduelles sur le plan régional.

Sur la base du principe de l'imputabilité financière et fonctionnelle de chacun des systèmes proposés, la MRC préconise la révision du mode organisationnel en privilégiant, dans un premier temps, son organisation afin d'exercer la compétence en gestion des matières résiduelles pour la totalité de ses municipalités.

Cette nouvelle responsabilité de la MRC et les nouvelles exigences de rendement et d'imputabilité nécessiteront, par ailleurs, une révision importante des mandats actuels des régies existantes et des ententes entre les différents partenaires, notamment en regard des exigences accrues en matière de planification, de suivi environnemental et du PGMR ainsi que d'un nouveau mode de répartition des coûts. Ce mode de répartition, dont les modalités resteront à définir dans le cadre de la mise en œuvre du PGMR, sera basé sur l'opération de chacun des systèmes ainsi que sur la prise en compte des quantités de matières produites par les municipalités et les autres clients.

Des collectes desservant l'ensemble de la population et adaptées au milieu

Les collectes des ordures ménagères et des matières recyclables seront étendues, à moyen terme, à l'ensemble des municipalités du territoire en intégrant à la fois les résidences et l'ensemble des ICI, y compris le pôle touristique de la Station Mont-Tremblant. Des adaptations particulières seront effectuées afin de desservir certains lieux touristiques et établissements d'envergure. Une troisième collecte pour les matières putrescibles sera également implantée. Ce type de collecte se limitera toutefois aux secteurs urbanisés situés le long de l'axe routier de la 117.

Au niveau des ICI, il est entendu que les déchets ultimes en provenance de ce secteur pourront être enfouis au LES de Rivière-Rouge, à la seule condition que des mesures particulières soient prises pour ce secteur d'activité afin qu'il puisse atteindre l'objectif global (75%) de mise en valeur qui lui est fixé par le gouvernement.

Pour en arriver à ces fins, les collectes des différentes matières de ce secteur devront, à plus ou moins brève échéance, être intégrées au service municipal de collecte selon des modalités à préciser.

Un réseau d'équipements à parfaire

Le système projeté requerra des investissements importants pour la mise à niveau d'un réseau multifonctionnel et décentralisé d'équipements:

- ✧ Mise en place du **Complexe interrégional de traitement RV-E de La Rouge**, sis à Rivière-Rouge, où se destinera la majorité des matières résiduelles originant de la MRC des Laurentides et une partie du secteur de la Vallée de la Rouge de la MRC d'Antoine-Labelle:
 - traitement des matières recyclables en provenance de la totalité de la MRC d'Antoine-Labelle et de la majorité de la MRC des Laurentides à l'aide du centre de tri actuel;
 - nouvelle plate-forme de compostage pour la valorisation des matières putrescibles dont sa localisation à l'échelle des Laurentides restera à définir;
 - sécurisation environnementale du lieu d'enfouissement sanitaire actuel;

- consolidation du dépôt permanent actuel de RDD.
- ✧ Réalisation d'un complexe multifonctionnel de transbordement des matières dans la zone de Tremblant:
 - implantation d'un pôle central de transbordement pour diverses matières (déchets ultimes, recyclables, etc.);
 - possibilité d'un éco-centre connexe au complexe.
- ✧ Implantation d'un service décentralisé:
 - un réseau d'éco-centres pour un service plus rapproché des citoyens des principales agglomérations pour le réemploi et la récupération des autres types de matières (ex. RDD, encombrants, matériaux secs, textile, etc.);
 - traitement des matières putrescibles en milieu rural directement à la source, soit par le biais du compostage domestique à la maison.

Une description plus détaillée de tous les éléments qui composent l'ensemble du système proposé est présentée dans les pages suivantes et s'articule principalement en fonction des trois (3) grands volets suivants :

- administratif et organisationnel;
- système de collecte et de transport;
- équipement de traitement et d'élimination.

6.2.1 Administratif et organisationnel

Ce premier volet fait référence au système de gestion à mettre en place, notamment en misant sur une forme de gestion publique et régionale ou interrégionale. Depuis 2001, la MRC possède le rôle de la planification de la gestion des matières résiduelles (PGMR) sur son territoire. Depuis 1995, et particulièrement en 1997, la majorité des municipalités du territoire ont délégué leurs responsabilités au niveau opérationnel aux deux (2) régies intermunicipales qui se partagent la gestion des déchets sur l'ensemble des deux (2) territoires des MRC des Laurentides et d'Antoine-Labelle⁵⁸. La première, RIRHL, s'occupe du système de collecte et de transport des matières et du traitement des matières recyclables, alors que la seconde, RIDR, concentre ses activités à la gestion du lieu d'enfouissement sanitaire. D'autre part, certaines municipalités conservent toujours leurs responsabilités à l'égard de la gestion des matières résiduelles et possèdent leur propre dépôt en tranchée ou, encore, des contrats avec le privé pour la disposition générale de leurs matières. Ce portrait du territoire, présentant une disparité élevée, engendre une complexité en matière de gestion et de planification des déchets, tant sur le plan administratif qu'organisationnel.

Par ailleurs, avec les exigences gouvernementales nouvellement imposées et à venir (sécurisation des infrastructures, objectifs à atteindre, programme de suivi et indicateurs de performance, dernières tendances préconisées par le gouvernement⁵⁹, etc.), les

⁵⁸ Il existe une troisième régie s'occupant exclusivement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle et desservant seulement le secteur de la Lièvre, soit celle de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL).

⁵⁹ Le projet de loi no 102, adopté en décembre 2002, confirme une participation financière et obligatoire jusqu'à 50% des coûts nets de la collecte sélective par les industries de contenants, d'emballages et d'imprimés. Un projet de règlement est présentement en cours et il est envisagé que le remboursement aux municipalités sera préétabli en fonction de certains critères d'analyse, notamment en relation à la performance des coûts réels associés aux activités de récupération. Adopté également en décembre 2002, le projet de loi no 130 obligera de charger un coût additionnel sur les coûts d'enfouissement. L'ensemble de cette somme prélevée, au détriment des activités d'élimination, sera géré par Recyc-Québec et servira, par la suite, à fournir un soutien financier aux municipalités pour la mise en place éventuelle de divers programmes de mise en valeur des matières.

évolutions technologiques et les réalités du marché, le système de gestion actuel peut difficilement répondre adéquatement.

6.2.1.1 Structure organisationnelle

Le type de structure organisationnelle préconisé vise la mise en place graduelle d'un nouvel encadrement gérant l'ensemble des diverses activités telles que la planification, l'administration, la promotion et le suivi du PGMR, la supervision d'études techniques, etc. En raison des nouvelles exigences sur le plan technologique et environnemental ainsi que de la complexité accrue des modes de gestion à mettre en place, la MRC des Laurentides entend proposer au cours des prochaines années une révision des rôles et du fonctionnement des divers intervenants liés à la gestion actuelle des matières résiduelles. Divers aspects seront analysés et peuvent engendrer des modifications éventuelles au sein des organismes en place, tels que :

- pertinence de maintenir ou de revoir le rôle et les mandats des régies;
- adhésion obligatoire de toutes les municipalités à ces structures regroupées de gestion;
- partenariats public/privé à développer davantage;
- nouvelles responsabilités additionnelles de la MRC à définir, outre son mandat de planification du PGMR;
- rôle des OSBL dans certaines activités plus spécifiques du cycle de la mise en valeur des matières résiduelles (ex. : gestion des éco-centres), etc.

Toutefois, il importe de souligner que les démarches envisagées pour la mise en branle de ce nouvel encadrement organisationnel ne viendront en parallèle compromettre tous les efforts des municipalités et des actions à entreprendre même à court terme en vue d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement.

6.2.1.2 Mode de répartition des coûts

Le mode de répartition actuel des coûts entre les municipalités membres des régies est principalement basé sur un système de tarification à la porte, système appliqué par toutes les régies en place (RIRHL, RIDR et RIDL). Les coûts du système de gestion des régies sont répartis au prorata du nombre total de logements par municipalité, incluant les portes saisonnières et les ICI. L'application de ce principe fait en sorte qu'une municipalité peut défrayer un coût de service sans toutefois tenir compte de son positionnement géographique (distance et topographie) et de sa production réelle de matières résiduelles.

À l'opposé, le principe de la tarification des déchets au poids constitue une méthode alternative plus incitative visant à faire réduire la quantité des résidus à éliminer puisqu'il responsabilise davantage les producteurs de déchets. En effet, conscients qu'ils doivent payer en fonction de la quantité de résidus qu'ils génèrent, ils réalisent ainsi l'intérêt de réduire à la source et de récupérer leurs résidus pour des fins de réemploi, de recyclage ou de valorisation. Dès lors, la tarification prenant en compte les déchets au poids rend donc possible une plus grande équité.

Dans le cas de la MRC des Laurentides, la tarification au poids pourrait s'appliquer spécifiquement pour le volet disposition en proportion à la quantité de matières envoyées vers la filière de traitement ou d'élimination, en combinaison avec une tarification uniforme par porte pour le volet système de collecte et transport.

Ainsi, dans le cadre du processus de révision du système de tarification, la MRC des Laurentides souhaite privilégier l'imputabilité des coûts. Cette imputabilité sous-entend : tarifier la municipalité en proportion de sa production réelle de déchets ainsi que des systèmes et/ou équipements qu'elle utilise. Ce mode tiendrait compte évidemment de l'apport du secteur des ICI dans les coûts d'exploitation des infrastructures en appliquant un mode de tarification particulier pour celui-ci.

En somme, la révision, l'implantation et l'application d'un nouveau mode de répartition des coûts impliquera d'importants changements techniques, sociaux et réglementaires et, par conséquent, des coûts leurs seront associés. Des études devront être amorcées sur les nouvelles possibilités de partage des coûts des municipalités mais également du secteur ICI, d'où la création d'un groupe de travail qui sera chargé d'analyser toutes les alternatives.

6.2.2 Système de collecte et de transport

Le volet système de collecte et de transport fait référence ici à l'organisation des types de collectes des matières ainsi qu'à toute la logistique du transport qui en découle. La collecte et le transport représentent toujours un aspect central dans le cadre d'un exercice de planification régionale. La MRC des Laurentides possède un vaste territoire à couvrir avec une superficie de 2 500 km². Pour ce faire, le transport consiste un enjeu des plus important à considérer. C'est pourquoi, il importe de bien choisir les types et méthodes de collecte et de transport en les adaptant le plus possible aux réalités géographiques et économiques du territoire à desservir.

6.2.2.1 Service municipal porte-à-porte des matières

La collecte et le transport porte-à-porte des matières constituent des services directs, d'une grande simplicité et fort appréciés par les citoyens. Bien que la MRC des Laurentides soit caractérisée par un milieu rural sur une bonne partie de son territoire, il n'en demeure pas moins que la majorité des municipalités bénéficient depuis plusieurs années d'un service porte-à-porte pour les matières recyclables, encombrants et, bien sûr, pour les déchets ultimes. Le projet propose ici d'étendre la collecte partout sur le territoire en y renforçant les activités actuelles, mais également, en implantant une troisième collecte porte-à-porte, communément appelé « *troisième voie* », pour les matières putrescibles dans certains secteurs du territoire.

Matières recyclables

La collecte porte-à-porte des matières recyclables (papier-carton, verre, plastique et métal) offre un meilleur rendement que par apport volontaire. C'est pourquoi elle a été privilégiée pour l'atteinte des objectifs et sera étendue à l'ensemble des municipalités de la MRC des Laurentides. Cette collecte est effectuée dans la majorité des cas aux deux semaines et sera fort possiblement maintenue à cette fréquence (26 collectes/an), à l'aide de bacs roulants⁶⁰ qui seront d'une capacité passant de 240 litres à 360 litres dorénavant pour le bénéfice des nouveaux ménages⁶¹.

⁶⁰ *Collecte sélective Québec* offre une aide financière pour l'achat de bacs de récupération ainsi que pour le financement d'une campagne d'information. Dès lors, il est possible pour les municipalités de bénéficier de ce programme de subvention. Ce soutien peut atteindre jusqu'à 9,00\$ par ménage.

⁶¹ Le recours aux équipements tels que bacs roulants sera adapté en fonction de certaines particularités du territoire.

Matières putrescibles

Les mesures de valorisation des matières putrescibles qui ont été retenues ici tiennent compte à la fois du contexte et des réalités socio-économiques (faible densité, lieu touristique et de villégiature) du territoire Laurentidien, en plus de respecter le premier principe des 3RV-E, soit la réduction à la source.

Il a été convenu de procéder à la collecte porte-à-porte des matières putrescibles dans les secteurs urbains situés le long de l'axe routier de la 117 (municipalités de Val-Morin, Val-David, Ste-Agathe-des-Monts, St-Faustin-Lac-Carré, Mont-Tremblant et Labelle). Cette forme de collecte permettra de fournir un service direct à la population et desservira aux environs de 70% des ménages⁶² (26 000) sur le territoire de la MRC d'ici 2008. Le recours à l'utilisation de bacs roulants de type « compostainer » dotés d'une capacité chacune de 240 litres est préconisé et sera fourni à l'ensemble des ménages desservis par ce type de collecte. Par ailleurs, un programme de compostage domestique⁶³ sera également implanté dans les secteurs plus ruraux et desservira approximativement 30% des ménages (12 000) du territoire.

De plus, il est prôné de procéder à des collectes porte-à-porte pour les feuilles, gazon et branches qui ne peuvent être laissés sur place et qui seront instaurées uniquement dans les municipalités semi-urbaines. Le nombre de fréquence de ce type de collecte sera à déterminer. Dans les municipalités rurales, il sera recommandé de faire l'usage et des bonnes pratiques de l'herbicyclage : mode de valorisation qui consiste à laisser sur place les feuilles et le gazon après la tonte de la pelouse.

Encombrants

Il existe actuellement dans toutes les municipalités des collectes porte-à-porte pour les encombrants et/ou gros objets lourds. Ce type de service sera maintenu et étendu à l'ensemble des municipalités du territoire en y adaptant une fréquence particulière selon le type de milieu (rural vs urbain). Il est important de considérer que grandement appréciée par les citoyens, elle permettra de fournir un service en complémentarité à l'implantation d'un réseau d'éco-centres sur le territoire.

Déchets ultimes

La collecte porte-à-porte des ordures ménagères est le type de collecte traditionnellement pratiquée dans toutes les municipalités. On y prévoit très peu de changements. Toutefois, puisque l'instauration d'une troisième collecte pour les matières putrescibles devrait en théorie faire diminuer la quantité de déchets à éliminer, une révision quant à la diminution de la fréquence de cette collecte devra s'en suivre.

Le nombre de collecte par année devra être harmonisé à l'ensemble des municipalités à l'exception des secteurs plus urbanisés. Cette forme de rationalisation de cette collecte jumelée à la diminution des quantités destinées à être enfouies, va permettre de récupérer des montants et de les réinvestir dans

⁶² Estimation du nombre de ménages projeté à partir du nombre total de logements des municipalités inscrit au rôle d'évaluation de la MRC.

⁶³ Il existe au Québec des programmes d'aide pour financer l'implantation de programme de compostage domestique au sein des municipalités. Le coût de revient pour l'achat d'un composteur domestique est d'environ 25\$ par ménage (un composteur par ménage), incluant le programme de formation.

d'autres activités de mise en valeur. Par ailleurs, l'achat de bacs noirs sera maintenu et étendu à l'ensemble du territoire. Les bacs roulants d'une capacité moindre, en lien avec la diminution du volume éventuel, passeront dorénavant de 360 litres à 240 litres et seront fournis aux nouveaux ménages.

L'expérience des bacs roulants sur le territoire a démontré jusqu'à présent que la grande majorité des citoyens apprécie l'utilisation de ce contenant; 70% des municipalités sont desservies présentement à l'aide de bacs roulants pour la collecte sélective (bacs verts de 240 litres) et les ordures ménagères (bacs noirs de 360 litres).

Service municipal porte-à-porte des ICI

Les matières résiduelles d'origine ICI représentent un important potentiel de mise en valeur et, conséquemment, leur récupération s'avère nécessaire pour l'atteinte de l'objectif global de 65%, tout secteur confondu. À l'opposé, bien qu'en intensifiant les efforts de mise en valeur à son maximum auprès des ICI, il en résultera toujours des résidus devant être éliminés. Ainsi, les matières résiduelles provenant des ICI constituent une part importante de matières valorisables et éliminables. Acheminer les matières originant des ICI vers les équipements municipaux constitue un objectif déterminant pour la MRC des Laurentides afin de s'assurer de la rentabilisation des installations, telles que du centre de tri et du LES de Rivière-Rouge.

La collecte municipale porte-à-porte dessert présentement une partie des ICI du territoire pour les recyclables, déchets ultimes et encombrants. Il est envisagé d'étendre ce service à tous les ICI du territoire de planification. Ce mode d'organisation permettra de mieux contrôler la destination finale des matières auprès des installations de traitement et d'élimination municipales ainsi que d'assurer l'atteinte de leur objectif global de 75%. Toutefois, une étude devra être réalisée en vue de l'intégration des ICI à la collecte municipale. Une réglementation pour cette nouvelle responsabilité par le milieu municipal pourra en émaner.

D'autre part, au niveau des contrats de collecte, les ententes de services pourront être maintenues avec le secteur privé et les différentes collectes de desserte seront établies selon les deux secteurs d'activités : résidentiel et ICI.

6.2.2.2 Système transitionnel des matières

Complexe de transbordement multi-fonctionnel

Les postes de transbordement sont des installations permettant de faire transiter provisoirement les matières, par exemple pour les ordures ménagères, les matières recyclables ou autres types de matières vers des lieux de destination finale. Ces postes permettent aux transporteurs de limiter le nombre de voyages en utilisant des camions semi-remorques. Ces derniers ont une grande capacité et peuvent engendrer de grandes économies en terme de coûts de transport lorsque les tonnages et les distances parcourues atteignent les seuils requis.

Comme il a déjà été mentionné au chapitre 2 (se référer à la [section 2.3.1.](#)), il existe présentement un endroit dans la zone de Tremblant servant à transiter les déchets solides. Ce parc à conteneurs ou lieu de disposition temporaire dessert la grande majorité des déchets issus des diverses activités résidentielles et commerciales de la Station Mont-Tremblant. Le contrat de disposition est assumé par un entrepreneur privé de la région. Depuis quelques années, ce secteur du territoire connaît une explosion économique fort importante. L'aménagement conçu dans cette partie du

territoire, la forte densité de population durant les hautes périodes saisonnières ainsi que l'importante proximité des activités récréotouristiques engendrent aujourd'hui une problématique particulière de cohabitation. À cet effet, la nécessité de revoir le mode organisationnel et opérationnel en matières de gestion des déchets de ce secteur en fonction des besoins existants est devenue au fil du temps probant.

Ainsi, une étude de faisabilité devra être réalisée afin d'y définir le type d'installation et la capacité nécessaire, les catégories de matières à disposer (ordures ménagères, matières recyclables, débris de construction et de démolition), la nature des matières (résidentiel vs commercial), le type de gestion (public ou privé), l'emplacement de cet équipement sur le territoire ainsi que les coûts réels affiliés à son exploitation. Cette installation pourrait prendre la forme d'un complexe de transbordement multi-fonctionnel, en complémentarité à un éco-centre, en y priorisant les activités de réemploi et de récupération sur le site. Des ententes de service avec le secteur privé ou autre organisme pourraient en découler. En somme, cette étude permettra de justifier la pertinence de l'implantation d'un tel équipement sur le territoire et de proposer des modalités de gestion.

À titre indicatif seulement, la réalisation du bilan de masse des matières résiduelles de 2001 a permis de démontrer que la zone de Tremblant génère environ un peu plus de 15 000 tonnes de matières, secteur tout confondu (municipal, ICI et C&D). En se référant à la [carte 11](#), à la [section 3.4.1.](#) du chapitre 3, on peut aisément projeter la proportion importante de matières résiduelles qui sera générée dans ce secteur de par l'impact considérable qu'engendreront, à plus ou moins long terme, les activités reliées à la construction de la troisième phase de la Station de Mont-Tremblant (2000-2010)⁶⁴.

Système décentralisé de petits dépôts volontaires (éco-centres, ressourceries, etc.)

En ce qui concerne les autres types de matières, notamment réutilisables et comprenant tous les encombrants ou les objets lourds mais aussi les objets usuels tels que la vaisselle; les appareils électriques; le matériel informatique; les vêtements, etc... le plan de gestion prévoit prendre des mesures afin de favoriser et/ou d'augmenter leur mise en valeur.

Actuellement, il n'existe qu'un seul éco-centre sur le territoire de la MRC des Laurentides, soit celui de la municipalité de Lantier (mis en opération dans le courant de l'année 2002) ainsi que deux (2) postes de transbordement ou parcs à conteneurs pour les encombrants et matériaux secs (Mont-Tremblant et Ste-Agathe-des-Monts). Les deux derniers, opérés par le privé, possèdent des ententes avec la RIDR afin de fournir un service par apport volontaire aux municipalités membres de cette régie.

La MRC des Laurentides entend implanter un système décentralisé de petits dépôts volontaires (ex. : éco-centres) qui permettra de pallier au problème des matières réutilisables, des matériaux secs ou autres types de matières. Ces établissements, permettant de fournir un service plus rapproché aux citoyens des principales agglomérations, auront le mandat de prendre en charge l'ensemble des matières réutilisables et récupérables et de leur donner une deuxième vie, soit en les dirigeant vers des organismes communautaires ou privés existants et œuvrant dans le domaine du réemploi (comptoirs vestimentaires, friperies, etc.). À la fin de l'implantation de ce réseau, chaque citoyen devra idéalement avoir accès à un éco-centre dans un rayon limité de desserte.

⁶⁴ Selon le *Plan directeur préliminaire de mise en valeur 2000-2010* réalisé par la Station Mont-Tremblant, Février 2001.

À cet effet, il est prévu de renforcer les activités courantes de récupération des débris de construction et de démolition en y intégrant la mise en valeur des autres types de matières (RDD, encombrants, textile, etc.) et ce, par l'implantation d'un éco-centre dans chacun des secteurs suivants : à Mont-Tremblant et à Ste-Agathe-des-Monts. De plus, l'implantation d'un entrepôt de valorisation connexe au complexe interrégional RV-E de La Rouge, en collaboration avec les municipalités du secteur de La Rouge dans la MRC d'Antoine-Labelle, est également prévue et permettra de desservir les municipalités localisées dans la partie plus au nord du territoire (La Minerve, Labelle et La Conception).

L'organisme responsable de la gestion des équipements pourra établir un nouveau partenariat avec les organismes du milieu intéressés par ce domaine. Ainsi, le mode de gestion et de financement de ces équipements (exploitation des éco-centres) devra être défini ultérieurement entre le milieu municipal et le ou les intervenants concernés. Il existe à travers le Québec de beaux exemples fort intéressants de partenariat; certaines municipalités ont développé des ententes de gestion avec le privé ou des organismes du milieu alors que d'autres sont directement propriétaires ou par l'entremise d'une régie.

Un réseau de ressourceries⁶⁵ est actuellement en plein essor; 40 ressourceries sont déjà en place et des projets sont en cours d'analyse pour se rendre à 90. Une ressourcerie c'est essentiellement une entreprise d'économie sociale dédiée au 3RV et pouvant être subventionnée par le ministère de l'Environnement. C'est une avenue qui pourrait être envisagée pour la gestion et l'opération des éco-centres.

Des démarches sont en cours d'étude présentement sur le terrain et une analyse de pré-faisabilité a été réalisée en janvier 2004 pour être déposée au MENV. L'objectif vise essentiellement l'implantation d'une ressourcerie et de plusieurs éco-centres couvrant les deux (2) territoires des MRC des Laurentides et d'Antoine-Labelle⁶⁶. Il s'agira ainsi dans le courant de l'année 2005-2006 de poursuivre les démarches déjà entamées et d'y déterminer la localisation officielle des deux (2) éco-centres prévus.

En somme, les municipalités ont tout à gagner en s'impliquant financièrement dans un projet de réseau d'éco-centres et/ou de ressourceries. Au même titre, que l'enfouissement des déchets ultimes, les municipalités assurent un service permanent et complet à leurs citoyens pour toutes les matières; ce qui contribuera en bout de ligne, tout comme les programmes de recyclage et de compostage, à faire augmenter le taux de récupération ainsi qu'à réaliser des économies substantielles en frais d'enfouissement.

Récupération des RDD

Au niveau des RDD, bien qu'ils occupent seulement 1% en poids de la composition des matières résiduelles, il importe de souligner que ces résidus sont parmi les plus dommageables, avec les matières putrescibles, dans les lieux d'enfouissement sanitaire. La MRC consciente des effets qu'ont ces résidus dans l'environnement,

⁶⁵ Cet endroit est destiné à accueillir de façon transitoire et sélective les résidus ménagers qui ne peuvent ou ne doivent pas être présentés aux collectes traditionnelles ou qui nécessitent un traitement particulier. On y retrouve habituellement des activités reliées à la réintégration sociale ainsi qu'à l'adaptation et la formation de la main-d'œuvre, tout en visant la création d'emplois viables. Au Québec, le mot « Ressourcerie » est une marque de commerce déposée.

⁶⁶ Selon cette analyse, le projet de ressourcerie opérerait trois (3) éco-centres (Ferme-Neuve, Mont-Tremblant et Ste-Agathe-des-Monts) ainsi que deux (2) entrepôts de valorisation connexes aux deux complexes de La Lièvre (à Mont-Laurier) et de La Rouge (à Rivière-Rouge), où y logerait principalement le siège social et administratif de la ressourcerie.

souhaite proposer certaines mesures afin de maximiser leur détournement de l'enfouissement.

Par ailleurs, l'action 11 du *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008* prévoit un règlement obligeant les entreprises qui fabriquent et mettent en marché des produits ayant un caractère de dangerosité à les récupérer et à les traiter, que ce soit sur une base individuelle ou par adhésion à un organisme agréé. Lorsque la *Société de gestion des huiles usées* (SOGHU), accompagnée d'*Éco-peinture*⁶⁷ et présentement en opération, sera mise en place, ces organismes agréés prendront tous deux entièrement en charge la récupération et la valorisation des huiles usées et des filtres ainsi que des restants de peinture. Ainsi, les municipalités du Québec n'auraient plus à se préoccuper de l'objectif de récupération fixé à 75% pour ce type de matières dans le cadre de leur plan de gestion. À l'heure actuelle, cette responsabilité revient aux municipalités d'assumer les coûts de la collecte et du transport des vieilles peintures et huiles usées ou tout autre résidu domestique dangereux, tels les que bombonnes, batteries, pesticides, etc.

En supposant qu'à moyen terme, une bonne partie des RDD ne relèverait plus du milieu municipal, la MRC des Laurentides désire demeurer active en ce domaine en entreprenant, entre-temps, quelques actions notamment en consolidant l'existence actuelle du dépôt permanent de RDD localisé à Rivière-Rouge. Il est donc prévu d'étendre l'utilisation de ce dépôt permanent de RDD à toutes les municipalités de la MRC des Laurentides. Cet équipement permet, à des coûts raisonnables, de récupérer et d'entreposer temporairement les RDD de façon sécuritaire jusqu'à ce que leur quantité soit suffisante pour être récupérée par des entreprises spécialisées en ce domaine.

Par ailleurs, la MRC souhaite également développer des ententes avec les principaux récupérateurs de RDD du territoire (ex. détaillants tels que Rona, Canadian Tire, etc.). À cet effet, il est prévu de mettre sur pied, en partenariat avec les entreprises et organismes concernés, un programme d'information faisant la promotion des divers endroits sur le territoire où les RDD font l'objet d'une récupération à des fins de valorisation ou d'élimination sécuritaire.

Aussi, il importe de souligner que l'étude de faisabilité en vue d'implanter un réseau d'éco-centres permettra de réviser les besoins et la nécessité d'implanter un second lieu de dépôt de RDD au sein par exemple d'un éco-centre en particulier. Cette possibilité pourra éventuellement être envisagée.

6.2.3 Équipement de traitement et d'élimination

Dans le cycle de gestion des matières résiduelles, toute matière doit nécessairement en arriver à un stade ultime, soit être traitée ou éliminée. La mise en valeur des résidus, au lieu de leur élimination, amène l'implantation et l'exploitation de diverses infrastructures appropriées à chaque type de résidus. Un centre de tri et un lieu d'enfouissement sanitaire sont localisés au site de Rivière-Rouge, territoire de la MRC d'Antoine-Labelle. La position de la MRC des Laurentides à cet égard est non seulement de conserver ces installations et ces investissements acquis depuis plusieurs années mais, de les consolider en renforçant le pôle de Rivière-Rouge afin d'en créer un complexe multifonctionnel de gestion intégrée des matières résiduelles visant la récupération, la valorisation possible et

⁶⁷ L'entreprise, située à Pointe-Claire, est une société sans but lucratif entièrement financée par ses membres recrutés dans l'industrie. Sa mission consiste à s'assurer que les résidus de peinture et les contenants soient ramassés et revalorisés. Ces résidus sont acheminés par la suite chez *Peintures Récupérées du Québec inc.* afin d'être traités.

l'élimination. Le *Complexe interrégional de traitement RV-E de La Rouge*⁶⁸ deviendra le lieu central et opérationnel des infrastructures servant à traiter les principales matières, telles que les recyclables, putrescibles ou organiques et déchets ultimes originant principalement de la MRC des Laurentides.

Néanmoins, l'intensité et la diversité accrues des activités (ex.: circulation véhiculaire) qui découleront de ce projet engendreront des effets additionnels (ex.: bruit, poussière, odeurs, perte d'habitat, détérioration des routes et de l'eau, etc.) sur l'ensemble du milieu environnant. À cet effet, le PGMR propose la réalisation d'une analyse globale des impacts potentiels cumulatifs à plus long terme pouvant être ainsi générés:

- il s'agit d'une étude prospective qui analyse l'ensemble des composantes et activités du projet au-delà de l'horizon de planification 2004-2008;
- cette étude peut être relativement sommaire, mais complète en touchant l'ensemble des composantes et activités;
- les études environnementales et les certificats d'autorisations du MENV (ex.: LES, plate-forme de compostage), bien que pouvant être très poussées sur le plan technique, n'offrent généralement pas la possibilité d'avoir une vision globale et intégrée des effets.

6.2.3.1 Récupération des matières recyclables

Selon le scénario retenu, il est projeté d'étendre la collecte porte-à-porte sur l'ensemble du territoire en acheminant les matières recyclables issues du résidentiel et des ICI vers le centre de tri de Rivière-Rouge pour traitement, à l'exception du secteur sud où les matières seront acheminées et traitées au Centre de Tri-CFER de Lachute⁶⁹.

Pour ce volet, ce scénario considère deux (2) territoires de dessertes partagés entre les deux principaux centre de tri de la région administrative des Laurentides, soit à Rivière-Rouge et à Lachute. Avec le scénario retenu, le centre de tri de Rivière-Rouge augmentera sa capacité de production à près de 10 000 tonnes/an⁷⁰ d'ici 2008 en desservant les 12 municipalités du territoire et tout le secteur ICI s'y rattachant ainsi que la totalité des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle. Par ailleurs, c'est environ 2 000 tonnes (selon projection 2008) de matières recyclables qui seront acheminés du secteur sud vers le centre de tri de Lachute.

Seul un meilleur rendement du centre de tri de Rivière-Rouge et/ou une hausse significative du tarif de traitement de centre de tri de Lachute pourra faire inciter le rapatriement des matières recyclables des municipalités du sud vers Rivière-Rouge. Le plan de mise en œuvre prévoit réaliser une étude technique et économique en vue d'optimiser la performance du centre de tri de Rivière-Rouge.

⁶⁸ La gestion de ce complexe sera partagée entre les quatre (4) municipalités du secteur de la Vallée de la Rouge, sises sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, ainsi que celles de la MRC des Laurentides.

⁶⁹ Les matières recyclables provenant des secteurs résidentiel et ICI des municipalités de Val-Morin, Val-David, Ste-Agathe-des-Monts, Montcalm, Ste-Lucie-des-Laurentides et Lantier seront acheminées au Tri-CFER de Lachute pour traitement.

⁷⁰ Tel qu'établi selon deux hypothèses de calcul en fonction du scénario 2, l'hypothèse optimale (atteinte des objectifs du secteur municipal à 65% et des ICI à 75% d'ici 2008) considère un tonnage à traiter au centre de tri de Marchand de 12 750 tonnes de matières recyclables, alors que l'hypothèse réaliste (secteur municipal à 55% et secteur ICI à 35%) considère un tonnage à traiter de 8 251 tonnes.

6.2.3.2 Valorisation centralisée et décentralisée des matières putrescibles

Valorisation centralisée

La valorisation (ou compostage) centralisée consiste à transporter les matières putrescibles qui ont été collectées et acheminées vers des installations où elles seront préparées et traitées pour fabriquer du compost. Il sera donc requis d'utiliser une plate-forme de compostage qui permettra de traiter les matières putrescibles (résidus de table et de jardin incluant aussi collectes de feuilles, branches et gazon) provenant des municipalités semi-urbaines. La capacité estimée de la plate-forme pourra correspondre aux alentours de 5 500 tonnes/an (selon projection 2008 et estimation de *Roche Ltée*).

Pour valider le choix d'un tel équipement en terme de localisation optimale à l'échelle des Laurentides et de viabilité économique et environnementale, une analyse d'opportunité sera effectuée au préalable de son utilisation (ex.: plate-forme de compostage de Lachute vs nouvelle au site de Rivière-Rouge). Dans l'hypothèse où l'implantation d'une plate-forme au site de Rivière-Rouge serait retenue, une étude de faisabilité technique devra être réalisée afin de connaître le cadre réglementaire (CA par le MENV), les coûts détaillés ainsi que les aménagements et opérations nécessaires.

Valorisation décentralisée

Une grande partie des matières putrescibles générées par les citoyens à leur domicile peut être compostée et ainsi être détournée de l'élimination. Le compostage domestique en milieu rural constitue une forme de valorisation décentralisée où le citoyen possède son propre équipement à la maison pour traiter ses matières biodégradables. Cette mesure de réduction à la source permet de diminuer les impacts environnementaux néfastes que requièrent, à l'ordinaire, le transport et le traitement des matières (pollution atmosphérique, détérioration des routes, bruit, odeurs, etc.). Cette avenue est incontournable pour un territoire comme celui de la MRC des Laurentides (vaste territoire et faible densité de population). Contrairement aux matières recyclables, le compostage domestique des matières putrescibles offre une alternative directement à la source permettant d'éviter des coûts de transport et de traitement pour les municipalités.

C'est pourquoi un programme de compostage domestique en milieu rural⁷¹ sera instauré dans la MRC. Ce programme visera à réaliser une campagne de sensibilisation et d'éducation, expliquant les bonnes pratiques du compostage à la maison, et selon lequel des composteurs domestiques seront distribués aux ménages des municipalités rurales. Toutefois, le rendement de ce type d'activité repose essentiellement sur une participation accrue de la part des citoyens et, à cet effet, un programme de sensibilisation efficace devra être établi sur une base régulière afin de les conscientiser le plus possible et de maintenir leur degré d'intérêt et de motivation.

6.2.3.3 Élimination des déchets ultimes

En ce qui concerne l'utilisation des équipements d'élimination, deux principaux scénarios ont été recommandés aux conseils des maires des deux (2) MRC respectives par le comité PGMR : la transformation des deux (2) LES de Mont-

⁷¹ Il existe depuis plusieurs années des sources de financement permettant de soutenir les municipalités pour l'implantation de tel projet.

Laurier et de Rivière-Rouge en lieu d'enfouissement technique (LET) ou, la conversion seule de Rivière-Rouge en LET avec fermeture du LES de Mont-Laurier⁷². La MRC des Laurentides préconise un seul LET, soit celui de Rivière-Rouge alors qu'à l'opposé, la MRC d'Antoine-Labelle prône la conservation et la transformation des deux (2) LES existants sur son territoire de planification en LET.

En mai 2003, il a été formellement reconnu par la MRC d'Antoine-Labelle de maintenir le LES de Mont-Laurier; sa conversion en LET y serait prévue dès l'entrée en vigueur du *Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles* et le tout devra être financé exclusivement par les municipalités de la Vallée de La Lièvre. Contrairement au site de Rivière-Rouge où sa demande d'agrandissement oblige sa mise aux normes, le LES de Mont-Laurier peut poursuivre son exploitation actuelle sans demander une autorisation d'agrandissement puisqu'il possède une superficie considérable pour y poursuivre son exploitation future. Avec le maintien de son rythme actuel, selon une moyenne d'enfouissement d'environ 14 000 tonnes par an, le site de Mont-Laurier pourrait poursuivre ses activités encore pour les quarante prochaines années à venir. Seule l'adoption du *Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles* pourrait, conséquemment, faire modifier son mode d'exploitation actuelle (par atténuation naturelle).

La MRC des Laurentides privilégie donc l'orientation selon laquelle tous les déchets ultimes issus du résidentiel et des ICI sur l'ensemble du territoire de la MRC seront acheminés au LES de Rivière-Rouge pour élimination. En considérant le scénario où il existerait deux (2) LET et des informations fournies dans l'étude du *Groupe Roche Ltée* en 2003, on estime environ une moyenne de 23 000 tonnes qui seraient enfouies annuellement pour la période 2004 à 2008 au site de Rivière-Rouge selon l'hypothèse de calcul optimale, alors qu'une moyenne de 33 000 tonnes y seraient enfouies annuellement selon l'hypothèse réaliste⁷³.

Par ailleurs, rappelons que le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Rivière-Rouge a été déposé en janvier 2002 au ministère de l'Environnement par la RIDR et est toujours en processus d'analyse au sein de l'appareil gouvernemental. Ce projet, amorcé en 1999 par le promoteur et quelque peu avant le début des travaux sur la réalisation du projet de PGMR de la MRC, correspond à un enfouissement de 30 000 tonnes de déchets annuellement sur une période de 30 ans.

En terminant, la carte suivante présente les principales composantes du scénario retenu par la MRC des Laurentides à l'égard de la récupération des matières recyclables, de la valorisation des matières putrescibles ainsi que de l'élimination des déchets ultimes.

⁷² Dans les deux cas, la fermeture des dépôts en tranchée (DET) municipaux est considérée.

⁷³ Selon l'étude de Roche Ltée de 2003, deux formes d'hypothèses ont été calculées afin de connaître la quantité totale de matières à mettre en valeur : hypothèse optimale et réaliste. L'hypothèse optimale a considéré l'atteinte des objectifs du secteur municipal (65%) et des ICI (75%) en 2008, alors que la seconde hypothèse a tenu compte d'une réalité plus probable (secteur municipal à 55% et secteur ICI à 35%). En fonction des deux hypothèses de calcul, il a été possible de retrancher et de connaître la quantité totale et potentielle (secteurs municipal et ICI mais excluant C&D) de matières destinées à l'enfouissement (déchets ultimes), soit dans les LES de Rivière-Rouge et de Mont-Laurier.

[Retour à la page d'accueil](#)

CARTE 17

Plan de gestion des matières résiduelle 2004-2008
- Grandes composantes du scénario retenu - MRC des Laurentides

[Cliquez ici pour ouvrir cette carte \(372 ko\)](#)

Chapitre 7 Plan de mise en oeuvre

7.1	DESCRIPTION DES OBJECTIFS ET ACTIONS	7-1
7.2	ÉVALUATION DES COÛTS PROJETÉS.....	7-4
7.2.1	Coûts d'immobilisation des principaux équipements	7-5
7.2.2	Coûts de l'ensemble des actions proposées.....	7-6
7.2.3	Coûts des principaux services proposés.....	7-12
7.3	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	7-14
7.4	PROGRAMME DE SUIVI ET DE CONTRÔLE	7-17

CHAPITRE 7

PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Le chapitre 7 présente le plan de mise en œuvre de la MRC des Laurentides. Ce plan comprend toutes les actions ou moyens en liens aux objectifs fixés par la MRC, lesquels doivent être compatibles avec ceux de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Ces actions ou mesures représentent, entre autres, la mise sur pied de nouveaux programmes et/ou le renforcement des services existants, la consolidation des installations existantes ou la construction de nouvelles, l'achat d'équipements, les activités de sensibilisation et d'information, etc. Ce plan inclut également une évaluation approximative des coûts des diverses actions s'y rattachant, un calendrier de mise œuvre ainsi qu'un programme de suivi destiné à vérifier périodiquement l'application du plan de gestion.

7.1 DESCRIPTION DES OBJECTIFS ET ACTIONS

La présente section décrit les objectifs fixés par la MRC des Laurentides ainsi que les actions ou moyens qui seront instaurés pour atteindre, d'ici 2008, les objectifs de mise en valeur de la politique gouvernementale. Ces mesures visent tant les citoyens, les municipalités que les industries, commerces et institutions (ICI) sur l'ensemble du territoire de planification. La MRC des Laurentides est consciente que le plan d'action déposé ici est fort ambitieux. Toutefois, la MRC souhaite accomplir les différents moyens proposés en misant notamment sur la participation de toutes les municipalités et de leur population.

1er objectif : **Faire évoluer le système de gestion actuel vers le nouvel encadrement organisationnel proposé par le PGMR**

Résumé des principales actions en lien à l'objectif

- Action 1 : Débuter un processus de discussion avec les régies existantes et municipalités en vue de conclure une entente sur les nouvelles modalités de gestion et de répartition des coûts proposées dans le PGMR et faire adopter une résolution par chacune des municipalités à cet effet*
- Action 2 : Déterminer les modalités d'un nouvel encadrement organisationnel sur la gestion et la planification des matières résiduelles*
- Action 3 : Analyser l'opportunité pour la MRC de déclarer compétence en gestion des matières résiduelles*

2e objectif : **Revoir le système de répartition des coûts**

Résumé des principales actions en lien à l'objectif

- Action 1 : Réviser le système de répartition actuel des coûts entre les municipalités*
- Action 2 : Proposer les nouvelles modalités d'un système de répartition des coûts entre les municipalités*

3e objectif : Augmenter le rendement de toute activité de desserte liée à la mise en valeur des matières en tenant compte des réalités économiques et territoriales

Résumé des principales actions en lien à l'objectif

- Action 1 : Étendre la collecte porte-à-porte des matières recyclables à l'ensemble des municipalités du territoire et fournir des bacs roulants de 360 litres aux nouveaux ménages
- Action 2 : Mettre en place une collecte porte-à-porte des matières putrescibles (3^e voie) pour les secteurs urbains situés le long de l'axe routier de la 117, et fournir des bacs roulants de type « compostainer » aux ménages desservis
- Action 3 : Mettre en place un programme de compostage domestique et d'herbicyclage en milieu rural
- Action 4 : Harmoniser la collecte porte-à-porte des déchets ultimes à l'ensemble des municipalités du territoire en diminuant sa fréquence et fournir des bacs roulants de 240 litres aux nouveaux ménages
- Action 5 : Étendre un minimum de deux collectes annuelles des résidus encombrants à l'ensemble des municipalités du territoire
- Action 6 : Fournir une collecte porte-à-porte des feuilles, branches et gazon au minimum de 2 fois/an en milieu urbanisé seulement
- Action 7 : Étudier et faire adapter les modes de gestion, les équipements (ex. bacs) et la fréquence des différentes collectes en fonction du type de milieu (rural vs urbain) et d'habitation
- Action 8 : Intensifier les activités d'information et de sensibilisation en implantant un plan de communication auprès de la population en relation avec les différents services de gestion des matières résiduelles

4e objectif : Favoriser la valorisation des boues, si requise

Résumé des principales actions en lien à l'objectif

- Action 1 : Faire une étude de caractérisation des boues sanitaires sur le territoire en fonction des équipements de traitement existants et évaluer leur potentiel de valorisation (viser une élimination sécuritaire des boues si leur valorisation ne s'avère économiquement pas viable)

5e objectif : Privilégier le partenariat avec les organismes du milieu*Résumé des principales actions en lien à l'objectif*

- Action 1 : *Faire adopter un règlement intégrant la collecte des ICI par le milieu municipal*
- Action 2 : *Conclure de nouvelles ententes (contrats) avec le secteur privé pour le volet système de collecte et transport (municipal et ICI)*
- Action 3 : *Négocier et développer des ententes avec le secteur privé, communautaire ou autre intervenant afin de disposer des débris de construction, du textile, des encombrants, des RDD ou autres matières pouvant être mises en valeur*

6e objectif : Consolider les infrastructures en place et/ou en implanter de nouvelles, si requise*Résumé des principales actions en lien à l'objectif*

- Action 1 : *Analyser et prendre en charge les matières résiduelles d'origine ICI par le milieu municipal*
- Action 2 : *Soutenir le projet d'agrandissement du LES de Rivière-Rouge et s'assurer de la réalisation des études techniques à son nouvel aménagement, si nécessaire*
- Action 3 : *Réaliser une analyse globale des impacts potentiels cumulatifs à plus long terme du Complexe interrégional de traitement RV-E de La Rouge*
- Action 4 : *Effectuer une analyse d'opportunité en vue d'évaluer la pertinence de l'utilisation d'une plate-forme de compostage à l'échelle des Laurentides*
- Action 5 : *Réaliser une étude de faisabilité technique sur l'implantation d'une plate-forme de compostage dans l'hypothèse où le site de Rivière-Rouge serait recommandé par l'analyse d'opportunité*
- Action 6 : *Réaliser une étude technique et économique en vue d'optimiser la performance, sur le plan opérationnel, du centre de tri de Rivière-Rouge*
- Action 7 : *Réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'un complexe multifonctionnel de transbordement des matières dans la zone de Tremblant*
- Action 8 : *Réaliser une étude de faisabilité afin d'établir un système décentralisé de petits dépôts volontaires (ex. : éco-centres, ressourceries, etc.)*

Action 9 : Consolider le réseau de services des RDD comprenant le dépôt permanent de RDD de Rivière-Rouge et par l'ajout de dépôts décentralisés

7e objectif :

Assurer un contrôle et un suivi de la gestion des matières résiduelles sur le territoire

Résumé des principales actions en lien à l'objectif

Action 1 : Soutenir le comité de vigilance pour le LES de Rivière-Rouge

Action 2 : Créer un comité de vigilance pour le suivi du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Laurentides

Action 3 : Implanter un système de surveillance et de contrôle quant à la provenance et la destination des matières mises en valeur ou éliminées

Action 4 : Établir un programme de suivi avec indicateurs de performance afin de valider l'atteinte des objectifs gouvernementaux

Action 5 : Adopter le schéma révisé aux besoins de planification spatiale du PGMR, si requis

Action 6 : Assurer la coordination du PGMR et sa révision tous les cinq ans (obligatoire-2008)

7.2 ÉVALUATION DES COÛTS PROJETÉS

L'ajout de nouveaux services ou la modification de ceux existants, en vue d'atteindre les objectifs, passe essentiellement par de nouvelles modalités de gestion. Ainsi, les coûts de gestion des matières résiduelles seront nécessairement accrus, entraînant des répercussions notables sur les budgets de l'ensemble des municipalités de la MRC. Certaines municipalités moins avancées aujourd'hui sur le plan de la récupération ou de la mise en valeur des matières auront des sommes plus importantes que d'autres à investir dans ce domaine. Les chiffres présentés dans les pages suivantes demeurent une évaluation approximative des coûts projetés.

7.2.1 Coûts d'immobilisation des principaux équipements

En se reportant au tableau suivant, on remarque que les coûts d'immobilisation pour les cinq (5) prochaines années totalisent un montant d'environ 8,8 M \$ (8 841 126 \$). Ce montant n'inclut pas les frais d'amortissement ni de financement et comprend, entre autres, la consolidation du LES de Rivière-Rouge (agrandissement et sécurisation), l'aménagement d'une plate-forme de compostage conditionnel aux études requises, l'achat de bacs¹ pour les nouveaux ménages et la nouvelle collecte (3^e voie) ainsi que l'implantation de deux (2) éco-centres (180 000 \$/chaque)². Les coûts reliés au projet d'un complexe multi-fonctionnel de transbordement des matières résiduelles ne sont pas inclus puisqu'une étude de faisabilité devra confirmer la viabilité de son implantation et de son fonctionnement. Les coûts de consolidation du LES de Rivière-Rouge représentent les coûts de construction pour les cinq (5) premières années d'exploitation de 2004 à 2008 (ex. : construction des gros aménagements tels que poste de pompage, bassins de traitement pour le lixiviat, etc. ainsi que l'aménagement des deux (2) premières cellules).

Tableau 7-1
Estimation des coûts d'immobilisation des principaux équipements
- Horizon 2004-2008 – MRC des Laurentides

Immobilisations	Coûts /an					Coût total
	2004	2005	2006	2007	2008	
Filière Récupération, réemploi ou autres						
Implantation d' un complexe multifonctionnel de transbordement des matières dans la zone de Tremblant					n/d	n/d
Implantation d' un système décentralisé de petits dépôts volontaires (\$ d' implantation de 2 éco-centres)					360 000 \$	360 000 \$
Achat de bacs roulants de 360 litres (matières recyclables) pour les nouveaux ménages ¹			561 671 \$	76 982 \$	76 982 \$	715 634 \$
Filière Valorisation						
Implantation potentielle d'une plate-forme de compostage localisée au site de Rivière-Rouge (début 2007) ²				Coût total d'implantation		408 920 \$
Achat de bacs roulant de type « compostainer » pour les ménages desservis par la collecte porte-à-porte des matières putrescibles ³				2 157 907 \$	53 327 \$	2 211 234 \$
Achat de composteur domestique en milieu rural par les citoyens à 25\$/mén.) ³				304 002 \$	5 809 \$	309 811 \$
Filière Élimination						
Sécurisation du LES de Rivière-Rouge (début 2004) ²	- Début phases I et II - Coûts construction/immobilisation période 2004-2008 (5 ans)					4 119 892 \$
Achat de bacs roulants de 240 litres (déchets ultimes) pour les nouveaux ménages ¹			561 671 \$	76 982 \$	76 982 \$	715 634 \$
Coût total (sans amortissement et financement, en valeur de 2003)	0 \$	0 \$	1 123 341 \$	2 615 873 \$	573 099 \$	8 841 126 \$

Note générale : Estimation des coûts d' immobilisation sans amortissement et en valeur de 2003, selon l' étude d' opportunité réalisée par Roche Ltée, 2003.

Note 1 : Coûts en 2006 pour l' achat des bacs particulièrement pour les municipalités d' Amherst, Lantier, Montcalm et Val-Morin et aux nouveaux ménages en 2007 et 2008.

Note 2 : Les coûts pour l' aménagement d' une plate-forme de compostage au site de Rivière-Rouge sont estimés à 408 920 \$ pour un tonnage d' envoi 5 500 tonnes annuellement. Les coûts pour la consolidation du LES de Rivière-Rouge sont estimés pour la période de 2004-2008 selon un tonnage annuel moyen de 23 000 tonnes (selon hypothèse de calcul optimale), alors que pour un tonnage annuel moyen de 33 000 tonnes (selon hypothèse de calcul réaliste), les coûts de construction seraient plutôt de 4 743 754 \$.

Note 3 : Achat de bacs roulants pour les ménages desservis par la collecte porte-à-porte dans les secteurs urbains situés le long de l'axe routier de la 117 et achat de composteur domestiques par les citoyens en milieu rural.

⁷³ L'achat de bacs sera éventuellement ajusté et/ou adapté en fonction de certaines particularités territoriales (ex. : Barkmere).

⁷⁴ Les coûts estimés pour les deux (2) éco-centres ont été soutirés d'une analyse de pré-faisabilité en janvier 2004. Par ailleurs, le mode de gestion et de financement de ces équipements (exploitation des éco-centres) devra être défini ultérieurement entre le milieu municipal et le ou les intervenants concernés.

7.2.2 Coûts de l'ensemble des actions proposées

Le [tableau 7-2](#) présente une évaluation approximative des coûts dans le temps pour l'ensemble des actions proposées. Ces nouvelles mesures sont regroupées sous les cinq (5) volets suivants : modalité administrative, études techniques ou autres, programmes de mise en valeur, infrastructures et équipements et programmes d'information et de sensibilisation. Pour chacune des actions, on y retrouve tous les intervenants clés, le territoire visé ainsi que les coûts alloués par année.

Une partie des montants identifiés relève des coûts qui ont été initialement évalués par la firme *Roche Ltée* dans le cadre de la réalisation de leur mandat en 2003. Les coûts annuels tiennent compte des frais d'immobilisation et d'opération, des services requis pour les études nécessaires dans certains cas, des nouveaux programmes à instaurer, des quantités de matières résiduelles traitées par type de matières, tout en y considérant une croissance du nombre des ménages. Il s'agit ici de montants totaux comprenant à la fois les activités actuelles et projetées.

Par rapport aux sommes allouées annuellement, de 2004 à 2008, le coût total de la gestion pour l'ensemble des municipalités de la MRC des Laurentides passera successivement dans le temps de 2,9 M \$ en 2004 à 4,1 M \$ en 2008, incluant l'achat des bacs roulants. Le coût des bacs représente seulement l'achat de bacs pour les nouveaux ménages et particulièrement pour les municipalités d'Amherst, Lantier, Montcalm et Val-Morin à partir de 2006. Évidemment, ces montants ne sont que des estimations basées principalement à partir d'une étude d'opportunité et des études techniques plus détaillées viendront ultérieurement préciser les dépenses réelles sur lesquelles les municipalités devront s'engager. D'autre part, le nouvel encadrement organisationnel de gestion préconisé ainsi que la révision du système de répartition des coûts sont des facteurs incontournables et inestimables, lesquels auront un impact financier.

Par rapport à l'année de référence de 2001, soit d'un coût total de 2 758 248 \$, les nouvelles dépenses nécessaires dans ce dossier représenteront une augmentation variant de 5% à 59% selon les années. La justification de cette hausse provient particulièrement de la mise aux normes du LES de Rivière-Rouge (sécurisation) et débutant, en théorie, en 2004. Bien sûr, ce nouvel aménagement conforme aux exigences gouvernementales engendrera, assurément, un impact significatif sur les coûts d'enfouissement des municipalités de la MRC des Laurentides⁷⁶, notamment à partir de 2006 où la totalité des municipalités du territoire (18 municipalités, incluant les ICI) devra y acheminer leurs déchets ultimes. En second lieu, l'implantation en 2007 de la troisième voie (dans les secteurs urbains situés le long de l'axe routier de la 117) incluant l'achat des bacs bruns (compostainer), d'une plate-forme de compostage potentiel au Complexe interrégional de traitement RV-E de La Rouge ainsi que la promotion et distribution des composteurs domestiques en milieu rural viennent contribuer à cet accroissement.

En ce qui a trait aux coûts à la porte, ceux-ci varieront de 78\$ à 118\$. La projection des coûts à la porte inclut tous les logements permanents et secondaires, les ICI ainsi qu'une hypothèse de calcul sur la croissance en logement engendrée par la Station Mont-Tremblant. Ainsi, sur l'ensemble du territoire de la MRC des Laurentides, le nombre total pourrait passer, en théorie et pour la période 2004-2008, aux alentours de 37 000 à 40 000 logements (pour les projections, se référer au chapitre 1, section 1.6). Il en demeure que ces coûts à la porte sont des estimations basées à partir de projections. D'autre part, ceux-ci pourraient différer des coûts réels dans chacune des municipalités puisqu'ils ne tiennent pas compte du système actuellement en place (2 régies touchant 2 territoires de MRC) et

⁷⁶ Du côté de la MRC d'Antoine-Labelle, seules les 4 municipalités du secteur de la Rouge (Lac-Saguay, Nomingue, Rivière-Rouge et L'Ascension) connaîtront une hausse importante sur leurs coûts d'enfouissement

du mode de tarification opéré par les régies, c'est-à-dire du mode de répartition des coûts par porte entre les municipalités membres, de la tarification des ICI, des frais de gestion et/ou des budgets annuels établis par les régies (ex.: choix du mode d'amortissement des immobilisations pour la sécurisation du LES de Rivière-Rouge en 2004). De plus, d'autres facteurs non prévisibles pourraient avoir une incidence sur les coûts à la porte suite aux nouvelles orientations prises par la MRC des Laurentides dans son PGMR.

En somme, bien que la mise en œuvre des plans de gestion au Québec exige un effort financier important de la part des municipalités mais également de l'ensemble des intervenants liés à la gestion des matières résiduelles, il est à souhaiter que le gouvernement et notamment les industries d'emballages, de contenants et d'imprimés (médias écrits) y consacreront leur part financière. Ainsi, depuis l'adoption des projets de loi n° 102 et 130 en décembre 2002, le gouvernement a démontré quelques prémices d'efforts qui, espérons-le, se poursuivront et permettront ainsi de soutenir financièrement le monde municipal dans le cadre de la mise en œuvre de leur plan de gestion respectif.

TABLEAU 7-2
Évaluation des coûts pour l'ensemble des actions proposées - Horizon 2004-2008
Plan de gestion des matières résiduelles MRC des Laurentides

Modalité administrative

Application	Actions proposées	Intervenants clés	Territoire visé	Coûts /an				
				2004	2005	2006	2007	2008
Responsabilités	Analyser l'opportunité pour la MRC de déclarer compétence en gestion des matières résiduelles (1 ^{er} objectif - action 3)	MRC et municipalités	MRC Laurentides		0 \$	0 \$		
	Analyser et prendre en charge les matières résiduelles d'origine ICI par le milieu municipal (6 ^e objectif - action 1)	MRC, municipalités, RIRHL et/ou nouvelle structure de gestion (régie) et ICI	MRC Laurentides	5 000 \$	5 000 \$			
Mode de tarification	Réviser le système de répartition actuel des coûts entre les municipalités (2 ^e objectif - action 1)	MRC, municipalités, régies, ICI et consultant	MRC Laurentides	5 000 \$	5 000 \$			
	Proposer les nouvelles modalités d'un système de répartition des coûts entre les municipalités (2 ^e objectif - action 2)	MRC, municipalités, régies, ICI et consultant	MRC Laurentides		10 000 \$			
Mode organisationnel	Déterminer les modalités d'un nouvel encadrement organisationnel sur la gestion et la planification des matières résiduelles (1 ^{er} objectif - action 2)	MRC, municipalités, RIRHL, RIDR et consultant	MRC Laurentides et Antoine-Labelle (secteur de la Rouge)	5 000 \$	5 000 \$			
	Étudier et faire adapter les modes de gestion, les équipements (ex. bacs) et la fréquence des différentes collectes en fonction du type de milieu (rural vs urbain) et d'habitation (3 ^e objectif - action 7) début 2005	MRC, RIRHL et/ou nouvelle structure de gestion (Régie)	MRC Laurentides		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Contrats de services	Conclure de nouvelles ententes (contrats) avec le secteur privé pour le volet système de collecte et transport (municipal et ICI) (5 ^e objectif - action 2) début 2005	MRC, RIRHL et/ou nouvelle structure de gestion (Régie) et entrepreneurs	MRC Laurentides		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Ententes	Débuter un processus de discussion avec les régies existantes et municipalités en vue de conclure une entente sur les nouvelles modalités de gestion et de répartition des coûts proposées dans le PGMR et faire adopter une résolution par chacune des municipalités à cet effet (1 ^{er} objectif - action 1)	MRC, municipalités, RIRHL et RIDR	MRC Laurentides et Antoine-Labelle (secteur de la Rouge)	0 \$	0 \$			
	Négocier et développer des ententes avec le secteur privé, communautaire ou autre intervenant afin de disposer des débris de construction, du textile, des encombrants, des RDD ou autres matières pouvant être mises en valeur (5 ^e objectif - action 3) début 2005	MRC, RIRHL et/ou nouvelle structure de gestion (Régie) et entrepreneurs	MRC Laurentides		n/d	n/d	n/d	n/d
	Mettre à niveau et/ou procéder à l'ajustement des diverses ententes intermunicipales et contrats privés en lien avec le nouveau PGMR	MRC, municipalités, régies, nouvelle structure de gestion (Régie) et entrepreneurs privés	MRC Laurentides et Antoine-Labelle (secteur de la Rouge)	0 \$	0 \$	0 \$		
Législation ou conformité	Faire adopter un règlement intégrant la collecte des ICI par le milieu municipal (5 ^e objectif - action 1) début 2005	MRC, municipalités, RIRHL et/ou nouvelle structure de gestion (régie) et ICI	MRC Laurentides			5 000 \$		
	Adopter le schéma révisé aux besoins de planification spatiale du PGMR, si requis (7 ^e objectif - action 5)	MRC Laurentides	MRC Laurentides	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

TABLEAU 7-2
Évaluation des coûts pour l'ensemble des actions proposées - Horizon 2004-2008
Plan de gestion des matières résiduelles MRC des Laurentides (suite)

Modalité administrative (suite)

Application	Actions proposées	Intervenants clés	Territoire visé	Coûts /an				
				2004	2005	2006	2007	2008
Suivi et contrôle	Soutenir le comité de vigilance du LES de Rivière-Rouge (7 ^e objectif - action 1) début 2004	RIDR et/ou nouvelle structure de gestion (régie)	MRC Laurentides et Antoine-Labelle (secteur de la Rouge)	0 \$	0 \$			
	Créer un comité de vigilance pour le suivi du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Laurentides (7 ^e objectif - action 2) début 2005	MRC, régies et/ou nouvelle structure de gestion (régie) ou autres représentants	MRC Laurentides et Antoine-Labelle (secteur de la Rouge)		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
	Implanter un système de surveillance et de contrôle quant à la provenance et la destination des matières mises en valeur ou éliminées (7 ^e objectif - action 3)	MRC, régies et/ou nouvelle structure de gestion (régie)	MRC Laurentides et Antoine-Labelle (secteur de la Rouge)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
	Établir un programme de suivi avec indicateurs de performance afin de valider l'atteinte des objectifs gouvernementaux (7 ^e objectif - action 4)	MRC et nouvelle structure de gestion (régie)	MRC Laurentides		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
	Assurer la coordination du PGMR et sa révision tous les cinq ans (obligatoire-2008) (7 ^e objectif - action 6)	MRC Laurentides	MRC Laurentides	35 000 \$	70 000 \$	70 000 \$	70 000 \$	70 000 \$

Études techniques ou autres

Application	Actions proposées	Intervenants clés	Territoire visé	Coûts /an				
				2004	2005	2006	2007	2008
Études techniques, de faisabilité ou autres	Faire une étude de caractérisation des boues sanitaires sur le territoire en fonction des équipements de traitement existants et évaluer leur potentiel de valorisation (viser une élimination sécuritaire des boues si leur valorisation ne s'avère pas viable) (4 ^e objectif - action 1) début 2007	MRC, municipalités et consultant	MRC Laurentides				5 000 \$	5 000 \$
	Soutenir le projet d'agrandissement du LES de Rivière-Rouge et s'assurer de la réalisation des études techniques à son nouvel aménagement, si nécessaire (6 ^e objectif - action 2)	RIDR et privé	MRC Laurentides et Antoine-Labelle (secteur de la Rouge)	n/d	n/d			
	Réaliser une analyse globale des impacts potentiels cumulatifs à plus long terme du Complexe interrégional de traitement RV-E de Rivière-Rouge (6 ^e objectif - action 3) début 2005	MRC, RIRHL, RIDR et consultant	MRC Laurentides et Antoine-Labelle (secteur de la Rouge)		n/d			
	Effectuer une analyse d'opportunité en vue d'évaluer la pertinence de l'utilisation d'une plate-forme de compostage à l'échelle des Laurentides (6 ^e objectif - action 4) début 2005	MRC et consultant	MRC Laurentides		n/d			
	Réaliser une étude de faisabilité technique sur l'implantation d'une plate-forme de compostage dans l'hypothèse où le site de Rivière-Rouge serait recommandé par l'analyse d'opportunité (6 ^e objectif - action 5) début 2005-2006	MRC et/ou RIDR	MRC Laurentides et Antoine-Labelle (secteur de la Rouge)		10 000 \$	5 000 \$		
	Réaliser une étude technique et économique en vue d'optimiser la performance, sur le plan opérationnel, du centre de tri de Rivière-Rouge (6 ^e objectif - action 6) début 2004	MRC, municipalités, RIRHL et consultant	MRC Laurentides (sauf pour le secteur sud) et Antoine-Labelle	5 000 \$	5 000 \$			
	Réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'un complexe multi-fonctionnel de transbordement des matières dans la zone de Tremblant (6 ^e objectif - action 7)	MRC, nouvelle structure de gestion (régie), consultant, privé ou autres intervenants	MRC Laurentides				20 000 \$	
	Réaliser une étude de faisabilité afin d'établir un système décentralisé de petits dépôts volontaires (ex. : éco-centres, ressourceries, etc.) (6 ^e objectif - action 8)	MRC, nouvelle structure de gestion (régie), consultant, privé, OSBL ou autres intervenants	MRC Laurentides		5 000 \$	5 000 \$		

TABLEAU 7-2
Évaluation des coûts pour l'ensemble des actions proposées - Horizon 2004-2008
Plan de gestion des matières résiduelles MRC des Laurentides (suite)

Programmes de mise en valeur et autres

Application	Actions proposées	Intervenants clés	Territoire visé	Coûts /an				
				2004	2005	2006	2007	2008
Récupération	Étendre la collecte porte-à-porte des matières recyclables à l'ensemble des municipalités du territoire - 26 collectes/an (3 ^e objectif - action 1) SCÉNARIO 2 début 2006	RIRHL et/ou nouvelle structure de gestion (régie), privé	MRC Laurentides	599 411 \$	599 411 \$	619 558 \$	634 783 \$	650 015 \$
	Étendre un minimum de deux collectes annuelles des résidus encombrants à l'ensemble des municipalités du territoire (3 ^e objectif - action 5) début 2007	RIRHL et/ou nouvelle structure de gestion (régie), privé	MRC Laurentides				n/d	n/d
Valorisation	Mettre en place une collecte porte-à-porte des matières putrescibles pour les secteurs urbains situés le long de l'axe routier de la 117 - 26 collectes/an (3 ^e objectif - action 2) SCÉNARIO 2 début 2007	RIRHL et/ou nouvelle structure de gestion (régie), MRC et municipalités	MRC Laurentides (zones urbaines et le long de la 117)				381 229 \$	395 241 \$
	Fournir une collecte porte-à-porte des feuilles, branches et gazon au minimum de 2 fois/an en milieu urbanisé seulement (3 ^e objectif - action 6) début 2007	RIRHL et/ou nouvelle structure de gestion (régie), privé	MRC Laurentides (zones urbaines)				n/d	n/d
Élimination	Harmoniser la collecte porte-à-porte des déchets ultimes à l'ensemble des municipalités du territoire en diminuant sa fréquence - 26 collectes/an (3 ^e objectif - action 4) SCÉNARIO 1A début 2006	RIRHL et/ou nouvelle structure de gestion (régie), privé	MRC Laurentides	940 142 \$	940 142 \$	722 058 \$	713 148 \$	714 907 \$

Infrastructures et équipements

Application	Actions proposées	Intervenants clés	Territoire visé	Coûts /an				
				2004	2005	2006	2007	2008
Réemploi et/ou récupération	Traitement des matières recyclables pour l'ensemble des municipalités de la MRC (3 ^e objectif - action 1) SCÉNARIO 2 - début 2006	RIRHL et/ou nouvelle structure de gestion (régie)	MRC Laurentides (sauf pour le secteur sud) et Antoine-Labelle	350 336 \$	350 336 \$	360 358 \$	386 547 \$	412 737 \$
	Achat de bacs roulants de 360 litres (matières recyclables) pour les nouveaux ménages (incluant amortissement sur 7 ans et financement de 5% à 90\$ par bac) (3 ^e objectif - action 1)	RIRHL et/ou nouvelle structure de gestion (régie) et municipalités	MRC Laurentides			162 388 \$	162 388 \$	162 388 \$
	Consolider le dépôt permanent de RDD de Rivière-Rouge (6 ^e objectif - action 9) début 2005	RIDR et/ou nouvelle structure de gestion (régie)	MRC Laurentides et Antoine-Labelle (secteur de la Rouge)	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$

TABLEAU 7-2
Évaluation des coûts pour l'ensemble des actions proposées - Horizon 2004-2008
Plan de gestion des matières résiduelles MRC des Laurentides (suite)

Infrastructures et équipements (suite)

Application	Actions proposées	Intervenants clés	Territoire visé	Coûts /an				
				2004	2005	2006	2007	2008
Valorisation	Traitement des matières putrescibles pour les municipalités participantes seulement (3 ^e objectif - action 2) SCÉNARIO 2 - début 2007	RIDR et/ou nouvelle structure de gestion (régie)	MRC Laurentides (zones urbaines seulement et le long de la 117) et Antoine-Labelle				51 516 \$	66 168 \$
	Achat de bacs roulant de type « compostainer » pour les ménages desservis par la collecte porte-à-porte des matières putrescibles (incluant amortissement sur 7 ans et financement de 5% à 90\$ par bac) (3 ^e objectif - action 2)	RIRHL et/ou nouvelle structure de gestion (régie) et municipalités	MRC Laurentides (zones urbaines et axe routier 117)				484 603 \$	484 603 \$
	Mettre en place un programme de compostage domestique et d'herbicyclage en milieu rural (3 ^e objectif - action 3) SCÉNARIO 2 (achat de composteur par les citoyens à 25\$/mén.) début 2007	MRC, municipalités, citoyens et autres intervenants	MRC Laurentides (milieu rural)				304 002 \$	5 809 \$
Élimination	Élimination des déchets ultimes pour l'ensemble des municipalités de la MRC au LES de Rivière-Rouge (avec sécurisation en 2004) (3 ^e objectif - action 4) SCÉNARIO 1A début 2006	RIDR et/ou nouvelle structure de gestion (régie)	MRC Laurentides et Antoine-Labelle (secteur de la Rouge)	862 892 \$	862 892 \$	926 665 \$	883 509 \$	861 931 \$
	Achat de bacs roulants de 240 litres (déchets ultimes) pour les nouveaux ménages (incluant amortissement sur 7 ans et financement de 5% à 90\$ par bac) (3 ^e objectif - action 4)	RIRHL et/ou nouvelle structure de gestion (régie) et municipalités	MRC Laurentides			162 388 \$	162 388 \$	162 388 \$

Programmes d'information et de sensibilisation

Application	Actions proposées	Intervenants clés	Territoire visé	Coûts /an				
				2004	2005	2006	2007	2008
Information et sensibilisation	Intensifier les activités d'information et de sensibilisation en implantant un plan de communication auprès de la population en relation avec les différents services de gestion des matières résiduelles (3 ^e objectif - action 8) début 2006 ¹	MRC, RIRHL, et/ou nouvelle structure de gestion (régie) ou autres intervenants	MRC Laurentides et Antoine-Labelle	33 129 \$	48 006 \$	77 183 \$	88 765 \$	100 777 \$
GRAND TOTAL POUR LA MRC LAURENTIDES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE 2004 À 2008				2 890 911 \$	2 965 787 \$	3 165 598 \$	4 397 898 \$	4 141 963 \$
TAUX D'AUGMENTATION GLOBAL PAR RAPPORT À 2001 INCLUANT BACS (2 758 248 \$)			2 758 248 \$	5%	8%	15%	59%	50%
RÉPARTITION DES COÛTS À LA PORTE (avec ICI) SUR LE TERRITOIRE SEUL DE LA MRC DE 2004 À 2008²				78 \$	79 \$	82 \$	111 \$	103 \$

Note générale : Les coûts annuels pour l'ensemble des municipalités de la MRC incluent l'amortissement et le financement (5%) des coûts d'immobilisations, en valeur de 2003. Financement des immobilisations sur 20 ans (ex. : plate-forme de compostage). Le financement du LET de Rivière-Rouge a été calculé différemment : coûts fixes (poste de pompage et étangs de traitement du lixiviat, chemin d'accès, etc.) sur 20 ans et coûts variables (aménagement des cellules) sur 5 ans (Source: Estimation des coûts d'immobilisations selon l'étude d'opportunité réalisée par Roche Ltée, 2003).

Note 1 : Les coûts déboursés pour les activités d'information et de sensibilisation passeront graduellement de 1,06\$/porte en 2004 (Source: RIRHL) à 2,50\$/porte en 2008, avec une hausse significative de 2004 à 2006 de 1\$ par porte.

Note 2 : Il importe de souligner que les coûts présentés relèvent d'une étude d'opportunité basée sur une analyse économique et technique et à cet effet, les coûts projetés par porte pourront différer des coûts réels dans chacune des municipalités puisqu'ils ne tiennent pas compte du mode de tarification actuellement en place et opéré par les régies, c'est-à-dire du mode de répartition des coûts par porte entre les municipalités membres, de la tarification des ICI, des frais de gestion et/ou des budgets annuels établis par les régies (ex.: choix du mode d'amortissement des immobilisations pour la sécurisation du LES de Rivière-Rouge en 2004). Par ailleurs, d'autres facteurs non prévisibles pourraient avoir une incidence sur les coûts à la porte suite aux nouvelles orientations prises par la MRC des Laurentides dans le PGMR.

7.2.3 Coûts des principaux services proposés

Comme il a été démontré précédemment, les dépenses des municipalités augmenteront significativement dans les prochaines années. La majeure partie de ces dépenses est principalement liée aux services municipaux, telles les différentes collectes et traitement des matières recyclables, des matières putrescibles et des déchets ultimes. Le [tableau 7-3](#) résume seulement les coûts de ces principaux services.

Dans l'ensemble, on constate que les coûts varient de l'ordre de 2,8 M \$ à 4,2 M \$, respectivement pour les années 2004 à 2008. On constate que le coût à la porte en 2004 (75\$) est inférieur à 2001 (80\$). Ce dernier est justifié par le fait que les coûts de 2 758 248 \$ (2001) incluent un montant de 454 590 \$ (16% du coût total) pour l'achat de bacs (verts et noirs) qui ont été investis antérieurement par la majorité des municipalités de la MRC et membres de la RIRHL et qui ne sont pas, par conséquent, imputés dans les coûts projetés (2004-2008). À ce jour, ces municipalités ont presque finalisé de payer la totalité de leur paiement. L'augmentation du nombre des ménages dans le temps justifie également cet écart.

Ce tableau permet de présenter les coûts réels d'exploitation (à la tonne) des trois (3) principaux systèmes de collecte par filière. On constate que les coûts d'enfouissement pour les municipalités de la MRC passeront de 53\$/tonne en 2004 à 66\$/tonne en 2008, alors que les coûts réels d'opération au LES de Rivière-Rouge étaient de 25\$/tonne en 2001. Au niveau du traitement des matières recyclables, le coût moyen sur l'ensemble de la MRC sera de 116\$/tonne en 2004 à 105\$/tonne en 2008.

TABLEAU 7-3

Évaluation des coûts annuels à la tonne et à la porte des principaux services proposés,
selon hypothèse de calcul optimale - Horizon 2004-2008 -
Plan de gestion des matières résiduelles MRC des Laurentides

PRINCIPAUX SERVICES	2004		2005		2006		2007		2008	
	\$	\$/t.	\$	\$/t.	\$	\$/t.	\$	\$/t.	\$	\$/t.
Collecte et traitement des matières recyclables										
Étendre la collecte porte-à-porte des matières recyclables à l'ensemble des municipalités de la MRC - 26 collectes/an (scénario 2) - début 2006	599 411 \$	198 \$	599 411 \$	198 \$	619 558 \$	178 \$	634 783 \$	171 \$	650 015 \$	165 \$
Traitement des matières recyclables pour l'ensemble des municipalités de la MRC (scénario 2) - début 2006	350 336 \$	116 \$	350 336 \$	116 \$	360 358 \$	104 \$	386 547 \$	104 \$	412 737 \$	105 \$
Achat de bacs roulants de 360 litres (matières recyclables) pour les nouveaux ménages (incluant amortissement sur 7 ans et financement de 5% à 90\$ par bac)					162 388 \$	47 \$	162 388 \$	44 \$	162 388 \$	41 \$
TOTAL DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES	949 747 \$	314 \$	949 747 \$	314 \$	1 142 303 \$	328 \$	1 183 718 \$	319 \$	1 225 140 \$	311 \$
Collecte et traitement des matières putrescibles										
Implanter collecte porte-à-porte des matières putrescibles dans les secteurs urbains le long de la 117 - 26 collectes/an (scénario 2) - début 2007							381 229 \$	450 \$	395 241 \$	311 \$
Traitement des matières putrescibles pour les municipalités participantes seulement (scénario 2) début 2007							51 516 \$	61 \$	66 168 \$	52 \$
Achat de bacs roulant de type « compostainer » pour les ménages desservis par la collecte porte-à-porte des matières putrescibles (incluant amortissement sur 7 ans et financement de 5% à 90\$ par bac)							484 603 \$	573 \$	484 603 \$	382 \$
Achat de composteur domestique en milieu rural par les citoyens à 25\$/mén.)							304 002 \$	n/a	5 809 \$	n/a
TOTAL DE LA COLLECTE DES MATIÈRES PUTRESCIBLES							1 221 350 \$	n/a	951 820 \$	n/a
Collecte et élimination des déchets ultimes										
Étendre la collecte porte-à-porte des déchets ultimes à l'ensemble des municipalités de la MRC - 26 collectes/an (scénario 1a) - début 2006	940 142 \$	58 \$	940 142 \$	58 \$	722 058 \$	46 \$	713 148 \$	51 \$	714 907 \$	54 \$
Élimination des déchets ultimes pour l'ensemble des municipalités de la MRC à Rivière-Rouge (scénario 1a) (avec sécurisation en 2004)	862 892 \$	53 \$	862 892 \$	53 \$	926 665 \$	59 \$	883 509 \$	63 \$	861 931 \$	66 \$
Achat de bacs roulants de 240 litres (déchets ultimes) pour les nouveaux ménages (incluant amortissement sur 7 ans et financement de 5% à 90\$ par bac)					162 388 \$	10 \$	162 388 \$	12 \$	162 388 \$	12 \$
TOTAL DE LA COLLECTE DES DÉCHETS ULTIMES	1 803 034 \$	111 \$	1 803 034 \$	111 \$	1 811 112 \$	116 \$	1 759 045 \$	126 \$	1 739 226 \$	132 \$
COÛT ANNUEL 2004 à 2008	2 752 781 \$		2 752 781 \$		2 953 415 \$		4 164 113 \$		3 916 186 \$	
COÛT À LA TONNE 2004 à 2008	143 \$		143 \$		155 \$		225 \$		213 \$	
COÛT À LA PORTE (avec ICI) SUR LE TERRITOIRE SEUL DE LA MRC DE 2004 À 2008 ¹	75 \$		73 \$		77 \$		106 \$		97 \$	
Note générale : Les coûts annuels pour l'ensemble des municipalités de la MRC incluent l'amortissement et le financement (5%) des coûts d'immobilisations, en valeur de 2003. Financement des immobilisations sur 20 ans (ex. : plate-forme de compostage). Le financement du LET de Rivière-Rouge a été calculé différemment : coûts fixes (poste de pompage et étangs de traitement du lixiviat, chemin d'accès, etc.) sur 20 ans et coûts variables (aménagement des cellules) sur 5 ans (Source: Estimation des coûts d'immobilisations selon l'étude d'opportunité réalisée par <i>Roche Ltée</i> , 2003).										
Note 1 : Il importe de souligner que les coûts présentés relèvent d'une étude d'opportunité basée sur une analyse économique et technique et à cet effet, les coûts projetés par porte pourront différer des coûts réels dans chacune des municipalités puisqu'ils ne tiennent pas compte du mode de tarification actuellement en place et opéré par les régies, c'est-à-dire du mode de répartition des coûts par porte entre les municipalités membres, de la tarification des ICI, des frais de gestion et/ou des budgets annuels établis par les régies (ex.: choix du mode d'amortissement des immobilisations pour la sécurisation du LES de Rivière-Rouge en 2004). Par ailleurs, d'autres facteurs non prévisibles pourraient avoir une incidence sur les coûts à la porte suite aux nouvelles orientations prises par la MRC des Laurentides dans le PGMR.										
COÛT EN 2001 (avec bacs) MRC LAURENTIDES	2 758 248 \$									
COÛT À LA TONNE EN 2001	133 \$									
COÛT À LA PORTE EN 2001 (incluant ICI) ²	80 \$									

7.3 CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Les actions préconisées par la MRC sont nombreuses et quelque peu complexes puisqu'elles entrent dans la réorganisation de l'ensemble du système de gestion présentement en place. À cet effet, elles doivent être judicieusement priorisées graduellement dans le temps; de nouvelles mesures nécessiteront plus de temps à être instaurées et des études préalables nécessiteront leur mise en place, alors que d'autres requerront simplement un ajustement ou une intensification des activités en cours. Dès lors, il importe de bien uniformiser l'ensemble de ces actions selon un échéancier bien préétabli car il est inconcevable de tout bâtir dès la première année, de gros investissements sont à prévoir. Plusieurs critères ont été considérés afin de bien définir le calendrier de mise en œuvre :

- ↳ bien répartir dans le temps les investissements importants;
- ↳ harmoniser simultanément l'implantation de nouveaux services à ceux existants;
- ↳ prévoir les études requérant l'instauration de nouvelles infrastructures et/ou activités.

On retrouve dans les pages suivantes la liste de toutes les actions proposées que devront soutenir l'ensemble des municipalités de la MRC. Elles sont présentées selon leur degré de priorité et par ordre chronologique s'échelonnant de 2004 à 2008.

2004

- Débuter un processus de discussion avec les régies existantes et municipalités en vue de conclure une entente sur les nouvelles modalités de gestion et de répartition des coûts proposées dans le PGMR et faire adopter une résolution par chacune des municipalités à cet effet (2004-2005)
- Réviser le système de répartition actuel des coûts entre les municipalités (2004-2005)
- Déterminer les modalités d'un nouvel encadrement organisationnel sur la gestion et la planification des matières résiduelles (2004-2005-2006)
- Analyser et prendre en charge les matières résiduelles d'origine ICI par le milieu municipal (2004-2005)
- Mettre à niveau et/ou procéder à l'ajustement des diverses ententes intermunicipales et contrats privés en lien avec le nouveau PGMR (2004-2006)
- Soutenir le projet d'agrandissement du LES de Rivière-Rouge et compléter les études techniques à son nouvel aménagement (2004-2005)
- Soutenir le comité de vigilance pour le LES de Rivière-Rouge (2004-2005)
- Élimination des déchets ultimes au LES de Rivière-Rouge avec sécurisation à partir de 2004-2005 pour les municipalités membres de la RIDR
- Implanter un système de surveillance et de contrôle quant à la provenance et la destination des matières mises en valeur ou éliminées (2004-2008)
- Réaliser une étude technique et économique en vue d'optimiser la performance, sur le plan opérationnel, du centre de tri de Rivière-Rouge (2004-2005)

- Adopter le schéma révisé aux besoins de planification spatiale du PGMR, si requis (2004-2008)
- Assurer la coordination du PGMR (2004-2008)

2005

- Proposer les nouvelles modalités d'un système de répartition des coûts entre les municipalités
- Analyser l'opportunité pour la MRC de déclarer compétence en gestion des matières résiduelles (2005-2006)
- Faire adopter un règlement intégrant la collecte des ICI par le milieu municipal (2005-2006)
- Étudier et faire adapter les modes de gestion, les équipements (ex. bacs) et la fréquence des différentes collectes en fonction du type de milieu (rural vs urbain) et d'habitation en prévision des nouvelles activités à instaurer (2005-2008)
- Conclure de nouvelles ententes (contrats) avec le secteur privé pour le volet système de collecte et transport (municipal et ICI) en prévision des nouvelles collectes à instaurer (2005-2008)
- Négocier et développer des ententes avec le secteur privé, communautaire ou autre intervenant afin de disposer des débris de construction, du textile, des encombrants, des RDD ou autres matières pouvant être mises en valeur (2005-2008)
- Réaliser une étude de faisabilité afin d'établir un système décentralisé de petits dépôts volontaires (ex. : éco-centres, ressourceries, etc.) (2005-2006)
- Consolider le réseau de services des RDD comprenant le dépôt permanent de RDD de Rivière-Rouge (2005) et par l'ajout de dépôts décentralisés (2007-2008)
- Réaliser une analyse globale des impacts potentiels cumulatifs à plus long terme du Complexe interrégional de traitement RV-E de La Rouge (2005)
- Effectuer une analyse d'opportunité en vue d'évaluer la pertinence de l'utilisation d'une plate-forme de compostage à l'échelle des Laurentides (2005)
- Réaliser une étude de faisabilité technique sur l'implantation d'une plate-forme de compostage dans l'hypothèse où le site de Rivière-Rouge serait recommandé par l'analyse d'opportunité (2005-2006)
- Créer un comité de vigilance pour le suivi du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Laurentides (2005-2008)
- Établir un programme de suivi avec indicateurs de performance afin de valider l'atteinte des objectifs gouvernementaux (2005-2008)

2006

- Intensifier les activités d'information et de sensibilisation en implantant un plan de communication auprès de la population en relation avec les différents services de gestion des matières résiduelles (2006-2008)
- Étendre la collecte porte-à-porte des matières recyclables à l'ensemble des municipalités du territoire, traitement à Rivière-Rouge sauf secteur sud à l'extérieur du territoire (selon scénario 2) et fournir des bacs roulants de 360 litres aux nouveaux ménages (2006-2008)
- Harmoniser la collecte porte-à-porte des déchets ultimes à l'ensemble des municipalités du territoire en diminuant sa fréquence, élimination au LES de Rivière-Rouge (selon scénario 1a) et fournir des bacs roulants de 240 litres aux nouveaux ménages (2006-2008)

2007

- Mettre en place une collecte porte-à-porte des matières putrescibles (3^e voie) pour les secteurs urbains situés le long de l'axe routier de la 117 avec traitement à la plate-forme de compostage au site de Rivière-Rouge (selon scénario 2)⁷⁷ et fournir des bacs roulants de type « compostainer » aux ménages desservis (2007-2008)
- Mettre en place un programme de compostage domestique et d'herbicyclage en milieu rural (2007-2008)
- Étendre un minimum de deux collectes annuelles des résidus encombrants à l'ensemble des municipalités du territoire (2007-2008)
- Fournir une collecte porte-à-porte des feuilles, branches et gazon au minimum de 2 fois/an en milieu urbanisé seulement (2007-2008)
- Réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'un complexe multifonctionnel de transbordement des matières dans la zone de Tremblant (2007)
- Faire une étude de caractérisation des boues sanitaires sur le territoire en fonction des équipements de traitement existants et évaluer leur potentiel de valorisation (viser une élimination sécuritaire des boues si leur valorisation ne s'avère pas viable) (2007-2008)

2008

- Révision du PGMR tous les cinq ans (obligatoire-2008)

⁷⁷ Selon certaines modalités qui resteront à déterminer avec les municipalités concernées, la MRC pourrait revoir sa position à l'effet de devancer l'implantation de la 3^e voie à plus court terme au lieu de 2007. À cet effet, les matières pourraient être temporairement acheminées à la plate-forme de compostage de Lachute pour traitement, le temps de procéder à l'analyse d'opportunité sur le choix définitif de l'utilisation d'un tel équipement en terme de localisation optimale et de viabilité économique.

7.4 PROGRAMME DE SUIVI ET DE CONTRÔLE

Le programme de suivi et de contrôle des diverses interventions projetées dans le plan de gestion permettra à la MRC d'assurer, de valider et de suivre dans le temps l'évolution de l'atteinte des objectifs gouvernementaux. Ces mesures permettront d'évaluer l'efficacité du plan de gestion, de renforcer les points forts, d'améliorer les points faibles et d'apporter, le cas échéant, les corrections nécessaires. L'ensemble des diverses activités du programme de suivi a un but ultime, soit de s'inscrire d'abord et avant tout dans un processus d'amélioration continue du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Laurentides.

Il est donc proposé par la MRC six (6) actions bien précises, en lien au 7^e objectif, en ce qui a trait au suivi et contrôle :

Action 1 : *Soutenir le comité de vigilance pour le LES de Rivière-Rouge;*

Action 2 : *Créer un comité de vigilance pour le suivi du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Laurentides;*

Action 3 : *Implanter un système de surveillance et de contrôle quant à la provenance et la destination des matières mises en valeur ou éliminées*

Action 4 : *Établir un programme de suivi avec indicateurs de performance afin de valider l'atteinte des objectifs gouvernementaux;*

Action 5 : *Adopter le schéma révisé aux besoins de planification spatiale du PGMR, si requis;*

Action 6 : *Assurer la coordination du PGMR et sa révision tous les cinq ans (obligatoire-2008).*

✧ Soutenir le comité de vigilance du LES

Dans un premier temps, en conformité avec le *Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles* et la demande concernant le projet d'agrandissement du LES de Rivière-Rouge présentement en cours d'étude par le gouvernement, il est prévu de mettre sur pied un comité de vigilance. Ce comité permettra de s'assurer plus techniquement du bon déroulement du LES de Rivière-Rouge, en respect avec les nouvelles normes applicables à l'exploitation d'un LET et, également, en lien avec les grandes orientations du PGMR.

✧Création d'un comité de vigilance pour le suivi du PGMR

Dans un deuxième temps, la MRC s'engage à créer et à maintenir un comité de vigilance pour le suivi du plan de gestion. Ce comité sera supervisé par le responsable du dossier au Service de la planification du territoire de la MRC. Ce dernier agira plus spécifiquement à titre de coordonnateur dans le cadre de la réalisation des différents travaux techniques (compilation des données) devant mener à la mise en œuvre proprement dite du PGMR, en concert avec les structures de gestion et opérationnelle en place (RIRHL et RIDR). Il est proposé que ce comité soit composé de représentants de la MRC, des régies existantes ainsi que d'autres représentants du milieu, mais majoritairement composé d'élus municipaux. La désignation des membres du comité pourra être déterminée ultérieurement par la MRC. Divers mandats pourront lui être attribués, notamment en relation avec les actions 3 à 6 mentionnées précédemment.

L'implantation d'un système de surveillance et de contrôle quant à la provenance et la destination des quantités de matières mises en valeur ou destinées à l'enfouissement, est essentielle afin de pouvoir réaliser ultérieurement un bon inventaire de masse représentant le plus fidèlement possible la réalité du terrain, et ce, par secteur d'activité (municipal vs ICI). Un tel système nécessitera une connaissance précise des quantités de résidus acheminés auprès des installations de traitement et d'élimination du territoire dont certains secteurs du territoire sont présentement difficiles à relever. Afin de pallier cette difficulté en terme de données, il est proposé d'établir un tableau de bord compilant toutes les matières acheminées auprès des équipements municipaux de traitement. La création de ce nouvel outil de gestion permettra de fournir des données fiables par secteur d'activités, et ce, de façon continue en vue d'établir ultérieurement un nouveau système de répartition des coûts basé sur le tonnage.

Par ailleurs, l'implantation de cet outil de gestion et l'amélioration du système de comptabilisation vont permettre de fournir des données servant d'assises à la production des bilans de masse. De préférence, la réalisation des bilans de masse se produira tous les ans si possible ou sinon, tous les deux ans. Les bilans de masse sont nécessaires afin d'établir un programme de suivi permettant d'évaluer dans le temps l'efficacité des mesures mises en place et, le cas échéant, d'y apporter les correctifs nécessaires. À ce titre, les calculs de performance sont à privilégier (référence [section 5.4. chapitre 5](#)). Les taux annuels de diversion et de récupération représentent des indices de rendement très utiles afin de valider l'atteinte des objectifs quantitatifs du gouvernement. En plus de fournir de l'information sur les performances des municipalités de la MRC, ces indices permettront d'année en année de vérifier l'évolution des performances par filière (recyclables et putrescibles), mais également de pouvoir établir un élément de comparaison par rapport aux diverses activités de mises en valeur hors région.

Enfin, le comité devra analyser les modifications nécessaires à apporter, s'il y a lieu, dans le schéma d'aménagement révisé afin de l'adapter aux besoins de planification du PGMR à caractère spatial. D'autre part, sa tâche lui incombera de suivre les différents travaux, sous la supervision du coordonnateur régional, devant mener à la révision du plan de gestion des matières résiduelles, et ce, tous les cinq ans tel que stipulée à l'article 53.23, section VII de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c.Q-2)

En somme, ce comité de vigilance du PGMR évaluera les résultats du système de surveillance et de contrôle ainsi que du programme de suivi et déposera un rapport annuel des activités au conseil de la MRC. Dans le courant de la dernière année de la mise en œuvre du PGMR, il en reviendra au comité d'émettre des recommandations au conseil à savoir, si les moyens qui ont été utilisés dans le plan de gestion de première génération sont efficaces et s'ils permettent d'atteindre les objectifs gouvernementaux escomptés. Il en reviendra par la suite au conseil des maires de la MRC, suite au dépôt des recommandations du comité, de décider des changements qu'ils souhaitent apporter dans le cadre du plan de gestion des matières résiduelles de seconde génération.

CONCLUSION

[Retour à la page d'accueil](#)

Depuis janvier 2001, toutes les communautés métropolitaines et les municipalités régionales de comté du Québec sont tenues de réaliser un projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) sur leur territoire d'application. Le but ultime étant de faire réaliser une planification régionale par le milieu municipal en vue d'atteindre, d'ici 2008, les objectifs de mise en valeur fixés par le gouvernement du Québec. La MRC des Laurentides a donc produit son projet de PGMR de première génération, lequel a été soumis en automne 2003 à des fins de consultation publique.

Sur le territoire de la MRC, il s'est généré en 2001 aux alentours de 46 000 tonnes de matières résiduelles, tout secteur confondu. Près de 21 000 tonnes proviennent du secteur municipal, environ 13 000 tonnes du secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) ainsi que 12 000 tonnes du secteur construction et démolition (C&D). En ce qui concerne le rendement des divers programmes en place sur le territoire, le taux de récupération correspondait à 18% en 2001, ce qui est encore peu par rapport à l'objectif municipal de 60% en 2008 exigé de la part du gouvernement. De 3 234 tonnes récupérées en 2001, les municipalités devront accentuer leurs efforts et récupérer 11 500 tonnes d'ici 2008.

Afin d'améliorer sa performance et de s'assurer que toutes les municipalités du territoire collaborent harmonieusement à l'atteinte de cet objectif, la MRC des Laurentides propose par le biais de son plan de gestion, une importante réorganisation de la gestion actuelle des matières résiduelles sur le plan régional. Pour ce faire, la MRC entend mettre en place une série de mesures. À titre d'exemple, mentionnons quelques-unes des plus importantes :

- proposer un nouvel encadrement organisationnel et opérationnel;
- réviser le système de répartition des coûts imputables à chacun des systèmes;
- prendre en charge les matières résiduelles d'origine ICI par le milieu municipal;
- augmenter le rendement des activités courantes de mises en valeur des matières, notamment y en mettant en place une troisième voie pour la valorisation des matières putrescibles dans les secteurs urbains situés le long de l'axe routier de la 117, combiné à un service décentralisé en milieu rural (compostage domestique);
- renforcer le pôle de Rivière-Rouge afin d'en créer un complexe multifonctionnel de gestion intégrée des matières résiduelles visant la récupération, la valorisation et l'élimination;
- assurer un service municipal décentralisé par l'implantation d'un complexe multifonctionnel de transbordement des matières dans la zone de Tremblant ainsi que de petits dépôts volontaires (éco-centres) dans les principales agglomérations;
- intensifier les activités d'information et de sensibilisation.

Le gouvernement propose d'atteindre les objectifs de mise en valeur d'ici 2008. Toutefois, la mise en œuvre de l'ensemble des composantes du système proposé dans le plan de gestion vise plutôt une concrétisation réaliste sur un horizon 2008-2010. Plusieurs de ces actions sont complexes et ambitieuses, alors que certaines requièrent des études de faisabilité afin de vérifier les conditions d'implantation, les impacts économiques, sociaux et environnementaux.

Finalement, les citoyens ont été invités à commenter le projet de PGMR au cours des audiences publiques qui se sont tenues en décembre 2003. Le plan de gestion doit être aujourd'hui adopté par la MRC dans sa version définitive pour être transmis par la suite aux autorités gouvernementales concernées à des fins d'analyse de conformité. Ainsi, le PGMR devrait en théorie entrer en vigueur dans le courant de l'automne 2004.

En somme, jamais moment n'aura été aussi propice à une prise de conscience dans le dossier de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Laurentides et à l'importance des nouvelles mesures à apporter dans l'optique du développement durable; il s'agit là d'une belle initiative d'engagement vers une action interrégionale pour le bénéfice des générations futures.

LEXIQUE

[Retour à la page d'accueil](#)

3RV-E	Réduction à la source, réemploi, récupération, valorisation et élimination de ce qui reste.
Andain	Empilement des matières putrescibles en tas longs et étroits de forme triangulaire ou trapézoïdale.
Apport volontaire	Collecte selon laquelle le citoyen qui le désire apporte lui-même des résidus sélectionnés dans un lieu prédéterminé (parc à conteneurs, cloche de récupération, Ressourcerie, déchetterie, etc.)
Audit environnemental	Étude qui évalue un procédé de fabrication ou de transformation ou un organisme au regard des règlements et des bonnes pratiques visant à protéger l'environnement.
Biogaz	Gaz produit par la décomposition des résidus organiques dans un milieu privé d'oxygène.
Boues	Boues ou tous les autres résidus issus des stations municipales de traitement des eaux usées ou de l'eau potable, des fosses septiques ou des stations de traitement des boues de fosses septiques, incluant les résidus résultant du curage des égouts.
Boues de fosses septiques	Solides sédimentés dans les fosses septiques. Dans le présent document, étant donné que ces boues sont vidangées des fosses avec les écumes, le terme boues de fosses septiques englobe tout le contenu des fosses septiques.
Boues municipales	Dans le présent document, le terme boues municipales représentent les boues des usines ou des stations d'épuration des eaux usées.
Caractérisation	Description détaillée et quantifiée de chacun des éléments constituant les matières résiduelles.
Centre de tri ou de récupération	Lieu où s'effectue le tri, le conditionnement et la mise en marché des matières récupérées par la collecte sélective. Synonyme également de centre de récupération.
Citoyens	Ce terme comprend parfois les personnes physiques et morales d'une municipalité.
Collecte municipale	Collecte des résidus organisée sur une base régulière par chaque municipalité et effectuée par la municipalité ou par un entrepreneur privé. Le citoyen place ses résidus en bordure de rue, dans des sacs ou des contenants rigides, à un moment prédéterminé par la municipalité. Cette collecte dessert habituellement les résidences, les petits commerces et quelques institutions.
Collecte privée	Collecte des résidus organisée par l'entreprise privée dans des endroits où la collecte municipale ne dessert pas, généralement, les commerces, les industries, les institutions et certains édifices à logements multiples. Habituellement, des contenants à chargement avant sont mis à la disposition

des générateurs.

Collecte à trois voies	Collecte des matières résiduelles selon laquelle le citoyen place ses résidus dans trois contenants distincts, soit un pour les matières recyclables (matières sèches), un pour les matières compostables (matières humides) et un pour les déchets. Cette collecte est généralement utilisée par les résidences, certains commerces et industries et certaines institutions. Elle requiert un tri à la source par les générateurs.
Collecte sélective	Mode de récupération qui permet de cueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective procède par apport volontaire à un point de dépôt, (point de vente, cloche, conteneur, déchetterie ou Ressourcerie) ou de porte à porte.
Collecte sélective des matières compostables	Collecte sélective des résidus verts (feuilles, branches, herbe, résidus de jardin, etc.) et/ou des résidus alimentaires.
Collecte sélective des matières recyclables	Collecte sélective du papier, carton verre, métal et plastique.
Collecte spéciale	Collecte organisée de façon ponctuelle au cours de laquelle sont recueillis certains résidus, notamment les résidus encombrants, les feuilles et les branches et les résidus domestiques dangereux. Il peut s'agir d'un service de collecte de porte en porte offert par une municipalité ou d'une collecte par apport volontaire.
Comité de coordination sur la planification de la gestion des matières résiduelles ou PGMR	Comité formé de représentants de chacune des MRC et relevant d'une entente intermunicipale relative à la gestion des matières résiduelles dans le cadre de la réalisation des projets de plan de gestion des MRC
Compost	Résidus putrescibles décomposés par l'action de micro-organismes, en présence d'oxygène pour atteindre une stabilisation plus ou moins avancée. De couleur brun foncé, le compost a l'apparence et l'odeur d'un terreau.
Compostage	Méthode de traitement biochimique qui consiste à utiliser l'action de micro-organismes aérobies pour décomposer sous contrôle (aération, température, humidité) et de façon accélérée les matières putrescibles, en vue d'obtenir un amendement organique, biologiquement stable, hygiénique et riche en humus, qu'on appelle compost.
Consigne	Mode de récupération utilisant la perception d'une somme d'argent à l'achat d'un produit. Ce montant est remboursable en totalité lors de son retour pour en favoriser la récupération après consommation. Le programme des consignes est sous la responsabilité de Recyc-Qc
Contenant à déchets	Selon l'article 106 du <i>Règlement sur les déchets solides</i> (Q-2, r.3.2) : a) Poubelle fermée et étanche, de métal ou de plastique, muni de poignées et d'un couvercle et dont la capacité maximale est de 100 litres, lorsque l'enlèvement des résidus se fait manuellement; b) Sac non retournable de plastique dont l'épaisseur minimale moyenne est de 0,040 millimètres; c) Tout contenant non retournable qui ne laisse échapper aucun résidu.
Débris de construction et	Sous-catégorie des matériaux secs.

démolition

Déchets

Matières résiduelles destinées à l'élimination.

Déchets solides

Selon l'article 1 du *Règlement sur les déchets solides* (Q-2, r.3.2) les produits résiduels solides à 20°C provenant d'activités industrielles, commerciales ou agricoles, les détritiques, les déchets biomédicaux visés à l'article 1 du *Règlement sur les déchets biomédicaux*, et traités par désinfection, les résidus d'incinération de déchets solides ou biomédicaux, les ordures ménagères, les gravats, les plâtras et les autres rebuts solides à 20°C, à l'exception de ceux indiqués aux alinéas 1 et 2 du paragraphe e) de l'article 1.

Déchets ultimes

Déchets issus du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des résidus.

Déchetterie (ou éco-centre)

Lieu d'apport, d'accueil et de tri de résidus et de matières secondaires. La déchetterie est aussi connue sous le nom de parc à conteneurs, de recyclerie ou d'éco-centre. Les usagers apportent volontairement des matières résiduelles encombrantes telles que du bois, du métal, de la terre, des appareils électroménagers, etc. Autant que possible, les matières apportées sont réorientées vers le réemploi, le recyclage et la valorisation.

Dépôt de matériaux secs

Lieux de dépôt définitif ou d'élimination de matériaux secs et de matériaux d'excavation, tel que défini dans le *Règlement sur les déchets solides* (Q-2, r.3.2).

Dépôt en tranchées

Lieu de dépôt définitif des matières résiduelles pour les municipalités peu peuplées et éloignées des lieux d'enfouissement ou des incinérateurs.

Dépotoir

Tout lieu d'élimination où l'on déposait des matières résiduelles à ciel ouvert sur le sol au 10 mai 1978 et qui n'est pas conforme aux normes prévues aux sections IV, IX et X du *Règlement sur les déchets solides*.

Développement durable

Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le développement durable permet d'assurer un juste équilibre entre trois éléments fondamentaux : le développement économique, la protection des écosystèmes et le développement social.

Élimination

Toute opération visant le dépôt ou rejet définitif de matières résiduelles dans l'environnement, notamment par mise en décharge, stockage ou incinération, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

Encombrant

Appelé aussi « gros morceau » ou « monstre », il s'agit de matériaux secs d'origine domestique : les résidus encombrants comprennent notamment les meubles, les appareils électroménagers, les résidus de construction, de rénovation et de démolition d'origine résidentielle.

Enfouissement sanitaire

Mode d'élimination des déchets, décrit à la section IV du *Règlement sur les déchets solides* (Q-2, r.3.2), consistant à compacter et à recouvrir les résidus selon des techniques précises.

Filière

Groupe de matières résiduelles qui ont en commun la nature de la matière, le mode de collecte, de traitement ou d'élimination, ou les effets qu'ils produisent sur la santé ou l'environnement (ex. matières recyclables,

matières putrescibles, ordures ménagères, RDD, etc.).

Filière de traitement	Succession d'opérations de gestion des résidus devant mener, via leur collecte et leur transport, au réemploi, au recyclage, à la valorisation ou à l'élimination de ceux-ci.
Herbicyclage	Mode de valorisation qui consiste à laisser le gazon sur place après la tonte de la pelouse.
ICI	Industrie, commerce et institution.
Lieu d'enfouissement sanitaire (LES)	Lieu de dépôt définitif où l'on décharge, compacte et recouvre les matières résiduelles dans des cellules aménagées et exploitées de sorte à réduire, le plus possible, et à contrôler la contamination par le lixiviat, les odeurs et les biogaz. Se référer à la définition d'un lieu d'enfouissement sanitaire du <i>Règlement sur les déchets solides</i> (Q-2, r. 3.2).
Lieu d'enfouissement technique (LET)	Tout lieu aménagé et exploité conformément aux dispositions de la section 2 - Les lieux d'enfouissement technique – du <i>projet de règlement sur les matières résiduelles</i> , publié dans la Gazette officielle du Québec n° 43, le 25 octobre 2000.
Lixiviat	Liquide ayant percolé (pénétré et circulé) au travers d'une masse de résidus en décomposition et ayant extrait, au passage, par lessivage, certains éléments contaminants. Synonyme : eaux de lixiviation.
Matériaux secs	Résidus broyés ou déchiquetés qui ne sont pas fermentescibles et qui ne contiennent pas de matières dangereuses, le bois tronçonné, les gravats et plâtras, les pièces de béton et de maçonnerie et les morceaux de pavage.
Matière résiduelle	Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.
Matières compostables	Matières organiques biodégradables, soit notamment les résidus verts (feuilles, branches, herbe, résidus de jardin, etc.), les déchets de cuisine et le bois. Synonyme de matières putrescibles.
Matières putrescibles	Synonyme de matières compostables
Matières recyclables	Matières pouvant être mises en valeur par recyclage.
Matières résiduelles	Matières ou objets périmés, obsolètes, rebutés ou autrement rejetés, qui sont mis en valeur ou éliminés. Synonyme de résidus.
Matières secondaires	Résidu récupéré, conditionné ou non, qui peut être utilisé sans un ouvrage ou un procédé de fabrication.
Mise en valeur	Utilisation de produits issus de matières résiduelles.
Municipalités	Ce terme comprend les organisations municipales désignées; ville, cité, paroisse, village et sans désignation.
Ordures ménagères	Résidus d'origine résidentielle répondant à la définition de déchets solides du <i>Règlement sur les déchets solides</i> (Q-2, r.3.2). Il s'agit de résidus produits par les activités quotidiennes des citoyens en secteur résidentiel. Les ordures ménagères sont habituellement

recueillies par le biais d'une collecte municipale.

Poste de transbordement	Lieu où on achemine des résidus dans le but de les transférer du véhicule qui en fait la collecte à un véhicule qui doit les acheminer vers un lieu de traitement ou d'élimination.
Poste de transbordement	Lieu d'entreposage des matières résiduelles avec ou sans réduction de volume où l'on achemine ces résidus dans le but de les transférer du camion qui en fait la collecte dans un autre transporteur qui les achemine vers un lieu de traitement ou d'élimination.
Putrescible	Qui peut se décomposer sous l'action des bactéries.
Récupération	Méthode de traitement des matières résiduelles qui consiste à récupérer, par voie de collecte, de tri, d'entreposage ou de conditionnement, des matières rebutées en vue de leur valorisation.
Recyclage	Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière secondaire en remplacement d'une matière vierge.
Réduction à la source	Action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.
Réemploi	Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés. Synonyme : réutilisation.
Résidus	Synonyme de matières résiduelles.
Résidus de construction, de rénovation et de démolition (RCRD)	Synonyme de matériaux secs.
Résidus domestiques	Résidus d'origine résidentielle comprenant les ordures ménagères, les matières recyclables, les matières compostables, les résidus domestiques dangereux et les résidus encombrants. Comprennent également les résidus des établissements institutionnels, les résidus industriels et les résidus commerciaux qui sont assimilables aux résidus d'origine résidentielle et les déchets municipaux. Sont spécifiquement exclus : les résidus de construction, de rénovation et de démolition et les résidus industriels, commerciaux et institutionnels.
Résidus domestiques dangereux (RDD)	Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous forme solide, liquide ou gazeuse.
Résidus encombrants	Appelés aussi « gros morceaux » ou « monstres », il s'agit de matériaux secs d'origine domestique; comprennent notamment les meubles, les appareils électroménagers, les résidus de construction, de rénovation et de démolition d'origine résidentielle.
Résidus industriels, commerciaux et institutionnels (IC&I)	Comprenant les résidus provenant des industries, des commerces et des institutions. Ces résidus font habituellement l'objet d'une collecte privée.
Résidus municipaux	Déchets solides générés par les opérations de nettoyage et d'entretien des lieux et des voies publiques; comprennent aussi les feuilles et les branches provenant des parcs et des bordures de rues. Ils sont habituellement

compris dans la collecte des ordures ménagères.

Résidus organiques	Ensemble de tous les résidus de table et des résidus verts générés par les résidences et les ICI (incluant le secteur agroalimentaire); également utilisé dans le même sens : matière organique ou matière putrescible.
Résidus verts et de jardin	Résidu de nature végétale associé à l'entretien des terrains publics ou privés : herbe, feuilles, résidus de taille, résidus de jardinage, sapins de Noël, etc.
Ressourcerie	Centre communautaire de récupération, réparation, revalorisation et revente de matières résiduelles de provenance domestique, industrielle, commerciale et institutionnelle. Cet endroit est destiné à accueillir de façon transitoire et sélective les résidus ménagers qui ne peuvent ou ne doivent pas être présentés aux collectes traditionnelles ou qui nécessitent un traitement particulier. On y retrouve habituellement des activités reliées à la réintégration sociale ainsi qu'à l'adaptation et la formation de la main-d'œuvre, tout en visant la création d'emplois viables. Au Québec, le mot « Ressourcerie » est une marque de commerce déposée.
Réutilisation	Forme de réemploi où l'objet est destiné à la même fin que son utilisation première (exemple : bouteilles consignées).
Secteur urbain	Zone bâtie comprenant une ville principale et, le cas échéant, la partie urbaine des municipalités environnantes. Pour être considéré comme urbaine, une zone ne doit pas comporter d'espace libre de plus d'un kilomètre.
Secteur semi-urbain	Un secteur semi-urbain est formé de parties urbaines et rurales qui peuvent comprendre des parties de municipalités. Il peut comprendre toutes les municipalités situées aux alentours du noyau urbanisé.
Secteur rural	Tout territoire situé en dehors des secteurs urbains et semi-urbains.
Siccité	État de ce qui est sec.
Site d'élimination des boues	Site où les boues de fosses septiques sont vouées à l'élimination avec aucune activité de valorisation.
Site de traitement des boues	Site où les boues de fosses septiques sont traitées en vue d'être valorisées sous forme de compost.
Taux de diversion	Pourcentage des matières récupérées pour des fins de mise en valeur par rapport aux matières résiduelles générées. Synonyme de taux de réduction.
Taux de récupération	Pourcentage des matières récupérées pour des fins de mise en valeur par rapport aux matières potentiellement disponibles.
Traitement	Tout procédé physique, thermique, chimique, biologique ou mécanique qui, appliqué à un résidu, vise à produire une matière secondaire ou un produit manufacturé, à réduire sa dangerosité ou à faciliter sa manipulation ou son transport, et à permettre sa réinsertion sécuritaire dans l'environnement.
Tri à la source	Séparation des différents types de matières au point du générateur (résidence commerce, institution, industrie) aux fins de mise en valeur ou

d'élimination sécuritaire.

Valorisation

Toute opération visant par le réemploi, le recyclage, le compostage, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments ou des produits utiles ou de l'énergie.

Valorisation énergétique

Utilisation de matières résiduelles comme combustible dans un procédé de fabrication ou dans un équipement destiné à produire de l'énergie.

Sources des définitions

- 1) Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008, ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, 1998, 60 pages.
- 2) Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles, ministère de l'Environnement du Québec, 2000, 66 pages.
- 3) Gestion des matières résiduelles au Québec : Bilan 1998, Recyc-Québec, 1999, 14 pages.
- 4) Service de la gestion des matières résiduelles : définition administrative interne, ministère de l'Environnement du Québec, 2001
- 5) Règlement sur les déchets solides, Éditeur officiel du Québec, 2000, 26 pages.
- 6) Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives concernant la gestion des matières résiduelles [projet de loi no 90] (1999, chapitre 75), Éditeur officiel du Québec, 1999, 25 pages.
- 7) Caractérisation des matières résiduelles au Québec, Consortium Chamard-CRIQ-Roche, 2000, 213 pages.
- 8) Plan directeur gestion des résidus – MRC de Roussillon, Rapport final, Chamard Savignac et ass., 1999
- 9) Orientations du ministère de l'Environnement 2000-2001, Ministère de l'Environnement, 2000
- 10) Glossaire de météorologie et de climatologie, Presses de l'Université Laval, 1974
- 11) Les pages vertes – Répertoire des récupérateurs, des recycleurs et des valorisateurs, Recyc-Québec, 2000, 164 pages.
- 12) Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Argenteuil, RIADM, juin 2003, 82 pages.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

[Retour à la page d'accueil](#)

AOMGMR, *Commentaires sur le projet de loi 102* (Dépôt à la commission parlementaire), mai 2002, 6 pages.

AOMGMR, *Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles*, 2001, 141 pages.

BAPE, *Déchets d'hier, ressources de demain : Rapport de la commission sur la gestion des matières résiduelles au Québec*, Bibliothèque nationale du Québec, 1997, 497 pages.

Centre local de développement des Laurentides (CLD), *Cahier d'information socio-économique*, février 2002, 8 pages.

Centre local de développement des Laurentides (CLD), *Profil touristique - MRC des Laurentides*, édition 2001, 34 pages.

Chamard et Associés inc., *Plan de gestion de la MRC Memphrémagog : Rapport préliminaire*, 2002, 310 pages.

Chamard et Associés inc (par Louis Jean-Louis Chamard), *Les systèmes de tarification : L'application du principe utilisateur-payeur au domaine de la gestion des déchets* (partie 1 et 2), Vecteur environnement, volume 32, numéro 6, novembre 1999, page 28 et volume 33, numéro 2, mars 2000, page 34.

Chamard Savignac & Associés, *Plan de gestion des résidus – MRC de Rousillon*, janvier 1999.

Chamard-CRIQ-Roche, *Caractérisation des matières résiduelles au Québec*, décembre 2000, 212 pages.

Gouvernement du Québec, *Projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives*, décembre 2002, 11 pages.

Gouvernement du Québec, *Projet de loi n° 130, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives*, décembre 2002, 8 pages.

Gouvernement du Québec, *Règlement sur les déchets solides*, R.R.Q., 1981, chapitre Q-2, r.14, Bibliothèque nationale du Québec, 2000, 30 pages.

Gouvernement du Québec, *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q., chapitre Q-2, Bibliothèque nationale du Québec, 2000, 146 pages.

Gouvernement du Québec, *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, Bibliothèque nationale du Québec, 2000, 6 pages.

Gouvernement du Québec, *Projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale de régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais*, décembre 2000, 324 pages.

Gouvernement du Québec, *Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles*, publié dans la Gazette officielle du Québec n° 43, le 25 octobre 2000, 66 pages.

Gouvernement du Québec, *Projet de loi n° 90, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives concernant la gestion des matières résiduelles*, décembre 1999, 25 pages.

GSI Environnement, *Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC Haut-Saint-François*, octobre 2001.

Institut de la statistique du Québec, *Recensement statistiques données de 2000, Région administrative des Laurentides* (Accessible sur le site Web : www.stat.gouv.qc.ca/).

Ministère de l'Environnement et de la faune du Québec, *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, Québec, 1998, 56 pages.

Municipalité régionale de comté des Laurentides, *Schéma d'aménagement révisé*, mai 2000, 223 pages.

Municipalité régionale de comté de la Rivière-du-Nord, *Projet de plan de gestion des matières résiduelles 2004-2008*, 2003, 218 pages.

Municipalité régionale de comté de Matawinie, *Projet de plan de gestion intégrée des matières résiduelles de la MRC*, mai 2003, 108 pages.

Norme internationale plastique inc., *Guide de gestion des matières résiduelles à l'intention des dirigeants de PME*, Éditions Ruffec, 2001, 209 pages.

Nova Envirocom, *Le compostage facilité : Guide sur le compostage domestique*, Bibliothèque nationale du Québec, 2002, 107 pages.

Recyc-Québec, *Tournée d'information sur les plans de gestion des matières résiduelles* (document guide), automne 2001.

Recyc-Québec, *Répertoire des récupérateurs, des recycleurs et des valorisateurs*, Québec, 2000, 163 pages.

Recyc-Québec, *Bilan 2000 de la gestion des matières résiduelles au Québec : vers une collectivité outillée, informée... et organisée*, Bibliothèque nationale du Québec, 2002, 31 pages.

Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, *Plan de gestion des matières résiduelles de la Municipalité régionale de comté les Pays-d'en-Haut*, août 2003, 103 pages.

Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, *Plan de gestion des matières résiduelles MRC d'Argenteuil*, juin 2003, 82 pages.

Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (Service de gestion intégrée des résidus), *La collecte et le compostage des résidus organiques résidentiels*, Rapport présenté au Conseil de protection de l'environnement matawinien de la MRC de Matawinie, février 2000, 43 pages.

Réseau des Ressourcerie du Québec, *L'arrimage municipalités et ressourceries dans le cadre des plans de gestion*, 168 pages.

Ressourcerie des Laurentides (Projet d'étude), *Projet présenté dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises d'économie sociale oeuvrant dans le secteur de la gestion des matières résiduelles*, janvier 2004, 14 pages.

Roche Ltée, *Évaluation des scénarios de gestion dans le cadre de l'élaboration des projets de plans de gestion des matières résiduelles des MRC des Laurentides et d'Antoine-Labelle – Rapport final* (étude économique), Ste-Foy, février 2003, 71 pages + Annexe.

SNC-LAVALIN, *Étude d'impact sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Marchand - RIDR*, Rapport principal, novembre 2001, 111 pages.

SOLMERS Internationale, *Étude des alternatives à l'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Marchand – RIDR (version finale)*, juin 2000, 99 pages.

Station Mont-Tremblant, *Plan directeur préliminaire de mise en valeur 2000-2010 (Phase III)*, Février 2001.

LISTE DES ANNEXES

[Retour à la page d'accueil](#)

- Annexe 1-1** Liste des tableaux du profil démographique
[Cliquez ici pour ouvrir \(394 Ko\)](#)
- Annexe 1-2** Carte A1-1 - Population permanente et saisonnière sur le territoire de la MRC des Laurentides
[Cliquez ici pour ouvrir \(557 Ko\)](#)
- Annexe 1-3** Fiches descriptives par municipalité
[Cliquez ici pour ouvrir \(589 Ko\)](#)
- Annexe 2-1** Recensement et capacité de traitement des installations de récupération, de valorisation et d'élimination sur et à l'extérieur du territoire de la MRC des Laurentides en 2001
[Cliquez ici pour ouvrir \(355 Ko\)](#)
- Annexe 2-2** Liste des entreprises et organismes oeuvrant dans les domaines 3RV-E sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001
[Cliquez ici pour ouvrir \(430 Ko\)](#)
- Annexe 3-1** Questionnaires municipal et ICI
[Cliquez ici pour ouvrir \(466 Ko\)](#)
- Annexe 3-2** Méthodologie utilisée pour la réalisation du portrait et du bilan de masse des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001
[Cliquez ici pour ouvrir \(356 Ko\)](#)
- Annexe 3-3** Liste des tableaux – Bilan de masse des matières résiduelles
[Cliquez ici pour ouvrir \(414 Ko\)](#)
- Annexe 3-4** Caractérisation des matières résiduelles et potentiel de mise en valeur (MEV) global dans la MRC des Laurentides pour le secteur résidentiel
[Cliquez ici pour ouvrir \(378 Ko\)](#)
- Annexe 4-1** Liste des ententes intermunicipales et/ou contrats de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Laurentides
[Cliquez ici pour ouvrir \(945 Ko\)](#)
- Annexe 4-2** Liste des tableaux – Collectes municipales et coûts de gestion - MRC des Laurentides
[Cliquez ici pour ouvrir \(447 Ko\)](#)

Annexe 5-1 Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2004-2008

[Cliquez ici pour ouvrir \(883 Ko\)](#)

Annexe 5-2 Performances actuelles en 2001 et objectifs à atteindre en 2008 par catégorie de matières sur le territoire de la MRC des Laurentides – secteur municipal

[Cliquez ici pour ouvrir \(341 Ko\)](#)

Annexe 6 Copies de résolution à l'égard de la gestion des matières résiduelles – MRC des Laurentides

[Cliquez ici pour ouvrir \(396 Ko\)](#)